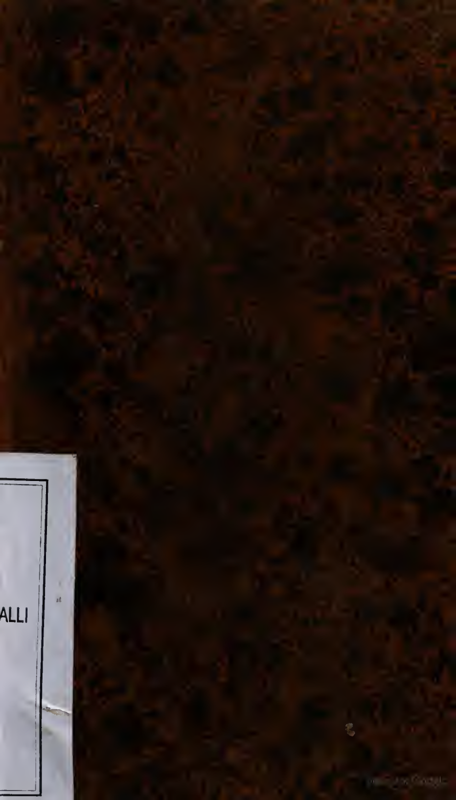

ALLI


·BIBLIOTECA·
·LVCCHESI·PALLI·
Grande Salaos
25-IV-24

HISTOIRE
DES RÉVOLUTIONS
ARRIVÉES DANS LE GOUVERNEMENT

DE LA

RÉPUBLIQUE ROMAINE.

Par M. l'Abbé DE VERTOT,
De l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.

HUITIÈME ÉDITION.

TOME PREMIER.



A PARIS,
Chez les Libraires Associés.

M. DCC. LXXXVI.

Avec Approbation, et Privilege du Roi.



A TRÈS-HAUT

ET TRÈS-PUISSANT SEIGNEUR

MONSEIGNEUR

ADRIEN-MAURICE

DUC DE NOAILLES,

PAIR DE FRANCE,

GRAND D'ESPAGNE, CHEVALIER de l'Ordre de la Toison d'or, Capitaine de la premiere Compagnie des Gardes du Corps du Roi, Lieutenant-Général de ses Armées, ci-devant Commandant en chef celle de Catalogne, Gouverneur & Capitaine général des Comtés & Vigueries de Roussillon, Conflent & Cerdaigne, Gouverneur des Ville & Citadelle de Perpignan, Conseiller au Conseil de Régence, & Gouverneur & Capitaine des Chasses de Saint-Germain-en-Laye.

MONSEIGNEUR,

Parmi les Grands Hommes dont il est fait mention dans

n'aura pas beaucoup de peine à faire l'application du portrait d'un ancien capitaine à un moderne : ils se ressemblent trop, & trop peu de gens leur ressemblent. J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

MONSEIGNEUR,

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur,
L. DE VERTOT.



DISCOURS

PRÉLIMINAIRE.

Des fondemens de la République Romaine ; & des principales causes de sa décadence.

L'AMOUR de la liberté a été le premier objet des Romains dans l'établissement de la république, & la cause ou le prétexte des révolutions dont nous entreprenons d'écrire l'histoire. Ce fut cet amour de la liberté qui fit proscrire la royauté, qui diminua l'autorité du consulat, & qui en suspendit le titre en différentes occasions. Le peuple même, pour balancer la puissance des consuls, voulut avoir des protecteurs particuliers tirés de son corps, &

ces magistrats *Plébéiens*, sous prétexte de veiller à la conservation de la liberté, s'érigèrent insensiblement en tuteurs des lois, & en inspecteurs du sénat & de la noblesse.

Ces inquisiteurs d'état tenoient en respect les consuls mêmes, & les généraux. On verra, dans la suite de cette histoire, qu'ils les obligeoient souvent, quand ils étoient sortis de charge, de venir rendre compte devant l'assemblée du peuple, de leur administration & du succès de leurs armes. Ce n'étoit pas assez que de vaincre; l'éclat des plus grandes victoires ne mettoit point à couvert de leurs recherches le général qui n'avoit pas assez ménagé la vie de ses soldats, ou qui, pendant la campagne, les avoit traités avec trop de hauteur: il falloit qu'il sût allier la dignité du commandant avec la modestie du citoyen. Des qualités trop brillantes étoient

même suspectes dans un état où l'on regardoit l'égalité comme le fondement de la liberté publique. Les Romains prenoient ombrage des vertus qu'ils ne pouvoient s'empêcher d'admirer; & ces fiers républicains ne souffroient point qu'on les servît avec des talens supérieurs, & capables de les assujettir.

Ceux qui étoient convaincus d'avoir employé d'indignes voies pour parvenir au commandement, en étoient exclus pour toujours. Les charges & les emplois, si on en excepte la censure, n'étoient qu'annuels. Un consul, en sortant du consulat, ne conservoit d'autorité que celle que lui donnoit son mérite personnel; & après avoir commandé en chef les armées de la république, on le voyoit souvent servir dans les mêmes armées, sous son successeur. Il ne pouvoit rentrer dans le consulat qu'après un in-

terstice de dix ans ; & on évitoit de laisser cette grande dignité trop long-temps dans la même famille, de peur de rendre insensiblement le gouvernement héreditaire.

Mais de toutes les précautions que les Romains prirent pour maintenir leur liberté, aucune ne paroît plus digne d'admiration que cet attachement qu'ils conservèrent long-temps pour la pauvreté de leurs ancêtres. Cette pauvreté, qui dans les premiers habitans de Rome étoit un pur effet de la nécessité, devint une vertu politique sous leurs successeurs. Les Romains la regardèrent comme la gardienne la plus sûre de la liberté : ils surent même la rendre honorable, afin de l'opposer comme une barrière, au luxe & à l'ambition. Ce détachement des richesses à l'égard des particuliers, se tourna en maxime de gouvernement. Un Romain

mettoit sa gloire à conserver sa pauvreté, en même-temps qu'il exposoit tous les jours sa vie pour enrichir le trésor public. Chacun se croyoit assez riche des richesses de l'état; & les généraux, comme les simples soldats, n'attendoient leur subsistance que de leur petit héritage, qu'ils cultivoient de leurs mains : *Gaudebat tellus vomere laureato.* Plin.

Les premiers Romains étoient tous laboureurs, & les laboureurs étoient tous soldats. Leur habillement étoit grossier, la nourriture simple & frugale, le travail assidu. Ils élevoient leurs enfans dans cette vie dure, afin de les rendre plus robustes & plus capables de soutenir les fatigues de la guerre. Mais, sous des habits rustiques, on trouvoit une valeur incomparable, de l'élévation & de la grandeur dans les sentimens. La gloire étoit leur unique passion, & ils la faisoient consister

à défendre leur liberté, & à se rendre maîtres de celle de leurs voisins.

Des écrivains modernes, qui ne peuvent souffrir de vertus pures dans les anciens, prétendent qu'on fait un mérite à ces premiers Romains, de leur grossièreté, & qu'ils ne méprisoient les richesses, que parce qu'ils en ignoroient le prix & les agrémens.

Mais pour répondre à cette objection, on n'a qu'à jeter les yeux sur la suite de cette histoire, & on verra que dans le cinquième & le sixième siècle de la fondation de Rome, dans le temps même que la république étoit maîtresse de toute l'Italie, & d'une partie de la Sicile, de l'Espagne, des Gaules, & même de l'Afrique, on tiroit encore les généraux de la charrue : *Attilii manus rustico opere attritæ, salutem publicam stabilierunt.* Quelle gloire pour un état d'avoir des capitaines capa-

Vax. Mal. l. 4. Cicer. pro. S. Roscio. Pl. l. 18. c. 3.

bles de lui conquérir de grandes provinces, & assez désintéressés pour conserver leur intégrité au milieu de leurs conquêtes!

Je ne parle point des lois somptuaires, qui étoient en vigueur dans le sixième siècle, & qui sans distinction pour la naissance, les biens de la fortune, ou les dignités, régloient la dépense de tous les citoyens. Rien n'a échappé aux sages législateurs qui établirent de si sévères réglemens. Tout y est fixé, soit pour les vêtemens, soit pour la dépense de la table, le nombre des convives dans les festins, & jusqu'aux frais des funérailles. Qu'on lise la loi *Oppia*, on verra qu'elle défend aux dames romaines de porter des habits de différentes couleurs; d'avoir dans leur parure des ornemens qui excédassent la valeur d'une demi-once d'or, & de se faire porter dans un chariot à deux chevaux, plus près de Rome

Mac.

Paul. Man. de leg. sumpt.

que d'un mille, à moins que ce ne fût pour assister à quelque sacrifice. La loi *Orchia* régloit le nombre des convives qu'on pouvoit inviter à un festin; & la loi *Phannia* ne permettoit pas d'y dépenser plus de cent asses, *centenos æris* : ce qui revenoit environ à cinquante sous de notre monnoie. Enfin, la loi *Cornelia* fixoit à une somme encore plus modique, la dépense qu'on pouvoit faire aux funérailles : tous réglemens qui pourront paroître peu dignes de la grandeur & de la puissance à laquelle les Romains étoient déja parvenus, mais qui, en éloignant le luxe des familles particulières, faisoient la force & la sûreté de l'état.

A la faveur de cette pauvreté volontaire, & d'une vie laborieuse, la république n'élevoit dans son sein que des hommes forts, robustes, pleins de valeur, & qui n'attendant rien les uns des

autres, conservoient dans une indépendance réciproque la liberté de la patrie. Ce furent ces illustres laboureurs, qui en moins de trois cents ans, assujettirent les peuples les plus belliqueux de l'Italie, défirent des armées prodigieuses de Gaulois, de Cimbres & de Teutons, & ruinèrent la puissance formidable de Carthage.

Mais après la destruction de cette rivale de Rome, les Romains invincibles au-dehors, succombèrent sous le poids de leur propre grandeur.

Ipsa nocet moles. Lucan. 1.

L'amour des richesses & le luxe entrèrent dans Rome avec les trésors des provinces conquises; & cette pauvreté & cette tempérance qui avoient formé tant de grands capitaines, tombèrent dans le mépris.

Fœcunda virorum Paupertas fugitur. Ibid.

Et ce qui est de plus surprenant,

c'est, dit Velléius Paterculus, que ce ne fut pas même par degrés, mais tout-à-coup que se fit un grand changement, & que les Romains se précipitèrent dans le luxe & dans la mollesse : *Sublatâ imperii æmulâ, non gradu, sed præcipiti cursu, à virtute descitum, ad vitia transcursum.* Les voluptés prirent la place de la tempérance ; l'oisiveté succéda au travail ; & l'intérêt particulier éteignit ce zèle & cette ardeur que leurs ancêtres avoient fait paroître pour l'intérêt public.

Vell Pat. l. 2.

En effet, il semble que ce soit une autre nation qui va paroître sur la scène. Une corruption générale se répandit bientôt dans tous les ordres de l'état. La justice se vendoit publiquement dans les tribunaux ; on consignoit sur la place pour acheter les suffrages du peuple ; & les consuls, après avoir acquis cette grande dignité par leurs brigues, ou à prix

prix d'argent, n'alloient plus à la guerre que pour s'enrichir des dépouilles des nations, & souvent pour ravager eux-mêmes les provinces qu'ils eussent dû conserver & défendre.

De-là vinrent les richesses immenses de quelques généraux. Qui pourroit croire qu'un citoyen romain, que Crassus ait eu plus de sept mille talens de bien ? 10500000. l.
Je ne parle point des trésors que Lucullus rapporta de l'Asie, & Jules César des Gaules. Le premier à son retour fit bâtir des palais & y vécut avec une magnificence & une délicatesse que les anciens rois de Perse auroient eu bien de la peine à imiter ; & César plus ambitieux, outre un grand nombre d'officiers & de soldats qu'il enrichit par des libéralités intéressées, se servit encore de l'argent des Gaulois pour corrompre les premiers de Rome, & acheter la liberté de sa patrie.

Il falloit que les provinces fournissent à ces dépenses immenses. Les généraux, sous prétexte de faire subsister leurs troupes, s'emparoient des revenus de la république; & l'état s'affoiblissoit à proportion que les particuliers devenoient puissans.

Outre les tributs ordinaires, les commandans exigeoient tous les jours de nouvelles sommes, ou à titre de présens, à leur entrée dans la province, ou par forme d'emprunt. Souvent même on ne cherchoit plus de prétextes. C'étoit assez pour piller le peuple, & pour établir de nouveaux impôts, que de leur donner de nouveaux noms. *Cujus modo rei nomen reperiri poterat, hoc satis esse ad cogendas pecunias.* Et ce qui étoit encore plus insupportable, c'est que, pour avoir de l'argent comptant, on remettoit la levée de ces tributs extraordinaires à des publicains; qui, sous prétexte

Cæs. de bell. civ. l. 3.

d'avoir avancé leurs derniers, doubloient les dettes des provinces, & absorboient par des usures énormes les revenus de l'année suivante.

Toutes ces richesses fondoient à Rome. Des fleuves d'or, ou pour mieux dire, le plus pur sang des peuples y couloit de toutes les provinces, & y portoit un luxe affreux. On voyoit s'élever tout-à-coup, & comme par enchantement, de superbes palais, dont les murailles, les voûtes & les plafonds étoient dorés. Ce n'étoit pas assez que les lits & les tables fussent d'argent, il falloit encore que ce riche métal fût gravé, ou qu'il fût orné de bas-reliefs de la main des plus excellens ouvriers.

O Pater urbis!
Unde nefas tantum Latiis pastoribus! Juven. sat. 2.

C'est de Sénèque que nous apprenons un chagement si surprenant dans les mœurs des Romains, &

qui, étant lui-même riche de sept millions d'or, n'a point eu honte de nous laisser ces excellens discours sur la pauvreté, que tout le monde admire dans ses ouvrages. Par quel règle de philosophie, s'écrioit Suillius, Sénèque a-t-il acquis en quatre ans de faveur, plus de sept millions d'or? Il lui reprochoit que sa principale étude étoit de courir après les testamens, de prendre comme dans un filet ceux qui n'avoient point d'enfans, & de remplir l'Italie & les provinces de ses usures: *Quâ sapientiâ, quibus philosophorum præceptis, intra quadriennium regiæ amicitiæ, ter millies sestercium paravisset? Romæ testamenta & orbos, velut indagine ejus capi; Italiam & provincias immenso fœnore hauriri.*

Tac. Ann. l. 13.

Tout l'argent de l'état étoit entre les mains de quelques grands, des publicains, & de certains af-

franchis plus riches que leurs patrons. Personne n'ignore que ce magnifique amphithéâtre qui portoit le nom de Pompée, & qui pouvoit contenir jusqu'à quarante mille personnes, avoit été bâti des deniers de Démétrius son affranchi. *Quem non puduit*, dit Sénèque, *locupletiorem esse Pompeio.*

Dion Caff. l. 39.

Senec. de tranq. anim. c. 8.

Pallas, autre affranchi, & aussi riche que Sénèque, pour avoir refusé une gratification de l'empereur Claude son maître, en fut loué solemnellement en plein sénat & comparé à ces anciens Romains dont nous venons de parler, si célèbres par leur désintéressement. On voulut même conserver la mémoire de son refus par une inscription que la flatterie dicta. *On trouve*, dit Pline, *sur le chemin de Tibur, un monument où on lit ces mots :* le sénat a décerné à Pallas les ornemens de la pré-

750000 l. ture, & cent cinquante mille grands sesterces; mais il a refusé l'argent, & s'est contenté des honneurs & des distinctions attachés à cette dignité. *Et fixum est*
Tac. Ann. l. 12. *ære publico senatusconsultum, quo libertinus sestertiûm ter milies possessor, antiquæ parcimoniæ laudibus cumulabatur.*

Pl. l. 7. ep. 29. l. 8. ep. 6. Quelle modération pour un affranchi, qui, riche de plus de sept millions d'or, vouloit bien se contenter des ornemens de la préture! Mais quelle honte pour Rome de voir cet affranchi, à peine échappé des chaînes de la servitude, paroître, dit Pline, avec les faisceaux, lui qui autrefois étoit sorti de son village les pieds nus & blanchis de la craie dont on marquoit les esclaves. *Undè cretatis pedibus advenisset!*

Pl. l. 35. c. penult. Je ferois un livre au lieu d'une préface, si j'entrois dans le détail du luxe des Romains, & si j'en-

treprenois de repréſenter la magnificence de leurs bâtimens, la richeſſe de leurs habits, les pierreries dont ils ſe paroient, ce nombre prodigieux d'eſclaves, d'affranchis & de cliens dont ils étoient environnés en tout temps, & ſur-tout la dépenſe & la profuſion de leurs tables.

Dans le temps même de la république, ils n'étoient point contens, dit Pacatus, ſi au milieu de l'hiver les roſes ne nageoient ſur le vin de Falerne qu'on leur préſentoit, & ſi dans l'été on ne l'avoit fait rafraîchir dans des vaſes d'or. Ils n'eſtimoient les feſtins que par le prix des mets qu'on y ſervoit. Il falloit au travers des périls de la mer leur aller chercher les oiſeaux du Phaſe ; & pour comble de corruption, on commença, après la conquête de l'Aſie, à introduire dans ces feſtins des chanteuſes & des baladines. Panegyr. Th. Aug.

Les jeunes gens en faisoient l'objet de leurs ridicules affections. Ils se frisoient comme elles, ils affectoient même d'imiter le son de leur voix, & leur démarche lascive; ils ne surpassoient ces femmes perdues que par leur mollesse

Sen. Rhet. Controv. 1. & leur lâcheté. *Capillum frangere, & ad muliebres blanditias vocem extenuare, mollitie corporis certare cum fœminis, & immundissimis se excolere munditiis, nostrorum adolescentium specimen est.*

Aussi Jules César qui connoissoit la fausse délicatesse de cette jeunesse efféminée, ordonna à ses soldats dans la bataille de Pharsale, au lieu de lancer de loin les javelots, de les porter droit au

Lib. 4. c. 2. visage : *Miles, faciem feri.* Et il arriva, comme ce grand homme l'avoit prévu, que ces jeunes gens idolâtres de leur beauté, se tournèrent en fuite, de peur de s'exposer à être défigurés par des blessures & des cicatrices.

Quelle

Quelle ressource pour la liberté! ou pour mieux dire, quel augure d'une servitude prochaine! Il n'en falloit point d'autre que de voir un état où la valeur étoit moins considérée que le luxe; où le pauvre officier languissoit dans les honneurs obscurs d'une légation, pendant que les grands tâchoient de couvrir leur lâcheté, & d'éblouir le public par la magnificence de leur train, & par l'éclat de leur dépense.

Sævior armis
Luxuria incubuit, victumque ulciscitur orbem. Lucan.

Un luxe aussi général eut bientôt consumé les biens des particuliers. Pour fournir à une dépense si excessive, après avoir vendu ses maisons & ses terres, on vendit par d'indignes adoptions, & par des alliances honteuses, le sang illustre de ses ancêtres; & quand on n'eut plus rien à vendre, on

trafiqua de sa liberté. Le magistrat comme le simple citoyen, l'officier & le soldat portèrent leur servitude où ils crurent trouver leur intérêt. Les légions de la république devinrent les légions des grands & des chefs de parti : & pour attacher le soldat à leur fortune, ils dissimuloient les brigandages, & négligeoient la discipline militaire, à laquelle leurs ancêtres devoient leurs conquêtes & la gloire de la république.

Le luxe & la mollesse étoient passés de la ville jusques dans le camp. On voyoit une foule de valets & d'esclaves, avec tout l'attirail de la volupté, suivre l'armée comme une autre armée. César, après avoir forcé le camp de Pompée dans les plaines de Pharsale, y trouva les tables
De bell. civ. 55. dressées comme pour des festins. Les buffets, dit-il, plioient sous

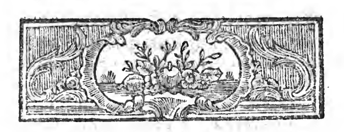
le poids des vases d'or & d'argent; les tentes étoient accommodées de gazons verts; & quelques-unes, comme celle de Lentulus, pour conserver le frais, étoient ombragées de rameaux & de lierre. En un mot, il vit du côté qu'il força, le luxe & la débauche; & dans l'endroit où on se battoit encore, le meurtre & le carnage : *Alibi prælia & vulnera, alibi popinæ, simul cruor & strues corporum, juxtà scorta & scortis simile.* Tacit.

Après cela, faut-il s'étonner si des hommes qui recherchoient les voluptés au milieu même des périls, & qui ne s'exposoient aux périls que pour pouvoir fournir à leurs plaisirs, aient vu ensevelir leur liberté dans les champs de Pharsale? Au lieu que, tant que cette liberté si précieuse aux premiers Romains, avoit été sous la garde de la pauvreté & de la tempérance, l'amour de la patrie,

la valeur, le courage, & toutes les vertus civiles & militaires, en avoient été inséparables.

Claud. de Bel. Gal. Utinam remeare liceret
Ad veteres fines, & mœnia pauperis Anci ?





HISTOIRE DES RÉVOLUTIONS

Arrivées dans le Gouvernement

DE LA

RÉPUBLIQUE ROMAINE.

LIVRE PREMIER.

Romulus fondateur, & premier roi de Rome, est en même-temps le chef de la religion, & établit différentes lois avec le consentement de ses sujets. Il fait faire le dénombrement de tous les citoyens, qu'il partage en trois tribus. Chaque tribu est ensuite divisée en dix Curies ou compagnies. Établissement du sénat & de l'ordre des chevaliers. Ce que c'étoient que les Plébéïens. Les Sabins, après une guerre fort animée, font une alliance très-étroite avec les Romains, & vivent sous les mêmes

lois. Mort de Romulus. Numa lui ſuccède. Il ſe ſert de la religion pour adoucir les mœurs farouches des habitans de la ville de Rome. Combat des Horaces & des Curiaces ſous Tullus Hoſtilius. Albe ruinée. Ses habitans transférés à Rome. Ancus Marcius établit des cérémonies qui devoient précéder les déclarations de guerre. Il défait les Latins, & réunit leur territoire à celui de Rome. Tarquin l'ancien eſt élu roi par les ſuffrages des principaux d'entre le peuple, qu'il avoit gagnés. Il met au nombre des ſénateurs cent de ſes créatures. Inſtitution du Cens *ſous Servius Tullius. Ce prince eſt aſſaſſiné par Tarquin le ſuperbe, qui s'empare de la royauté ſans le conſentement du peuple ni du ſénat. Son ambition & ſa cruauté excitent un mécontentement général que l'impudicité de Sextus Tarquin ſon fils, & la mort de Lucrèce, font éclater. Révolte générale. Les Tarquins ſont chaſſés, & la royauté eſt proſcrite. L'état républicain ſuccède au monarchique. On élit deux magiſtrats annuels, à qui on donne le nom de* Conſuls. *La diviſion qui ſurvient bientôt après entre le peuple & le ſénat, oblige de créer une nouvelle magiſtrature ſupérieure au*

Consulat, je veux dire la Dictature. *Les brouilleries cessent pour quelque temps; mais ensuite elles se renouvellent, & vont si loin, que la plus grande partie du peuple abandonne la ville, & se retire sur le mont sacré. Pour le faire rentrer dans Rome, il fallut lui accorder l'abolition de toutes les dettes, & consentir à la création des* Tribuns du peuple.

UN prince d'une naissance incertaine, nourri par une femme prostituée, élevé par des bergers, & depuis devenu chef de brigands, jeta les premiers fondemens de la capitale du monde. Il la consacra au Dieu de la guerre, dont il vouloit qu'on le crût sorti, & il admit pour habitans, des gens de toutes conditions, & venus de différens endroits, Grecs, Latins, Albains & Toscans, la plûpart Pâtres & Bandits, mais tous d'une valeur déterminée. Un asyle qu'il ouvrit en faveur des esclaves & des fugitifs, y en attira un grand nombre, qu'il augmenta depuis des prisonniers de guerre, & il sut de ses ennemis en faire ses premiers citoyens.

I Année de Rome, environ la 3253 du monde, environ la quatrième de la septième Olympiade, & la 754 av. la naissance de Notre S. J. C.

Tit. Liv. l. 1. l. 1. c. 8.

Rome, dans son origine, étoit moins une ville, qu'un camp de soldats, rem-

pli de cabanes, & entouré de foibles murailles, sans lois civiles, sans magistrats, & qui servoit seulement d'asyle à des aventuriers, la plûpart sans femmes & sans enfans, que l'impunité ou le desir de faire du butin avoit réunis. Ce fut d'une retraite de voleurs que sortirent les conquérans de l'univers.

A peine cette ville naissante fut-elle élevée au-dessus de ses fondemens, que ses premiers habitans se pressèrent de donner quelque forme au gouvernement. Leur principal objet fut de concilier la liberté avec l'empire; & pour y parvenir, ils établirent une espèce de monarchie mixte, & partagèrent la souveraine puissance entre le chef ou le prince de la nation, un sénat qui lui devoit servir de conseil, & l'assemblée du peuple. Romulus le fondateur de Rome en fut élu pour le premier roi; il fut reconnu en même temps pour le chef de la religion, le souverain magistrat de la ville, & le général-né de l'état. Il prit, outre un grand nombre de gardes, douze licteurs, espèce d'huissiers qui l'accompagnoient quand il paroissoit en public. Chaque licteur étoit armé d'une hache d'armes, environnée de faisceaux de verges, pour désigner le droit de glaive, symbole de la souveraineté. Mais sous

Dionysii Halicarnaſ. l. 2. p. 81.

Tit. Liv. lib. 1. c. 8.

D. H. l. 2. Plut. in Rom.

cet appareil de la royauté, son pouvoir ne laissoit pas d'être resserré dans des bornes fort étroites : & il n'avoit guères d'autre autorité que celle de convoquer le sénat & les assemblées du peuple ; d'y proposer les affaires ; de marcher à la tête de l'armée, quand la guerre avoit été résolue par un décret public ; & d'ordonner de l'emploi des finances, qui étoient sous la garde de deux trésoriers qu'on appela depuis *Questeurs*.

Les premiers soins du nouveau prince furent d'établir différentes lois par rapport à la religion & au gouvernement civil ; toutes également nécessaires pour entretenir la société entre les hommes ; mais qui ne furent cependant publiées qu'avec le consentement de tout le peuple Romain. On ne sait pas bien quelle étoit la forme du culte de ces temps si éloignés. On voit seulement par l'histoire, que la religion des premiers Romains avoit beaucoup de rapport avec leur origine. Ils célébroient la fête de la déesse *Palès*, une des divinités tutélaires. Pan, dieu des forêts, avoit aussi ses autels ; il étoit révéré dans les fêtes lupercales ou des louves : on lui sacrifioit un chien. Plutarque nous parle d'un dieu *Consus* qui présidoit aux con- Plut. in Rom.

ſeils ; il n'avoit pour temple qu'une grotte pratiquée ſous terre. On a donné depuis un air de myſtere à ce qui n'étoit peut-être alors qu'un pur effet du haſard ou de la néceſſité ; & on nous a débité que ce temple n'avoit été ménagé ſous terre, que pour apprendre aux hommes que les délibérations des conſeils devroient être ſecrettes.

Mais la principale religion de ces temps groſſiers conſiſtoit dans les augures & dans les aruſpices, c'eſt à-dire dans les pronoſtics qu'on tiroit du vol des oiſeaux, ou des entrailles des bêtes. Les prêtres & les ſacrificateurs faiſoient croire au peuple qu'ils y liſoient diſtinctement les deſtinées des hommes. Cette pieuſe fraude, qui ne devoit ſon établiſſement qu'à l'ignorance de ces premiers ſiècles, devint depuis un des myſtères du gouvernement, comme nous aurons lieu de le faire obſerver dans la ſuite ; & on prétend que Romulus même voulut être le premier augure de Rome, de peur qu'un autre, à la faveur de ces ſuperſtitions, ne s'emparât de la confiance de la multitude. Il défendit, par une loi expreſſe, qu'on fît aucune élection, ſoit pour la dignité royale, le ſacerdoce ou les magiſtratures publiques, & qu'on entreprît

Cicer. l. 9. de legibus. Idem, l. 3. de naturâ deorum.

même aucune guerre, qu'on n'eût pris auparavant les auſpices. Ce fut par le même eſprit de religion & par une ſage politique, qu'il interdit tout culte des divinités étrangères, comme capable d'introduire de la diviſion entre ſes nouveaux ſujets. Le ſacerdoce, par la même loi, devoit être à vie ; les prêtres ne pouvoient être élus avant l'âge de cinquante ans. Romulus leur défendit de mêler des fables aux myſtères de la religion, & d'y répandre un faux merveilleux, ſous prétexte de les rendre plus vénérables au peuple. Ils devoient être inſtruits des loix & des coutumes du pays, & ils étoient obligés d'écrire les principaux évènemens qui arrivoient dans l'état ; ainſi ils en furent les premiers hiſtoriens & les premiers juriſconſultes. D. H. l. 2.

Il nous reſte dans l'hiſtoire quelques fragmens des loix civiles qu'établit Romulus. La première regarde les femmes mariées ; elle leur défend de ſe ſéparer de leurs maris, ſous quelque prétexte que ce ſoit ; en même temps qu'elle permet aux hommes de les répudier, & même de les faire mourir, en y appellant leurs parens, ſi elles ſont convaincues d'adultère, de poiſon, d'avoir fait fabriquer de fauſſes clefs, ou ſeule- Gellius, c. 25.

ment d'avoir bu du vin. Romulus crut devoir établir une loi si sévère, pour prévenir l'adultère qu'il regarda comme une seconde ivresse, & comme le premier effet de cette dangereuse liqueur. Mais rien n'approche de la dureté des lois qu'il établit à l'égard des enfans. Il donna à leurs pères un empire absolu sur leurs biens & sur leur vie ; ils pouvoient, de leur autorité privée, les enfermer, & même les vendre pour esclaves jusqu'à trois fois, quelque âge qu'ils eussent, & à quelque dignité qu'ils fussent parvenus. Un père étoit le premier magistrat de ses enfans. On pouvoit se défaire de ceux qui étoient nés avec des difformités monstrueuses ; mais le père étoit obligé, avant que de les exposer, de prendre l'avis de cinq de ses plus proches voisins : la loi lui laissoit plus de liberté à l'égard de ses filles, pourvû que ce ne fût pas l'aînée ; & s'il violoit ces réglemens, la moitié de son bien étoit confisquée au profit du trésor public. Romulus qui n'ignoroit pas que la puissance d'un état consiste moins dans son étendue, que dans le nombre de ses habitans, défendit par la même loi de tuer un ennemi qui se rendroit, ou même de le vendre. Il ne fit la guerre que pour conquérir des

D. H. Plut. Instit. l. 1.

D. H. l. 2.

hommes, sûr de ne pas manquer de terre, quand il auroit des troupes suffisantes pour s'en emparer.

Ce fut pour reconnoître ses forces, qu'il fit faire un dénombrement de tous les citoyens de Rome. Il ne s'y trouva que trois mille hommes de pied, & environ trois cents cavaliers. Romulus les divisa tous en trois tribus égales, & il assigna à chacune un quartier de la ville pour habiter. Chaque tribu fut ensuite subdivisée en dix curies ou compagnies de cent hommes, qui avoient chacune un centurion pour les commander. Un prêtre, sous le nom de curion, étoit chargé du soin des sacrifices; & deux des principaux habitans, appellés *Duumvirs*, rendoient la justice à tous les particuliers.

Romulus, occupé d'un aussi grand dessein que celui de fonder un état, songea à assurer la subsistance de ce nouveau peuple. Rome, bâtie sur un fond étranger, & qui dépendoit originairement de la ville d'Albe, n'avoit qu'un territoire fort borné; on prétend qu'il ne comprenoit au plus que cinq ou six milles d'étendue. Cependant le prince en fit trois parts, quoique inégales. La première fut consacrée au culte des dieux; on en ré- V. Strabon, l. 5.

ſerva une autre pour le domaine du roi & les beſoins de l'état ; la plus conſidérable partie fut diviſée en trente portions, par rapport aux trente curies :
D. H. l. 2. chaque particulier n'en eut pas plus de deux arpens pour ſa ſubſiſtance.

Id. ibid. L'établiſſement du ſénat ſuccéda à ce partage. Romulus le compoſa de cent des principaux citoyens : on en augmenta le nombre depuis, comme nous le dirons dans la ſuite. Le roi nomma le premier ſénateur, & il ordonna qu'en ſon abſence, il auroit le gouvernement de la ville ; chaque tribu en élut trois, & les trente curies en fournirent chacune trois autres, ce qui compoſa le nombre de cent ſénateurs, qui devoient tenir lieu en même temps de miniſtres pour le roi, & de protecteurs à l'égard du peuple : fonctions auſſi nobles, que délicates à bien remplir.

Les affaires les plus importantes devoient être portées au ſénat. Le prince, comme le chef, y préſidoit à la vérité ; mais cependant tout s'y décidoit à la pluralité des voix, & il n'y avoit que ſon ſuffrage, comme un ſénateur par-
Liv. l. 1. c. 8. ticulier. Rome, après ſon roi, ne voyoit rien de ſi grand & de ſi reſpectable que ſes ſénateurs. On les nomma *Pères*, & leurs deſcendans *Patriciens* :

origine de la première nobleſſe parmi les Romains. On donna aux ſénateurs ce nom de *Pères*, par rapport à leur âge, ou à cauſe des ſoins qu'ils prenoient de leurs concitoyens. » Ceux qui » compoſoient anciennement le conſeil » de la république, dit Salluſte, avoient » le corps affoibli par les années, mais » leur eſprit étoit fortifié par la ſageſſe » & par l'expérience. » Les dignités civiles & militaires, même celles du ſacerdoce, appartenoient aux patriciens, à l'excluſion des plébéiens. Le peuple obéiſſoit à des magiſtrats particuliers qui lui rendoient juſtice; mais ces magiſtrats recevoient les ordres du ſénat qui étoit regardé comme la loi ſuprême & vivante de l'état, le gardien & le défenſeur de la liberté. Conjuration de Catilina.

Les Romains, après l'établiſſement du ſénat, tirèrent de nouveau de chaque curie dix hommes de cheval; on les nomma *Celeres*, ſoit du nom de leur chef appellé Celer, ou par rapport à leur vîteſſe, & parce qu'ils ſembloient voler, pour exécuter les ordres qu'on leur donnoit. Romulus en compoſa ſa garde; ils combattoient également à pied & à cheval, dit Denis d'Halicarnaſſe, ſelon les occaſions & la diſpoſition du terrain où ils ſe trouvoient; ce qui D. H. l. 2.

revient assez à cette espèce de milice que nous appellons *Dragons*. L'état leur fournissoit un cheval, d'où ils furent appellés chevaliers, & ils étoient distingués par un anneau d'or. Mais dans la suite, quand leur nombre fut augmenté, cette fonction militaire fut changée en un simple titre d'honneur, & ces chevaliers ne furent pas plus attachés à la guerre que les autres citoyens. On les vit au contraire se charger, sous le nom de *Publicains*, de recueillir les tributs, & tenir à ferme les revenus de la république : espèce de corps qui, quoique plébéien, ne laissoit pas de former comme un ordre séparé entre les patriciens & le peuple.

De tous les peuples du monde, le plus fier de son origine, & le plus jaloux de sa liberté, a été le peuple Romain. Ce dernier ordre, quoique formé pour la plupart de pâtres & d'esclaves, voulut avoir part dans le gouvernement comme le premier. C'étoit lui qui autorisoit les loix qui avoient été rédigées par le roi & le sénat; & il donnoit lui-même, dans ses assemblées, les ordres qu'il vouloit exécuter. Tout ce
D. H. l. 2. qui concernoit la guerre & la paix, la création des magistrats, l'élection même du souverain, dépendoit de ses suffrages.

Le

Le sénat s'étoit seulement réservé le pouvoir d'approuver ou de rejetter ses projets, qui, sans ce tempérament & le concours de ses lumières, eussent été souvent trop précipités & trop tumultueux.

Telle étoit la constitution fondamentale de cet état, qui n'étoit ni purement monarchique, ni aussi entièrement républicain. Le roi, le sénat & le peuple étoient, pour-ainsi-dire, dans une dépendance réciproque ; & il résultoit de cette mutuelle dépendance, un équilibre d'autorité qui modéroit celle du prince, & qui assûroit en même temps le pouvoir du sénat & la liberté du peuple.

Romulus, pour prévenir les divisions que la jalousie, si naturelle aux hommes, pouvoient faire naître entre les citoyens d'une même république, dont les uns venoient d'être élevés au rang de sénateurs, & les autres étoient restés dans l'ordre du peuple, tâcha de les attacher les uns aux autres par des liaisons & des bienfaits réciproques. Il fut permis à ces plébéiens de se choisir dans le corps du sénat, des *Patrons*, qui étoient obligés de les assister de leurs conseils & de leur crédit ; & chaque particulier, sous le nom de *Client*, s'attachoit de son D. H. l. 2.

côté aux intérêts de son patron. Si ce sénateur n'étoit pas riche, ses cliens contribuoient à la dot de ses filles, au paiement de ses dettes ou de sa rançon, en cas qu'il eût été fait prisonnier de guerre; & ils n'eussent osé lui refuser leurs suffrages, s'il briguoit quelque magistrature. Il étoit également défendu au patron & au client de se présenter en justice, pour servir de témoin l'un contre l'autre. Ces offices réciproques & ces obligations mutuelles furent estimés si saints, que ceux qui les violoient, passoient pour infâmes, & il étoit même permis de les tuer comme des sacrilèges.

Un tempérament si sage dans le gouvernement, attiroit de tous côtés de nouveaux citoyens dans Rome: Romulus en faisoit autant de soldats, & déjà cet état commençoit à se rendre redoutable à ses voisins. Il ne manquoit aux Romains que des femmes, pour en assurer la durée. Romulus envoya des députés, pour en demander aux Sabins & aux nations voisines, & pour leur proposer de faire une étroite alliance avec Rome. Les Sabins occupoient cette contrée de l'Italie, qui est située entre le Tibre, Teveron & les Apennins. Ils habitoient de petites villes & différentes bourgades, dont les unes étoient gou-

vernées par des princes, & d'autres par de simples magistrats, & en forme de république. Mais, quoique leur gouvernement particulier fût différent, ils s'étoient unis par une espèce de ligue & de communauté qui ne formoit qu'un seul état de tous les peuples de cette nation. Ces peuples étoient les plus belliqueux de l'Italie, & les plus voisins de Rome. Comme le nouvel établissement de Romulus leur étoit devenu suspect, ils rejettèrent la proposition des Romains : quelques-uns ajoutèrent la raillerie au refus, & ils demandèrent à ces envoyés, pourquoi leur prince n'ouvroit pas un asyle en faveur des femmes fugitives & des esclaves de ce sexe, comme il avoit fait pour les hommes; que ce seroit le moyen de former des mariages, où de part & d'autre on n'auroit rien à se reprocher. Tit. L. l. 2. c. 9.

Romulus n'apprit qu'avec un vif ressentiment une réponse si piquante; il résolut de s'en venger, & d'enlever les filles de ses voisins. Il communiqua son dessein aux principaux du sénat; & comme la plupart avoient été élevés dans le brigandage & dans la maxime d'emporter tout par la force, ils ne donnèrent que des louanges à un projet D. H. l. 1. proportionné à leur audace. Il ne fut

queſtion que de choiſir les moyens les plus propres pour le faire réuſſir ; Romulus n'en trouva point de meilleur, que de célébrer à Rome des jeux ſolemnels en l'honneur de Neptune chevalier. La religion entroit toujours dans ces fêtes, qui étoient précédées par des ſacrifices, & qui ſe terminoient par des combats de lutteurs, & par différentes ſortes de courſes à pied & à cheval.

Les Sabins, les plus voiſins de Rome, ne manquèrent pas d'y accourir, au jour deſtiné à cette ſolemnité, comme Romulus l'avoit bien prévu. On y vit auſſi un grand nombre de Céniniens, de Cruſtuminiens & d'Antemnates, avec leurs femmes & leurs enfans. Les uns & les autres furent reçus par les Romains avec de grandes démonſtrations de joie ; chaque citoyen ſe chargea de ſon hôte ; &, après les avoir bien régalés, on les conduiſit, & on les plaça commodément dans l'endroit où ſe faiſoient les jeux. Mais pendant que ces étrangers étoient attachés à voir le ſpectacle, les Romains, par ordre de Romulus, ſe jettèrent l'épée à la main dans cette aſſemblée, ils enlevèrent toutes les filles, & mirent hors de Rome les pères & mères qui réclamoient en vain l'hoſpitalité violée. Leurs filles ré-

pandirent d'abord beaucoup de larmes; elles souffrirent ensuite qu'on les consolât; le temps à la fin adoucit l'aversion qu'elles avoient pour leurs ravisseurs, dont elles firent depuis des époux légitimes. Cependant, l'enlèvement de ces filles causa une guerre qui dura plusieurs années. Les Céniniens furent les premiers qui firent éclater leur ressentiment. Ils entrèrent en armes sur les terres des Romains. Romulus marcha aussi-tôt contre eux, les défit, tua leur roi, ou leur chef appellé Acron, prit leur ville, & en emmena tous les habitans qu'il obligea de le suivre à Rome, où il leur donna les mêmes droits & les mêmes privilèges qu'aux autres citoyens. Ce prince rentra dans Rome, chargé des armes & des dépouilles de son ennemi, dont il s'étoit fait une espèce de trophée; & il les consacra à Jupiter *Férétrien*, comme un monument de sa victoire: origine de la cérémonie du triomphe chez les Romains. Les Antemnates & les Crustuminiens n'eurent pas un sort plus favorable que les Céniniens. Ils furent vaincus; Antemnes & Crustuménie furent prises. Romulus ne les voulut point détruire; mais comme le pays étoit gras & abondant, il y établit deux colonies L'an 4 de Rome.

qui lui servoient de ce côté-là comme de gardes avancées contre les incursions de ses autres ennemis. Tatius, roi des Cures dans le pays des Sabins, prit à la vérité les armes le dernier ; mais il n'en fut pas moins redoutable : il surprit par trahison la ville de Rome, & pénétra jusques dans la place. Il y eut un combat sanglant & très-opiniâtre, sans qu'on en pût prévoir le succès, lorsque ces Sabines, qui étoient devenues femmes des Romains, & dont la plupart en avoient déjà eu des enfans, se jettèrent au milieu des combattans, & par leurs prières & leurs larmes suspendirent l'animosité réciproque. On en vint à un accommodement ; les deux peuples firent la paix ; & pour s'unir encore plus étroitement, la plupart de ces Sabins qui ne vivoient qu'à la campagne ou dans des bourgades & de petites villes, vinrent s'établir à Rome. Ainsi, ceux qui le matin avoient conjuré la perte de cette ville, en devinrent, avant la fin du jour, les citoyens & les défenseurs. Il est vrai qu'il en coûta d'abord à Romulus une partie de sa souveraineté : il fut obligé de s'associer Tatius, le roi des Sabins ; & cent des plus nobles de cette nation, furent admis en même temps dans le sénat. Mais Tatius, ayant été tué depuis

An 7 de Rome, 747 avant Jesus-Christ.

par des ennemis particuliers, on ne lui donna point de successeur ; Romulus rentra dans tous ses droits, & réunit en sa personne toute l'autorité royale.

Les sénateurs Sabins, & tous ceux qui les avoient suivis, devinrent insensiblement Romains. Rome commença à être regardée comme la plus puissante ville de l'Italie ; on y comptoit, avant la fin du règne de Romulus, jusqu'à quarante-sept mille habitans, tous soldats, tous animés du même esprit, & qui n'avoient pour objet que de conserver leur liberté, & de se rendre maîtres de celle de leurs voisins. Mais cette humeur féroce & entreprenante, les rendoit moins dociles pour les ordres du prince ; d'un autre côté, l'autorité souveraine, qui ne cherche souvent qu'à s'étendre, devint suspecte & odieuse dans le fondateur même de l'état.

Romulus victorieux de cette partie des Sabins, voulut règner trop impérieusement sur ses sujets & sur un peuple nouveau qui vouloit bien lui obéir, mais qui prétendoit qu'il dépendît lui-même des loix dont il étoit convenu dans l'établissement de l'état. Ce prince, au contraire, rappelloit à lui seul toute l'autorité qu'il eût dû partager avec le sénat & l'assemblée du peu-

ple. Il fit la guerre à ceux de Comerin, de Fidene, & à ceux de Veïes, petites villes comprises entre les cinquante-trois peuples, que Pline dit qui habitoient l'ancien *Latium*, mais qui étoient si peu considérables, qu'à peine avoient-ils un nom, dans le temps même qu'ils subsistoient, si on en excepte Veïes, ville célèbre de la Toscane. Romulus vainquit ces peuples les uns après les autres, prit leurs villes, dont il ruina quelques-unes, s'empara d'une partie du territoire des autres, dont il disposa depuis de sa seule autorité. Le sénat en fut offensé, & il souffroit impatiemment que le gouvernement se tournât en pure monarchie. Il se défit d'un prince qui devenoit trop absolu. Romulus âgé de cinquante-cinq ans, & après trente-sept de règne, disparut, sans qu'on ait pu découvrir de quelle manière on l'avoit fait périr. Le sénat, qui ne vouloit pas qu'on crût qu'il y eût contribué, lui dressa des autels après sa mort, & il fit un Dieu de celui qu'il n'avoit pu souffrir pour souverain.

Plin. l. 3, c. 5.

Virg. Eneid. l. 6.

An de Rome 37.

L'autorité royale, par la mort de Romulus, se trouva confondue dans celle du sénat. Les sénateurs convinrent de la partager, & chacun, sous le nom d'entre-roi, gouvernoit à son tour pendant

dant cinq jours, & jouissoit de tous les honneurs de la souveraineté. Cette nouvelle forme de gouvernement dura un an entier, & le sénat ne songeoit point à se donner un nouveau souverain. Mais le peuple qui s'apperçut que cet interrègne ne servoit qu'à multiplier ses maîtres, demanda hautement qu'on y mît fin : il fallut que le sénat relâchât à la fin une autorité qui lui échappoit. Il fit proposer au peuple, s'il vouloit qu'on procédât à l'élection du nouveau roi, ou qu'on choisît seulement des magistrats annuels qui gouvernassent l'état. Le peuple, par estime & par déférence pour le sénat, lui remit le choix de ces deux sortes de gouvernemens. Plusieurs sénateurs qui goûtoient le plaisir de ne voir dans Rome aucune dignité au dessus de la leur, inclinoient pour l'état républicain ; mais les principaux de ce corps, qui aspiroient secrettement à la couronne, firent décider à la pluralité des voix, qu'on ne changeroit rien dans la forme du gouvernement. Il fut résolu qu'on procéderoit à l'élection d'un roi ; & le sénateur qui fit le dernier, durant cet interrègne, la fonction d'*entre-roi*, adressant la parole au peuple en pleine assemblée, lui dit : » Elisez un roi, Romains ; le

T. Liv. l. 1. dec. 1.

Plut. in Numa Pomp.

» sénat y consent ; & si vous faites » choix d'un prince digne de succéder » à Romulus, le sénat le confirmera » dans cette suprême dignité. ». On tint pour cette importante élection une assemblée générale du peuple Romain. Nous croyons qu'il ne sera pas inutile de remarquer ici qu'on comprenoit sous ce nom d'*assemblée du peuple*, non-seulement les plébéiens, mais encore les sénateurs, les chevaliers, & généralement tous les citoyens Romains, qui avoient droit de suffrage, de quelque rang & de quelque condition qu'ils fussent. C'étoient comme les états-généraux de la nation, & on avoit appellé ces assemblées, assemblées du peuple, parce que les voix s'y comptant par tête, les plébéiens seuls, plus nombreux que les deux autres ordres de l'état, décidoient ordinairement de toutes les délibérations, qui, dans ces premiers temps, n'avoient cependant d'effet, qu'autant qu'elles étoient ensuite approuvées par le sénat : telle étoit alors la forme qui s'observoit dans les élections. Celle du successeur de Romulus fut fort contestée.

Le sénat étoit composé d'anciens sénateurs, & de nouveaux qu'on y avoit aggrégés sous le règne de Tatius : cela forma deux partis. Les anciens deman-

doient un Romain d'origine : les Sabins qui n'avoient point eu de roi depuis Tatius, en vouloient un de leur nation. Enfin, après beaucoup de contestations, ils demeurèrent d'accord que les anciens sénateurs nommeroient le roi de Rome, mais qu'ils seroient obligés de le choisir parmi les Sabins. Leur choix tomba sur un Sabin, de la ville de Cures, mais qui demeuroit à la campagne. Il s'appelloit *Numa Pompilius*, homme de bien, sage, modéré, équitable, mais peu guerrier, & qui ne pouvant se donner de la considération par son courage, chercha à se distinguer par des vertus pacifiques. Il travailla pendant tout son règne, à la faveur d'une longue paix, à tourner les esprits du côté de la religion, & à inspirer aux Romains une grande crainte des dieux. Il bâtit de nouveaux temples : il institua des fêtes ; & comme les réponses des oracles & les prédictions des augures & des aruspices faisoient toute la religion de ce peuple grossier, il n'eut pas de peine à lui persuader que des divinités qui prédisoient ce qui devoit arriver d'heureux ou de malheureux, pouvoient bien être la cause du bonheur ou du malheur qu'ils annonçoient : la vénération pour ces êtres supérieurs, d'au-

An de Rome 39.
Tit. Liv.
D. Halic.
Plutarq.

tant plus redoutables qu'ils étoient plus inconnus, fut une suite de ces préjugés. Rome se remplit insensiblement de superstitions : la politique les adopta, & s'en servit utilement pour tenir dans la soumission un peuple encore féroce. Il ne fut même plus permis de rien entreprendre qui concernât les affaires d'état sans consulter ces fausses divinités ; & Numa, pour autoriser ces pieuses institutions, & s'attirer le respect du peuple, feignit de les avoir reçues d'une nymphe appellée *Egérie*, qui lui avoit révélé, disoit-il, la manière dont les dieux vouloient être servis. Sa mort, après un règne de 43 ans, laissa la couronne à *Tullus Hostilius*, que les Romains élurent pour troisième roi de Rome. C'étoit un prince ambitieux, hardi, entreprenant, plus amateur de la guerre que de la paix, & qui, sur le plan de Romulus, ne songea à conserver son état que par de nouvelles conquêtes.

An de Rome 81.

Si la conduite pacifique de Numa avoit été utile aux Romains pour adoucir ce qu'il y avoit de féroce & de sauvage dans leurs mœurs, le caractère fier & entreprenant de Tullus ne fut pas moins nécessaire dans un état fondé par la force & la violence, & environné

de voisins jaloux de son établissement. Le peuple de la ville d'Albe faisoit paroître le plus d'animosité, quoique la plupart des Romains en tirassent leur origine, & que la ville d'Albe fût considérée comme la métropole de tout le Latium. Différens sujets de plaintes réciproques & ordinaires entre des états voisins, allumèrent la guerre; ou, pour mieux dire, l'ambition seule, & un esprit de conquête, leur firent prendre les armes. Les Romains & les Albins se mirent en campagne. Comme ils étoient voisins, les deux armées ne furent pas long-temps sans s'approcher: on ne dissimuloit plus qu'on alloit combattre pour l'empire & la liberté. Comme on étoit prêt d'en venir aux mains, le général d'Albe, soit qu'il redoutât le succès du combat, ou qu'il voulût seulement éviter l'effusion du sang, proposa au roi de Rome de remettre la destinée de l'un & de l'autre peuple à trois combattans de chaque côté, à condition que l'empire seroit le prix du parti victorieux. La proposition fut acceptée; les Romains & les Albins nommèrent chacun trois champions; on voit bien que je veux parler des Horaces & des Curiaces. Je n'entrerai point dans le détail de ce combat: tout le monde sait que

An de Rome 82.

D. H. l. 3. Tit. Liv. dec. 1. l. 1. c. 25.

les trois Curiaces & deux des Horaces
An de Rome 87. périrent dans ce fameux duel, & que Rome triompha par le courage & l'adresse du dernier des Horaces. Le Romain rentrant dans la ville, victorieux & chargé des armes & des dépouilles de ses ennemis, rencontra sa sœur qui devoit épouser un des Curiaces. Celle-ci, voyant son frère revêtu de la cotte d'armes de son amant, qu'elle avoit faite elle-même, ne put retenir sa douleur; elle répandit un torrent de larmes; elle s'arracha les cheveux, & dans les transports de son affliction, elle fit les plus violentes imprécations contre son frère.

Horace, fier de sa victoire, & irrité de la douleur que sa sœur faisoit éclater mal-à-propos au milieu de la joie publique, dans le transport de sa colère lui passa son épée au travers du corps. » Va, lui dit-il, trouver ton amant, » & porte-lui cette passion insensée, » qui te fait préférer un ennemi mort » à la gloire de ta patrie. » Tout le monde détestoit une action si inhumaine & si cruelle. On arrêta aussi-tôt le meurtrier: il fut traduit devant les *Duumvirs*, juges naturels de ces sortes de crimes: Horace fut condamné à perdre la vie; & le jour même de son

triomphe auroit été celui de son supplice, si, par le conseil de Tullus-Hostilius, il n'eût appellé de ce jugement devant l'assemblée du peuple. Il y comparut avec le même courage & la même fermeté qu'il avoit fait paroître dans son combat contre les Curiaces. Le peuple crut qu'en faveur d'un si grand service, il pouvoit oublier un peu la rigueur de la loi. Horace fut renvoyé absous, plutôt, dit Tite-Live, » par » admiration pour son courage, que par » la justice de sa cause. » Nous n'avons rapporté cet évènement, que pour faire voir, par le conseil que donna le roi de Rome à Horace d'en appeller au peuple, que l'autorité de cette assemblée étoit supérieure à celle du prince, & que ce n'étoit que dans le concours des suffrages du roi & des différens ordres de l'état, que se trouvoit la véritable souveraineté de cette nation. Cicer. pro Milone.

L'affaire d'Horace étant terminée, le roi de Rome songea à faire reconnoître son autorité dans la ville d'Albe, suivant les conditions du combat, qui avoient adjugé l'empire & la domination au victorieux. Ce prince, en suivant l'esprit & les maximes de Romulus, ruina cette ville, dont il transféra les habitans à Rome : ils y reçurent le droit D. H. l. 3.

An de Rome 87. de citoyens, & même les principaux furent admis dans le sénat : tels furent les Juliens, les Serviliens, les Quintiens, les Geganiens, les Curiaces, & les Cléliens, dont les descendans remplirent depuis les principales dignités de l'état, & rendirent de très-grands services à la république, comme nous le verrons dans la suite. Tullus Hostilius ayant fortifié Rome par cette augmentation d'habitans, tourna ses armes contre les Sabins.

D. H. l. 3.

An de Rome 113. Le détail de cette guerre n'est point de mon sujet; je me contenterai de dire que ce prince, après avoir remporté différens avantages contre les ennemis de Rome, mourut dans la trente-deuxième année de son règne; qu'Ancus Martius, petit-fils de Numa, fut élu en la place d'Hostilius par l'assemblée du peuple, & que le sénat confirma ensuite cette nouvelle élection.

An de Rome 114.

Comme ce prince tiroit toute sa gloire de son aïeul, il s'appliqua à imiter ses vertus paisibles, & son attachement à la religion. Il institua des cérémonies sacrées, qui devoient précéder les déclarations de guerre : mais ces pieuses institutions, plus propres à faire connoître sa justice que son courage, le rendirent méprisable aux peuples voi-

D. H. l. 3.

fins. Rome vit bientôt ses frontières ravagées par les incursions des Latins, & Ancus reconnut par sa propre expérience, que le trône exige encore d'autres vertus que la piété. Cependant pour soutenir toujours son caractère, avant que de prendre les armes, il envoya aux ennemis un héraut que les Romains appelloient *Fécialien* : ce héraut portoit une javeline ferrée, comme la preuve de sa commission. Etant arrivé sur la frontière, il cria à haute voix : » Ecoutez, Jupiter, & vous, Junon, écoutez, Quirinus, écoutez, dieux du ciel, de la terre & des enfers, je vous prends à témoin que le peuple Latin est injuste ; & comme ce peuple a outragé le peuple Romain, le peuple Romain & moi, du consentement du sénat, lui déclarons la guerre. »

Tit. Liv. l. 1.

Tit. Liv. d. l. l. 1. c. 24. Cic. l. 2. de Leg. Aul. Gel. l. 16. c.

On voit par cette formule, que nous a conservée Tite-Live, qu'il n'est fait aucune mention du roi, & que tout se fait au nom & par l'autorité du peuple, c'est-à dire, de tout le corps de la nation.

Cette guerre fut aussi heureuse qu'elle étoit juste. Ancus battit les ennemis, ruina leurs villes, en transporta les habitans à Rome, & réunit leur territoire à celui de cette capitale.

An de Rome 138. D. H. l. 2. Tarquin premier ou l'ancien, quoiqu'étranger, parvint à la couronne après la mort d'Ancus, & il l'acheta par des secours gratuits qu'il avoit donnés auparavant aux principaux du peuple : ce fut pour conserver leur affection, & récompenser ses créatures, qu'il en fit entrer cent dans le sénat; mais pour ne pas confondre les différens ordres de l'état, il les fit patriciens, au rapport de Denis d'Halicarnasse, avant que de les élever à la dignité de sénateurs, qui se trouvèrent jusqu'au nombre de trois cents, où il demeura fixé pendant plusieurs siècles. On sera peut-être étonné que dans un état gouverné par un roi, & assisté du sénat, les loix, les ordonnances & le résultat de toutes les délibérations, se fissent toujours au nom du peuple, sans faire mention du prince qui régnoit : mais on doit se souvenir que ce peuple généreux s'étoit réservé la meilleure part dans le gouvernement. Il ne se prenoit aucune résolution, soit pour la guerre ou pour la paix, que dans ses assemblées : on les appelloit en ce temps-là, assemblées par *Curies*, parce qu'elles ne devoient être composées que des seuls habitans de Rome divisés en trente Curies. C'est là qu'on créoit les rois, qu'on élisoit

D. H. l. 3. p. 199.

les magiſtrats & les prêtres, qu'on faiſoit des loix, & qu'on adminiſtroit la juſtice. C'étoit le roi, qui, de concert avec le ſénat, convoquoit ces aſſemblées, & décidoit, par un *Sénatus-conſulte*, du jour qu'on devoit les tenir, & des matières qu'on y devoit traiter. Il falloit un ſecond Sénatus-conſulte, pour confirmer ce qui y avoit été arrêté; le prince ou premier magiſtrat préſidoit à ces aſſemblées, qui étoient toujours précédées par des auſpices & par des ſacrifices, dont les patriciens étoient les ſeuls miniſtres.

Mais cependant comme tout ſe décidoit dans ces aſſemblées à la pluralité des voix, & que les ſuffrages ſe comptoient par tête, les plébéiens l'emportoient toujours ſur le ſénat & les patriciens, enſorte qu'ils formoient ordinairement le réſultat des délibérations, par préférence au ſénat & aux nobles.

Servius Tullius, ſixième roi de Rome, prince tout républicain, malgré ſa dignité, mais qui ne pouvoit pourtant ſouffrir que le gouvernement dépendît ſouvent de la plus vile populace, réſolut de faire paſſer toute l'autorité dans le corps de la nobleſſe & des patriciens, où il eſpéroit trouver des vues plus juſtes, & moins d'entêtement. L'en-

An de Rome 175. D. H l. 4. Tit. Liv. dec. 1. L. 1. c. 43.

treprise n'étoit pas sans de grandes difficultés. Ce prince avoit affaire au peuple de toute la terre, le plus fier & le plus jaloux de ses droits ; & pour l'obliger à en relâcher une partie, il falloit le savoir tromper par l'appât d'un bien plus considérable. Les Romains payoient en ce temps-là par tête un tribut au profit du trésor public ; & comme, dans leur origine, la fortune des particuliers étoit à-peu-près égale, on les avoit assujettis au même tribut, qu'ils continuèrent de payer avec la même égalité, quoique par la succession des temps il se trouvât beaucoup de différence entre les biens des uns & des autres.

Servius, pour éblouir le peuple, & pour connoître les forces de son état, représenta dans une assemblée, que le nombre des habitans de Rome & leurs richesses étant considérablement augmentés par cette foule d'étrangers qui s'étoient établis dans la ville, il ne lui paroissoit pas juste qu'un pauvre citoyen contribuât autant qu'un plus riche aux charges de l'état ; qu'il falloit régler ces contributions suivant les facultés des particuliers : mais que pour en avoir une connoissance exacte, il falloit obliger tous les citoyens sous les plus grandes

peines, à en donner une déclaration fidèle, & qui pût servir de règle pour faire cette répartition.

Le peuple, qui ne voyoit dans cette proposition que son propre soulagement, la reçut avec de grands applaudissemens, & toute l'assemblée, d'un mutuel consentement, donna au roi le pouvoir d'établir dans le gouvernement l'ordre qui lui paroîtroit le plus convenable au bien public. Ce prince, pour parvenir à ses fins, divisa d'abord tous les habitans de la ville, sans distinction de naissance ou de rang, en quatre *Tribus*, appellées les tribus de la ville. Il rangea sous vingt-six autres tribus les citoyens qui demeuroient à la campagne & dans le territoire de Rome. Il institua ensuite le *cens*, qui n'étoit autre chose qu'un rôle & un dénombrement de tous les citoyens Romains, dans lequel on comprit leur âge, leurs facultés, leur profession, le nom. de leur tribu & de leur curie, & le nombre de leurs enfans & de leurs esclaves. Il se trouva alors dans Rome & aux environs, plus de quatre-vingt mille citoyens capables de porter les armes. Fabius Pic. or.

Servius partagea ce grand nombre en six classes, & il composa chaque classe, de différentes centuries de gens de pied. D. H. l. 4.

Tit. Liv. Dec. 1. l. 1. Plin. l. 3. c. 33.

Il mit dans la première classe quatre-vingt centuries, dans lesquelles il ne fit entrer que des sénateurs, des patriciens, ou des gens distingués par leurs richesses, & tous ne devoient pas avoir moins que cent mines ou dix mille dragmes de bien : ce qui pouvoit revenir en ces temps-là à un peu plus de mille écus de notre monnoie ; ce que nous n'osons pas cependant affirmer bien positivement, à cause de la différence qui se trouve dans les opinions des savans sur la valeur & la variation des monnoies. On ne sait pas plus précisément si chaque centurie de cette première classe étoit composée de cent hommes effectifs. Il y a lieu de croire au contraire que Servius, dans la vue de multiplier les suffrages des patriciens, avoit augmenté le nombre de leurs centuries ; & il cachoit ce dessein secret, sous le prétexte plausible que les patriciens étant plus riches que les plébéiens, une centurie composée d'un petit nombre de ce premier ordre devoit autant contribuer aux charges de l'état, qu'une centurie complette de plébéiens.

Ces quatre-vingt compagnies de la première classe, furent partagées en deux ordres. Le premier composé des plus âgés, & qui étoit au-dessus de

quarante-cinq ans, étoit destiné pour la garde & la défense de la ville, & les quarante autres compagnies, formées des plus jeunes depuis dix-sept ans jusqu'à quarante cinq, devoient marcher en campagne, & aller à la guerre. Ils avoient tous pareilles armes offensives & défensives : les offensives étoient le javelot, la pique ou la hallebarde, & l'épée ; & ils avoient pour armes défensives le casque, la cuirasse & les cuissarts d'airain.

On rangea encore sous cette première classe toute la cavalerie, dont on fit dix-huit centuries, composées des plus riches & des principaux de la ville. On y ajouta deux autres centuries d'artisans qui suivoient le camp sans être armés ; & leur emploi consistoit à conduire & à dresser les machines de guerre.

La seconde classe n'étoit composée que de vingt centuries, & de ceux qui possédoient au moins la valeur de soixante-quinze mines de bien, c'est-à-dire, un peu plus de deux mille livres de notre monnoie. Ils se servoient à-peu-près des mêmes armes que les citoyens de la première classe, & ils n'en étoient distingués que par l'écu qu'ils portoient au lieu de bouclier.

Il n'y avoit pareillement que vingt

centuries dans la troisième classe, & il falloit avoir au moins cinquante mines de bien pour y entrer ; c'est-à-dire, environ quinze cents livres de notre monnoie.

La quatrième classe étoit composée du même nombre de centuries que les deux précédentes ; & ceux qui étoient rangés dans cette classe devoient avoir au moins vingt-cinq mines de bien, c'est-à-dire, environ sept cent cinquante livres de notre monnoie.

Il y avoit trente centuries dans la cinquième classe ; & on avoit placé dans ces centuries tous ceux qui avoient au moins douze mines & demie de bien, c'est-à-dire, un peu plus de trois cents livres de notre monnoie. Ils ne se servoient que de frondes pour armes, & ordinairement ils combattoient hors des rangs, & sur les aîles de l'armée.

Aul. Gel. l. 16. c. 10. La sixième classe n'avoit qu'une centurie, & même c'étoit moins une centurie qu'un amas confus des plus pauvres citoyens. On les appelloit *Prolétaires*, comme n'étant utiles à la république que par les enfans qu'ils engendroient ; ou *exempts*, à cause qu'ils étoient dispensés d'aller à la guerre & de payer aucun tribut.

D. H. l. 4. On avoit compris sous la seconde classe deux

deux centuries de charpentiers & d'ouvriers de machines militaires, & il y en avoit deux autres de trompettes, attachées à la quatrième classe. Toutes ces classes se partageoient, comme la première, entre les vieillards qui restoient pour la défense de la ville, & les jeunes gens dont on formoit les légions qui devoient marcher en campagne. Elles composoient en tout cent quatre-vingt-treize centuries, commandées chacune par un centurion, distingué par son expérience & par sa valeur.

Servius ayant établi cette distinction entre les citoyens d'une même république, ordonna qu'on assembleroit le peuple par centuries, lorsqu'il seroit question d'élire des magistrats, de faire des lois, de déclarer la guerre, ou d'examiner les crimes commis contre la république, ou contre les privilèges de chaque ordre. L'assemblée se devoit tenir hors de la ville, & dans le champ de Mars. C'étoit au souverain ou au premier magistrat à convoquer ces assemblées, comme celles des curies; & toutes les délibérations y étoient pareillement précédées par les auspices, ce qui donnoit beaucoup d'autorité au prince & aux patriciens, qui étoient revêtus des pricipales char-

ges du ſacerdoce. On convint, outre cela, qu'on recueilleroit les ſuffrages par centurie, au lieu qu'ils ſe comptoient auparavant par tête, & que les quatre-vingt-dix-huit centuries de la première claſſe donneroient leurs voix les premières. Servius, par ce réglement, tranſporta adroitement dans ce corps, compoſé des grands de Rome, toute l'autorité du gouvernement ; & ſans priver ouvertement les plébéiens du droit de ſuffrage, il ſut, par cette diſpoſition, le rendre inutile. Car toute la nation n'étant compoſée que de cent quatre-vingt-treize centuries, & s'en trouvant
D. H. l. 4. quatre-vingt-dix-huit dans la première claſſe, s'il y en avoit ſeulement quatre-vingt-dix-ſept du même avis, c'eſt-à-dire, une de plus que la moitié de cent quatre-vingt-treize, l'affaire étoit conclue ; & alors la première claſſe, comme nous avons dit, les grands de Rome, formoit ſeule les décrets publics ; & s'il manquoit quelques voix, & que quelques centuries de la première claſſe ne fuſſent pas du même ſentiment que les autres, on appeloit la ſeconde claſſe. Mais quand ces deux claſſes ſe trouvoient d'avis conformes, il étoit inutile de paſſer à la troiſième. Ainſi le petit peuple ſe trouvoit ſans pouvoir, quand

on recueilloit les voix par centuries; au lieu que quand on les prenoit par curies, comme les riches étoient confondus avec les pauvres, le moindre plébéiens avoit autant de crédit que le plus considérable des sénateurs. Depuis ce temps-là les assemblées par curies ne se firent plus que pour élire les *Flamines*, c'est-à-dire les prêtres de Jupiter, de Mars, de Romulus, & pour l'élection du grand Curion, & de quelques magistrats subalternes, dont on aura lieu de parler dans la suite. Nous ne sommes entrés dans un détail si exact de ce nouveau plan de gouvernement, que parce que, sans cette connoissance, il seroit difficile d'entendre ce que nous rapporterons dans la suite des différends qui s'éleverent entre le sénat & le peuple Romain au sujet du gouvernement.

La royauté, après cet établissement, parut à Servius comme une pièce hors d'œvre, & inutile dans un état presque républicain. On prétend que, pour achever son ouvrage, & pour rendre la liberté entière aux Romains, il avoit résolu d'abdiquer généreusement la couronne, & de réduire le gouvernement en pure république, sous la régence de deux magistrats annuels qui seroient élus dans une assemblée générale du peuple

Id. ibidem. Romain. Mais un dessein si héroïque n'eut point d'effet, par l'ambition de Tarquin le superbe, gendre de Servius, qui, dans l'impatience de règner, fit

An de Rome 218. assassiner son roi & son beau-père. Il prit en même temps possession du trône sans nulle forme d'élection, & sans consulter ni le sénat, ni le peuple, & comme si cette suprême dignité eût été un bien héréditaire, ou une conquête qu'il n'eût due qu'à son courage & à sa valeur.

An de Rome 219. Une action si inhumaine le fit regarder avec horreur par tous les gens de bien. Tout le monde détestoit également son ambition & sa cruauté. Parricide & tyran en même temps, il venoit d'ôter la vie à son beau-père, & la liberté à sa patrie. Comme il n'étoit monté sur le trône que par ce double crime, il ne s'y maintint que par de nouvelles violences. Il ne laissa pas de se conduire d'abord dans sa tyrannie avec beaucoup d'habileté; il s'assura de l'armée, qu'il regardoit comme le plus ferme soutien de sa puissance. Fier & cruel dans Rome, & à l'égard des grands qui pouvoient s'oppofer à ses desseins; mais doux,

D. H. l. 4. humain, & même familier à l'armée & avec les soldats, il les récompensoit magnifiquement; plus d'une fois il

abandonna des villes ennemies au pillage. Il sembloit qu'il ne fît la guerre que pour les enrichir, soit qu'il en craignît les forces réunies, ou qu'il voulût les attacher plus étroitement à sa personne & à ses intérêts. Il embellit la ville de différens édifices publics ; & comme il faisoit travailler aux fondemens d'un temple, on trouva bien avant en terre la tête d'un homme qui s'étoit conservée sans corruption, ce qui fit donner le nom de Capitole à ce temple. Les devins & les augures qui tiroient avantage des moindres événemens, prirent occasion de publier que Rome seroit un jour la maîtresse du monde, & la capitale de l'univers.

Tarquin présidoit à ses différens travaux, mais toujours accompagné d'une troupe de gardes qui lui servoient en même temps de satellites & d'espions. Ces esclaves du tyran, répandus dans les différens quartiers de la ville, observoient avec soin s'il ne se formoit point secrettement quelque conspiration contre lui. Le moindre soupçon étoit puni de la mort, ou du moins de l'exil. Plusieurs sénateurs des premiers de Rome, périrent par des ordres secrets, sans d'autre crime que celui d'avoir osé déplorer le malheur de leur patrie. Il n'épargna

pas même Marcus Junius qui avoit époufé une Tarquinie, fille de Tarquin l'ancien; mais qui lui étoit fufpect à caufe de fes richeffes. Il le fit périr, & fe défit en même temps du fils aîné de cet illuftre Romain dont il redoutoit le courage & le reffentiment. Lucius Junius, un autre fils de Marcus, eût couru la même fortune, fi, pour échapper à la cruauté du tyran, il n'eût feint d'être hébêté, & d'avoir perdu l'efprit; ce qui lui fit donner par mépris le nom de *Brutus*, qu'il rendit fi depuis illuftre, comme nous le dirons dans la fuite. Les autres fénateurs, incertains de leur deftinée, fe tenoient cachés dans leurs maifons : le tyran n'en confultoit aucun; le fénat n'étoit plus convoqué; il ne fe tenoit plus aucune affemblée du peuple. Un pouvoir defpotique & cruel s'étoit élevé fur les ruines des lois & de la liberté. Les différens ordres de l'état, également opprimés, attendoient tous avec impatience quelque changement fans l'ofer efpérer, lorfque l'impudicité de Sextus fils de Tarquin, & la mort violente de la chafte Lucrèce, firent éclater cette haîne générale que tous les Romains avoient contre le roi, & même contre la royauté.

Perfonne n'ignore un évènement fi

tragique : nous dirons ſeulement, pour l'éclairciſſement de ce qui doit ſuivre, que cette vertueuſe Romaine, ne pouvant ſe réſoudre à ſurvivre à la violence qu'elle venoit de ſouffrir, fit appeler ſon père, ſon mari, ſes parens & les principaux amis de ſa maiſon, auxquels elle en demanda la vengeance. Elle s'enfonça en même temps un poignard dans le cœur, & tomba morte aux pieds de ſon père & de ſon mari. Tous ceux qui ſe trouvèrent préſens à ce funeſte ſpectacle, jetèrent de grands cris : mais pendant qu'ils s'abandonnoient à leur douleur, Lucius Junius, plus connu par le nom de Brutus qu'on lui avoit donné à cauſe de cet air ſtupide qu'il affectoit, laiſſant, pour-ainſi-dire tomber le maſque, & ſe montrant à découvert : » Oui, dit-il, en prenant » le poignard dont Lucrèce s'étoit » frappée, je jure de venger hautement » l'injure qui lui a été faite ; & je vous » prends à témoins, dieux tout-puiſſans, » que j'expoſerai ma vie, & que je » répandrai juſqu'à la dernière goutte de » mon ſang pour empêcher qu'aucun » de cette maiſon, ni même qui que » ce ſoit, règne jamais dans Rome. »

Il fit paſſer enſuite ce poignard entre les mains de Collatin, de Lucretius, de

Valerius, & de tous les assistans, dont il exigea le même serment. Ce serment fut le signal d'un soulevement général. Il est bien vraisemblable que le peuple d'abord regarda comme un prodige, & comme une preuve sensible que le ciel s'intéressoit à la vengeance de Lucrèce, ce changement si prompt qui venoit de se faire en apparence dans l'esprit de Brutus. La pitié pour le sort de cette infortunée Romaine, & la haîne des tyrans, firent prendre les armes au peuple. L'armée touchée des mêmes sentimens se révolta; & par un décret public, les Tarquins furent bannis de Rome. Le sénat, pour engager le peuple plus étroitement dans la révolte, & pour le rendre plus irréconciliable avec les Tarquins, souffrit qu'il pillât les meubles du palais. L'abus que ces princes avoient fait de la puissance souveraine, fit proscrire la royauté même. On dévoua aux dieux des enfers, & on condamna aux plus cruels supplices, ceux qui entreprendroient de rétablir la monarchie. L'état républicain succéda au monarchique; le sénat & la noblesse profitèrent des débris de la royauté, ils s'en approprièrent tous les droits; Rome devint en partie un état aristocratique, c'est-à-dire que la noblesse s'empara de la plus grande partie

Depuis la fondation de Rome, 244 ans complets.

Tit. Liv. l. 5. D. Oc. l. 2, Cic H. pro Sextio.

partie de l'autorité souveraine. Au lieu d'un prince perpétuel, on élut pour gouverner l'état, deux magistrats annuels tirés du corps du sénat, auxquels on donna le titre modeste de *Consuls*, pour leur faire connoître qu'ils étoient moins les souverains de la république, que ses conseillers, & qu'ils ne devoient avoir pour objet que sa conservation & sa gloire.

Idem de Legibus. l. 3. Val. Max. l. 4, 6, 1.

Brutus, l'auteur de la liberté, fut élu pour premier consul, & on lui donna pour collègue, Collatin mari de Lucrèce, dans la vue qu'il seroit plus intéressé que tout autre à la vengeance de l'outrage qu'elle avoit reçu.

Mais cette république naissante pensa être détruite dès son origine. Il se forma dans Rome un parti en faveur de Tarquin : quelques jeunes gens des premiers de la ville, élevés à la cour & nourris dans la licence & les plaisirs, entreprirent de rétablir ce prince. La forme austère d'un gouvernement républicain, sous lequel les lois seules, toujours inexorables, ont droit de régner, leur fit plus de peur que le tyran même: accoutumés aux distinctions flatteuses de la cour, ils ne pouvoient souffrir cette égalité humiliante qui les confondoit dans la multitude. Ce parti grossissoit

tous les jours ; &, ce qui est de plus surprenant, les enfans mêmes de Brutus, & les Aquiliens, neveux de Collatin, se trouvèrent à la tête des mécontens. Mais avant que la conspiration éclatât, ils furent tous découverts, & on prévint leurs mauvais desseins. Brutus, père & juge des criminels, vit bien qu'il ne pouvoit sauver ses enfans sans autoriser de nouvelles conjurations, & que c'étoit ouvrir lui-même les portes de Rome à Tarquin. Ainsi, préférant sa patrie à sa famille, & sans écouter la voix de la nature, il fit couper en sa présence la tête à ses deux fils comme à des traîtres. Le peuple admira la triste fermeté avec laquelle il avoit présidé lui-même à leur supplice. Son autorité en devint encore plus grande, & après la mort des deux fils du consul, il n'y eût plus aucun Romain qui osât seulement penser au retour de Tarquin. Collatin, collègue de Brutus, par une conduite opposée à la sienne, & pour avoir voulu sauver ses neveux, se rendit suspect & fut déposé du consulat. Le peuple jaloux, & comme furieux de sa liberté, le bannit de Rome ; il n'osa se fier à la haîne déclarée que ce Romain faisoit paroître contre Tarquin. Il craignit justement qu'étant parent du prince, il n'en eût

Cic. l. 3. de offic.

Tit. Liv. Dec. 1. L. 3. c. 2.

l'esprit de domination, & qu'il ne fût plus ennemi du roi que de la royauté. Publius Valerius fut mis en sa place, D. H. l. 5. & Tarquin n'espérant plus rien du parti qu'il avoit dans Rome, entreprit d'y entrer à force ouverte. Les Romains s'y opposèrent toujours avec une constance invincible; on en vint aux armes, & dans la première bataille qui fut donnée auprès de la ville contre les Tarquins, Brutus & Aronce fils aîné de Tarquin, s'entre-tuèrent à coups de lance : ainsi les deux premiers consuls de la république, n'achevèrent pas leur année de consulat. Valerius resta seul D. H. l. 5. quelque temps dans cette suprême dignité; le peuple en prit sujet de le soupçonner de vouloir règner seul. Une maison qu'il faisoit bâtir sur une éminence, augmenta ce soupçon; ses envieux & ses ennemis publioient que c'étoit une citadelle qu'il faisoit construire pour en faire le siége de sa tyrannie. Mais ce grand homme dissipa la malignité de ces discours, & les fit tomber par sa modération & la sagesse de sa conduite. Il fit abattre lui-même cette maison, l'objet de la jalousie de ses concitoyens, & le consul des Romains fut obligé de loger dans une maison d'emprunt. Avant que de se donner un collègue, & pendant

qu'il avoit seul toute l'autorité, il changea, par une seule loi faite en faveur du peuple, toute la forme du gouvernement; & au lieu que sous les rois, les *Plébescites* ou ordonnances du peuple, n'avoient force de loi qu'autant qu'elles étoient autorisées par un sénatus-consulte, Valerius publia une loi toute contraire, qui permettoit de porter devant les assemblées du peuple, l'appel du jugement des consuls. Par cette nouvelle loi il étendit les droits du peuple, & la puissance consulaire se trouva affoiblie dès son origine.

Il ordonna en même temps qu'on séparât les haches des faisceaux que les licteurs portoient devant les consuls, comme pour faire connoître que ces magistrats n'avoient point le droit de glaive, symbole de la souveraine puissance : & dans une assemblée du peuple, la multitude apperçut avec plaisir, qu'il avoit fait baisser les faisceaux de ses licteurs, comme un hommage tacite qu'il rendoit à la souveraineté du peuple romain. Pour éloigner le soupçon qu'il fut capable d'affecter la tyrannie, il fit publier une autre loi, qui permettoit de tuer, sans aucune formalité précédente, celui qui aspireroit à se rendre maître de la liberté de ses concitoyens.

Il étoit porté par cette loi, que l'assassin seroit déclaré absous de ce meurtre, pourvu qu'il apportât des preuves des mauvais desseins de celui qu'il auroit tué. Ce fut par le même principe de modération, qu'il ne voulut point être chargé du dépôt de l'argent public qui se levoit pour fournir aux frais de la guerre, on le porta dans le temple de Saturne, & le peuple, par son conseil, élut deux sénateurs qu'on appella depuis questeurs, qui furent chargés des deniers publics. Il déclara ensuite Lucretius, père de Lucrèce, son collègue au consulat; & il lui céda même, à cause qu'il étoit plus âgé, l'honneur de faire porter devant lui les faisceaux de verges, & toutes les marques de la souveraine puissance.

Publius Veturius, Minutius Marcus.

Ulpian. digest. l. 1, tit. 13.

Tacit. l. 1.

Une conduite si pleine de modération, & ses lois si favorables au peuple, firent donner à ce patricien le nom de *Publicola*, ou de populaire, & ce fut moins pour mériter ce titre, que pour attacher plus étroitement le peuple à la défense de la liberté publique, qu'il relâcha de son autorité par ces différens réglemens.

Le sénat animé du même esprit, & qui comprenoit de quelle conséquence il lui étoit d'intéresser le peuple à la conservation de la république, eut

grand soin de la subsistance pendant la guerre & le siége de Rome. Il envoya en différens endroits de la Campanie, & jusqu'à Cumes, chercher du bled qu'on distribua au peuple à vil prix, de peur que s'il manquoit de pain, il ne fut tenté d'en acheter aux dépens de la liberté commune, & qu'il n'ouvrît les portes de Rome à Tarquin.

Le sénat voulut même que le peuple ne payât aucun impôt pendant la guerre. Ces sages sénateurs se taxèrent eux-mêmes plus haut que les autres, & il sortit de cette illustre compagnie, cette maxime si généreuse & si pleine d'équité : » Que le peuple payoit un assez grand » tribut à la république, en élevant » des enfans qui puissent un jour la » défendre. »

Mais une si juste condescendance pour les besoins du peuple ne dura qu'autant que durèrent le siége de Rome, & la crainte des armes de Tarquin. A peine la fortune de la république parut-elle affermie par la levée de ce siége, qu'on vit éclater l'ambition des patriciens : & le sénat fit bientôt sentir, qu'en substituant deux consuls tirés de son corps, en la place du prince, le peuple n'avoit fait que changer de maîtres, &

que c'étoit toujours la même autorité, quoique sous des noms différens.

La royauté étoit à la vérité abolie, mais l'esprit de la royauté n'étoit pas éteint ; il étoit passé parmi les patriciens. Le sénat délivré de la puissance royale qui le tenoit en respect, voulut réunir dans son corps, toute l'autorité du gouvernement. Il possédoit dans les dignités civiles & militaires attachées à cet ordre, la puissance, & même les richesses qui en sont une suite ; & le premier objet de sa politique fut de tenir toujours le peuple dans l'abaissement & dans l'indigence.

Ce peuple, dont les suffrages étoient recherchés si ambitieusement dans les élections & dans les assemblées publiques, tomboit dans le mépris hors des *Comices*. La multitude en corps étoit ménagée avec de grands égards, mais le plébéien particulier étoit peu considéré ; aucun n'étoit admis dans l'alliance des patriciens. La pauvreté réduisit bientôt le peuple à des emprunts qui le jetèrent dans une dépendance servile des riches-ses, ensuite vint l'usure, remède encore plus cruel que le mal ; enfin la naissance, les dignités & les richesses mirent une trop grande inégalité parmi les citoyens d'une même république.

Les vûes de ces deux ordres devinrent bientôt opposées. Les patriciens pleins de valeur, accoutumés au commandement, vouloient toujours faire la guerre, & ils ne cherchoient qu'à étendre la püissance de la République au-dehors; mais le peuple vouloit Rome libre au-dedans, & il se plaignoit que pendant qu'il exposoit sa vie pour subjuguer les peuples voisins, il tomboit souvent lui-même, au retour de la campagne, dans les fers de ses propres concitoyens, par l'ambition & l'avarice des grands : c'est ce qu'il faut développer, comme le fondement des révolutions dont nous allons parler.

De toutes les manieres de subsister que les besoins de la nature ont fait inventer aux hommes, les Romains ne pratiquoient que le labourage & la guerre; ils vivoient de leur moisson ou de la récolte qu'ils faisoient l'épée à la main sur les terres de leurs ennemis. Tous les arts méchaniques, qui n'avoient point pour objet ces deux professions, étoient ignorés à Rome, abandonnés aux esclaves & aux étrangers. Généralement parlant, tous les Romains, depuis les sénateurs jusqu'aux moindres plébéiens, étoient laboureurs, & tous les laboureurs étoient soldats : & nous verrons dans la suite

D. H. l. 2. Plut. in Rom.

de cette hiſtoire, qu'on alloit prendre à la charrue de grands capitaines pour commander les armées. Tous les Romains, même les premiers de la République, accoutumoient leurs enfans à de ſemblables travaux, & ils les élevoient dans une vie dure & laborieuſe, afin de les rendre plus robuſtes & plus capables de ſoutenir les fatigues de la guerre.

Cette diſcipline domeſtique avoit ſon origine dans la pauvreté des premiers Romains : on fit enſuite une vertu d'un pur effet de la néceſſité, & des hommes courageux regardèrent cette pauvreté égale entre tous les citoyens, comme un moyen de conſerver leur liberté plus entière. Chaque citoyen n'eut d'abord pour vivre que deux arpens de terre, comme nous l'avons dit : Rome étendit depuis peu à peu ſon territoire par les conquêtes qu'elle fit ſur ſes voiſins. On vendoit ordinairement une moitié de ces terres conquiſes pour indemniſer l'état des frais de la guerre, & l'autre moitié ſe réuniſſoit au domaine public, que l'on donnoit enſuite ou gratuitement, ou ſous un cens modique & à rente, aux plus pauvres citoyens pour les aider à ſubſiſter : tel étoit l'ancien uſage de Rome ſous les rois, c'eſt-à-dire pen-

dant plus de deux cens ans. Mais depuis l'extinction de la royauté, les nobles & les patriciens, qui se regardoient comme les seuls souverains de la république, s'approprièrent sous différens prétextes la meilleure partie de ces terres conquises qui étoient dans leur voisinage, & à leur bienséance ; & ils étendoient insensiblement leur domaine aux dépens de celui du public : ou bien sous des noms empruntés, ils se faisoient adjuger à vil prix les différentes portions qui étoient destinées pour la subsistance des plus pauvres citoyens. Ils les confondoient ensuite dans leurs propres terres, & quelques années de possession, avec un grand crédit, couvroient ses usurpations. L'état y perdoit une partie de son domaine ; & le soldat, après avoir répandu son sang pour étendre les frontières de la république, se trouvoit privé de la portion de terre qui lui devoit servir en même temps de solde & de récompense.

L'avidité de certains patriciens ne se bornoit pas à ces sortes d'usurpations. Mais quand la récolte manquoit dans des années stériles, ou par irruptions des ennemis, ils savoient, par des secours intéressés se faire un droit sur le champ de leurs voisins. Le soldat

alors sans paye, & sans aucune ressource, étoit contraint, pour subsister, d'avoir recours aux plus riches. On ne lui donnoit point d'argent qu'à de grosses usures, & ces usures étoient même en ce temps-là arbitraires, si nous en croyons Tacite. Il falloit que le débiteur engageât son petit héritage, & souvent même ce cruel secours lui coûtoit la liberté. Les lois de ces temps-là permettoient aux créanciers, faute de paiement, d'arrêter son débiteur, & de le retenir dans sa maison, où il étoit traité comme un esclave. On exigeoit souvent le principal & les intérêts à coups de fouet & à force de tourmens; on lui enlevoit sa terre par des usures accumulées; & sous prétexte de l'observation des lois & d'une justice exacte, le peuple éprouvoit tous les jours une injustice extrême. Tacit. Ann. l. 6, ad an. 786.

Un gouvernement si dur dans une république naissante, excita bientôt un murmure général. Les plébéiens qui étoient chargés de dettes, & qui craignoient d'être arrêtés par leurs créanciers, s'adressoient à leurs patrons, & aux sénateurs les plus désintéressés. Ils leur représentoient leur misère, la peine qu'ils avoient à élever leurs enfans, & ils ajoutoient qu'après avoir combattu contre les Tarquins pour la

défenſe de la liberté publique, ils ſe trouvoient expoſés à devenir les eſclaves de leurs propres concitoyens.

Des menaces ſecrettes ſuccédèrent à ces plaintes, & les plébéiens ne voyant point d'adouciſſement à leurs peines, éclatèrent à la fin ſous le conſulat de T. Largius & de Q. Clélius.

An de Rome 255. Rome, comme nous l'avons dit, étoit environnée de quantité de petits peuples inquiets & jaloux de ſon aggrandiſſement. Les Latins, les Eques, les Sabins, les Volſques, les Herniques & les Véiens, tantôt ſéparés, & ſouvent réunis, lui faiſoient une guerre preſque continuelle. Ce fut peut-être à l'animoſité de ces voiſins, que les Romains furent redevables de cette valeur & de cette diſcipline militaire, qui dans la ſuite les rendirent les maîtres de l'univers.

An de Rome 257. Tarquin vivoit encore, il avoit ménagé ſecrettement une ligue puiſſante contre les Romains : trente villes du pays Latin s'intéreſsèrent à ſon rétabliſſement. Les Herniques & les Volſques favorisèrent cette entrepriſe : il n'y eut que les peuples d'Etrurie qui voulurent voir l'affaire plus engagée avant que de ſe déclarer ; & ils reſtèrent neutres dans la vue de prendre parti ſuivant les événemens.

Les conſuls & le ſénat ne virent pas ſans inquiétude une conſpiration ſi générale contre la république ; on ſongea auſſi-tôt à ſe mettre en défenſe. Comme Rome n'avoit point d'autres ſoldats que ſes citoyens, il fallut faire prendre les armes au peuple ; mais les plus pauvres, & ceux ſur-tout qui étoient chargés de dettes, déclarèrent que c'étoit à ceux qui jouiſſoient des dignités & des biens de la république à la défendre ; que pour eux, ils étoient las d'expoſer tous les jours leurs vies pour des maîtres ſi avares & ſi cruels. Ils refusèrent de donner leurs noms ſuivant l'uſage, pour ſe faire enrôler dans les légions ; les plus emportés diſoient même qu'ils n'étoient pas plus attachés à leur patrie, où on ne leur laiſſoit pas un pouce de terre en propriété, qu'à tout autre climat, quelque étranger qu'il fût, que du moins ils n'y trouveroient point de créanciers ; que ce n'étoit qu'en ſortant de Rome qu'ils s'affranchiroient de leur tyrannie, & ils menacèrent hautement d'abandonner la ville, ſi par un ſénatus-conſulte, on n'aboliſſoit toutes les dettes.

Le ſénat, inquiet d'une déſobéiſſance peu différente d'une révolte déclarée, s'aſſembla auſſi-tôt : on ouvrit D. H. l. 2.

différens avis. Les sénateurs les plus modérés opinèrent en faveur du soulagement du peuple. M. Valerius, frère de Publicola, & qui à son exemple affectoit d'être populaire, représenta que la plupart des pauvres plébéiens n'avoient été contraints de contracter des dettes, que par les malheurs de la guerre; que si dans la conjoncture où une partie de l'Italie s'étoit déclarée en faveur de Tarquin, on n'adoucissoit pas les peines du peuple, il étoit à craindre que le désespoir ne le jettât dans le parti du tyran, & que le sénat, pour vouloir porter trop loin son autorité, ne la perdît entièrement par le rétablissement de la royauté.

Plusieurs sénateurs, & ceux sur tout qui n'avoient point de débiteurs, se rangèrent de son sentiment; mais il fut rejetté avec indignation par les plus riches; Id. ibid. Appius Claudius s'y opposa aussi, mais par des vues différentes. Ce sénateur austère dans ses mœurs, & sévère observateur des lois, soutenoit qu'on n'y pouvoit faire aucun changement sans péril pour la république. Quoique sensible à la misère des particuliers qu'il assistoit tous les jours de son bien, il ne laissa pas cependant de déclarer en plein sénat, qu'on ne pouvoit pas avec justice re-

fuser le secours des lois aux créanciers qui voudroient poursuivre avec rigueur les débiteurs.

Mais avant que d'entrer dans un plus grand détail de cette affaire, peut-être ne sera-t-il pas inutile de faire connoître particulièrement un patricien qui eut tant de part, aussi-bien que ses descendans, aux différentes révolutions qui agitèrent depuis la république. An de Rome 205.

Appius Clausus ou Claudius, étoit Sabin de naissance, & des principaux de la ville de Régille. Des dissensions civiles dans lesquelles son parti se trouva le plus foible, l'obligèrent d'en sortir. Il se retira à Rome qui ouvroit un asyle à tous les étrangers. Il fut suivi de sa famille & de ses partisans, que Velleius Paterculus fait monter jusqu'au nombre de cinq mille.

On leur accorda le droit de bourgeoisie, avec des terres pour habiter, situées sur la rivière de Téveron; telle fut l'origine de la tribu Claudienne. Appius, qui en étoit le chef, fut reçu dans le sénat; il s'y fit bientôt distinguer par la sagesse de ses conseils, & sur-tout par sa fermeté. Il s'opposa hautement à l'avis de Valerius comme nous venons de le dire, & il représenta en plein sénat que la justice étant le plus D. H. l. 5.

ferme ſoutien des états, on ne pouvoit abolir les dettes des particuliers, ſans ruiner la foi publique, le ſeul lien de la ſociété parmi les hommes. Que le peuple même, en faveur de qui on ſollicitoit un arrêt ſi injuſte, en ſouffriroit le premier; que dans de nouveaux beſoins, les plus riches fermeroient leur bourſe; que le mécontentement des grands n'étoit pas moins à craindre que le murmure du peuple, & qu'ils ne ſouffriroient peut-être pas qu'on annullât des contrats qui étoient le fruit de leur épargne & de leur tempérance. Il ajouta que perſonne n'ignoroit que Rome dans ſon origine n'avoit pas aſſigné une plus grande quantité de terres aux nobles & aux patriciens, qu'aux plébéiens. Que ceux-ci venoient encore de partager les biens des Tarquins, qu'ils avoient fait ſouvent un butin conſidérable à la guerre, & que s'ils avoient conſumé ces biens dans la débauche, il n'étoit pas juſte qu'on les en dédommageât aux dépens de ceux qui avoient vécu avec plus de ſageſſe & d'économie; qu'après tout il falloit conſidérer que les mutins & ceux qui faiſoient le plus de bruit, n'étoient que les plébéiens des dernières claſſes, & qu'on ne plaçoit ordinairement dans les batailles que ſur les aîles

ou

ou à la queue des légions ; qu'ils n'étoient la plupart armés que de frondes ; qu'il n'y avoit ni grands ſervices à eſpérer, ni beaucoup à craindre de pareils ſoldats ; que la république ne perdroit pas beaucoup en perdant des gens qui ne ſervoient que de nombre ; & qu'il n'y avoit qu'à mépriſer la ſédition pour la diſſiper, & pour voir ces mutins recourir avec ſoumiſſion à la clémence du ſénat.

Quelques ſénateurs, qui vouloient trouver un milieu entre deux avis ſi oppoſés, proposèrent que les créanciers ne puſſent au moins exercer de contrainte ſur la perſonne de leurs débiteurs. D'autres vouloient qu'on ne remît les dettes qu'à ceux qui étoient notoirement dans l'impuiſſance de les acquitter ; & il y en eut qui, pour ſatisfaire en même temps à la foi publique, & à l'intérêt des créanciers, proposèrent de les payer des deniers publics. Le ſénat ne prit aucun de ces partis : il réſolut de ne point donner atteinte à des actes auſſi ſolemnels que des contrats ; mais afin d'adoucir le peuple, & pour l'engager à prendre plus volontiers les armes, il rendit un ſénatus-conſulte qui accordoit une ſurſéance pour toute

ſorte de dettes juſqu'à la fin de la guerre.

Cette condeſcendance du ſénat étoit un effet de l'approche de l'ennemi, qui s'avançoit du côté de Rome. Mais pluſieurs d'entre les plébéiens, devenus plus fiers par la même raiſon, déclarèrent, ou qu'ils obtiendroient une abolition abſolue de toutes les dettes, ou qu'ils laiſſeroient aux riches & aux grands les ſoins de la guerre, & la défenſe d'une ville à laquelle ils ne s'intéreſſeroient plus, & qu'ils étoient même prêts d'abandonner. La fermeté qu'ils faiſoient paroître leur attira des compagnons. Le nombre des mécontens groſſiſſoit tous les jours, & pluſieurs même d'entre le peuple, qui n'avoient ni dettes, ni créanciers, ne laiſſoient pas de ſe plaindre de la rigueur du ſénat, ſoit par compaſſion pour ceux de leur ordre, ou par cette averſion ſecrette que tous les hommes ont naturellement pour toute domination.

Quoique les plus ſages & les plus riches des plébéiens, & ſur-tout les cliens des nobles, n'euſſent pas de part à la ſédition, cependant la ſéparation dont menaçoient les mécontens, & le refus qu'ils faiſoient obſtinément de

prendre les armes, étoient d'un dangereux exemple, sur-tout dans une conjoncture où la plupart des Latins, commandés par les fils & le gendre de Tarquin, étoient aux portes de Rome. Le sénat pouvoit à la vérité faire le procès aux plus mutins, & aux chefs de la sédition; mais la loi *Valeria* qui autorisoit les appels dans l'assemblée du peuple, ouvroit un asyle à ces séditieux, qui ne pouvoient manquer d'être absous par les complices de leur rebellion.

Le sénat, pour éluder l'effet de ce privilège si préjudiciable à son autorité, résolut de créer un magistrat suprême, également au-dessus du sénat même & de l'assemblée du peuple, & auquel on déférât une autorité absolue. Pour obtenir le consentement du peuple on lui représenta dans une assemblée publique, que dans la nécessité de terminer ces dissensions domestiques, & de repousser en même temps les ennemis, il falloit donner à la république un seul chef, au-dessus même des consuls, qui fût l'arbitre des lois, & comme le père de la patrie: & de peur qu'il ne s'en rendît le tyran, & qu'il n'abusât de cette autorité suprême, qu'il ne falloit la lui confier que pour l'espace de six mois.

Le peuple qui ne prévit pas les conséquences de ce changement, y consentit; & il semble qu'on convint que le premier consul seroit en droit de nommer le dictateur, comme pour le dédommager de l'autorité qu'il perdoit par la création de cette éminente dignité. Clélius nomma T. Largius son collégue : ce fut le premier Romain, qui, sous le titre de *Dictateur*, parvint à cette suprême dignité, qu'on pouvoit regarder dans une république comme une monarchie absolue, quoique passagère. En effet, dès qu'il étoit nommé, lui seul avoit pouvoir de vie & de mort sur tous les citoyens, de quelque rang qu'ils fussent, & sans qu'il y eût aucune voie d'appel. L'autorité & les fonctions des autres magistrats cessoient, ou lui étoient subordonnées : il nommoit le général de la cavalerie, qui étoit à ses ordres, & qui lui servoit de lieutenant-général.

An de Rome 256.
An av. J. C. 496.
Tit. Liv. D. 1. l. 2.
D. H. l. 5.

Le dictateur avoit des licteurs armés de haches comme les rois : il pouvoit lever des troupes ou les congédier, selon qu'il le jugeoit à propos. Quand la guerre étoit déclarée, il commandoit les armées & y décidoit des entreprises militaires, sans être obligé de prendre l'avis ni du sénat ni du peu-

ple ; & après que ſon autorité étoit expirée, il ne rendoit compte à perſonne de tout ce qu'il avoit fait pendant ſon adminiſtration.

T. Largius étant revêtu de cette grande dignité, nomma, ſans la participation du ſénat & du peuple, Spurius Caſſius Viſcellinus pour général de la cavalerie ; & quoiqu'il fût le plus modéré du ſénat, il affecta de faire toutes choſes avec hauteur pour ſe faire craindre du peuple, & pour le faire rentrer plutôt dans ſon devoir. La fermeté du dictateur jeta une grande crainte dans les eſprits ; on vit bien que ſous un magiſtrat ſi abſolu, & qui ne manqueroit pas de faire un exemple du premier rebelle, il n'y avoit point d'autre parti à prendre que celui de la ſoumiſſion.

T. Largius, aſſis dans une haute chaire, & comme dans un trône qu'il avoit fait mettre dans la place publique, & environné de ſes licteurs armés de leurs haches, fit appeler tous les citoyens les uns après les autres. Les plébéiens, ſans oſer remuer, ſe préſentèrent docilement pour être enrôlés ; & chacun, rempli de crainte, ſe rangea ſous les enſeignes. Cependant cet appareil formidable de guerre ſe tourna en



négociation : les Sabins épouvantés demandèrent la paix sans la pouvoir obtenir. Mais il y eut comme une trève qui dura près d'un an, & le sage dictateur sut, par une conduite également ferme & modérée, se faire craindre & respecter des ennemis & de ses concitoyens.

Mais la fin de la dictature fit bientôt renaître ces dissensions domestiques, que l'appréhension d'une guerre prochaine n'avoit que suspendues. Les créanciers recommencèrent à poursuivre leurs débiteurs, & ceux-ci renouvelèrent leurs murmures & leurs plaintes. Cette grande affaire excita de nouveaux troubles, & le sénat voulant en prévenir les suites, fit tomber le consulat à Appius Claudius dont il connoissoit la fermeté. Mais de peur qu'il ne la portât trop loin, on lui donna pour collégue Servilius, personnage d'un caractère doux & humain, & agréable aux pauvres & à la multitude. Ces deux magistrats ne manquèrent pas de se trouver d'avis opposés. Servilius, par bonté & par compassion pour les malheureux, inclinoit à la suppression des dettes, ou du moins il vouloit qu'on diminuât du principal ces intérêts usuraires & accumulés qui l'excédoient considérablement.

Il exhortoit le ſénat à en faire un réglement qui ſoulageât le peuple, & qui aſſurât pour toujours la tranquillité de l'état.

Mais Appius, ſévère obſervateur des lois, ſoutenoit avec ſa fermeté ordinaire, qu'il y avoit une injuſtice manifeſte à vouloir ſoulager les débiteurs aux dépens de la fortune de leurs créanciers; que ce projet alloit même à la ruine de la ſubordination néceſſaire dans un état bien policé; que la condeſcendance que Servilius vouloit qu'on eût pour les beſoins du peuple, ne feroit regardée par les mutins que comme une foibleſſe déguiſée, & feroit naître de nouvelles prétentions; qu'au contraire rien ne marqueroit mieux la puiſſance de la république, que la juſte ſévérité dont on uſeroit envers ceux qui par leurs cabales & par leur déſobéiſſance avoient violé la majeſté du ſénat.

Le peuple inſtruit de ce qui s'étoit paſſé dans le ſénat, & informé des diſpoſitions différentes des deux conſuls, donne autant de louanges à Servilius, qu'il répand d'imprécations contre Appius. Les plus mutins s'attroupent de nouveau; on tient des aſſemblées ſecrettes de nuit, & dans des lieux écartés: tout eſt en mouvement, lorſque la ca-

lamité d'un particulier fait éclater le mécontentement public, & excite une sédition générale.

Tit. Liv. D. 1. l. 2. Un plébéien chargé de fers vint se jeter dans la place publique comme dans un asyle. Ses habits étoient déchirés, il étoit pâle & défiguré; une grande barbe & des cheveux négligés & en désordre, rendoient son visage affreux. On ne laissa pas de le reconnoître, & quelques personnes se souvinrent de l'avoir vu dans les armées, commander & combattre avec beaucoup de valeur. Il montroit lui-même les cicatrices des blessures qu'il avoit reçues en différentes occasions; il nommoit les consuls & les tribuns sous lesquels il avoit servi; & adressant la parole à une multitude de gens qui l'environnoient, & qui lui demandoient avec empressement la cause de l'état déplorable où il étoit réduit, il leur dit: que pendant qu'il portoit les armes dans la dernière guerre qu'on avoit faite contre les Sabins, non-seulement il n'avoit pu cultiver son petit héritage, mais que les ennemis même dans une course, après avoir pillé sa maison, y avoient mis le feu. Que les besoins de la vie, & les tributs qu'on l'avoit obligé de payer malgré cette disgrace, l'avoient forcé de faire des dettes; que les intérêts

térêts s'étant insensiblement accumulés, il s'étoit vu réduit à la triste nécessité de céder son héritage pour en acquitter une partie. Mais que le créancier impitoyable n'étant pas encore entièrement payé, l'avoit fait entraîner en prison avec deux de ses enfans; que pour l'obliger à accélérer le paiement de ce qui restoit dû, il l'avoit livré à ses esclaves, qui par son ordre lui avoient déchiré le corps: en même temps il se découvrit, & montra son dos encore tout sanglant des coups de fouet qu'il avoit reçus. D. H. l. 6.

Le peuple, déjà en mouvement, & touché d'un traitement si barbare, poussa mille cris d'indignation contre les patriciens. Ce bruit se répandit en un instant dans toute la ville, & on accourut de tous côtés dans la place. Ceux qu'un pareil sort retenoit dans les chaînes de leurs créanciers, échappent; il se trouve bientôt des chefs & des partisans de la sédition. On ne reconnoît plus l'autorité des magistrats: & les consuls, qui étoient accourus pour arrêter ce désordre par leur présence, entourés du peuple en fureur, ne trouvent plus ni respect ni obéissance dans le citoyen.

Appius, odieux à la multitude, alloit être insulté, s'il n'eût échappé à la faveur du tumulte. Servilius, quoique plus

agréable au peuple, se vit réduit à quitter sa robe consulaire; & sans aucune marque de sa dignité il se jette dans la foule, caresse, embrasse les plus mutins, & les conjure, les larmes aux yeux, d'appaiser ce desordre. Il s'engage d'assembler incessamment le sénat, & il leur promet d'y prendre les intérêts du peuple, avec autant de zèle & d'affection que pourroit faire un plébéjen; & pour preuve de sa promesse, il fait publier par un hérault, défense d'arrêter pour dettes aucun citoyen, jusqu'à ce que le sénat y eût pourvu par un nouveau reglement.

Le peuple, sur sa parole, se sépara; le sénat s'assembla aussi-tôt. Servilius exposa la disposition des esprits, & la nécessité, dans une pareille conjoncture, de relâcher quelque chose de la sévérité des lois. Appius, au contraire, toujours invariable dans ses premiers sentimens, s'y opposa constamment. La diversité d'avis fit naître de l'aigreur entr'eux: Appius, qui ne pouvoit s'empêcher de joindre à l'utilité de ses conseils l'austérité de son caractère, & la dureté de ses manières, traite publiquement son collégue de flatteur & d'esclave du peuple. Servilius de son côté lui reproche sa fierté, son orgueil, & l'animosité qu'il fai-

ſoit paroître contre les plébéiens. Le ſénat ſe partage entre ces deux grands hommes ; chacun prend parti ſuivant ſa diſpoſition ou ſes intérêts. La différence des avis & l'oppoſition des ſentimens, excitent de grands cris dans l'aſſemblée. Pendant ce tumulte, arrivent à toute bride des cavaliers, qui rapportent qu'une armée de Volſques marchoit droit à Rome.

Cette nouvelle fut reçue bien différemment par le ſénat & par le peuple. Les ſénateurs, leurs cliens, & les plus riches d'entre le peuple, prirent les armes. Mais ceux qui étoient chargés de dettes, montrant leurs chaînes, demandoient avec un ſouris amer, ſi de pareils ornemens méritoient qu'ils expoſaſſent leurs vies pour les conſerver : & tous ces plébéiens refusèrent opiniâtrément de donner leurs noms pour ſe faire enrôler.

La ville étoit dans cette agitation qui précède ordinairement les plus grandes révolutions ; les conſuls diviſés, le peuple déſobéiſſant à ſes magiſtrats, & les Volſques aux portes de Rome. Le ſénat, qui craignoit preſqu'également le citoyen & l'ennemi, engagea Appius à ſe charger de la défenſe de la ville, dans la vue que le peuple ſuivroit plus volontiers ſon collègue en cam-

pagne. Servilius étant destiné pour s'opposer aux ennemis, conjure le peuple de ne le pas abandonner dans cette expédition; & pour l'obliger à prendre les armes, il fait publier une nouvelle défense de retenir en prison aucun citoyen Romain qui voudroit le suivre en campagne, ni d'arrêter ses enfans ou de saisir son bien : & par le même édit, il s'engage, au nom du sénat, de donner au peuple, son à retour, toute satisfaction au sujet des dettes.

Cette déclaration n'eut pas été plutôt publiée, que le peuple courut se faire enrôler, les uns par affection pour le consul qu'ils savoient leur être favorable, & les autres pour ne pas rester dans Rome sous le gouvernement sévère & impérieux d'Appius. Mais de tous les plébéiens, il n'y en eut point qui se fissent enrôler plus volontairement, ni qui montrassent plus de courage contre l'ennemi, que ceux-mêmes qui avoient eu le plus de part au dernier tumulte. Les Volsques furent défaits, & le consul, pour recompenser le soldat de la valeur qu'il avoit fait paroître, lui abandonna le pillage du camp ennemi dont il s'étoit rendu maître, sans rien réserver, suivant l'usage, pour le trésor public.

Le peuple à son retour le reçut avec de grands applaudissemens, & il attendoit avec confiance l'effet de ses promesses. Servilius n'oublia rien pour porter le sénat à accorder une abolition générale des dettes. Mais Appius, qui regardoit tout changement dans les lois comme dangereux, s'opposa hautement aux intentions de son collégue. Il autorisa de nouveau les créanciers qui traînoient leurs débiteurs en prison; & les applaudissemens qu'il en recevoit des riches, & les imprécations des pauvres, concouroient également à entretenir la dureté de ce magistrat.

Ceux qu'on arrêtoit, en appeloient à Servilius; ils lui représentoient les promesses qu'il avoit faites au peuple avant la campagne, & les services qu'ils avoient rendus à la guerre. On crioit tout haut devant son tribunal, ou qu'en qualité de consul & de premier magistrat, il prît la défense de ses concitoyens, ou que comme général, il n'abandonnât pas les intérêts de ses soldats. Mais Servilius, d'un caractère doux & timide, n'osa se déclarer ouvertement contre le corps entier des patriciens; & en voulant ménager les deux partis, il les offensa tous deux, ensorte qu'il ne put

Tit. Liv. D. 1, l. 2.

éviter la haîne de l'un & le mépris de l'autre.

Le peuple se voyant abandonné de Servilius, & persécuté par son collégue, s'assemble tumultuairement, confère, & prend la résolution de ne devoir son salut qu'à lui-même, & d'opposer la force à la tyrannie. Les débiteurs, poursuivis jusques dans la place par leurs créanciers, y trouvent un asyle assuré dans la foule; la multitude en fureur frappe, écarte & repousse ces impitoyables créanciers, qui implorent en vain le secours des lois. Une nouvelle irruption des Volsques, des Sabins & des Eques, hausse encore le courage du peuple, qui refuse ouvertement de marcher contre l'ennemi.

An de Rome 252. A. Virginius & T. Vétusius, qui avoient succédé dans le consulat à Appius & à Servilius, tentèrent par un coup d'autorité de dissiper ce tumulte. Ils firent arrêter un plébéien qui refusoit de s'enrôler; mais le peuple, toujours furieux, l'arracha des mains des licteurs, & les consuls éprouvèrent dans cette occasion combien la majesté sans la force est peu considérée. Une désobéissance si déclarée, & peu différente d'une révolte, allarma le sénat, qui s'assembla extraordinairement. T. Largius que nous

avons vu dictateur, opina le premier. Cet ancien magistrat, si respectable par sa fermeté, dit qu'il voyoit avec beaucoup de douleur Rome comme partagée en deux nations, & former comme deux villes différentes. Que la première n'étoit remplie que de richesses & d'orgueil, & la seconde de misère & de rebellion; que dans l'une & dans l'autre on ne voyoit ni justice, ni honneur, ni même de bienséance, & que la fierté des grands n'étoit pas moins odieuse que la désobéissance du petit peuple; qu'il étoit cependant obligé d'avouer qu'il prévoyoit que l'extrême pauvreté du peuple entretiendroit toujours la dissension, & qu'il ne croyoit pas qu'on pût rétablir l'union & la concorde entre ces deux ordres, que par une abolition générale des dettes.

D'autres sénateurs étoient d'avis qu'on restreignît cette grace en faveur de ceux qui dans les dernières guerres avoient servi utilement la république; & ils représentoient que c'étoit une justice qui leur étoit dûe, & que la parole de Servilius y étoit même engagée.

Appius, quand ce fut son rang à opiner, s'opposa également à ces deux avis: « Tant de mutineries, dit-il, ne » procèdent pas de la misère du peuple;

» c'est bien plutôt l'effet d'une licence
» effrenée, qu'il plaît à des séditieux
» d'appeller du nom de liberté. Tout ce
» désordre n'a pris naissance que de
» l'abus que le peuple fait de la loi *Va-*
» *leria*. On viole impunément la ma-
» jesté des consuls, parce que les mutins
» ont la faculté d'appeler de la con-
» damnation du crime, devant les com-
» plices mêmes de ce crime; & quel
» ordre peut-on jamais espérer d'établir
» dans un état où les ordonnances des
» magistrats sont soumises à la révision
» & au jugement d'une populace qui n'a
» pour règle que son caprice & sa fu-
» reur? Seigneurs, ajouta Appius, il
» faut créer un dictateur, dont les juge-
» mens sont sans appel; & ne craignez
» pas après cela qu'il y ait des plébéiens
» assez insolens pour repousser les lic-
» teurs d'un magistrat qui sera maître
» de disposer souverainement de leurs
» biens & de leurs vies ».

Les jeunes sénateurs, jaloux de l'honneur du sénat, & ceux sur-tout qui étoient intéressés dans l'abolition des dettes, se déclarèrent pour l'avis d'Appius; ils vouloient même lui déférer cette grande dignité. Ils disoient qu'il n'y avoit qu'un homme aussi ferme & aussi intrépide, qui fût capable de faire rentrer le

peuple dans son devoir. Mais les anciens sénateurs & les plus modérés, trouvèrent que cette souveraine puissance étoit assez formidable d'elle-même, sans en revêtir encore un homme naturellement dur & odieux à la multitude. L'un des consuls, par leurs avis, nomma pour dictateur Manius Valerius, fils de Volesius. C'étoit un consulaire âgé de plus de soixante & dix ans, & d'une maison dont le peuple n'avoit à craindre ni orgueil ni injustice.

An de Rome 260.

Tit. Liv. dec. 1. l. 2.

D. H. l. 6.

Le dictateur, plébéien d'inclination, nomma pour général de la cavalerie, Quintus Servilius, frère de celui qui avoit été consul, & qui trouvoit comme lui, qu'il y avoit de la justice dans les plaintes du peuple : il convoqua ensuite une assemblée générale dans la place des Comices. Il y parut avec une contenance grave & modeste tout ensemble ; & adressant la parole au peuple, il lui dit qu'il ne devoit pas craindre que sa liberté ni la loi *Valeria*, qui en étoit le plus ferme appui, fussent en danger sous un dictateur de la famille de Valerius Publicola. Qu'il n'étoit point monté sur son tribunal pour les séduire par de fausses promesses ; qu'il falloit à la vérité marcher aux ennemis qui s'avançoient du côté de Rome, mais qu'il s'engageoit en

son nom, & de la part du sénat, de leur donner, au retour de la campagne, une entière satisfaction sur leurs plaintes ; » & en attendant, dit-il, par la puissance souveraine dont je suis revêtu, » je déclare libres vos personnes, vos » terres & vos biens. Je suspens l'effet » de toute obligation dont on pourroit » se servir pour vous inquiéter : venez » nous aider à vous conquérir de nouvelles terres sur nos ennemis «.

Ce discours remplit le peuple d'espérance & de consolation. Tout le monde prit les armes avec joie, & on leva dix légions complettes : on en donna trois à chaque consul ; le dictateur s'en réserva quatre. Les Romains marchèrent aux ennemis par différens endroits : le dictateur battit les Sabins ; le consul Vétusius remporta une victoire signalée sur les Volsques, prit leur camp, & ensuite Velitre où il entra l'épée à la main, en poursuivant les vaincus ; & A. Virginius, l'autre consul, défit les Eques, & remporta une victoire que la fuite précipitée des ennemis rendit peu sanglante.

Id. ibid.

Le sénat, qui craignoit que les soldats de retour ne demandassent au dictateur l'exécution de ses promesses, lui fit dire & aux deux consuls, de les retenir toujours sous les enseignes, sous

prétexte que la guerre n'étoit pas terminée. Les deux consuls obéirent; mais le dictateur, dont l'autorité étoit plus indépendante du sénat, licencia son armée. Il déclara ses soldats absous du serment qu'ils avoient prêté en s'enrôlant; & pour donner une nouvelle preuve de son affection pour le peuple, il tira de cet ordre quatre cents des plus considérables, qu'il fit entrer dans celui des chevaliers. Il fut ensuite au sénat, & il demanda qu'on eût par un sénatus-consulte à dégager sa parole, & à abolir toutes les dettes. Les plus anciens sénateurs, & les plus gens de bien, si on en excepte Appius, étoient de cet avis. Mais la cabale des riches l'emporta, & ils étoient soutenus par les jeunes sénateurs, qui croyoient qu'on diminuoit de l'autorité du sénat tout ce qu'on proposoit en faveur du soulagement du peuple. Il y en eut même plusieurs, qui, se prévalant de l'extrême bonté du dictateur, lui reprochèrent qu'il recherchoit avec bassesse les applaudissemens d'une vile populace. Sa proposition fut rejettée avec de grands cris; & on lui fit sentir que, s'il n'eût pas été au-dessus des lois par sa dignité, le sénat lui auroit fait rendre compte du congé qu'il avoit donné à ses soldats,

comme d'un attentat contre les loix militaires, & sur-tout dans une conjoncture où les ennemis de la république étoient encore en armes.

D. H. l. 6. » Je vois bien, leur dit ce vénérable » vieillard, que je ne vous suis pas » agréable : on me reproche d'être trop » populaire ; fassent les dieux que tous » les défenseurs du peuple Romain, » qui s'éleveront dans la suite, me res- » semblent, & soient aussi modérés que » je le suis ! Mais n'attendez pas que » je trompe des citoyens qui, sur ma » parole, ont pris les armes, & qui au » prix de leur sang viennent de triom- » pher de vos ennemis. Une guerre étran- » gère, & nos dissensions domestiques » ont été cause que la république m'a » honoré de la dictature. Nous avons » la paix au-dehors, & on m'empêche » de l'établir au-dedans; ainsi mon mi- » nistère devenant inutile, j'ai résolu » d'abdiquer cette grande dignité. J'ai- » me mieux voir la sédition comme » personne privée, qu'avec le titre de » dictateur. » En finissant ces mots, il sortit brusquement du sénat, & convoqua une assemblée du peuple.

Quand l'assemblée fut formée, il y parut avec toutes les marques de sa dignité; il rendit grace d'abord au peuple

de la promptitude avec laquelle, sur ses ordres, il avoit pris les armes; il donna en même-temps de grandes louanges à la valeur & au courage qu'il avoit fait paroître contre les ennemis de la république. » Vous avez, dit-il, en bons » citoyens satisfait à votre devoir. Ce » seroit à moi à m'acquitter à mon tour » de la parole que je vous ai donnée; » mais une brigue plus puissante que » l'autorité même d'un dictateur, empê» che aujourd'hui l'effet de mes sincères » intentions. On me traite publique» ment d'ennemi du sénat; on censure » ma conduite; on me fait un crime » de vous avoir abandonné les dépouilles » de nos ennemis, & sur-tout de vous » avoir absous du serment militaire. Je » sais de quelle manière, dans la force » de mon âge, j'aurois repoussé de pa» reilles injures; mais on méprise un » vieillard plus que septuagénaire: & » comme je ne puis ni me venger, ni » me rendre justice, j'abdique volon» tiers une dignité qui vous est inutile. » Si cependant quelqu'un de mes con» citoyens veut encore se plaindre de » l'inexécution de ma parole, je lui » abandonne de bon cœur le peu de vie » qui me reste; il peut me l'ôter, sans

» que je m'en plaigne, ni que je m'y
» oppose. »

Le peuple n'écouta ce discours qu'avec des sentimens de respect & de vénération : tout le monde lui rendit la justice qui lui étoit dûe, & il fut reconduit par la multitude jusqu'en sa maison avec autant de louanges que s'il eût prononcé l'abolition des dettes. Le peuple tourna toute son indignation contre le sénat qui l'avoit tant de fois trompé. On ne garde plus alors aucunes mesures ; les plébéiens s'assemblent publiquement, & les avis les plus violens sont les plus agréables à la multitude. Les deux consuls qui tenoient encore les soldats engagés par leur serment, sous prétexte d'un avis qu'ils s'étoient fait donner que les ennemis armoient de nouveau, se mirent en campagne, de concert avec le sénat. Le peuple, qui sentit l'artifice, ne sortit de Rome qu'avec fureur ; les plus emportés proposèrent même, avant que d'aller plus loin, de poignarder les consuls, afin de se dégager tout d'un coup du serment qui les tenoit attachés sous leurs ordres. Mais les plus sages, & ceux qui avoient la crainte des dieux, leur ayant représenté qu'il n'y avoit point de serment dont on pût se dégager par

un crime, ces soldats prirent un autre parti. Ils résolurent d'abandonner leur patrie, & de se faire hors de Rome un nouvel établissement. Ils lèvent aussi-tôt leurs enseignes, changent leurs officiers, & par les conseils & sous la conduite d'un plébéien appellé Sicinius Bellutus, ils se retirent, & vont camper sur une montagne appellée depuis le Mont sacré, située à trois milles de Rome, & proche de la rivière de Téveron. An de Rome 260.

Une désertion si générale, & qui paroissoit être le commencement d'une guerre civile, causa beaucoup d'inquiétude au sénat. On mit d'abord des gardes aux portes de la ville, tant pour sa sûreté que pour empêcher le reste des plébéiens de se joindre aux mécontens. Mais ceux qui étoient chargés de dettes, les plus mutins & les plus séditieux, s'échappèrent malgré cette précaution; & Rome vit à ses portes une armée redoutable, composée d'une partie de ses citoyens, qui pouvoient faire craindre qu'ils ne tournassent à la fin leurs armes contre ceux qui étoient restés dans la ville. D. H. l. 6.

Les patriciens se partagèrent aussi-tôt : les uns à la tête de leurs cliens & des plébéiens qui n'avoient point voulu prendre de part à la sédition, occupent

les postes les plus avancés ; d'autres se fortifient à l'entrée de la ville ; les vieillards se chargent de la défense des murailles, & tous montrent également du courage & de la fermeté.

Le sénat, après ces précautions, députe aux mécontens pour leur offrir une amnistie, & les exhorte à revenir dans la ville ou sous leurs enseignes. Mais cette démarche faite trop tôt, & dans la première chaleur de la sédition, ne servit qu'à faire éclater l'insolence du soldat. Les députés furent renvoyés avec mépris, & on leur donna pour toute réponse : que les patriciens éprouveroient bientôt à quels ennemis ils avoient à faire.

Le retour de ces envoyés augmenta le trouble dans la ville. Les deux consuls, dont la magistrature expiroit, indiquèrent l'assemblée pour l'élection de leurs successeurs ; personne, dans une conjoncture si fâcheuse, ne se présenta pour demander cette dignité ; plusieurs même la refusèrent. Enfin on obligea Postumius Cominius, & Spurius Cassius Viscellinus, personnages consulaires, de l'accepter ; & le sénat fit tomber sur eux les suffrages, parce qu'ils étoient également agréables aux nobles & aux plébéiens, & que Cassius sur-tout s'étoit toujours

An de Rome 260 ou 261.

toujours ménagé avec beaucoup d'art entre les deux partis.

Les premiers soins des nouveaux consuls furent de convoquer le sénat, pour délibérer sur les moyens les plus prompts & les plus faciles de rétablir la paix & l'union entre les différens ordres de l'état.

Ménénius Agrippa, personnage consulaire, illustre par l'intégrité de ses mœurs, auquel on demanda le premier son avis, opina qu'il falloit renvoyer de nouveaux députés aux mécontens, avec un plein pouvoir de finir une affaire aussi fâcheuse, aux conditions que ces commissaires jugeroient les plus utiles à la république. Quelques sénateurs trouvoient que c'étoit compromettre la dignité du sénat, que de députer de nouveau à des rebelles qui avoient reçu si indignement ses premiers envoyés. Mais Ménénius représenta qu'il n'étoit pas temps de s'arrêter à une vaine formalité; que le salut de la république, & une nécessité indispensable à laquelle les dieux mêmes cédoient, obligeoient le sénat de rechercher le peuple. Que Rome, la terreur de ses voisins, étoit comme assiégée par ses propres citoyens; qu'à la vérité ils n'avoient encore fait aucun acte d'hostilité; mais que c'étoit

par cette même raison qu'il falloit empêcher le commencement d'une guerre qui ne pouvoit être que funeste à l'état, quel qu'en fût le succès.

Il ajoûta que les Sabins, les Volsques, les Eques & les Herniques, tous ennemis irréconciliables du nom Romain, se seroient déjà joints aux rebelles, s'ils n'avoient peut-être pas jugé plus à propos de laisser les Romains s'affoiblir & se détruire par leurs propres divisions. Qu'il ne falloit pas espérer de grands secours de leurs alliés; que les peuples de la Campanie & de la Toscane n'avoient qu'une foi douteuse & toujours soumise aux événemens; qu'on n'étoit guères plus assuré des Latins, nation jalouse de la supériorité de Rome, & toujours avide de la nouveauté. Que les patriciens se trompoient, s'ils se flattoient de pouvoir résister, avec leurs cliens & leurs esclaves, à tant d'ennemis domestiques & étrangers, qui s'uniroient pour détruire une puissance qui leur étoit odieuse.

D. H. l. 9. M. Valérius dont nous venons de parler, & qui avoit l'esprit aigri contre le sénat, ajouta à l'avis de Ménénius, qu'on devoit tout craindre des desseins des mécontens, dont la plupart avoient

déjà abandonné le soin de leurs héritages & la culture des terres, comme des gens qui renonçoient à leur patrie, & qui songeoient à s'établir ailleurs. Que Rome alloit être déserte, & que le sénat, pour être trop inflexible, ruinoit les principales forces de la république, par la retraite forcée & la désertion d'un si grand nombre de citoyens. Que si au contraire on eût suivi les conseils qu'il donna pendant sa dictature, on auroit pu, par l'abolition des dettes, conserver l'union & la paix entre les différens ordres de l'état; mais qu'il ne falloit pas se flatter que le peuple tant de fois trompé par les vaines promesses du sénat, se contentât à présent de cette abolition. Qu'il craignoit bien que les mauvais traitemens qu'il avoit essuyés, ne l'engageassent à demander encore des sûretés pour la conservation de ses droits & de sa liberté. Qu'on ne pouvoit disconvenir que la plupart des plébéiens se voyoient dépouillés de leurs héritages; qu'on enchaînoit les malheureux comme des criminels, & qu'ils se plaignoient peut-être avec justice, que les nobles & les patriciens, au préjudice de la constitution originaire de l'état, ne travailloient qu'à se rendre seuls maîtres du gouvernement. Que la créa-

tion d'un dictateur, invention moderne du sénat, rendoit inutile la loi *Valeria*, le refuge du peuple, & l'asyle de la liberté. Que cette puissance absolue, confiée à un seul homme, en feroit quelque jour le tyran de sa patrie ; que ces nouveautés & ces changemens avoient leur source dans les maximes impérieuses d'Appius Claudius & de ses semblables, qui ne paroissent occupés que du dessein d'établir la domination des nobles sur les ruines de la liberté publique, & de réduire des citoyens libres à la vile condition de sujets & d'esclaves du sénat.

D. H. l. 6. Appius se lèva, quand ce fut son tour à parler, & adressant la parole à M. Valerius : « Si vous vous étiez renfermé, » lui dit-il, à dire simplement votre » avis, sans m'attaquer si injustement, » vous ne vous seriez pas exposé à en» tendre aujourd'hui des vérités peu » agréables. Mais avant que de les ex» poser à la vue de cette compagnie, il » est juste de répondre à vos calomnies. » Dites-moi, Valerius, quels sont les » Romains que j'ai poursuivis en justice, » pour les obliger de me payer ce qu'ils » me devoient ? Nommez les citoyens » que j'ai retenus dans les chaînes ; allez » jusqu'au mont Velie, & cherchez

» parmi cette foule de mécontens, s'il
» y en a un seul qui se plaigne qu'il n'a
» quitté la ville que par la crainte que
» je ne le fisse arrêter. Tout le monde
» sait, au contraire, que j'ai traité mes
» débiteurs comme mes cliens & mes
» amis; que sans égard à d'anciennes
» dettes, je les ai secourus gratuitement
» dans leurs besoins, & qu'autant qu'il
» a été en moi, les citoyens ont tou-
» jours été libres. Ce n'est pas que je
» prétende proposer ma conduite pour
» regle de celle des autres; je soutiendrai
» toujours l'autorité des lois, en faveur
» de ceux qui y auront recours. Je suis
» même persuadé qu'à l'égard de certains
» débiteurs & de ces gens qui passent
» leur vie dans la mollesse & les débau-
» ches, il y a autant de justice à s'en
» faire payer, qu'il est honnête & géné-
» reux de remettre les dettes à des ci-
» toyens paisibles & laborieux, mais qui
» par malheur sont tombés dans une ex-
» trême indigence: telle a été ma con-
» duite, & telles sont ces maximes im-
» périeuses qu'on me reproche. Mais je
» me suis, dit-on, déclaré le partisan
» des grands, & c'est par mes conseils
» qu'ils se sont emparés du gouverne-
» ment. Ce crime, Messieurs, ajouta
» Appius, en se tournant vers les prin-

» cipaux du sénat, m'est commun avec
» vous. Le gouvernement vous appartient, & vous êtes trop sages pour
» l'abandonner à une populace effrenée;
» à cette bête féroce qui n'écoute que
» ses flatteurs, mais dont les esclaves
» deviennent souvent des tyrans: & c'est
» Messieurs, ce que nous avons à craindre de M. Valerius, qui n'ayant de
» considération dans la république que
» par les dignités dont nous l'avons honoré, s'en sert aujourd'hui pour ruiner
» nos lois, pour changer la forme de
» notre gouvernement, & pour se frayer
» par ses bassesses un chemin à la tyrannie. Vous l'avez entendu, & vous
» avez pu appercevoir qu'étant mieux
» instruit que nous des desseins pernicieux des rebelles, il vous prépare à
» de nouvelles prétentions; & sous prétexte de demander des garans de la
» liberté du peuple, il ne cherche qu'à
» opprimer celle du sénat.

» Mais venons au principal sujet qui
» nous a assemblés aujourd'hui. Je dis
» donc que c'est ébranler les fondemens
» d'un état, que d'en changer les lois,
» & qu'on ne peut donner atteinte aux
» contrats des particuliers, sans blesser
» la foi publique, & sans ruiner ce contrat original qui a formé les premieres

» sociétés entre les hommes. Accorde-
» rez-vous aujourd'hui à des séditieux,
» qui sont à la veille de tourner leurs
» armes contre leur patrie, ce que vous
» avez sagement refusé plusieurs fois à
» des citoyens soumis & à des soldats
» qui combattoient sous vos enseignes?
» Songez que vous ne pouvez vous re-
» lâcher sur l'article des dettes, que
» vous n'ouvriez en même-temps la
» porte à de nouvelles prétentions. Bien-
» tôt les chefs de la sédition, de con-
» cert avec M. Valerius, voudront être
» admis aux premieres dignités de l'é-
» tat. Fassent les dieux tutélaires de
» Rome, que son gouvernement ne
» tombe pas à la fin entre les mains
» d'une vile populace, qui vous punisse
» de votre foiblesse, & qui vous ban-
» nisse vous-mêmes de votre patrie!
» On veut vous faire peur des armes
» des rebelles : mais n'avez-vous pas
» pour ôtages leurs femmes & leurs en-
» fans? Viendront-ils attaquer à force
» ouverte une ville qui renferme ce
» qu'ils ont de plus cher? mais je veux
» qu'ils n'ayent pas plus d'égards pour
» les liaisons du sang que pour les lois
» du gouvernement : ont-ils des gé-
» néraux, des vivres & l'argent néces-
» saire pour se soutenir dans une pa-

» reille entreprise ? Que deviendront-ils
» pendant l'hiver qui est proche, sans
» pain, sans retraite, & sans pouvoir
» s'écarter, qu'ils ne tombent entre nos
» mains ? S'ils se réfugient chez nos
» voisins, n'y trouveront-ils pas, comme
» à Rome, le gouvernement entre les
» mains des grands ? Des rebelles & des
» transfuges en peuvent - ils espérer
» d'autre condition que celle de mal-
» heureux esclaves ? Mais peut - être
» qu'on craint qu'ils ne joignent leurs
» armes, & qu'ils ne viennent assiéger
» Rome destituée d'habitans nécessaires
» pour sa défense, comme si les forces
» de la république consistoient dans les
» seuls rebelles. Mais n'avez-vous pas
» parmi les patriciens une jeunesse flo-
» rissante & pleine de courage ? Nos
» cliens, qui forment la plus saine par-
» tie de la république, ne sont-ils pas
» attachés comme nous à ses intérêts ?
» Armons même, s'il le faut, nos es-
» claves : faisons-en un peuple nouveau
» & un peuple soumis. Ils ont appris à
» notre service & par nos exemples à
» faire la guerre. Avec quel courage ne
» combattront-ils pas, si la liberté est
» le prix de leur valeur ? Mais si tous
» ces secours ne vous paroissent pas en-
» core suffisans, rappellez vos colonies.
» Vous

» Vous savez, par le dernier dénom-
» brement du cens, que la république
» nourrit dans son sein cent trente mille
» chefs de famille ; à peine en trouvera-
» t-on la septième partie parmi les mé-
» contens. Enfin, plutôt que de recevoir
» la loi de ces rebelles, accordez aux
» Latins le droit de citoyens de Rome
» qu'ils vous demandent depuis si long-
» temps. Vous les verrez accourir aussi-
» tôt à votre secours, & vous ne man-
» querez ni de soldats ni de citoyens. Pour
» réduire mon sentiment en peu de paro-
» les, je suis persuadé qu'il ne faut point
» envoyer de députés aux rebelles, ni rien
» faire qui marque de la frayeur ou de
» l'empressement. Que s'ils rentrent
» d'eux-mêmes dans leur devoir, on
» doit les traiter avec modération ; mais
» il faut les poursuivre les armes à la
» main, s'ils persistent dans leur révolte. »

D. H. l. 5. pag. 291. An 246.

Un avis si plein de fermeté fut suivi, quoique par des vues différentes, par la faction des riches & par tous les jeunes sénateurs. Les deux consuls, au contraire, plébéiens d'inclination, & qui vouloient gagner l'affection de la multitude, & les vieillards naturellement timides, soutenoient que la guerre civile étoit le plus grand malheur qui pût arriver dans un état. Ils étoient appuyés

par ceux du sénat, qui ne considéroient que l'intérêt de la liberté publique, & qui craignoient qu'il ne s'élevât du corps même du sénat quelque homme ambitieux & entreprenant qui, à la faveur de ces divisions, se rendît seul maître du gouvernement. Mais à peine furent-ils écoutés ; on n'entendoit de tous côtés que des cris & des menaces. Les plus jeunes sénateurs, fiers de leur naissance, & jaloux des prérogatives de leur dignité, s'emportèrent jusqu'à faire sentir aux consuls qu'ils leur étoient suspects. Ils leur remontrèrent qu'ils représentoient la personne des rois, qu'ils en avoient l'autorité & celle du sénat à soutenir contre les entreprises du peuple ; & les plus violens protestèrent que si on y donnoit la moindre atteinte, ils prendroient les armes pour conserver dans leur ordre une puissance qu'ils avoient reçue de leurs ancêtres.

Les deux consuls qui vouloient favoriser le peuple, après avoir conféré en secret, résolurent de laisser calmer les esprits, & de remettre la décision de cette grande affaire à la premiere assemblée. Cependant avant que de se séparer, & pour tenir en respect les jeunes sénateurs qui leur avoient parlé avec trop d'audace, ils leur déclarèrent que s'ils

ne se comportoient à l'avenir avec plus de modestie dans une assemblée si respectable, ils sauroient bien les en exclure, en fixant l'âge que devoit avoir un sénateur. Comme il n'y avoit encore rien de décidé là-dessus, les jeunes sénateurs, plus attachés à leur dignité qu'à leur sentiment, plièrent sous cette menace & sous la puissance des consuls, qui se servirent en même-temps d'un autre prétexte contre les sénateurs plus âgés qui s'opposoient à l'abolition des dettes : ils leur dirent qu'ils ne pouvoient souffrir cette division dans les avis du sénat, & que si les pères ne prenoient des résolutions plus uniformes, ils porteroient cette affaire devant le peuple, & qu'on ne pouvoit sans injustice lui en ôter la connoissance, suivant ce qui s'étoit pratiqué même pendant le gouvernement des rois.

Les sénateurs qui avoient embrassé l'avis d'Appius avec le plus de chaleur, virent bien, par le tour que les consuls donnoient à cette affaire, qu'elle leur alloit échapper, s'ils persistoient dans leurs premiers sentimens. La crainte de tomber entre les mains du peuple les ébranla ; les larmes & les cris des femmes & des enfans qui embrassoient leurs genoux, & qui leur redemandoient leurs

pères & leurs maris, achevèrent de les gagner : & le sénat s'étant rassemblé, la plus grande partie se déclara pour la réunion. Appius toujours inébranlable dans ses sentimens, & incapable d'en changer, resta presque seul de son avis avec quelques-uns de ses parens, qui par honneur n'osèrent pas l'abandonner.

Les consuls triomphoient d'avoir réduit le sénat, presque malgré lui, à suivre leur avis. Appius, persuadé que toute négociation avec les rebelles alloit à la diminution de l'autorité du sénat, adressant la parole aux deux consuls : « Quoique vous paroissiez résolus, leur » dit-il, de traiter avec le peuple aux » conditions qu'il lui plaira de vous » prescrire, & que même ceux qui » étoient du sentiment contraire, en » aient changé par foiblesse ou par inté- » rêt ; pour moi, je déclare encore une » fois, qu'à la vérité on ne peut avoir » trop d'égard à la misère d'un peuple » soumis & fidèle ; mais je soutiens que » toute négociation est dangereuse, tant » qu'il aura les armes à la main. »

Comme le sénat avoit pris son parti, ce discours ne fut écouté qu'avec peine, & on le regarda comme celui d'un homme zélé à la vérité pour la gloire du sénat, mais trop prévenu de son habi-

leté, & incapable, soit par vanité, soit par la dureté de son humeur, de changer jamais de sentiment.

Le sénat, sans s'y arrêter, nomma dix commissaires pour traiter avec les mécontens, & il les choisit parmi ceux de son corps qui s'étoient toujours déclarés en faveur du peuple. T. Largius, Ménénius Agrippa, & M. Valerius, étoient à la tête de cette députation, tous trois consulaires, & dont deux avoient gouverné la république, & commandé ses armées en qualité de dictateurs; ils s'acheminèrent avec leurs collègues vers le camp. Cette grande nouvelle y étoit déjà passée : les soldats sortirent en foule pour recevoir ces anciens capitaines, sous lesquels ils avoient été tant de fois à la guerre. La honte & la colère étoient confondues sur le visage de ces rebelles : & on voyoit encore au travers du mécontentement public un reste de cet ancien respect que produit la dignité du commandement, sur-tout quand elle est soutenue par un grand mérite.

La présence seule de ces grands hommes eût été capable de faire rentrer les rebelles dans leur devoir, si des esprits dangereux n'eussent pris soin d'entretenir le feu de la division.

Sicinius Bellutus s'étoit emparé, comme nous l'avons dit, de la confiance de ces soldats : c'étoit un plébéien ambitieux, grand artisan de discordes, & qui vouloit trouver son élévation dans les troubles de l'état. Il étoit soutenu dans ses vues par un autre plébéien à-peu-près du même caractère, mais plus habile, appellé Lucius Junius, comme le libérateur de Rome, quoique d'une famille bien différente : il affectoit même le surnom de Brutus, par une vanité ridicule de se comparer à cet illustre patricien. Ce plébéien conseilla à Sicinius de traverser d'abord la négociation des députés, & de faire naître de nouveaux obstacles à la réunion & à la paix, afin de pénétrer quel avantage ils en pourroient tirer, & à quel prix on voudroit l'acheter. » Le sénat a peur, lui dit-il, » nous sommes les maîtres, si nous sa» vons nous prévaloir des conjonctures : » laissez parler ces graves magistrats; je » me charge de leur répondre au nom » de nos camarades, & je me flatte que » ma réponse leur sera également utile » & agréable. »

Ces deux chefs du parti plébéien, étant convenus des différens rôles qu'ils devoient jouer, Sicinius introduisit les députés dans le camp. Tous les soldats

les environnèrent ; & après qu'ils eurent pris leur place dans un endroit d'où ils pouvoient être entendus par la multitude, on leur dit d'exposer leur commission. M. Valerius, prenant la parole, dit qu'il leur apportoit une heureuse nouvelle ; que le sénat vouloit bien oublier leur faute ; qu'il les avoit même chargés de leur accorder toutes les graces qui se trouveroient conformes au bien commun de la patrie ; que rien ne les empêchoit de rentrer dans la ville, d'aller revoir leurs dieux domestiques, & de recevoir les embrassemens de leurs femmes & de leurs enfans, qui soupiroient après leur retour. D. H. l. 6.

Sicinius lui répondit qu'avant que le peuple fît cette démarche, il étoit juste qu'il exposât lui-même ses griefs & ses prétentions, & qu'il vît ce qu'il devoit espérer de ces promesses si magnifiques du sénat ; & il exhorta en même-temps ceux des soldats qui voudroient défendre la liberté publique, de se présenter. Mais un profond silence régnoit dans l'assemblée, chacun se regardoit, & ces soldats ne se sentant point le talent de la parole, n'osoient se charger de soutenir la cause commune. Pour lors ce plébéien qui avoit pris le nom de Brutus, se leva, comme il en étoit convenu

secrettement avec Sicinius, & adressant la parole aux soldats : » Il semble, mes » compagnons, leur dit-il, à voir ce » morne silence, que vous soyez encore » obsédés par cette crainte servile dans » laquelle les patriciens & vos créan- » ciers vous ont retenus si long-temps. » Chacun cherche dans les yeux des au- » tres, s'il y démêlera plus de résolu- » tion qu'il ne s'en trouve lui-même, » & aucun de vous n'est assez hardi pour » oser dire en public ce qui fait le su- » jet ordinaire de vos entretiens parti- » culiers. Ignorez-vous que vous êtes » libres ? Ce camp, ces armes, ne » vous assurent-ils pas que vous n'avez » plus de tyran, & si vous en pouviez » encore douter, la démarche que vient » de faire le sénat, ne suffiroit-elle pas » pour vous en convaincre ? Ces hom- » mes si impérieux & si superbes vien- » nent nous rechercher : ils ne se ser- » vent plus ni de commandemens sé- » vères, ni de menaces cruelles ; ils » nous invitent comme leurs concitoyens » à rentrer dans notre commune patrie, » & nos souverains ont la bonté de venir » jusques dans notre camp nous offrir » une amnistie générale. D'où vient » donc ce silence obstiné après des graces » si singulières ? Si vous doutez de la

» sincérité de leurs promesses, si vous » craignez que sous l'appât de quelques » discours flatteurs on ne cache vos an- » ciennes chaînes, que ne parlez-vous? » & si vous n'osez ouvrir la bouche, » écoutez du moins un Romain assez » courageux pour ne rien craindre, que » de ne pas dire la vérité. »

Pour lors se tournant vers Valerius: » Vous nous invitez, lui dit-il, à rentrer » dans Rome; mais vous ne dites point » à quelles conditions. Des plébéiens » pauvres, mais libres, peuvent-ils se » réunir à des nobles si riches & si am- » bitieux? & quand même nous serions » convenus de ces conditions, quelle » sûreté donneront-ils de leurs paroles; » ces fiers patriciens, qui se font un » mérite dans leur corps d'avoir trompé » le peuple? on ne nous parle que de » pardon & d'amnistie, comme si nous » étions vos sujets, & des sujets re- » belles: c'est ce qu'il faut approfondir. » Il est question de savoir qui a tort du » peuple ou du sénat; lequel de ces deux » ordres a violé le premier cette société » commune qui doit être entre les ci- » toyens d'une même république.

» Pour en juger sans préoccupation; » souffrez que je rapporte simplement » un certain nombre de faits dont je ne

» veux pour témoins que vous-même
» & vos collegues.

» Notre état a été fondé par des
» rois, & jamais le peuple Romain n'a
» été plus libre ni plus heureux que sous
» leur gouvernement. Tarquin même, le
» dernier de ces princes, Tarquin, si
» odieux au sénat & à la noblesse, nous
» étoit aussi favorable qu'il vous étoit
» contraire. Il aimoit les soldats, il fai-
» soit cas de la valeur, il vouloit qu'elle
» fût toujours récompensée : & on sait
» qu'ayant trouvé des richesses immen-
» ses dans Suesse, ville des Volsques,
» dont il s'étoit rendu maître, il aima
» mieux abandonner le butin à son ar-
» mée, que de se l'approprier; ensorte
» qu'outre les esclaves, les chevaux,
» les grains & les meubles, il en revint
» encore à chaque soldat cinq mines
» d'argent.

» Cependant, pour venger vos pro-
» pres injures, nous avons chassé ce
» prince de Rome; nous avons pris les
» armes contre un souverain qui ne se
» défendoit que par les prieres qu'il
» nous faisoit de nous séparer de vos
» intérêts, & de rentrer sous sa domi-
» nation. Nous avons depuis taillé en
» pièces les armées des Véiens & de
» Tarquinie, qui vouloient le rétablir

» sur le trône. La puissance formidable
» de Porsenna, la famine qu'il a fallu
» endurer pendant un long siège, des
» assauts, des combats continuels, rien
» enfin a-t-il pu ébranler la foi que nous
» vous avions donnée ? Trente villes
» des Latins s'unissent pour rétablir les
» Tarquins, qu'auriez-vous fait alors si
» nous vous avions abandonnés, & si
» nous nous étions joints à vos ennemis ?
» Quelles récompenses n'aurions-nous
» pas obtenues de Tarquin, pendant
» que le sénat & les nobles auroient été
» les victimes de son ressentiment ? Qui
» est-ce qui a dissipé cette ligue si redou-
» table ? A qui êtes-vous redevables de
» la défaite des Latins ? N'est-ce pas à
» ce même peuple, l'auteur d'une puis-
» sance que vous avez depuis tournée
» contre lui ? Car quelle récompense
» avons-nous tirée du secours si utile
» de nos armes ? La condition du peuple
» Romain en est-elle devenue plus heu-
» reuse ? L'avez-vous associé à vos char-
» ges & à vos dignités ? Nos pauvres
» citoyens ont-ils seulement trouvé
» quelque soulagement dans leur mi-
» sère ? N'a-t-on pas vu au contraire nos
» plus braves soldats accablés sous le
» poids des usures, gémir dans les fers
» d'impitoyables créanciers ? Que sont

» devenues tant de vaines promesses
» d'abolir à la paix toutes les dettes que
» la dureté des grands leur avoit fait
» contracter ? A peine la guerre a-t-elle
» été finie, que vous avez également
» oublié nos services & vos sermens.
» Que venez-vous donc faire ici ? Pour-
» quoi vouloir encore séduire ce peuple
» par l'enchantement de vos paroles ?
» Y a-t il des sermens assez solemnels,
» pour fixer votre foi ? Que gagnerez-
» vous après tout dans une réunion for-
» mée par artifice, entretenue avec une
» défiance réciproque, & qui ne se ter-
» minera à la fin que par une guerre ci-
» vile ? Evitons de part & d'autre de si
» grands malheurs ; profitons du bonheur
» de notre séparation ; souffrez que
» nous nous éloignions d'un pays où
» l'on nous enchaîne comme des escla-
» ves, & où, devenus fermiers de nos
» propres héritages, nous sommes ré-
» duits à les cultiver pour le profit de
» nos tyrans. Nous trouverons notre pa-
» trie par-tout où il nous sera permis
» de vivre en liberté ; & tant que nous
» aurons les armes à la main, nous sau-
» rons bien nous ouvrir une route à des
» climats plus fortunés. »

Un discours si hardi renouvella dans l'assemblée le fâcheux souvenir de tant

de maux dont le peuple se plaignoit ; chacun s'empressoit de citer des exemples de la dureté des patriciens. Les uns avoient perdu leurs biens, d'autres se plaignoient d'avoir gémi long-temps dans les prisons de leurs créanciers, plusieurs montroient encore les vestiges des coups qu'ils avoient reçus, & il n'y en avoit aucun, qui dans l'intérêt général ne trouvât encore une injure particulière à venger.

T. Largius, chef de la députation, crut devoir répondre à tant de plaintes, & il le fit avec cette exacte équité & la droiture qui lui étoient si naturelles. Il dit qu'on n'avoit pu empêcher des gens qui avoient prêté leur bien de bonne foi d'en exiger le payement, & qu'il étoit sans exemple dans tout état bien policé, que le magistrat refusât le secours des lois à ceux qui le réclamoient, tant que ces lois & la coutume servoient de règle dans le gouvernement. Que cependant le sénat vouloit bien entrer en connoissance des besoins du peuple, & y remédier par de nouveaux réglemens ; mais aussi qu'il étoit de sa justice de distinguer ceux qui par une sage conduite méritoient les secours de la république, de certaines gens qui n'étoient tombés dans la pauvreté que par la paresse & l'in-

Id. ibid. 403.

tempérance; que des séditieux, qui ne paroissoient occupés que du soin d'entretenir la division entre le sénat & le peuple, ne méritoient pas plus de grace, & que la république gagneroit beaucoup en perdant de tels citoyens.

T. Largius alloit continuer un discours, plus sincère que convenable à la conjoncture présente, lorsque Sicinius, irrité de ce qu'il venoit de dire au sujet des chefs de la division, l'interrompit brusquement, & adressant la parole à l'assemblée : » Vous voyez, mes com- » pagnons, leur dit-il, par le discours » superbe de ce patricien, ce que vous » devez espérer de sa négociation, & » quel traitement on vous prépare à » Rome, si le sénat peut une fois vous » retenir sous sa puissance : » & se tournant tout d'un coup vers les députés : « Proposez nettement, leur dit-il, les » conditions qu'on offre pour notre re- » tour, ou sortez à l'instant de ce camp » où l'on n'est pas disposé à vous souf- » frir plus long-temps. »

Ménénius, qui vit bien que de pareilles explications n'étoient propres qu'à aigrir les esprits, prit la parole, & s'adressant à son tour à toute l'assemblée, il représenta qu'ils n'étoient pas venus dans le camp seulement pour justifier la

conduite du sénat ; que ces sages magistrats, attentifs au bien public, avoient recherché avec soin les malheureuses causes de leurs divisions; qu'ils avoient reconnu que l'extrême indigence des plébéiens & la dureté de leurs créanciers en étoient la véritable origine; & que, pour y remédier tout d'un coup, ils avoient déterminé par un consentement unanime, & par l'autorité souveraine dont ils étoient revêtus, de casser toutes les obligations, & de déclarer les pauvres citoyens quittes de toutes dettes : & qu'à l'égard de celles qu'on pourroit contracter dans la suite, il y seroit pourvu par un réglement nouveau, & qui seroit concerté entre le peuple & le sénat : qu'on en feroit ensuite un sénatus-consulte qui auroit force de loi, & que tout ce qu'ils étoient de commissaires dans l'assemblée, offroient au peuple leurs propres vies, & qu'ils se dévouoient eux & leurs enfans aux dieux infernaux, s'ils manquoient à leur parole.

Cet habile magistrat voyant les esprits adoucis par sa promesse, & cherchant à diminuer la jalousie qui étoit entre les pauvres & les riches, leur représenta combien il étoit nécessaire que dans un état il y eût une partie des citoyens plus riche que l'autre : & on prétend que

pour faire goûter cette maxime à ce peuple encore grossier, il eut recours à cet apologue connu, d'une conspiration de tous les membres du corps humain contre l'estomac, sous prétexte que, sans travailler, il jouissoit lui seul du travail de tous les autres. Après en avoir fait l'application au peuple & au sénat, il leur représenta que cet auguste corps, comme l'estomac, répandoit, dans les différens membres qui lui étoient unis, la même nourriture qu'il recevoit, mais bien mieux préparée, & que c'étoit de lui seul qu'ils tiroient leur vie & leurs forces. » Ne sont-ce pas les patriciens, ajouta-t-il, qui les premiers se sont déclarés pour la liberté ? A qui êtes-vous redevables de l'établissement de la république ? Dans les plus grands périls, de quel côté tournerez-vous les yeux, & d'où sont sortis ces conseils généreux qui ont sauvé l'état ? Rien n'est plus cher à cette sage compagnie que votre conservation & votre union. Le sénat vous aime tous avec l'affection raisonnable d'un père, mais sans s'abaisser aux caresses infidèles d'un flatteur. Vous demandez l'abolition des dettes, il vous l'accorde ; mais il ne vous l'accorde que parce qu'il la croit juste & utile au bien de la patrie. Revenez » donc

Tit. Liv. dec. 1. l. 2. c. 3.

» donc avec confiance dans le sein de
» cette mère commune qui nous a tous
» nourris dans des sentimens également
» généreux & libres. Recevez nos em-
» brassemens pour prémices de la paix ;
» rentrons tous ensemble dans Rome ;
» allons de concert y porter les pre-
» mières nouvelles de notre réunion ;
» & fassent les dieux protecteurs de cet
» empire, qu'elle soit célébrée dans la
» suite par de nouvelles victoires contre
» nos ennemis. »

Le peuple ne put entendre un discours si touchant sans répandre des larmes ; tous ces plébéiens, comme de concert, s'adressant à Ménénius, s'écrièrent qu'ils étoient contens, & qu'il les ramenât dans Rome. Mais ce faux Brutus, qui venoit de parler si vivement contre le sénat, arrêta cette saillie. Il dit au peuple, qu'à la vérité il devoit être satisfait pour le présent par l'abolition des dettes ; mais qu'il ne pouvoit dissimuler que l'avenir lui faisoit peur, & qu'il craignoit que le sénat ne se vengeât un jour de la justice qu'il avoit été forcé de leur rendre ; à moins, ajouta-t-il, qu'on ne trouve les moyens d'assurer l'état & la liberté du peuple contre les entreprises d'un corps si ambitieux.

» Quelle sûreté pouvez-vous exiger,

» repartit Ménénius, autre que celle que » vous donnent nos lois, & la constitution de la république ? Accordez-nous, » lui répondit Brutus, des officiers qui » ne puissent être tirés que de l'ordre des » plébéiens. Nous ne demandons point » qu'ils soient distingués par les marques » honorables de la magistrature, ni » qu'ils en aient la robe bordée de pourpre, ni la chaise curule, ni les licteurs. » Nous laissons volontiers toute cette » pompe à des patriciens fiers de leur » naissance ou de leurs dignités; il nous » suffit que nous puissions élire tous les » ans quelques plébéiens qui soient seulement autorisés pour empêcher les » injustices qu'on pourroit faire au peuple, & qui défendent ses intérêts publics & particuliers. Si vous êtes venus » ici avec une volonté sincère de nous » donner la paix, vous ne pouvez rejeter une proportion si équitable. »

Le peuple qui est toujours de l'avis du dernier qui parle, applaudit aussi-tôt au discours de Brutus. Les députés furent extrêmement surpris d'une pareille demande ; ils s'éloignèrent un peu de l'assemblée pour conférer ensemble ; & après y être retournés, Ménénius leur dit qu'ils demandoient une chose bien extraordinaire, qui même dans la suite

pourroit être la source de nouvelles dissensions, & qui passoit absolument leurs instructions & leurs pouvoirs ; que cependant M. Valérius, & quelques-uns des commissaires en alloient faire leur rapport au sénat, & qu'ils ne seroient pas long-temps sans en rapporter la réponse.

Ces commissaires se rendirent en diligence à Rome ; on convoqua aussi-tôt l'assemblée du sénat, où ils exposèrent les nouvelles prétentions du peuple. M. Valérius s'en rendit le protecteur : il représenta qu'il ne falloit pas espérer de pouvoir gouverner un peuple guerrier, soldat & citoyen tout ensemble, comme on pourroit faire de paisibles bourgeois qui n'auroient jamais quitté leurs foyers domestiques. Que la guerre & l'exercice continuel des armes inspiroient une sorte de courage peu compatible avec cette servile dépendance qu'on vouloit exiger de ces braves soldats : qu'il y avoit même de la justice à traiter avec de grands égards un peuple généreux, qui aux dépens de son sang avoit éteint la tyrannie ; qu'il étoit d'avis de leur accorder les officiers particuliers qu'ils demandoient ; & que peut être de pareils inspecteurs ne seroient pas inutiles dans un état libre, pour veiller sur ceux qui

parmi les grands feroient tentés de porter leur autorité trop loin.

Appius ne put entendre ce difcours fans frémir d'indignation. Il prit les dieux & les hommes à témoin de tous les maux que cauferoit à la république une pareille innovation dans le gouvernement : & comme fi fon zèle & fa colère lui euffent tenu lieu d'infpiration, il prédit au fénat que, par un excès de facilité, il alloit laiffer établir un tribunal qui s'éleveroit infenfiblement contre fon autorité, & qui la détruiroit à la fin. Mais ce généreux fénateur fut peu écouté, & on ne regarda fes remontrances que comme le difcours d'un homme attaché avec opiniâtreté à fon fentiment, & chagrin de ce qu'on ne le fuivoit pas. Le parti contraire prévalut; la plupart des fénateurs, las de ces divifions, vouloient la paix à quelque prix que ce fût; ainfi prefque d'un commun accord on confentit à la création de ces nouveaux magiftrats, qui furent appellés *Tribuns du peuple*.

Il en fut fait un fénatus-confulte qui renfermoit en même-temps l'abolition des dettes. Les envoyés du fénat le portèrent au camp, comme le fceau de la paix. Il fembloit que le peuple n'eût plus rien qui le retînt hors de Rome:

mais les chefs de la sédition ne souffrirent point qu'on se séparât avant qu'on eût procédé à l'élection des nouveaux magistrats du peuple. L'assemblée se tint dans le camp même ; on prit les auspices ; les voix & les suffrages furent recueillis par centuries ; & on élut pour les premiers tribuns du peuple, selon Denis d'Halicarnasse, L. Junius Brutus & C. Sicinius Bellutus ; les chefs de la révolte, associèrent en même temps à leur dignité C. & P. Licinius, & Sp. Icilius Ruga. Tite-Live prétend que C. Licinius & Lucinius Albinus furent les premiers tribuns, qui se donnèrent trois collégues, parmi lesquels on compte Sicinius Bellutus ; & cet historien ajoute qu'il y avoit des auteurs qui prétendoient qu'il n'y eut d'abord que des tribuns élus dans cette assemblée.

Quoi qu'il en soit, ces premiers tribuns & ces chefs de la sédition, pour prévenir le ressentiment du sénat, eurent l'adresse d'intéresser tout le corps de la nation dans leur conservation. Le peuple, avant que de quitter le camp, déclara, par leur conseil, la personne de ses tribuns sacrée. Il en fut fait une loi par laquelle il étoit défendu sous peine de la vie, de faire aucune violence à un tribun, & tous les Romains furent

obligés de jurer par les sermens les plus solemnels l'observation de cette loi. Le peuple sacrifia ensuite aux dieux sur la montagne même qu'on appella depuis le *Mont Sacré*, d'où il rentra dans Rome à la suite de ses tribuns & des députés du sénat.

Fin du premier livre.



LIVRE II.

Les Tribuns du peuple, qui n'avoient été créés que pour empêcher l'oppression des plébéiens, tâchent de détrüire l'autorité du sénat. Origine des édiles plébéiens. De quelle manière les Tribuns vinrent à bout de se faire donner le droit de convoquer les assemblées du peuple. Coriolan se déclare hautement contre les entreprises des tribuns. Caractère de ce patricien. Les Tribuns veulent l'obliger à rendre compte de sa conduite devant l'assemblee du peuple. Coriolan refuse de reconnoître l'autorité de ce tribunal. Le sénat intervient d'abord en sa faveur, mais à la fin il l'abandonne, & donne un arrêt qui renvoie la décision de ce différend à l'assemblée du peuple. Coriolan est condamné à un exil perpétuel. Il se retire chez les Volsques, à qui il vient à bout de faire prendre les armes contre les Romains. Il entre sur leurs terres à la tête d'une nombreuse armée. Tout plie devant lui; Rome même avoit tout à craindre, lorsqu'elle se voit délivrée de ce danger par la sagesse & la prudence

de deux Romaines entre autres, dont l'une etoit la femme & l'autre la mère de Coriolan.

ROME, par l'établissement du tribunat, changea une seconde fois la forme de son gouvernement. Il étoit passé, comme nous venons de le voir, de l'état monarchique à une espèce d'aristocratie, où toute l'autorité étoit entre les mains du sénat & des grands. Mais par la création des tribuns, on vit s'élever insensiblement & comme par degrés, une nouvelle démocratie, dans laquelle le peuple, sous différens prétextes, s'empara de la meilleure partie du gouvernement.

Il sembloit d'abord que le sénat n'eût rien à craindre des tribuns, qui n'avoient d'autre pouvoir que celui de s'intéresser à la défense de tous les plébéiens. Ces nouveaux magistrats n'avoient même dans leur origine ni la qualité de sénateur, ni tribunal particulier, ni jurisdiction sur leurs concitoyens, ni le pouvoir de convoquer les assemblées du peuple. Habillés comme de simples particuliers, & escortés d'un seul domestique appelé *viateur*, & qui étoit comme valet de ville, ils demeuroient assis sur un banc au-dehors du sénat; ils

n'y

n'y étoient admis que lorſque les conſuls les faiſoient appeler pour avoir leur avis ſur quelque affaire qui concernoit les intérêts du peuple. Toute leur fonction ſe réduiſoit à pouvoir s'oppoſer aux ordonnances du ſénat par ce mot latin, *veto*, qui veut dire *je l'empêche*, qu'ils mettoient au bas de ſes décrets, quand ils les croyoient contraires à la liberté du peuple, & cette autorité étoit même renfermée dans les murailles de Rome, & tout au plus à un mille aux environs : & afin que le peuple eût toujours dans la ville des protecteurs prêts à prendre ſa défenſe, il n'étoit point permis aux tribuns de s'en éloigner un jour entier, ſi ce n'étoit dans les *Féries Latines*. C'étoit par la même raiſon qu'ils étoient obligés de tenir la porte de leurs maiſons ouverte jour & nuit, pour recevoir les plaintes des citoyens qui auroient recours à leur protection. De ſemblables magiſtrats ſembloient n'avoir été inſtitués que pour empêcher ſeulement l'oppreſſion des malheureux ; mais ils ne ſe contînrent pas long-temps dans un état ſi plein de modération. Il n'y eut rien dans la ſuite de ſi grand & de ſi élevé, où ils ne portaſſent leurs vues ambitieuſes. Nous les verrons bientôt entrer en concurrence avec les premiers magiſtrats de

la république ; & sous prétexte d'assurer la liberté du peuple, ils n'eurent pour objet que de ruiner insensiblement l'autorité du sénat.

Une des premières démarches de ces tribuns fut de demander permission au sénat de choisir deux plébéiens, qui, sous le titre d'*Ediles*, les pussent secourir dans la multitude des affaires dont ils se disoient accablés dans une aussi grande ville que Rome, & sur-tout au commencement d'une nouvelle magistrature.

Le sénat toujours divisé, & qui avoit perdu de vue le point fixe de son gouvernement, se laissa entraîner au gré de ces ambitieux ; on leur accorda encore cette nouvelle demande. Telle fut l'origine des édiles plébéiens, créatures & ministres des premiers tribuns, & auxquels on attribua dans la suite l'inspection sur les édifices publics, le soin des temples, des bains, des aqueducs, & la connoissance d'un grand nombre d'affaires qui étoient auparavant du ressort des consuls : nouvelle brèche que
D. H. l. 6. les tribuns firent à l'autorité du sénat.

Cependant les sénateurs les plus populaires se flattoient, en relâchant quelque chose de leurs droits, d'avoir au moins rétabli le calme dans la république. Rome en effet paroissoit tranquille, &

il sembloit que la réunion du peuple avec les patriciens fût sincère & durable. Mais le feu de la division, caché au fond des cœurs, ne tarda guères à se rallumer. Une famine qui survint l'année suivante, sous le consulat de T. Geganius, & de P. Minucius, servit de prétexte aux tribuns pour se déchaîner de nouveau contre les grands & le sénat. Sp. Icilius étoit cette année le premiers des tribuns; & Brutus & Sicinius pour demeurer toujours à la tête des affaires, étoient passés du tribunat à la charge d'édiles. Ces séditieux dont le crédit ne subsistoit que par la mésintelligence qu'ils entretenoient entre les deux ordres de la république, publioient avec malignité que les patriciens ayant leurs greniers remplis de grains, avoient procuré la disette publique, pour se dédommager par le prix excessif qu'ils le vendroient, de l'abolition des dettes; que c'étoit une nouvelle sorte d'usure inventée par ces tyrans, pour avoir à vil prix le peu de terres qui restoient aux pauvres plébéiens.

Orosius, l. 2. c. 5. An de Rome 261.

D. H. l. 7.

Cependant ces tribuns ne pouvoient ignorer que c'étoit le peuple même, & sa désertion sur le mont-sacré, dans la saison qu'on seme les bleds, qui avoient causé cette disette, parce que dans ce

désordre général où la plupart des mécontens songeoient à s'établir ailleurs, les terres étoient demeurées incultes & sans être ensemencées. Mais ces artisans de discorde ne cherchoient que des prétextes. Ils savoient bien que les moins vraisemblables étoient toujours des raisons solides pour une populace qui manquoit de pain, & ils ne décrioient le gouvernement que pour s'en rendre les maîtres, ou du moins pour le changer suivant leurs intérêts.

D. H. l. 7. p. 417. Le sénat n'opposoit à ces invectives que des soins constans & généreux, & une application continuelle à pourvoir aux nécessités du peuple. Il faisoit acheter du bled de tous côtés; & parce que les peuples voisins de Rome & jaloux de son agrandissement, refusoient d'en fournir, on fut obligé d'en envoyer chercher jusqu'en Sicile. P. Valerius, fils du fameux *Publicola*, & L. Geganius, frère du consul, furent chargés de cette commission.

Cependant, comme les tribuns continuoient à répandre des bruits désavantageux à la conduite du sénat, pour tâcher de soulever le peuple, les consuls convoquèrent une assemblée du peuple pour le détromper, & pour lui faire voir par les soins qu'on avoit pris

de sa subsistance, l'injustice & la malignité de ses tribuns. Ceux-ci leur disputèrent la parole ; & comme dans cette concurrence, les uns & les autres parloient en même-temps, aucun n'étoit entendu. On représenta en vain aux tribuns qu'ils n'avoient aucun pouvoir de traiter directement avec le peuple, & que leurs fonctions se bornoient au seul droit d'opposition, quand même on auroit fait au peuple quelque proposition contraire à ses intérêts. Ceux-ci renvoyoient les consuls à l'assemblée du sénat, comme au seul endroit où ils pouvoient présider ; mais ils soutenoient avec opiniâtreté, qu'il leur appartenoit par préférence aux autres magistrats de prendre la parole dans les assemblées du peuple.

Ces prétentions réciproques augmentèrent le tumulte : la dispute s'échauffoit insensiblement, & les plus emportés de chaque parti étoient près d'en venir aux mains, lorsque Brutus, qui n'étoit cette année qu'édile, comme nous l'avons dit, crut à la faveur de ce désordre pouvoir étendre l'autorité des tribuns ; & s'adressant aux deux consuls, il leur promit d'appaiser les séditions s'ils vouloient bien lui permettre de parler en public.

Les consuls, qui trouvoient dans cette permission que leur demandoit un plébéien en présence de ses tribuns, une nouvelle preuve du droit qu'ils avoient de présider à toute assemblée du peuple Romain, consentirent qu'il pût dire librement son avis, ne doutant pas que comme il savoit que, sous le nom d'assemblée du peuple, on comprenoit également les sénateurs & les chevaliers aussi-bien que les plébéiens, il ne portât les tribuns à se désister de leurs prétentions. Mais Brutus avoit une vue bien différente, & au lieu d'adresser la parole au peuple ou aux tribuns, il se tourna vers le consul Geganius, qui avoit été un des commissaires que le sénat avoit envoyés sur le mont sacré. » Vous souvenez vous, lui dit-il, que dans le » temps que nous travaillions de concert » à la réunion des deux ordres de la ré» publique, aucun patricien n'interrom» pit ceux qui étoient chargés des intérêts » du peuple, & qu'on en convint même » exprès, afin que chaque parti pût » exposer ses raisons avec plus d'ordre » & de tranquillité ? Je m'en souviens » fort bien, répondit Geganius. Pour» quoi donc continua Brutus, interrom» pez-vous aujourd'hui nos tribuns, » dont la personne est sacrée, & revêtue

» d'une magistrature publique ? Nous les » interrompons avec justice, » répartit » Geganius, parce qu'ayant convoqué » nous-mêmes l'assemblée, suivant le » privilège de notre dignité, la parole » nous appartient. » Le consul ajouta avec trop de précipitation, & sans prévoir les conséquences d'un pareil discours : *Que si les tribuns avoient convoqué l'assemblée*, bien loin de les interrompre ; il ne voudroit pas même les venir écouter, quoiqu'en qualité de simple citoyen Romain il eût droit d'assister à toutes les assemblées du peuple.

Brutus n'eut pas plutôt entendu ces dernières paroles, qu'il s'écria, transporté de joie : » Vous avez vaincu, » plébéiens : tribuns, cédez la place aux » consuls : qu'ils haranguent aujourd'hui » tant qu'il leur plaira : demain je vous » ferai voir quelle est la dignité & la » puissance de vos charges. Faites seu- » lement que par vos ordres, & sous » votre convocation, le peuple se rende » ici de bonne heure. Si j'abuse de sa » confiance & de la vôtre, je suis prêt » à expier des promesses téméraires par » la perte de ma vie. »

On fut obligé de congédier l'assemblée, à cause de la nuit qui survint durant ces disputes. Le peuple se sépara

dans l'impatience de voir le lendemain l'effet des promesses de Brutus; & les patriciens se retirèrent de leur côté, méprisant les discours d'un particulier incapable, à ce qu'ils prétendoient, de donner plus d'étendue à la fonction de tribun, que la voie de simple opposition qui lui avoit été attribuée sur le mont-sacré.

Mais Brutus, plus habile que ne le croyoit le sénat, fut trouver le tribun Icilius. Il passa une partie de la nuit à conférer avec lui & avec les autres tribuns, & il leur fit part de ses desseins. » Il n'est question pour réussir, leur dit-» il, que de faire voir au peuple, que » le tribunat lui devient inutile, si les » tribuns n'ont pas le pouvoir de convo» quer les assemblées pour lui représen» ter ce qui est de son intérêt. Le peu» ple ne nous refusera jamais de passer » une loi qui ne peut que lui être avan» tageuse; toute la difficulté consiste à » prévenir le sénat & les patriciens qui » pourroient s'y opposer. Pour cela il » faut tenir l'assemblée le plus matin » qu'on pourra, & se saisir de bonne » heure de tous les postes qui environ» nent la tribune aux harangues. » Les tribuns ayant approuvé son projet, envoyèrent dans les différens quartiers de la ville solliciter les principaux plébéiens

de se rendre dans la place à la pointe du jour avec le plus de monde qu'il leur seroit possible. Ils s'y trouvèrent eux-mêmes avant le jour ; & par le conseil de Brutus ils s'emparèrent d'abord du temple de Vulcain, où se plaçoient ordinairement ceux qui vouloient haranguer. Une foule innombrable de peuple eut bientôt rempli la place. Icilius prit la parole, & pour renouveller l'aigreur & l'animosité dans les esprits, il commença par rappeler tout ce que le peuple avoit souffert de l'avarice & de l'inhumanité des grands avant l'établissement du tribunat. Il représenta ensuite que la misère publique n'auroit point eu de fin, s'il ne se fût trouvé deux citoyens assez courageux pour s'opposer à la tyrannie des patriciens. Qu'après l'abolition des dettes, ces mêmes patriciens se servoient de la famine pour réduire de nouveau le peuple dans la servitude, & qu'ils prétendoient interdire aux tribuns l'usage de la parole dans les assemblées, de peur qu'ils n'éclairassent le peuple sur ses véritables intérêts. Que cette tyrannie visible rendoit le tribunat inutile, & qu'il falloit, ou que le peuple renonçât lui-même à cette magistrature, ou que par une nouvelle loi, il autorisât ses magistrats à convoquer

des assemblées pour y traiter de ses droits ; & qu'il fût défendu alors sous de grièves peines de les interrompre & de les troubler dans l'exercice de leurs charges.

Ce discours fut reçu à l'ordinaire avec de grands applaudissemens. Le peuple s'écria aussi-tôt qu'il proposât la loi lui-même. Il l'avoit dressée pendant la nuit, & la tenoit toute prête, de peur que si on eût été obligé d'en remettre la publication à la prochaine assemblée, le sénat & les patriciens ne s'y fussent trouvés pour s'y opposer : ainsi il la lut tout haut, & elle étoit conçue en ces termes.

An de Rome 262. D. H. l. 7, p. 431. 432. » Que personne ne soit assez hardi » pour interrompre un tribun qui parle » dans l'assemblée du peuple Romain. » Si quelqu'un viole cette loi, qu'il donne » caution sur le champ de payer l'amende » à laquelle il sera condamné ; s'il le » refuse, qu'il soit mis à mort, & ses » biens confisqués. »

Le peuple autorisa cette loi par ses suffrages. Les consuls ayant voulu la rejetter, en disant que ce n'étoit qu'une loi surprise par artifice, & dans une assemblée furtive, faite sans auspices & sans convocation légitime, les tribuns déclarèrent hautement qu'ils n'auroient pas plus d'égard pour les sénatus-consul-

tes, que le sénat en auroit pour ce plébiscite. Ce fut le sujet de beaucoup de disputes, où tout se passa en reproches de part & d'autre, mais sans jamais en venir aux voies de fait. Enfin le sénat, comme un bon père, céda à l'opiniâtreté des plébéiens, qu'il regardoit toujours comme ses enfans. La loi fut reçue par un consentement général des deux ordres. Le peuple, content d'avoir augmenté la puissance de ses tribuns, supportoit la famine avec patience; & dans sa misère il conservoit encore assez d'équité pour respecter ces grands hommes qui lui résistoient avec tant de courage & de fermeté.

La ville demeura quelque temps tranquille, mais l'abondance produisit ce que la famine n'avoit pu faire; & une flotte chargée de grains, & qui arriva aux côtes de Rome, fournit une nouvelle occasion aux tribuns d'étendre leur pouvoir, & de rallumer la sédition.

P. Valerius & L. Geganius, que le sénat avoit envoyés en Sicile, comme nous l'avons dit, en revinrent avec un grand nombre de vaisseaux chargés de bled, sous le consulat de M. Minicius & de A. Sempronius. Gélon, tyran de Sicile, en avoit fait présent de la meilleure partie, des deniers publics. Il étoit

alors queſtion du prix qu'on y mettroit ; les tribuns furent mandés dans le ſénat pour en dire leur avis. Les ſénateurs, qui n'avoient pour objet que de rétablir une parfaite intelligence entre le peuple & le ſénat, opinèrent à ce qu'on diſtribuât gratuitement aux plus pauvres le bled qui venoit de la libéralité de Gélon, & qu'on vendît à vil prix celui qui auroit été acheté des deniers publics. Mais quand ce fut à Coriolan à dire ſon avis, ce ſénateur, à qui l'inſtitution du tribunat étoit odieuſe, ſoutint que cette condeſcendance du ſénat pour les beſoins du peuple, ne ſervoit qu'à nourrir ſon inſolence; qu'on ne le retiendroit jamais dans le devoir que par la miſère, & que le temps étoit venu de venger la majeſté du ſénat violée par des séditieux, dont les chefs, par un nouveau crime, avoient extorqué des dignités comme la récompenſe de leur rebellion. Ce fut ainſi que s'expliqua ce ſénateur en préſence même des tribuns.

Mais avant que de rapporter les ſuites de cette affaire, je ne crois pas que nous puiſſions nous diſpenſer de faire connoître un homme qui va jouer un ſi grand rôle dans cet endroit de l'hiſtoire, & dont la fortune eut plus d'éclat que de bonheur.

Caïus Marcius Coriolanus étoit issu d'une des plus illustres familles patriciennes de Rome. On lui avoit donné le surnom de Coriolan, pour avoir remporté l'épée à la main Corioles, une des principales villes des Volsques. Ayant perdu son père dès sa plus tendre jeunesse, il fut élevé avec un grand soin par sa mère appellée Véturie, femme d'une austère vertu, & qui n'avoit rien oublié pour inspirer ses sentimens à son fils.

Coriolan étoit sage, frugal, désintéressé, d'une probité exacte, attaché inviolablement à l'observation des lois. Avec ces vertus paisibles, jamais on n'avoit vu une aussi haute valeur, & tant de capacité pour le métier de la guerre. Il sembloit qu'il fût né général; mais il étoit dur & impérieux dans le commandement, sévère aux autres comme à lui-même, ami généreux, implacable ennemi, trop fier pour un républicain. Content de la droiture de ses intentions, il alloit au bien sans ménagement & sans ces insinuations si nécessaires dans un état, dont l'égalité & la modération faisoient le fondement. Il avoit demandé le consulat l'année précédente; & la plupart des sénateurs, persuadés qu'un si grand capitaine rendroit des services importans à l'état s'il étoit revêtu de

cette dignité, l'avoient briguée en sa faveur. Ce fut un titre d'exclusion à l'égard du peuple que cette recommandation des grands. Les tribuns, qui redoutoient ce courage élevé & cette grande fermeté de Coriolan, avoient fait envisager aux plébéiens les sollicitations du sénat comme une conspiration secrette contre leur ordre : c'est ce qui fit que le peuple lui refusa ses suffrages. Ce refus lui fut très-sensible, & jeta dans son esprit de vifs ressentimens qu'il fit éclater dans cette occasion. » Si le peuple prétend, disoit-il en plein sénat, avoir » part à nos libéralités, s'il demande des » vivres à vil prix, qu'il rende au sénat » ses anciens droits, & qu'il efface jusqu'aux traces des dernières séditions. » Pourquoi verrai-je dans la place, & » à la tête du peuple, des magistrats » inconnus à nos pères, former dans » l'enceinte de la même ville comme » deux républiques différentes? Souffrirai-je un Sicinius, un Brutus régner » impérieusement dans Rome, moi qui » n'ai pu y souffrir des rois? Serai-je ré» duit à ne garder qu'avec crainte des » tribuns qui ne devoient leur puissance » qu'à notre propre foiblesse ? Ne souf» frons pas plus long-temps une telle » indignité, & rendons à nos consuls

Tit. Liv. Déc. 1. l. 1.

» cette autorité légitime qu'ils doivent Tit. Liv. Dec. 1. l. 2.
» avoir sur tout ce qui porte le nom
» Romain. Si Sicinius en est mécon-
» tent, qu'il se retire une seconde
» fois avec ces rebelles qui nourrissent
» son insolence & qui soutiennent sa
» tyrannie. Le chemin du mont-Sacré
» leur est encore ouvert ; il ne nous
» faut que des sujets soumis & paisi-
» bles ; & il vaudroit encore mieux s'en
» passer, que de partager avec une vile
» populace le gouvernement & les digni-
» tés de l'état. »

Les sénateurs les plus âgés, ceux surtout qui avoient ménagé la réunion, trouvoient plus de hauteur que de prudence dans un discours si véhément : les jeunes sénateurs, au contraire, qui n'en prévoyoient pas les suites, lui donnoient de grandes louanges. Admirateurs de la vertu de Coriolan, ils se récrièrent qu'il étoit le seul qui eût le courage d'un véritable Romain : chacun se reprochoit comme une lâcheté inexcusable, le consentement qu'il avoit donné à l'érection du tribunat : on parloit tout haut de l'abolir ; & le plus grand nombre des voix alloit à rétablir le gouvernement de la république sur ses anciens fondemens.

Les tribuns, que les consuls avoient Id.

fait entrer dans le sénat comme nous l'avons dit, voyant cette espèce de conjuration contre leur ordre, en sortirent pleins de fureur, invoquant les dieux vengeurs du parjure, & les prenant à témoin dans des sermens solemnels, avec lesquels le sénat avoit autorisé l'établissement du tribunat. Ils assemblèrent le peuple tumultuairement, & ils crioient, du haut de la tribune, que les patriciens avoient formé une conspiration pour les faire périr avec leurs femmes & leurs enfans, à moins que les plébéiens ne remissent leurs tribuns enchaînés en la puissance de Coriolan; que c'étoit un nouveau tyran qui s'élevoit dans la république, & qui vouloit ou leur mort ou leur servitude.

Le peuple prend feu aussi-tôt, il pousse mille cris confus, remplis d'indignation & de menaces. Rome à peine tranquille, voit renaître une sédition plus dangereuse que la première. Il n'est plus question de se retirer sur le mont-Sacré; le peuple qui a, pour ainsi dire, essayé ses forces, prétend disputer aux patriciens l'empire de Rome au milieu de Rome même. On ne parle pas moins que d'aller sur le champ arracher Coriolan du sénat pour l'immoler à la haîne publique. Mais les tribuns, qui le vouloient perdre plus

plus sûrement, sous prétexte d'observer les formes de la justice, l'envoyèrent sommer de venir rendre compte de sa conduite devant l'assemblée du peuple; dans la vue, s'il obéissoit, d'être les maîtres & les arbitres de la vie de leur ennemi, ou de le rendre plus odieux au peuple, s'il refusoit de reconnoître son autorité.

Coriolan naturellement fier & hautain, ayant renvoyé l'appariteur avec mépris, comme les tribuns l'avoient bien prévu, ceux-ci se firent suivre aussi-tôt par une troupe des plus mutins d'entre les plébéiens, & ils furent l'attendre à la sortie du sénat pour l'arrêter. Ils le rencontrèrent accompagné, à son ordinaire, d'une foule de ses cliens, & d'un grand nombre de jeunes sénateurs attachés à sa personne, & qui se faisoient honneur de suivre son avis dans le sénat, & ses exemples à la guerre. Les tribuns ne l'eurent pas plutôt apperçu qu'ils ordonnèrent à Brutus & à Icilius, qui faisoient cette année la fonction d'Ediles, de le conduire en prison. Mais il n'étoit pas aisé d'exécuter une pareille commission, & l'entreprise étoit aussi hardie qu'extraordinaire. Coriolan & ses amis se mettent en défense. On repousse les Ediles à coup de poing: D. H. l. 7.

c'étoient les seuls armes d'usage en ce temps-là, dans une ville où l'on ne prenoit l'épée que quand on sortoit pour marcher aux ennemis. Les tribuns, irrités de cette résistance, appellent le peuple à leur secours; les patriciens de leur côté accourent pour défendre un des plus illustres personnages de leur corps. Le tumulte s'augmente, on en vient aux injures & aux reproches. Les tribuns se plaignent qu'un simple particulier ose violer une magistrature sacrée. Les sénateurs leur demandent, à leur tour, par quelle autorité ils osent faire arrêter un sénateur & un patricien d'un ordre supérieur au peuple, & s'ils prétendent s'ériger en tribuns du sénat, comme ils le sont du peuple. Pendant ces disputes, arrivent les consuls qui écartent la foule; & autant par prières que par autorité, ils obligent le peuple à se retirer.

Mais les tribuns n'en demeurèrent pas là; il convoquèrent l'assemblée pour le lendemain. Les consuls & le sénat, qui virent le peuple courir dès la pointe du jour à la place, s'y rendirent de leur côté en diligence, pour prévenir les mauvais desseins de ces magistrats séditieux, & pour empêcher de faire prendre au peuple, qu'ils gouvernoient,

quelque résolution précipitée, & contraire à la dignité du sénat & au salut de Coriolan. Leur présence n'empêcha point ces tribuns de se déchaîner à leur ordinaire contre tout l'ordre des patriciens. Tournant ensuite l'accusation contre Coriolan, ils rapportèrent le discours qu'il avoit tenu dans le sénat au sujet de la distribution des grains.

On lui fit un nouveau crime de ce grand nombre d'amis que sa vertu attachoit à sa suite, & que les tribuns appeloient les satellites du tyran. » C'est » par son ordre, disoient-ils, en adressant la parole au peuple, que vos » Ediles ont été maltraités. Il ne cher- » choit par ces premiers coups qu'à engager la querrelle; & si nous n'avions » pas eu plus de modération que lui, » peut-être qu'une guerre civile auroit » armé vos citoyens les uns contre les » autres. » Après s'être épuisés en invectives, pour rendre Coriolan plus odieux à la multitude, ils ajoutèrent que s'il y avoit quelque patricien qui voulût entreprendre sa défense, il pouvoit monter dans la tribune & parler au peuple. D. H. l. 7.

Minucius, premier consul, se présenta; & après s'être plaint en général, & avec beaucoup de modération, de ceux qui saisissoient le moindre prétexte

pour exciter de nouveaux troubles dans la république, il remontra au peuple, que bien loin qu'on pût accuser le sénat & les patriciens, d'avoir procuré la famine, tout le monde sçavoit que ce malheur n'étoit arrivé que par la désertion du peuple, & par la faute de ceux qui avoient négligé l'année précédente de cultiver & de semer leurs terres. Qu'il ne lui seroit pas plus difficile de détruire les autres calomnies, dont on les entretenoit dans des harangues séditieuses, comme si le sénat eût formé le projet d'abolir le tribunat, & de faire périr le peuple par la famine. Que pour
D. H. l. 6. faire tomber tout d'un coup des discours si faux & si injurieux, il leur déclaroit que le sénat confirmoit de nouveau la dignité tribunitienne, avec tous les droits qui y avoient été attachés sur le mont Sacré : qu'à l'égard de la distribution des grains, il laissoit le peuple maître & arbitre d'y mettre lui-même tel prix qu'il jugeroit à propos.

Le consul, après un préambule si propre à adoucir les esprits, & à se concilier la bienveillance du peuple, ajouta, comme par un doux reproche, qu'il ne pouvoit s'empêcher de les blâmer de la précipitation avec laquelle ils se laissoient entraîner aux premiers bruits que

répandoient quelques mutins. Qu'il étoit bien surprenant qu'ils voulussent faire un crime au sénat des différens avis qui se proposoient, avant même qu'il eût rien statué. » Souvenez-vous, leur dit-» il, que pendant votre retraite sur le » mont Sacré, vos vœux, vos requêtes » & vos prières se bornoient à obtenir » l'abolition des dettes. A peine vous » eut-on accordé une si grande grace, » que vous vous fîtes comme un nou-» veau droit de la facilité du sénat, » pour demander la création de deux » magistrats de votre corps, dont toute » l'autorité, de votre propre aveu, de-» voit être renfermée à empêcher qu'un » plébéien ne pût être opprimé par » un patricien : nouvelle grace qui » nous attira vos remercimens, & qui » parut remplir tous vos souhaits. On » ne vous vit point dans ces temps fâ-» cheux, lors même que la sédition » étoit le plus échauffée, demander qu'on » diminuât l'autorité du sénat, ou qu'on » changeât la forme de notre gouver-» nement. De quel droit donc vos tri-» buns prétendent-ils aujourd'hui porter » leur vues & leur censure sur ce qui » se passe dans nos conseils ? Quand » s'est-on avisé de faire un crime à un » sénateur pour avoir dit librement son

» avis dans le sénat ? Quelles lois peuvent vous autoriser à poursuivre, avec tant d'animosité, son exil ou sa mort ?
» Mais je suppose que par un renversement inoui de tout ordre, le corps entier du sénat fût justiciable de vos tribuns ; supposons encore, si on le veut, qu'il soit échappé à Coriolan quelque chose de trop dur en disant son avis ; n'est-il pas de votre équité d'oublier quelques paroles vaines, & qui se sont perdues en l'air, en faveur de ses services réels, dont vous avez vous-mêmes recueilli tout le fruit ? Conservez la vie à un excellent citoyen, conservez à la patrie un grand capitaine ; & si vous ne le voulez pas absoudre comme innocent, donnez-le du moins comme criminel à tout le sénat qui vous en prie par ma bouche. Ce sera là le lien qui, en nous réunissant, servira au sénat comme d'un nouveau motif pour l'engager à vous continuer ses bienfaits.
» Au lieu que si vous persistiez à vouloir perdre ce sénateur, peut-être que l'opposition que vous y trouveriez de la part des patriciens, produiroit des maux qui vous feroient repentir d'avoir poussé trop loin votre ressentiment. »

Ce discours fit impression sur la mul-

titude, & tourna les esprits du côté de la paix & de l'union. Sicinius ensut consterné : mais dissimulant ses mauvais desseins, il donna de grandes louanges à Minucius & à tous les sénateurs, d'avoir bien voulu s'abaisser jusqu'à rendre compte au peuple de leur conduite, & de n'avoir pas même dédaigné d'interposer leurs prières & leurs offices en faveur de Coriolan. Se tournant ensuite vers ce sénateur : » Et vous, excellent ci- » toyen, lui dit-il d'un ton ironique, » ne soutiendrez-vous pas aujourd'hui » devant le peuple ces avis si utiles à » la république, que vous avez proposés » si hardiment dans le sénat? ou plutôt » pourquoi n'avez-vous pas recours à la » clémence du peuple Romain? Ap- » paremment que Coriolan croit in- » digne de son courage de s'abaisser » jusqu'à demander pardon à ceux qu'il » a voulu perdre. »

L'artificieux tribun lui parloit ainsi, parce qu'il étoit persuadé qu'un homme du caractère de Coriolan, incapable de plier & de changer d'avis, aigriroit de nouveau le peuple par la fierté de ses réponses. Il ne fut pas trompé dans ses espérances; car bien loin que Coriolan s'avouât coupable, ou qu'il tâchât d'adoucir le peuple, comme avoit fait Mi-

nucius, il ruina au contraire l'effet du discours de ce consul par une fermeté à contre-temps, & par la dureté de ses expressions. Il se déchaînâ, avec plus de force qu'il n'avoit encore fait, contre les entreprises des tribuns; & il déclara nettement que le peuple n'avoit aucune autorité légitime pour pouvoir juger un sénateur; mais que si quelqu'un se trouvoit offensé de l'avis qu'il avoit ouvert dans le sénat, il le pouvoit citer devant les consuls & les sénateurs, qu'il reconnoissoit pour ses juges naturels, & devant lesquels il seroit toujours prêt à rendre compte de sa conduite.

Les jeunes sénateurs, charmés de l'intrépidité qu'il faisoit paroître, & ravis qu'il se trouvât quelqu'un qui osât dire tout haut ce qu'ils pensoient, tous s'écrièrent qu'il n'avoit rien avancé qui ne fût conforme aux lois : mais le peuple, qui se croyoit méprisé, résolut de lui faire sentir son pouvoir. On lui fit son procès sur le champ, comme à un rebelle, & à un citoyen qui refusoit de reconnoître l'autorité du peuple Romain. Sicinius, après avoir conféré en secret avec ses collègues sans daigner même recueillir les suffrages de l'assemblée, prononça contre lui une sentence de mort, & il ordonna qu'on le précipitât

du

du haut de la Roche Tarpéienne; ſupplice dont on puniſſoit les ennemis de la patrie.

Les édiles, miniſtres ordinaires de toutes les violences des tribuns, s'avancèrent pour ſe ſaiſir de ſa perſonne; mais le ſénat, & tout ce qu'il y avoit de patriciens dans l'aſſemblée, accoururent à ſon ſecours. Ils le mirent au milieu d'eux, & s'étant fait des armes des premiers objets que l'indignation & la colère leur préſentoient, ils paroiſſoient réſolus d'oppoſer la force à la violence. D. H. l. 7. Plut. in Cor.

Le peuple, qui craint toujours quand on ne le craint point, refuſa ſon ſecours aux édiles & demeura comme en ſuſpens, ſoit qu'il n'oſât attaquer un gros où il voyoit ſes magiſtrats & ſes capitaines, ſoit qu'il trouvât que ſes tribuns euſſent pouſſé l'animoſité trop loin, en condamnant un citoyen à mort pour de ſimples paroles. Sicinius, qui craignoit que Coriolan ne lui échappât, fit approcher Brutus, ſon conſeil & ſon oracle, auſſi ſéditieux, mais moins emporté, & qui avoit des vues plus étendues. Il lui demanda ſecrettement ſon avis ſur l'irréſolution du peuple, qui déconcertoit tous ſes deſſeins.

Brutus lui dit qu'il ne devoit pas ſe flatter de pouvoir faire périr Coriolan, tant qu'il ſeroit environné de toute la

noblesse qui lui servoit de gardes : qu'on murmuroit même dans l'assemblée de ce qu'il vouloit être en même temps juge & partie ; que le peuple, qui passe en un instant de la colère la plus violente à des sentimens de compassion, avoit trouvé trop de rigueur dans la condamnation de mort : que dans la disposition où il voyoit les esprits, il ne réussiroit pas assurément par les voies de fait, mais que sous le prétexte toujours spécieux de ne vouloir rien faire que dans les formes, il devoit exiger du sénat que Coriolan ne pût être jugé que par l'assemblée du peuple ; & sur-tout qu'il falloit obtenir, à quelque prix que ce fût, que l'assemblée seroit convoquée par tribus, où les grands & les plus riches étoient confondus avec les plus pauvres ; au lieu que si on recueilloit les suffrages par centuries, il étoit à craindre que les citoyens riches, qui seuls en composoient le plus grand nombre, ne sauvassent Coriolan.

Sicinius s'étant déterminé à suivre cet avis, fit signe au peuple qu'il vouloit parler, & après qu'on lui eut donné audience : » Vous voyez, Romains, » leur dit-il, qu'il ne tient pas aux » patriciens qu'on ne répande aujourd'hui » beaucoup de sang, & qu'ils sont prêts » à en venir aux mains, pour soustraire

» à la justice l'ennemi déclaré du peuple » Romain. Mais nous leur devons de » meilleurs exemples, nous ne ferons rien » avec précipitation. Quoique le criminel » soit assez convaincu par son propre » aveu, nous voulons bien lui donner » encore du temps pour préparer ses » défenses. Nous t'ajournons, dit-il, » en s'adressant à Coriolan, à compa- « roître devant le peuple dans vingt-sept » jours. A l'égard de la distribution des » grains, si le sénat n'en prend pas le » soin qu'il doit, les tribuns y don- » neront ordre eux-mêmes » ; & là-des-sus il congédia l'assemblée.

Le sénat pendant cet intervalle, pour se rendre le peuple favorable, fixa la vente des grains au plus bas prix qu'ils eussent été même avant la sédition, & les consuls entrèrent en conférence avec les tribuns sur l'affaire de Coriolan, dans la vue de les adoucir, & de réduire ces magistrats populaires à se conformer aux anciennes règles du gouvernement. Minucius qui portoit la parole, leur représenta que depuis la fondation de Rome, on avoit toujours rendu ce respect au sénat, de ne renvoyer aucune affaire au jugement du peuple, que par un sénatus-consulte; que les rois mêmes avoient eu cette déférence pour un corps

si auguste ; qu'il les exhortoit à se conformer aux usages de leurs ancêtres. Mais que, s'ils avoient des griefs considérables à proposer contre Coriolan, ils s'adressassent au sénat qui leur feroit justice, & qui sur la nature du crime & la solidité des preuves, le renverroit par un sénatus-consulte au jugement du peuple, qui pour lors seulement feroit en droit de faire le procès à un citoyen.

Sicinius s'opposa, avec son insolence ordinaire, à cette proposition, & il déclara qu'il ne souffriroit jamais que l'on décidât par un sénatus-consulte de l'autorité du peuple Romain. Ses collègues, aussi mal intentionnés, mais plus habiles dans la conduite de leurs desseins, virent bien qu'ils se rendroient odieux même aux plébéiens, s'ils s'éloignoient si ouvertement des formes ordinaires de la justice. Ainsi ils obligèrent Sicinius à se désister de son opposition, sous prétexte de condescendance pour les consuls. Mais cette complaisance apparente leur coûtoit d'autant moins, qu'ils étoient bien résolus, si le sénatus-consulte ne leur étoit pas favorable, de se fonder sur la loi *Valeria*, pour en appeller devant l'assemblée du peuple ; & par-là cette affaire devoit toujours revenir à leur tribunal, & il n'étoit au plus ques-

tion que de savoir si elle y seroit portée en première ou en seconde instance.

Ainsi ces tribuns convinrent sans peine que le sénat décideroit à son ordinaire, si le peuple devoit prendre connoissance de cette accusation, & ils demandèrent qu'ils pussent être entendus dans le sénat sur les griefs qu'ils prétendoient proposer contre l'accusé.

Les consuls & les tribuns étant convenus de cette forme préliminaire, on introduisit le lendemain ces magistrats du peuple dans le sénat. Decius, un de ces tribuns, quoique le plus jeune, portoit la parole, & on lui avoit déféré cet honneur, à cause de son éloquence & de sa facilité à s'énoncer en public, qualité indispensable dans tout gouvernement populaire, & sur-tout à Rome, où le talent de la parole n'étoit pas moins nécessaire pour s'avancer, que le courage & la valeur. Ce tribun s'adressant à tout le sénat : » Vous savez, pères conscrits, leur dit-il, qu'ayant chassé les » rois par notre secours, vous établîtes » dans la république le gouvernement » qui s'y observe, & dont nous ne nous » plaignons pas. Mais vous n'ignorez » pas aussi que dans tous les différends » que de pauvres plébéiens eurent dans » la suite avec des nobles & des patri-

» ciens, ces plébéiens perdoient toujours » leurs procès, parce que leurs parties » étoient leur juges, & que tous les tribu» naux n'étoient remplis que de patriciens. » Cet abus obligea P. Valerius Publicola, » ce sage consul & cet excellent citoyen, » d'établir la loi qui permettoit d'appel» ler devant le peuple des ordonnances » du sénat & du jugement des consuls.

» Telle est la loi appellée *Valeria*, » qu'on a toujours regardée comme la » base & le fondement de la liberté » publique. C'est à cette loi que nous » avons recours aujourd'hui, si vous » nous refusez la justice que nous de» mandons contre un homme noirci du » plus grand crime qu'on puisse com» mettre dans une république. Ce n'est » point un seul plébéien qui se plaint, » c'est le corps entier du peuple Romain » qui demande la condamnation d'un » tyran qui a voulu faire mourir de faim » ses concitoyens, qui a violé notre ma» gistrature, & repoussé la force à la » main nos officiers & les édiles de la » république. C'est Coriolan que nous » accusons d'avoir proposé l'abolition » du tribunat, cette magistrature con» sacrée par les sermens les plus solem» nels. Qu'est-il besoin après cela de » sénatus-consulte pour juger un pareil

» crime ? Ne fait on pas que ces décrets » particuliers du fénat n'ont lieu que » dans des affaires imprévues & extra- » ordinaires ; & fur lefquelles les loix » n'ont encore rien ftatué ? Mais dans » l'efpèce dont il s'agit, où la loi eft » fi formelle, où elle dévoue fi ex- » preffément aux dieux infernaux ceux » qui la violeront, n'eft-ce pas fe ren- » dre complice du crime que d'en vouloir » douter ? Ne craignez-vous point que » par ces retardemens affectés de pronon- » cer contre le criminel, fous prétexte » de la néceffité imaginaire d'un fénatus- » confulte, le peuple ne fe perfuade » que Coriolan n'a été que l'interprète » de vos fentimens ?

» Je fais que plufieurs parmi vous fe » plaignent que ce n'a été que par vio- » lence qu'on a arraché votre confen- » tement pour l'abolition des dettes, » & l'établiffement du tribunat. Je veux » même que dans ce haut degré de » puiffance où vous vous étiez élevés » depuis l'expulfion des rois, il ne vous » ait été ni utile ni même honorable » d'en relâcher une partie en faveur du » peuple ; mais vous l'avez fait, & » tout le fénat s'y eft engagé par les » fermens les plus folemnels. Après » l'établiffement de ces lois facrées, &

» qui rendent la personne de nos tri-
» buns inviolable, irez-vous, au gré
» du premier ambitieux, révoquer ce
» qui fait la sûreté & le repos de l'état?
» Vous ne le ferez pas assurément, &
» j'en réponds, tant que je verrai dans
» cette assemblée les vénérables magis-
» trats qui ont eu tant de part à la réunion
» qui s'est faite sur le mont Sacré. De-
» voit-on seulement souffrir qu'on mît
» un si grand crime en délibération?
» Coriolan est le premier qui par des
» avis séditieux a tâché de rompre ces
» liens sacrés, qui à la faveur de nos
» lois unissent les différens ordres de
» l'état. C'est lui seul qui veut détruire
» la puissance tribunitienne, l'asyle du
» peuple, le rempart de la liberté,
» & le gage de notre réunion. Pour ar-
» racher le consentement du peuple,
» il veut faire réussir un crime par un
» plus grand crime. Il ose dans un lieu
» saint & au milieu du sénat, propo-
» ser de laisser mourir le peuple de
» faim. Ne songeoit-il pas, cet homme
» cruel & insensé tout ensemble, que
» ce peuple qu'il vouloit faire mourir
» avec tant d'inhumanité, plus nom-
» breux & plus puissant qu'il ne sou-
» haite, réduit au désespoir, se seroit
» jeté dans les maisons des plus riches;

» qu'il auroit enfoncé ces greniers & ces » caves qui recèlent tant de biens, & » qu'il auroit succombé sous la puis- » sance des patriciens, ou qu'eux-mê- » mes auroient été exterminés par une » populace en furie, qui n'auroit pris » alors la loi que de la nécessité & de » son ressentiment ?

» Car, afin que vous ne l'ignoriez » pas, nous ne nous serions pas laissés » consumer par une famine fomentée » par nos ennemis. Mais après avoir » pris à témoins les dieux vengeurs de » l'injustice, nous aurions rempli Rome » de sang & de carnage. Tel eût été » le funeste succès des conseils de ce » perfide citoyen, si des sénateurs plus » affectionnés à la patrie n'en avoient » empêché l'exécution. C'est à vous, » pères conscrits, que nous adressons » nos justes plaintes. C'est votre secours » & la sagesse de vos ordonnances que » nous réclamons, pour réduire cet en- » nemi public à venir devant tout le » peuple Romain, assemblé par tribus, » rendre compte de ses pernicieux con- » seils. C'est-là, Coriolan, que tu dois » soutenir tes premiers sentimens, si tu » l'oses, ou les excuser sur la précipitation » de ta langue. Quitte, si tu m'en crois, » tes maximes hautaines & tyranniques.

» Fais-toi plus petit, rends-toi semblable
» à nous, prends même des habits de
» deuil, si conformes à l'état présent de
» ta fortune. Implore la pitié de tes con-
» citoyens, & peut-être que tu en obtien-
» dras la grace & le pardon de tes fautes. »

Ce tribun ayant cessé de parler, les consuls demandèrent l'avis de l'assemblée : ils commencèrent par les consulaires, & par les sénateurs les plus anciens. Car en ce temps-là, dit Denis d'Halicarnasse, les jeunes sénateurs n'étoient pas assez présomptueux pour se croire capables d'ouvrir un avis. Cette jeunesse modeste & retenue, sans oser parler, déclaroit seulement son sentiment par quelque signe, & en passant du côté qui lui paroissoit le plus juste. Ce fut de cette manière d'opiner qu'ils furent appelés les sénateurs *Pédaires*, parce qu'on ne connoissoit leur avis que par le parti où ils alloient se ranger : aussi disoit-on communément qu'un avis pédaire ressembloit à une tête sans langue.

Tous les sénateurs, par différens motifs, attendoient, les uns avec impatience, d'autres avec inquiétude, quel seroit le sentiment d'Appius Claudius. Quand ce fut son tour pour opiner : » Vous
» savez, pères conscrits, leur dit-il,
» que pendant long-temps je me suis

» opposé souvent tout seul à la trop
» grande facilité avec laquelle vous ac-
» cordiez au peuple toutes ses demandes.
» Je ne sais si je ne me suis pas même
» rendu importun par les funestes pré-
» sages que je faisois de la réunion que
» l'on vous proposoit avec ces déserteurs
» de la république. L'évènement n'a que
» trop justifié mes justes soupçons. On
» tourne contre vous aujourd'hui cette
» partie de la magistrature que vous avez
» relâchée à des séditieux. Le peuple
» vous punit par vos propres bienfaits ;
» il se sert de vos graces pour ruiner
» votre autorité. C'est en vain que vous
» vous cachez à vous-mêmes le péril où
» se trouve le sénat ; vous ne pouvez
» ignorer qu'on veut changer l'ancienne
» forme de notre gouvernement. Les
» tribuns, pour faire réussir leurs des-
» seins secrets, vont comme par degrés
» à la tyrannie. D'abord on n'a deman-
» dé que l'abolition des dettes ; & ce
» peuple aujourd'hui si fier, & qui
» veut s'ériger en juge souverain des
» sénateurs, crut alors avoir besoin d'une
» amnistie, pour la manière peu sou-
» mise dont il avoit demandé cette pre-
» mière grace.

» Votre facilité a fait naître de nou-
» velles prétentions ; le peuple a voulu

» avoir ses magistrats particuliers. Vous » savez avec quelle force je m'opposai » à ces nouveautés; mais malgré mon » opposition on se relâcha encore sur » cette demande. On accorda des tri- » buns au peuple, c'est-à-dire des chefs » perpétuels de sédition. Le peuple eni- » vré de fureur, voulut même qu'on con- » sacrât d'une manière particulière cette » nouvelle magistrature, ce qu'on n'avoit » pas fait pour le consulat, la première » dignité de la république. Le sénat » consentit à tout, moins par bonté que » par foiblesse; on déclara la personne » des tribuns sacrée & inviolable; on » en fit une loi. Le peuple exigea qu'elle » fût autorisée par les sermens les plus » solemnels, & ce jour-là, Messieurs, » vous jurâtes sur les autels votre pro- » pre perte & celle de vos enfans. Qu'ont » produit tant de graces? Votre facilité » n'a servi qu'à vous attirer le mépris » du peuple, & à augmenter l'orgueil » & l'insolence de ses tribuns. Ils se » sont fait eux-mêmes des droits nou- » veaux; & ces magistrats modernes, » qui devoient vivre comme de simples » particuliers, convoquent aujourd'hui » les assemblées dup euple, & à notre » insçu font recevoir des lois par le suf- » frage d'une vile populace.

» C'est cependant à ce tribunal si « odieux qu'on cite aujourd'hui un pa- « tricien, un sénateur, un citoyen de « votre ordre, en un mot Coriolan ce » grand capitaine, & cet homme de » bien en même temps encore, plus il- » lustre par son attachement aux intérêts » du sénat que par sa valeur. On ose faire » un crime à un sénateur d'avoir dit » son avis en plein sénat avec une liberté » si digne d'un Romain, & si vous-mê- » mes ne lui aviez pas servi de bouclier » & de rempart, on auroit assassiné à » vos yeux un de vos plus illustres citoyens. » La majesté du sénat alloit être violée » par ce meurtre; on perdoit à votre » égard le respect dû à votre dignité, » & vous perdiez vous-mêmes la li- » berté & l'empire.

» La fermeté & le courage, que » vous fîtes paroître dans cette occasion, » a comme réveillé ces furieux de leur » ivresse. Il semble qu'ils soient hon- » teux aujourd'hui d'un crime qu'ils » n'ont pu achever; ils se désistent des » voies de fait qui ne leur ont pas réussi; » & ils ont recours en apparence à la jus- » tice & aux règles de droit.

» Mais quelle est cette justice, dieux » immortels! que ces hommes de sang » veulent introduire? Ils tâchent, avec

» des manières soumises, de surprendre » un *Sénatus-consulte* qui les mette en » état de pouvoir traîner au supplice le » meilleur de vos citoyens. On vous » cite la loi *Valeria*, comme la règle » de votre conduite, mais ne sçait-on » pas que cette loi, qui autorise les ap» pels devant l'assemblée du peuple, » ne regarde que les pauvres plébéiens, » qui, destitués de protection, pour» roient être opprimés par le crédit d'une » cabale puissante? Le texte de la loi y » est formel: il est expressément porté » qu'il sera permis à un citoyen condamné » par les consuls, d'en appeler devant » le peuple. Publicola par cette loi ou» vroit seulement un asyle aux malheu» reux, qui pouvoient se plaindre d'a» voir été condamnés par des juges pré» venus. L'objet de la loi n'étoit que de » faire revoir leur procès; & quand vous » avez consenti depuis à l'établissement » des tribuns, ni vous, ni même le » peuple n'avez prétendu, en créant ces » nouveaux magistrats, que de donner » à cette loi des protecteurs, & aux » pauvres des avocats, qui les empêchas» sent d'être opprimés par les grands. » Qu'a de commun une pareille loi avec » l'affaire d'un sénateur d'un ordre su» périeur au peuple, & qui n'est comp-

» table qu'au ſénat de ſa conduite? Pour » faire voir que la loi *Valeria* ne regarde » que les ſimples plébéiens, depuis environ dix-ſept ans qu'elle eſt établie, » que Décius me montre un ſeul plébéien qui, en vertu de cette loi, ait » été traduit en jugement devant le » peuple, & notre diſpute ſera terminée. » Quelle juſtice y auroit-il donc après » tout, de livrer un ſénateur à la fureur des tribuns, & que le peuple fût » juge dans ſa propre cauſe, comme ſi » ce peuple dans ſes aſſemblées tumultueuſes, & conduit par des magiſtrats » ſéditieux, étoit ſans préjugés, ſans » haîne & ſans paſſion? Ainſi, Meſſieurs, je vous conſeille avant que de » rien ſtatuer, de ſonger ſérieuſement » que dans cette occaſion vos intérêts » ſont inſéparables de ceux de Coriolan. » Du reſte je ne ſuis point d'avis qu'on » révoque les graces que vous avez faites » au peuple, de quelque manière qu'il » les ait obtenues; mais je ne puis m'empêcher de vous exhorter à refuſer » courageuſement dans la ſuite tout ce » qu'on prétendra obtenir de vous contre » votre propre autorité, & contre la forme de notre gouvernement. »

On voit par ces diſcours ſi oppoſés de Décius & d'Appius, que l'affaire de Co-

riolan ne servoit que de prétexte à de plus grands intérêts. Le véritable sujet de la dispute & de l'animosité des deux partis, rouloit sur ce que les nobles & les patriciens prétendoient que par l'expulsion des rois ils avoient succédé à leur autorité, & que le gouvernement devoit être purement aristocratique; au lieu que les tribuns tâchoient par de nouvelles lois de le tourner en démocratie, & d'attirer toute l'autorité dans l'assemblée du peuple, qu'ils gouvernoient à leur gré. Ainsi l'ambition, l'intérêt, & la jalousie animoient ces différens partis, & faisoient craindre aux plus sages une nouvelle séparation, ou une guerre civile.

C'est ce que M. Valerius, ce consulaire qui avoit eu tant de part à la réunion sur le mont Sacré, représenta au sénat en des termes également forts & touchans. C'étoit un véritable républicain, & qui souffroit impatiemment que les nobles & ceux de son ordre affectassent une distinction & un empire toujours odieux dans un état libre. Comme il avoit une éloquence douce & insinuante, il dit d'abord beaucoup de choses en général à la louange de la paix, & sur la nécessité d'entretenir l'union dans la république. De-là il passa à l'affaire de Coriolan, & il fut d'avis qu'on en renvoyât la connoissance

noiſſance à l'aſſemblée du peuple. Il ſoutint que le ſénat en cédant quelque choſe de ſon autorité, en aſſuroit la durée; quelle ſeroit plus ferme ſi elle étoit moindre, & que rien n'étoit plus propre à déſarmer le reſſentiment du peuple contre cet illuſtre accuſé, que de lui en abandonner le jugement : que la multitude, charmée de cette déférence s'abſtiendroit de prononcer contre un homme qu'elle ſavoit être ſi cher au ſénat : que pour achever de l'adoucir, il étoit d'avis que tous les ſénateurs ſe répandiſſent dans l'aſſemblée, & que par des manières plus douces & plus populaires, ils tâchaſſent, chacun de ſon côté, de gagner les plébéiens qui étoient de leur connoiſſance.

Valerius ſe tournant enſuite vers Coriolan, le conjura dans les termes les plus touchans de donner le paix à la république : » Allez, Coriolan, lui dit-il, » vous préſenter vous-même généreuſement au jugement du peuple : c'eſt » la ſeule manière de vous juſtifier qui » ſoit digne de vous; c'eſt le moyen le » plus propre à impoſer ſilence à ceux » qui vous accuſent d'affecter la tyrannie. Le peuple, charmé de voir ce » grand courage plier enfin ſous la puiſſance de ſes tribuns, ne ſe réſoudra

» jamais à prononcer contre Coriolan; » au lieu que si vous persistez à mépriser » ce tribunal, si vous déclinez sa justice, » & si vous vous obstinez à n'être jugé que » par les consuls, vous commettrez le » sénat avec le peuple, vous allumerez » une cruelle sédition. Vous seul en » serez le flambeau fatal; & qui sait » jusqu'où se portera l'incendie? Représentez-vous l'image affreuse d'une » guerre civile; les lois sans force; les » magistrats sans pouvoir; la fureur & » la violence régner dans les deux partis; » le fer & le feu briller de toutes parts, » & vos citoyens s'égorger les uns les » autres; la femme vous redemander » son mari; le père ses enfans; tous » vous charger d'imprécations. Enfin re» présentez-vous Rome, à qui les » Dieux avoient promis de si grandes » destinées, succomber sous les fureurs » des deux partis, & s'ensevelir sous » ses propres ruines. »

Valerius, qui aimoit sincèrement sa patrie, attendri par l'idée de ces grands malheurs, ne put retenir des larmes qui lui échappoient malgré lui: & ces larmes d'un consulaire vénérable par son âge & par ses dignités, encore plus éloquentes que son discours, touchèrent la plûpart des sénateurs & disposèrent les esprits à la paix.

Pour lors Valerius se voyant maître de l'assemblée, éleva sa voix : & comme s'il eût repris de nouvelles forces, ou qu'il eût été un autre homme, il se montra à découvert, & il leur parla avec cette autorité que lui donnoient son âge & une longue expérience dans les affaires.

» On veut nous faire peur, s'écria-t-il, » pour la liberté publique, si nous don- » nons tant de pouvoir au peuple, & si » on lui remet le jugement de ceux de » notre ordre qui seront accusés par les » tribuns. Je suis persuadé au contraire » que rien n'est plus propre pour la » maintenir. La république est composée » de deux ordres, de patriciens & de » plébéiens ; il est question de décider » auquel de ces deux ordres il est plus » sûr de confier la garde & le dépôt sacré » de notre liberté. Je soutiens qu'elle » sera plus en sûreté entre les mains du » peuple, qui ne demande que de n'être » pas opprimé, que dans celle des » nobles, qui ont tous une violente paf- » sion de dominer. Ces patriciens revêtus » des premières magistratures, distin- » gués par leur naissance, leurs richesses » & leurs dignités, seront toujours assez » puissans pour retenir le peuple dans » son devoir ; & le peuple autorisé par

» les lois, attentif aux démarches des » grands, naturellement ennemi & jaloux » de toute élévation, fera craindre la » sévérité de ses jugemens à ceux des » patriciens qui seroient tenté d'aspirer » à la tyrannie. Vous avez, pères conscrits, aboli la royauté, parce que » l'autorité d'un seul devenoit trop absolue. Non contens de partager le pou- » voir souverain entre deux magistrats » annuels, vous leur avez encore donné » un conseil de trois cents sénateurs, » qui servent d'inspecteurs de leur con- » duite, & de modérateurs de leur au- » torité. Mais ce même sénat, si for- » midable aux rois & aux consuls, ne » trouve rien dans la république qui ba- » lance son autorité. Je sais bien que » jusqu'ici nous n'avons, graces aux » Dieux, qu'à nous louer de sa modé- » ration. Mais je n'ignore pas aussi que » peut-être en sommes-nous redevables » à la crainte du dehors, & à ces guerres » continuelles qu'il nous a fallu soutenir. » Mais qui nous répondra que dans la » suite nos successeurs, devenus plus » fiers & plus puissans par une longue » paix, n'attenteront point à la liberté » de leur patrie, & qu'il ne se formera » point dans le sénat même quelque fac- » tion puissante dont le chef se fasse le

» tyran de son pays, s'il ne se trouve
» en même temps hors du sénat un au-
» tre puissance, qui, à la faveur des
» accusations qu'on pourra porter dans
» l'assemblée du peuple, soit en état
» de s'opposer aux entreprises ambitieu-
» ses des grands?

» On me demandera peut-être, si
» on n'a pas le même inconvénient à
» craindre de la part du peuple, & si
» on pourra empêcher qu'il ne s'élève
» un jour parmi les plébéiens quelque
» chef de parti qui abuse de son pou-
» voir sur les esprits de la multitude,
» & qui, sous le prétexte ordinaire de
» défendre les intérêts du peuple, n'op-
» prime à la fin sa liberté & celle du
» sénat. Mais vous n'ignorez pas qu'au
» moindre péril où vous paroîtroit la
» république de ce côté-là, nos consuls
» sont en droit de nommer un dictateur
» qu'ils ne tireront jamais que de votre
» corps; que ce magistrat, souverain
» & maître absolu de la vie de ses con-
» citoyens, est seul capable de son au-
» torité de dissiper une faction populaire:
» & la sagesse de nos lois ne lui a mê-
» me laissé cette puissance redoutable
» que pour six mois, de peur qu'il n'en
» abusât, & que pour établir sa propre
» tyrannie, il n'employât une autorité

» qui ne lui étoit confiée que pour dé-
» truire celle des autres. C'est ainsi, ajouta
» Valerius, que par une inspection ré-
» ciproque, le sénat veillera sur la con-
» duite des consuls, le peuple sur celle
» du sénat, & le dictateur, quand l'état
» des affaires demandera qu'on ait re-
» cours à cette dignité, servira de frein
» à l'ambition des uns & des autres.
» Plus il aura d'yeux ouverts sur la con-
» duite de chaque particulier, & plus
» notre liberté sera assurée, & plus la
» constitution de notre gouvernement
» sera parfaite. »

D'autres sénateurs, qui étoient du même avis, ajoutèrent que rien n'étoit plus propre à maintenir la liberté que de laisser à tout citoyen Romain compris sous le cens, le pouvoir d'intenter action devant l'assemblée du peuple contre ceux qui auroient violé les lois; que ce droit d'accusation non-seulement tiendroit les grands en respect, mais serviroit encore à exhaler, pour-ainsi-dire les murmures du peuple, qui sans ce secours pourroient se tourner en sédition. Ainsi on résolut à la pluralité des voix, de renvoyer cette affaire au jugement du peuple. On prit d'autant plus volontiers ce parti, que la réquisition que faisoient au préalable les tribuns, d'un

ſénatus-conſulte pour pouvoir faire le procès à l'accuſé, ſerviroit à l'avenir d'un nouveau titre de la puiſſance & de l'autorité du ſénat. Quoique la compagnie ſçut qu'elle alloit ſacrifier un innocent à la paſſion de ſes ennemis, l'intérêt du public l'emporta ſur le particulier, & on dreſſa auſſi-tôt le ſénatus-conſulte. Mais avant qu'il fût ſigné, Coriolan qui vit bien que le ſénat l'abandonnoit, demanda la liberté de parler, & l'ayant obtenue: » Vous ſavez, pères conſcrits, » dit-il, en adreſſant la parole aux ſé- » nateurs, quelle a été juſqu'ici ma » conduite. Vous ſavez que cette haîne » opiniâtre du peuple, & les perſécutions » ſi injuſtes que j'en ſouffre, ne viennent » que de cet attachement inviolable que » j'ai toujours fait paroître pour les » intérêts de cette compagnie. Je ne » parle point de la récompenſe que j'en » reçois aujourd'hui : l'évènement juſ- » tifiera la foibleſſe, & peut-être la ma- » lignité des conſeils qu'on vous donne » à mon ſujet. Mais puiſqu'enfin l'avis » de Valerius a prévalu, que je ſache » au moins quel eſt mon crime, & à » quelles conditions on me livre à la fu- » reur de mes ennemis. «

Coriolan s'expliquoit ainſi pour tâcher de pénétrer ſi les tribuns feroient rouler

leur accusation sur le discours qu'il avoit tenu en plein sénat. C'étoit à la vérité l'unique cause du déchaînement des tribuns contre ce sénateur, à qui ils ne pouvoient pardonner la proposition qu'il avoit faite d'abolir le tribunat ; mais comme ils craignoient de se rendre trop odieux au sénat, ils prétendoient faire un crime à chaque sénateur des avis qu'il ouvriroit dans les délibérations publiques, ils déclarèrent, après en avoir conféré ensemble, qu'ils renfermeroient toute leur accusation dans le seul crime de tyrannie.

» Si cela est ainsi, repartit Coriolan, » & que je n'aie à me défendre que d'une » calomnie si mal fondée, je m'abandonne librement au jugement du peu- » ple, & je n'empêche point que le » sénatus-consulte n'en soit signé. «

Le sénat ne fut pas fâché que l'affaire eût pris ce tour, & qu'on fût convenu de ne point parler de ce qui s'étoit passé dans la dernière assemblée, ce qui auroit intéressé l'honneur & l'autorité de la compagnie. Ainsi, du consentement de toutes les parties, l'arrêt fut signé, & il y fut statué que l'accusé auroit vingt-sept jours pour préparer ses défenses. On remit cet arrêt entre les mains des tribuns ; & de peur que contre leur parole ils ne

prétendissent

prétendiſſent toujours faire un crime à Coriolan dans l'aſſemblée du peuple, de ce qu'il avoit avancé au ſujet du tribunat, & du prix qu'il falloit mettre aux grains, on rendit un nouveau ſénatus-conſulte, qui le déchargeoit de toute action qui pourroit être intentée contre lui à ce ſujet : précaution que le ſénat prit, pour ne pas voir diſcuter devant le peuple juſqu'à quel point les ſénateurs pouvoient porter la liberté de leurs avis. Les tribuns, après avoir fait la lecture du décret du ſénat dans la première aſſemblée du peuple, exhortèrent tous les citoyens de la république, tant ceux qui demeuroient dans Rome, que les habitans de la campagne, de ſe trouver dans la place au jour marqué pour y donner leurs ſuffrages. La plûpart des plébéiens attendoient ce terme avec impatience, dans le deſſein de ſignaler leur haîne contre Coriolan, & ils paroiſſoient animés contre ce ſénateur, comme ſi ſa perte eût été le ſalut de la république.

Enfin, on vit paroître le jour fatal où l'on devoit décider de cette grande affaire; une foule innombrable de peuple remplit de grand matin toute la place. Les tribuns, qui avoient leurs vûes, le ſéparèrent par tribus avant l'arrivée des ſénateurs; au lieu que depuis le règne

de Servius Tullius on avoit toujours recueilli les voix par centuries. Cette seule différence décida en cette occasion, & depuis fit toujours pancher la balance ou en faveur du peuple, ou en faveur des patriciens. Les consuls étant arrivés dans l'assemblée vouloient maintenir l'ancien usage, ne doutant point de sauver Coriolan, si on comptoit les voix par centuries, dont les patriciens & les plus riches citoyens composoient le plus grand nombre. Mais les tribuns, aussi habiles & plus opiniâtres, représentèrent que dans une affaire où il s'agissoit des droits du peuple & de la liberté publique, il étoit juste que tous les citoyens, sans égard au rang & aux richesses, pussent donner chacun leurs suffrages avec égalité de droit, & ils déclarèrent hautement qu'ils ne consentiroient jamais qu'on recueillît les voix autrement que par tête & par tribus. On poussa fort loin la dispute sur ce sujet : à la fin, le sénat qui ne vouloit pas faire sa cause de celle de Coriolan, & qui craignoit qu'on n'attaquât directement son autorité, céda à son ordinaire à l'opiniâtreté des magistrats du peuple.

Cependant Minucius le premier consul, pour couvrir en quelque manière ce qu'il y avoit de foible, & même de

honteux dans cette conduite du sénat, monta à la tribune aux harangues. Il ouvrit son discours par les avantages que produisoit l'union & la paix, & par les malheurs qui suivoient de la discorde. Il passa de ces lieux communs à l'affection que le sénat avoit pour le peuple, & aux bienfaits dont il l'avoit comblé en différens temps. Il déclara qu'il ne demandoit pour toute reconnoissance que la grace de Coriolan, & il exhorta les plébéiens à faire moins d'attention à quelques paroles échappées dans la chaleur du discours, qu'aux services importans que ce généreux citoyen avoit rendus à la république. » Contentez-» vous, Romains, ajouta-t-il, de la » soumission de ce grand homme; & » qu'il ne soit pas dit qu'un citoyen si » illustre passe par les formes de la jus-» tice comme un criminel. « Sicinius lui répondit, que si une pareille indulgence avoit lieu dans le gouvernement des états, il n'y en auroit point qui fussent en sûreté. Que tous ceux qui auroient rendu de grands services, pourroient entreprendre impunément les choses les plus injustes. Que dans les monarchies les rois pouvoient faire grace; mais que dans les républiques, les lois seules régnoient, & que ces lois, sourdes aux

ſollicitations, puniſſoient le crime avec la même exactitude qu'elles récompenſoient la vertu.

» Puiſque, malgré nos prières, lui » repartit Minucius, vous vous opiniâ» trez à faire juger Coriolan par les ſuf» frages de l'aſſemblée, je demande » que, ſuivant que vous en êtes con» venu dans le ſénat, vous renfermiez » toute votre accuſation dans le ſeul » chef du crime de tyrannie, & que » vous en fourniſſiez les preuves & les » témoins. Car, ajouta ce conſul, à » l'égard des diſcours qu'il a tenus en » opinant dans nos aſſemblées, outre » que vous n'avez pas droit d'en con» noître, le ſénat l'en a déchargé. » Pour juſtifier ce qu'il avançoit, il lut tout haut le ſénatus-conſulte qui en faiſoit mention : il deſcendit enſuite de la tribune, & ce fut tout le ſecours que cet illuſtre accuſé tira de la timide politique du ſénat.

Sicinius prit la parole, & repréſenta au peuple qu'il y avoit long-temps que Coriolan, deſcendu des rois de Rome, cherchoit à ſe faire le tyran de ſa patrie. Que ſa naiſſance, ſon courage, ce grand nombre de partiſans, qu'on pouvoit appeler ſes premiers ſujets, ne devoient le rendre que trop ſuſpect. Qu'on ne pou-

voit trop craindre que cette valeur tant vantée par les patriciens, ne devînt pernicieuse à ses concitoyens. Qu'il étoit même déjà trop criminel, dès qu'il s'étoit rendu suspect & redoutable. Qu'en matière de gouvernement, le seul soupçon d'affecter la tyrannie, étoit un crime qui méritoit la mort, ou du moins l'exil. Sicinius ne voulut pas s'expliquer plus ouvertement, avant qu'il eût entendu Coriolan dans ses défenses, afin de tourner dans une république tout le fort de l'accusation contre les endroits moins défendus : artifice dont il étoit convenu avec Décius, qui devoit parler à son tour dans cette affaire.

Coriolan se présenta ensuite dans l'assemblée avec un courage digne d'une meilleure fortune, & il n'opposa aux soupçons que le tribun avoit voulu répandre avec tant de malignité sur sa conduite, que le simple récit de ses services. Il commença par ses premières campagnes; il rapporta toutes les occasions où il s'étoit trouvé, les blessures qu'il avoit reçues, & les récompenses militaires dont ses généraux l'avoient honoré, & enfin les différens grades de la milice par où il avoit passé. Il exposa à la vue de tout le peuple, un grand nombre de différentes couronnes qu'il

avoit reçues, soit pour être monté le premier sur la brêche dans un assaut, soit pour avoir forcé le premier le camp ennemi, soit enfin pour avoir en différens combats sauvé la vie à un grand nombre de citoyens. Il les appela tout haut chacun par leurs noms, & il les cita comme témoins de ce qu'il avançoit. Ces hommes, la plupart plébéiens, se levèrent aussi-tôt, & rendirent un témoignage public des obligations qu'ils lui avoient. » Nous l'avons vu plusieurs » fois, s'écrioient-ils, percer lui seul » les bataillons ennemis les plus serrés, » pour sauver un citoyen accablé par » la foule des ennemis. C'est par lui » seul que nous vivons, & que nous » nous trouvons aujourd'hui dans notre » patrie, & dans le sein de nos fa- » milles. On lui fait un crime de no- » tre reconnoissance; on accuse ce grand » homme & cet excellent citoyen de » mauvais desseins, parce que ceux à » qui il a sauvé la vie s'attachent à sa » suite comme ses cliens. Pouvons-nous » en user autrement sans ingratitude? » Nous est-il permis d'avoir des intérêts » séparés des siens? Si vous ne deman- » dez qu'une amende, nous offrons tous » nos biens : si vous l'exilez, nous nous » bannissons avec lui : & si la fureur opi-

» niâtre de ses ennemis en veut à sa vie, » qu'on prenne plutôt les nôtres. C'est » son bien par le plus juste de tous les » titres : nous ne ferons que lui rendre » ce que chacun de nous tient de sa va- » leur, & nous conserverons un excel- » lent citoyen à la république. »

Ces généreux plébéiens, en prononçant ces paroles, versoient des larmes en abondance, tendoient les mains vers l'assemblée en forme de supplians, & tâchoient de fléchir la multitude. Pour lors Coriolan déchirant sa robe, montra son estomac couvert des cicatrices d'un grand nombre de blessures qu'il avoit reçues. » C'est pour sauver ces gens » de bien, dit-il, c'est pour arracher ces » bons citoyens à nos ennemis, que j'ai » mille fois exposé ma vie. Que les tri- » buns allient, s'ils le peuvent, de pa- » reilles actions avec les desseins perfides » dont ils me veulent rendre suspect. » Est-il vraisemblable qu'un ennemi du » peuple se fût exposé à tant de périls » dans la guerre, pour le salut de ce » même peuple qu'on dit qu'il veut faire » périr dans la paix ? »

Ce discours soutenu d'un air noble, & de cette confiance que donne l'innocence & la vérité, fit honte au peuple de son animosité. Les plus honnêtes gens

de cet ordre s'écrièrent qu'il falloit renvoyer absous un si bon citoyen. Mais le tribun Décius, alarmé de ce changement, prenant la parole comme il en étoit convenu avec Sicinius son collègue : » Quoique le sénat ne nous permette » pas, dit-il, de prouver les mauvais » desseins de cet ennemi du peuple par » les discours odieux qu'il a tenus en » plein sénat, d'autres preuves aussi es- » sentielles ne nous manqueront pas. Je » rapporterai des actions où cet esprit de » tyrannie & son orgueil ne se montrent » pas moins à découvert. Vous savez » que par nos lois les dépouilles des » ennemis appartiennent au peuple Ro- » main ; que ni les soldats, ni leur gé- » néral même ne peuvent en disposer ; » mais que tout doit être vendu, & le » prix qui en provient, porté par un » questeur dans le trésor public. Tel est » l'usage & la forme de notre gouver- » nement. Cependant au préjudice de » ces lois, aussi anciennes que Rome » même, Coriolan ayant fait un butin » considérable sur les terres des Antiates, » de son autorité privée, il le distribua » entre ses amis ; & ce tyran leur donna » le bien du peuple, comme les pré- » miers gages de leur conjuration.

» Il faut donc, ou qu'il nie un fait

» certain & avéré, & qu'il dise qu'il
» n'a point disposé de ce butin, ou qu'il
» l'a pu faire sans violer les lois. Ainsi,
» sans m'arrêter à ces vaines exclama-
» tions de ses partisans; ni à toutes ces
» cicatrices qu'il montre avec tant d'os-
» tentation, je le somme de répondre
» à cet unique chef que je propose contre
» lui. »

Il est vrai que Coriolan avoit fait cette distribution du butin, ou plutôt qu'il avoit souffert que ses soldats en prissent chacun leur part. Mais bien loin qu'il en eût disposé seulement en faveur de ses amis & de ses créatures, comme on le lui objectoit, il est constant que ses soldats, qui faisoient partie de ce même peuple qui le poursuivoit avec tant d'animosité, avoient tiré toute l'utilité de ce pillage. Pour éclaircir ce fait, il faut savoir que les Antiates, se prévalant de la famine dont Rome étoit affligée, & de la discorde qui étoit entre le peuple & le sénat, étoient venus faire des courses jusqu'aux portes de la ville, sans qu'on eût pu engager le peuple à en sortir pour repousser les ennemis. Coriolan ne put souffrir cette insulte : il demanda aux consuls la permission de prendre les armes : il se mit à la tête de ses amis, & pour engager les soldats plébéiens à

mêlé ces sentimens, résolut d'en profiter, & ne douta point que ces plébéiens, jaloux du bonheur de leurs voisins, ne consentissent à faire un crime à Coriolan d'une action généreuse dont ils n'avoient point profité.

Ce tribun, vif & pressant, demandoit insolemment à Coriolan s'il étoit le roi de Rome, & par quelle autorité il avoit disposé du bien de la république. Coriolan, surpris d'une accusation contre laquelle il n'avoit point préparé de défenses, se contenta d'exposer seulement le fait, de la manière dont nous venons de le rapporter. Il représentoit qu'une partie du peuple avoit profité des dépouilles des ennemis, & il appelloit à haute voix les centurions & les principaux plébéiens qui l'avoient suivi dans cette course, pour rendre témoignage à la vérité. Mais ceux qui n'avoient point eu de part au pillage du bled des Antiates, étant en plus grand nombre que les soldats de Coriolan, faisoient tant de bruit, que ces chefs de bandes ne se purent faire entendre. Les tribuns voyant que le petit peuple reprenoit sa première animosité, profitèrent de cette disposition pour faire recueillir les suffrages; & Coriolan fut enfin condamné à un exil perpétuel.

D. H. l. 5. Plut. in Coriol.

Tit. Liv. Dec. 1. l. 2. La plupart des nobles & des patriciens se crurent comme exilés avec ce grand homme, qui avoit toujours été le défenseur & le soutien de leur ordre. D'abord la consternation fut générale, & bientôt la colère & l'indignation succédèrent à ce premier sentiment. Les uns reprochoient à Valerius qu'il avoit séduit le sénat par son discours artificieux; d'autres se reprochoient à eux-mêmes les excès de complaisance pour le peuple; tous se repentoient de n'avoir pas plutôt souffert les dernières extrémités, que d'abandonner un citoyen si illustre à l'insolence d'une populace mutinée.

An de Rome 262. Le seul Coriolan, insensible en apparence à sa disgrace, sortit de l'assemblée, avec la même tranquillité que s'il eût été absous. Il fut d'abord à sa maison, où il trouva sa mère, appelée Véturie, & Volumnie sa femme, toutes en larmes, & dans les premiers transports de leur affliction. Il les exhorta en peu de paroles à soutenir le coup de la fortune avec fermeté; & après leur avoir recommandé ses enfans encore jeunes, il sortit sur le champ de sa maison & de Rome, seul & sans vouloir être accompagné par aucun de ses amis, ni suivi par ses domestiques &

ſes eſclaves. Quelques patriciens & quelques jeunes ſénateurs l'accompagnèrent juſqu'aux portes de la ville ; mais ſans qu'il lui échappât aucune plainte. Il ſe ſépara d'eux , ſans leur faire ni remerciement pour le paſſé , ni prières pour l'avenir.

Jamais le peuple n'avoit fait paroître tant de joie , même après avoir vaincu les plus grands ennemis de Rome, qu'il en fit éclater pour l'avantage qu'il venoit de remporter ſur le ſénat & ſur le corps de la nobleſſe. La forme du gouvernement venoit d'être abſolument changée par la condamnation & l'exil de Coriolan ; & ce peuple qui dépendoit auparavant des patriciens, ſe trouvoit leur juge , & en droit de décider du ſort de tout ce qu'il y avoit de plus grand dans l'état.

En effet, l'autorité ſouveraine venoit de paſſer du ſénat dans l'aſſemblée du peuple, ou pour mieux dire, entre les mains de ſes tribuns, qui ſous prétexte de défendre les intérêts des particuliers ſe rendoient les arbitres du gouvernement. Les conſuls, ces chefs ſuprêmes de la république , leur étoient ſeuls redoutables. Ce fut pour en affoiblir le pouvoir & la conſidération , qu'ils tâchèrent de ne faire tomber cette dignité D. H. l. 7.

qu'à des patriciens dévoués à leurs intérêts, ou si peu estimés qu'ils n'en eussent rien à craindre. Et pour préparer la multitude à donner ses suffrages selon leurs vues, ils insinuoient avec beaucoup d'art dans toutes les assemblées, que les plus grands capitaines n'étoient pas les plus propres au gouvernement d'une république. Que ces courages si fiers, accoutumés dans les armées à un pouvoir absolu, rapportoient avec la victoire un esprit de hauteur toujours à craindre dans un état libre. Que dans l'assujettissement fatal, où se trouvoit le peuple, de ne pouvoir tirer ses consuls que du corps des patriciens, il étoit très-important de ne choisir au moins que des esprits modérés, capables des affaires, mais sans trop d'élévation & sans supériorité.

Le peuple qui n'agissoit plus que par l'impression qu'il recevoit de ses magistrats, refusa ses suffrages aux plus grands hommes de la république, dans les Comices qui se tinrent sous le consulat de Q. Sulpitius, & de Sep. Largius, pour l'élection de leurs successeurs. Le sénat & les patriciens disposoient ordinairement de cette souveraine dignité, parce que l'on ne pouvoit être élu que dans une assemblée par centuries, où

An de Rome 263.

la noblesse avoit le plus grand nombre de voix. Mais dans cette occasion le peuple l'emporta sur les patriciens par l'habileté de ses tribuns, qui surent en gagner quelques-uns, & intimider les autres. Caius Julius & P. Pinarius Rufus furent proclamés consuls ; ils étoient peu guerriers, sans considération dans le sénat, & ne seroient jamais parvenus à cette dignité, s'ils en avoient été dignes. D. H. l. 8. An de Rome 264.

On peut dire à ce sujet, que le sénat & le peuple, toujours opposés de sentimens, alloient l'un & l'autre contre leurs véritables intérêts, & sembloient vouloir allier deux choses incompatibles. Tous les Romains, tant patriciens que plébéiens, aspiroient à la conquête de l'Italie. Le commandement des armées étoit réservé aux seuls patriciens, qui étoient en possession des dignités de l'état. Ils n'avoient pour soldats que des plébéiens, en qui ils eussent bien voulu trouver cette soumission timide, & cette dépendance servile, qu'à peine eussent-ils pu exiger de vils artisans, & d'une populace élevée & nourrie dans l'obscurité. Le peuple, au contraire, puissant, nombreux & plein de cette férocité que donne l'exercice continuel des armes, ne cherchoit, pour diminuer l'autorité du gouvernement, que des

conſuls & des généraux indulgens, foibles, pleins d'égard pour la multitude; & qui euſſent plutôt avec leurs ſoldats les manières modeſtes de l'égalité, que cet air élevé & ce caractère d'empire que donne le commandement des armées. Il falloit, pour faire ceſſer la méſintelligence qui étoit entre ces deux ordres de la république, ou que les uns & les autres réſoluſſent de concert de ſe renfermer paiſiblement dans les bornes étroites de leur petit état, ſans entreprendre de faire des conquêtes, ou que les patriciens, s'ils vouloient ſubjuguer leurs voiſins, donnaſſent plus de part dans le gouvernement à un peuple guerrier, bourgeois & citoyen pendant l'hiver, mais ſoldat pendant tout l'été: & le peuple à ſon tour ne devoit choiſir, pour le commander, que les plus habiles généraux de la république.

Je dois cette réflexion aux évènemens qui ſuivent, & on va voir que le peuple ne fut pas long-temps ſans ſe repentir d'avoir remis le gouvernement de l'état & le commandement des armées à deux hommes qui en étoient également incapables.

Coriolan, errant au ſortir de Rome, cherchoit moins un aſyle & une retraite, que le moyen & les occaſions de ſe venger.

ger. Ce courage si élevé, ce Romain si ferme en apparence, livré enfin à lui-même, ne put se défendre contre les mouvemens secrets de son ressentiment; & dans les desseins qu'il forma pour la perte de ses ennemis, il n'eut point de honte d'y comprendre la ruine même de sa patrie. Il passa les premiers jours de son exil dans une maison de campagne. Son esprit, agité d'une passion violente, formoit successivement différens projets. Enfin, après avoir jeté les yeux sur différens peuples, voisins & ennemis de Rome, Sabins, Eques, Toscans, Volsques & Herniques, il n'en trouva point qui lui parussent plus animés contre les Romains, & en même-temps qui fussent plus en état d'entreprendre la guerre que les Volsques, peuples de l'ancien Latium.

C'étoit une république, & comme une communauté formée de plusieurs petites villes, qui s'étoient unies par une ligue, & qui se gouvernoient par une assemblée des députés de chaque canton. Cette nation voisine de Rome, & jalouse de son agrandissement, s'y étoit toujours opposée avec beaucoup de courage; mais la guerre ne lui avoit pas été heureuse. Les Romains leur avoient enlevé plusieurs bourgades, &

une partie de leur territoire, de sorte que, dans la dernière guerre, les Volsques, après avoir été battus en différentes rencontres, avoient été enfin réduits à demander une trève pour deux ans, dans la vue de rétablir leurs forces à la faveur de cette suspension d'armes. L'animosité n'en étoit pas moins vive dans leurs cœurs; ils cherchoient dans toute l'Italie à susciter de nouveaux ennemis aux Romains, & c'étoit sur leur ressentiment que Coriolan fondoit l'espérance de leur faire reprendre les armes. Mais il étoit moins propre qu'un autre pour leur inspirer ce grand dessein; lui seul leur avoit fait plus de mal que tous les Romains; il avoit plus d'une fois taillé en pièces leurs troupes, ravagé leur territoire, pris & pillé leurs villes: le nom de Coriolan étoit aussi odieux que formidable dans toute la communauté des Volsques.

D'ailleurs cette petite république étoit gouvernée alors par Tullus Attius, général de cette nation, jaloux de la gloire de Coriolan, qui l'avoit battu dans toutes les occasions où ils s'étoient trouvés opposés : outrage qu'on voudroit se pouvoir cacher à soi-même, mais qu'on ne pardonne jamais. Il n'y avoit pas d'apparence de s'aller livrer entre les mains

d'un ennemi, qui, pour couvrir la honte de sa défaite, pouvoit persuader à ses citoyens de le faire arrêter, & peut-être même de le faire périr; mais le desir immodéré de la vengeance l'emporta dans un cœur qui n'étoit guères accessible à la crainte, & il résolut de s'adresser directement à Tullus même.

Tit. Liv. l. 2

Plut. in Coriol.

D. H. init. l. 8.

Il sortit de sa retraite après s'être déguisé; & au commencement de la nuit il entra dans Antium, principale ville de la communauté des Volsques. Il fut droit à la maison de Tullus, le visage couvert: il s'assit, sans dire un seul mot, auprès du foyer domestique, lieu sacré dans toutes les maisons de l'ancien paganisme. Une conduite si extraordinaire, & certain air d'autorité qui n'abandonne jamais les grands hommes, surprirent les domestiques; ils coururent en avertir leur maître, Tullus vint, & lui demanda qui il étoit, & ce qu'il exigeoit de lui.

Val. Max. l. 5. c. 2.

Coriolan se découvrant alors: « Si » tu ne me reconnois pas encore, dit-il, » je suis Caius Marcius, mon surnom » est Coriolan, seule récompense qui me » reste de tous mes services. Je suis » banni de Rome par la haîne du peuple » & la foiblesse des grands; je dois me » venger, il ne tiendra qu'à toi d'em-

» ployer mon épée contre mes ennemis
» & ceux de ton pays. Si ta république
» ne veut pas se servir de moi, je t'aban-
» donne ma vie ; fais périr un ancien
» ennemi, qui pourroit peut-être un
» jour causer de nouvelles pertes à ta
» patrie. »

Tullus étonné de la grandeur de son courage, lui tendit la main : « Ne crains
» rien, lui dit il, Marcius, ta confiance
» est le gage de ta sûreté. En te don-
» nant à nous, tu nous rends plus que
» tu ne nous as ôté. Nous saurons aussi
» mieux reconnoître tes services que
» n'ont fait tes citoyens. Il est bien juste
» qu'un si grand capitaine n'attende que
» de grandes choses des Volsques. » Il le conduisit ensuite dans son appartement, où ils conférèrent en secret des moyens de renouveller la guerre.

Nous avons dit qu'il y avoit alors une trève entre les Volsques & les Romains; il étoit question de se déterminer les premiers à la rompre. Mais l'entreprise n'étoit pas sans difficulté, à cause des pertes & des disgraces récentes que les Volsques avoient essuyées dans la dernière guerre. Tullus, de concert avec Coriolan, chercha un prétexte pour faire renaître leur ancienne animosité. Les Romains se disposoient à faire repré-

senter les jeux publics qui faisoient partie de la religion; les peuples voisins de Rome y accoururent de tous côtés, & il s'y trouva sur-tout un grand nombre de Volsques. Ils étoient répandus dans différens quartiers de la ville, il y en eut même plusieurs qui n'ayant pu trouver d'hôtes pour les recevoir, couchèrent sous des tentes dans les places publiques. Ce grand nombre d'étrangers causa de l'inquiétude aux consuls, & pour l'augmenter, Tullus leur fit donner un faux avis que les Volsques devoient mettre le feu en différens endroits de Rome. Les consuls en firent leur rapport au sénat; & comme on n'ignoroit pas leur animosité, les magistrats firent publier une ordonnance dans toute la ville, qui enjoignoit à tous les Volsques d'en sortir avant la nuit, & on leur prescrivit même la porte par où ils devoient se retirer. Cet ordre fut exécuté avec rigueur, & tous ceux de cette nation furent chassés de Rome à l'instant; ils portèrent chacun dans leurs cantons la honte de ce traitement & le desir de la vengeance. Tullus se trouva sur le chemin, comme par hasard; & après avoir appris la manière indigne dont on les avoit obligés de sortir de Rome : « Est-il possible, disoit-il, pour

» augmenter leur ressentiment, qu'on » vous ait chassés d'une fête publique, » pour-ainsi-dire d'une assemblée des » dieux & des hommes, comme des » profanes & des méchans? Pouvez-» vous, après un traitement si indigne, » vous cacher à vous-mêmes la haîne » que vous portent les Romains? Attendrez-» vous que malgré la trève qui » nous a fait quitter les armes, ils viennent » vous surprendre, & ravager de » nouveau votre territoire? »

On tint tumultuairement une assemblée des états; les avis les plus violens alloient à prendre les armes sur-le-champ, & pour se venger, à porter le fer & le feu dans le territoire de Rome. Mais Tullus, qui conduisoit cette affaire, leur conseilla, avant que d'éclater, d'appeler Coriolan dans leur assemblée. » Ce capitaine, leur dit-il, » dont nous avons tant de fois éprouvé » la valeur, à présent plus ennemi des » Romains que les Volsques, semble » avoir été conduit ici pour rétablir nos » affaires, & il ne nous donnera point » de conseils dont il ne partage les » périls de l'exécution. »

Le Romain fut appelé & introduit dans l'Assemblée; il y parut avec une contenance triste & ferme en même-

temps : tout le monde avoit les yeux tournés sur un homme qui leur avoit été plus redoutable, que tous les Romains ensemble, & on l'écouta avec ce respect que s'attire toujours le mérite persécuté.

» Personne de vous n'ignore, leur » dit-il, que j'ai été condamné à un » exil perpétuel, par la malice ou par » la foiblesse de ceux qui en sont les » auteurs ou les complices. Si je n'avois » cherché qu'un asyle, je pouvois me » retirer, ou chez les Latins nos alliés, » ou dans quelque colonie Romaine. » Mais une vie si obscure m'eût été in- » supportable, & j'ai toujours cru qu'il » valoit mieux y renoncer, que de se voir » réduit à ne pouvoir, ni servir ses amis, » ni se venger de ses ennemis. Telle » est ma disposition ; je cherche à mé- » riter par mon épee l'asyle que je vous » demande : joignons nos ressentimens » communs. Vous n'ignorez pas que » ces citoyens ingrats, qui m'ont banni » si injustement, sont vos plus cruels » ennemis ; Rome, cette ville superbe, » vous menace de ses fers. Il est de » votre intérêt d'affoiblir des voisins si » redoutables : je vois avec plaisir que » vous vous disposez à renouveller la » guerre ; & j'avoue que c'est l'unique » moyen d'arrêter les progrès de cette

» ambitieuſe nation. Mais pour rendre
» cette guerre heureuſe, il faut qu'elle
» ſoit juſte devant les dieux, ou du
» moins qu'elle le paroiſſe devant les
» hommes : il faut que le motif ou
» le prétexte qui vous fera reprendre
» les armes, intéreſſe vos voiſins, &
» vous procure de nouveaux alliés. Fei-
» gnez que vous aſpirez à convertir la
» trève, qui eſt entre les deux nations,
» en une paix ſolide; que les ambaſ-
» ſadeurs que vous enverrez à Rome ne
» demandent pour toute condition que
» la reſtitution des terres qui vous ont
» été enlevées, ou par le malheur de la
» guerre, ou dans des traités forcés.
» Vous n'ignorez pas que le territoire
» de Rome, dans l'origine de cette ville,
» n'avoit au plus que cinq ou ſix milles
» d'étendue. Ce petit canton eſt devenu
» inſenſiblement un grand pays par les
» conquêtes, ou pour mieux dire, par
» les uſurpations des Romains. Volſ-
» ques, Sabins, Eques, Albins, Toſ-
» cans, il n'y a point de peuples dans
» leur voiſinage dont ils n'aient envahi
» des villes & une partie du territoire.
» Ce ſeront autant d'alliés qui ſe join-
» dront à vous dans une affaire qui vous
» eſt commune, & qui vous intéreſſe
» également.

» Si

„ Si les Romains, intimidés par la „ crainte de vos armes, se disposent à „ vous rendre les villes, les bourgs & „ les terres qu'ils vous ont enlevés, „ pour lors, à votre exemple, les autres „ peuples d'Italie redemanderont chacun „ les fonds dont on les a dépouillés : ce „ qui réduira tout d'un coup cette fière „ nation à la même foiblesse où elle „ étoit dans son origine. Ou si elle en„ treprend, comme je n'en doute pas, „ de retenir ses usurpations par la force „ des armes, alors vous aurez dans une „ guerre si juste & les dieux & les hommes „ favorables. Vos alliés s'uniront plus „ étroitement avec vous, il se formera „ une ligue redoutable & capable de „ détruire, ou du moins d'humilier une „ république si superbe. Je ne vous parle „ point du peu de capacité que j'ai „ acquise dans les armées : soldat ou „ capitaine, dans quelque rang que vous „ me placiez, je sacrifierai volontiers „ ma vie pour vous venger de nos enne„ mis communs. „

Ce discours fut écouté avec plaisir, comme tous ceux qui intéressent & qui flattent nos passions. On résolut la guerre; la communauté des Volsques en confia la conduite à Tullus & à Coriolan; & pour attacher le Romain

plus étroitement à la nation des Volsques, on lui déféra la qualité de sénateur. On dépêcha en même temps, suivant son avis, des ambassadeurs à Rome. Ils n'y furent pas plutôt arrivés, qu'ils représentèrent au sénat, que leurs supérieurs, à l'exemple des Latins, aspiroient à la qualité d'alliés du peuple Romain; mais pour rendre cette union inaltérable : » Nous demandons, dirent ces ambassadeurs, que » la république nous restitue les villes & » les terres que nous avons perdues par » le malheur de la guerre. Ce sera le » gage assuré d'une paix solide & durable : autrement nous ne pourrions pas » nous dispenser de les reprendre par » la force des armes. »

Ces ambassadeurs s'étant retirés, le sénat n'employa pas beaucoup de temps à délibérer. On ne savoit à Rome ce que c'étoit que plier sous des menaces; & c'étoit une maxime fondamentale du gouvernement, de ne céder pas même à des ennemis victorieux; ainsi on fit bientôt rentrer les ambassadeurs. Le premier consul leur répondit en peu de mots, que la crainte ne feroit jamais rendre aux Romains ce qu'ils avoient conquis par leur valeur; & que, si les Volsques prenoient les premiers les ar-

mes, les Romains ne les quitteroient que les derniers. On les congédia ensuite. Le retour de ces ambassadeurs fut suivi de la déclaration de la guerre. Tullus & Coriolan, qui avoient prévu la réponse du sénat, tenoient leurs troupes prêtes à entrer en action. Tullus, avec un corps de réserve, resta dans le pays pour en défendre l'entrée aux ennemis, pendant que Coriolan, à la tête de la principale armée, se jeta sur les terres des Romains & de leurs alliés, avant que les consuls eussent pris aucune mesure pour lui résister. Selon Tite-Live, il chassa d'abord de Circée une colonie de Romains qu'on y avoit établie; mais Denys d'Halicarnasse prétend, que les habitans, intimidé par l'approche de l'ennemi, ouvrirent les portes, & que Coriolan se contenta d'en tirer des vivres & des habits pour ses soldats. Il enleva ensuite aux Romains, Satricum, Longul, Polusca & Corioles, qu'ils avoient conquises depuis peu de temps sur les Volsques; il prit encore Corbion, Vitellie, Trebie, Lanique & Pedum; Voles, pour avoir voulu se défendre, fut emportée l'épée à la main, & ses habitans exposés à la fureur d'un ennemi victorieux & irrité. Les soldats de Coriolan répandus dans la campagne,

portoient le fer & le feu de tous les côtés. Mais, dans ce pillage & cet incendie général, ils avoient des ordres secrets d'en exempter les maisons & les terres des patriciens. Coriolan affectoit une distinction si marquée, soit par son ancien attachement pour ceux de cet ordre, soit, comme il est plus vraisemblable, pour rendre le sénat suspect au peuple, & augmenter les dissensions qui étoient entre les uns & les autres.

Cette conduite eut tout l'effet qu'il en avoit prévu. Le peuple ne manqua pas d'accuser publiquement le sénat d'être d'intelligence avec Coriolan, & de l'avoir fait venir exprès à la tête d'une armée pour abolir la puissance tribunicienne. Les patriciens de leur côté reprochoient au peuple qu'il avoit forcé un si grand capitaine à se jeter par désespoir parmi les ennemis. Les soupçons, la défiance, la haîne régnoient dans l'un & l'autre parti : & dans ce désordre on songeoit moins à repousser les Volsques, qu'à décrier & à perdre l'ennemi domestique. Les deux consuls, cachés derrière les murailles de Rome, ne faisoient des levées que lentement. Spurius Nautius, & Sextus Furius, qui leur succédèrent, ne firent pas paroître plus de courage & de résolution. On voyoit bien

qu'ils craignoient de se commettre avec un si grand capitaine. Le peuple même & les tribuns, si fiers dans la place publique, ne se pressoient point de donner leurs noms pour se faire enrôler; personne ne vouloit sortir de Rome, soit qu'ils ne fussent pas prévenus en faveur de leurs généraux, soit qu'il se vissent abandonnés de leurs alliés, qui avoient changé avec la fortune.

Coriolan ne trouvant point d'armée en campagne qui s'opposât à ses desseins, avance toujours, emporte Lavinium, & vient enfin camper aux fosses Cluiliennes, à cinq milles de Rome.

Au bruit de ses heureux succès, la plupart des Volsques accourent dans l'armée de Coriolan; les soldats même de Tullus, dans l'espérance de la prise & du pillage de Rome, abandonnent leur général, & publient qu'ils n'en reconnoissent point d'autre que le Romain : ce fut comme une nouvelle victoire que Coriolan remporta sur Tullus, & qui laissa de vifs ressentimens dans le cœur du Volsque. Toute l'Italie avoit les yeux tournés sur les Romains & les Volsques, qui, par le seul changement de généraux, en éprouvoient un si grand dans leur fortune; tant il est vrai que les forces d'un état consistent moins

dans le nombre & le courage des troupes, que dans la capacité de celui qui les commande. La consternation étoit générale dans Rome. Le peuple, qui du haut de ses murailles voyoit les ennemis répandus dans la campagne, demande la paix avec de grands cris. On dit tout haut dans la place qu'il faut casser l'arrêt de condamnation qui avoit été porté contre Coriolan, & le rappeler de son exil : enfin ce même peuple, qui venoit de le bannir avec tant de fureur, demande son retour & son rappel avec la même violence.

La plûpart des patriciens s'y opposèrent ; soit pour éloigner le soupçon qu'ils eussent conservé la moindre intelligence avec lui, ou seulement par cet esprit de générosité si ordinaire parmi les Romains, de ne marquer jamais plus d'éloignement de la paix que dans les mauvais succès. Il sortit alors du sénat cette réponse si fière & si hautaine, mais qui fut mal soutenue dans la suite : » Que les Romains n'accorderoient jamais rien à un rebelle, tant qu'il auroit les armes à la main. »

Coriolan, instruit & irrité de cette réponse, lève son camp, marche droit à Rome, & investit la place, comme pour en former un siége. Un dessein si

hardi jette les patriciens & le peuple dans une consternation égale ; tous manquent de cœurs & de résolution ; la haîne cède à la peur. Pour lors le sénat & le peuple conviennent également de demander la paix : on envoie des députés à Coriolan, & on choisit même pour cette négociation cinq consulaires, & ceux du sénat qui avoient fait paroître plus d'attachement pour ses intérêts.

Les Volsques firent passer ces députés au milieu des deux rangs de soldats qui étoient sous les armes ; & Coriolan, environné de ses principaux officiers, les reçut assis sur son tribunal, avec la fierté d'un ennemi qui vouloit donner la loi.

M. Minucius Postumius. C. Minucius. Sp. Largius. P. Pinarius. Q. Sulpicius.

Les Romains l'exhortèrent, en des termes touchans & modestes, à donner la paix & à l'une & à l'autre nation, & ils le conjurèrent de ne pousser pas si loin les avantages que ses armes donnoient aux Volsques, qu'il en oubliât les intérêts de sa patrie. Mais ils n'en rapportèrent que cette rigoureuse réponse : Qu'on pourroit traiter de la paix en rendant aux Volsques le pays qu'on leur avoit enlevé, en donnant à ces peuples le même droit de bourgeoisie que les Latins avoient obtenu, & en rappelant les colonies Romaines, des villes dont ils s'étoient emparés injus-

tement. Coriolan ayant traité avec tant de hauteur ce qui regardoit les intérêts publics, prit des manières plus gracieuses avec les envoyés. Il leur offrit en particulier de leur faire tous les plaisirs qu'ils pouvoient justement attendre d'un ancien ami. Mais ces généreux Romains ne lui demandèrent pour toute grace, que de vouloir bien éloigner ses troupes de la campagne de Rome, pendant que le sénat & le peuple se détermineroient, soit pour la guerre, soit pour la paix. Coriolan, à leur considération, accorda trente jours de trève pour le seul territoire de Rome : il congédia ensuite ces députés, avec lesquels il étoit convenu que le sénat lui renvertoit une réponse décisive dans les trente jours. Il employa ce temps à prendre encore différentes villes des Latins ; & après cette expédition, il parut de nouveau aux portes de Rome avec toute son armée.

On lui envoya aussitôt de nouveaux députés, qui le conjurèrent de n'exiger rien qui ne fût convenable à la dignité du nom Romain ; mais Coriolan, naturellement dur & inflexible, sans colère apparente & aussi sans pitié, leur répondit séchement, que les Romains n'avoit point d'autre parti à prendre que la guerre, ou la restitution ; qu'il

ne leur donnoit plus que trois jours pour se déterminer; qu'après ce terme, il ne leur seroit pas permis de revenir dans son camp.

Le retour de ces envoyés augmenta la consternation publique. Tout le monde court aux armes; les uns se postent sur les remparts; d'autres font la garde aux portes, de peur d'être trahis par les partisans secrets de Coriolan; quelques-uns se fortifient même jusques dans leurs maisons, comme si l'ennemi eût déjà été maître de la ville. Dans cette confusion, il n'y avoit ni discipline, ni commandement. Les consuls, qui ne savoient que craindre, sembloient avoir renoncé aux fonctions de leur dignité: on n'entendoit plus parler des tribuns. Dans cette terreur générale, les particuliers ne prenoient l'ordre, pour-ainsi-dire, que de leur timidité. Ce n'étoient plus ces Romains si fiers & si intrépides; il sembloit que le courage de cette nation fût passé avec Coriolan dans le parti des Volsques. Le sénat s'assemble; ce ne sont que conseils sur conseils, on ne forme aucun dessein digne du nom Romain, tout se termine à envoyer de nouveaux députés à l'ennemi; & pour le fléchir, on emploie les ministres de la religion.

Les prêtres, les sacrificateurs, les

augures, & les gardiens des choses sacrées, revêtus de leurs habits de cérémonie, sortent de Rome comme en procession. Ils entrent dans le camp ennemi avec une contenance grave & modeste, propre à en imposer à la multitude. Celui qui portoit la parole, conjure Coriolan, par le respect dû aux dieux, & par tout ce que la religion a de plus sacré, de donner la paix à sa patrie : mais ils le trouvèrent également dur & inexorable. Il leur répondit que ce qu'ils demandoient, dépendoit uniquement des Romains, & qu'ils auroient la paix dès qu'ils se mettroient en état de restituer les pays qu'ils avoient usurpés sur leurs voisins. Il ajouta qu'il n'ignoroit pas que les premiers rois de Rome, pour exciter l'ambition des Romains & justifier leurs brigandages, avoient eu l'adresse de répandre dans le public, que les dieux destinoient l'empire du monde à la ville de Rome. Que le sénat avoit pris grand soin d'entretenir une opinion que la religion rendoit respectable ; & que le peuple, prévenu & entêté de ces visions, trouvoit justes & saintes toutes les guerres qui alloient à l'agrandissement de leur patrie ; mais que les voisins de Rome ne se croyoient pas obligés de se soumettre, sur des révélations si suspectes & si in-

téreſſées. Que la conjoncture préſente en juſtifioit aſſez la fauſſeté ; qu'il ne pouvoit leur diſſimuler qu'il étoit ſûr d'emporter la place en peu de temps. Que les Romains, pour ne pas rendre des terres injuſtement acquiſes, s'expoſoient à perdre leurs propres états ; & que pour lui il proteſtoit devant les dieux qu'il étoit innocent de tout le ſang qu'on n'alloit répandre que par leur opiniâtreté à retenir le fruit de leurs uſurpations. Ayant enſuite donné quelques marques de reſpect & de vénération extérieure, qu'il croyoit devoir à la ſainteté de leur caractère, il les renvoya ſur le champ, & ſans vouloir rien relâcher de ſes premières propoſitions.

Quand on les vit revenir à Rome ſans avoir pu rien obtenir, on crut la république à la veille de ſa ruine. Les temples n'étoient remplis que de vieillards, de femmes, d'enfans, qui tous, les larmes aux yeux & proſternés aux pieds des autels, demandoient aux dieux la conſervation de leur patrie. Telle étoit la triſte ſituation de la ville, lorſqu'une Romaine appelée Valérie, ſœur de Valérius Publicola, comme émue par une inſpiration divine, ſortit du capitole, accompagnée d'un grand nombre de femmes de ſa condition, aux-

quelles elle avoit communiqué son dessein, & fut droit à la maison de Véturie, mère de Coriolan. Elles la trouvèrent avec Volumnie, femme de ce Romain, qui déploroient leurs propres malheurs & ceux de Rome.

Valérie les aborda avec un air de tristesse convenable à l'état présent de la république : » Ce sont des Romaines, » leur dit-elle, qui ont recours à deux » Romaines pour le salut de leur patrie » commune. Ne souffrez pas, femmes » illustres, que Rome devienne la proie » des Volsques, & que nos ennemis » triomphent de notre liberté. Venez » avec nous jusques dans le camp de » Coriolan lui demander la paix pour » ses concitoyens : toute notre espérance » est dans ce respect si connu, & dans » cette tendre affection qu'il a toujours » eue pour une mère & pour une femme » si vertueuses. Priez, pressez, conjurez. Un si homme de bien ne pourra résister à vos larmes. Nous vous suivrons » toutes avec nos enfans : nous nous » jetterons a ses pieds. Et qui sait si les » dieux, touchés de notre juste douleur, » ne conserveront point une ville dont » il semble que les hommes abandonnent la défense ? »

Les larmes que Valérie répandoit en

abondance, interrompirent un difcours fi touchant, auquel Véturie répondit avec une triftefle égale : » Vous ayez re-» cours, Valérie, à une foible reffource, » en vous adreffant à deux femmes » abîmées dans la douleur. Depuis ce » malheureux jour ou le peuple furieux » bannit fi injuftement Coriolan, nous » vîmes difparoître ce refpect filial & » cette tendre affection qu'il avoit eue » jufqu'alors pour fa mère, & pour une » femme très-chère. Au fortir de l'affem-» blée où il venoit d'être condamné, il » nous aborda d'un air farouche; & après » être demeuré quelque temps dans un » morne filence : C'en eft fait, nous » dit-il, Coriolan eft condamné : des » citoyens ingrats viennent de me ban-» nir pour toujours du fein de ma patrie. » Soutenez ce coup de la fortune avec » un courage digne de deux Romaines. » Je vous recommande mes enfans : » adieu, je pars, & j'abandonne fans » peine une ville où l'on ne peut fouffrir » les gens de bien. Il s'échappe en difant » ces mots. Nous nous mîmes en état » de le fuivre : je tenois fon fils aîné » par la main, & Volumnie, qui fondoit » en larmes, portoit le plus jeune dans » fes bras. Pour lors fe tournant vers » nous : N'allez pas plus loin, nous dit-

» il, & finissez des plaintes inutiles.
» Vous n'avez plus de fils, ma mère;
» & vous, Volumnie; la meilleure de
» toutes les femmes, votre mari est
» perdu pour vous. Fassent les dieux que
» vous en trouviez bientôt un autre
» digne de votre vertu, & plus heureux
» que Coriolan! Sa femme, à un dis-
» cours si dur & si inhumain, tombe
» évanouie; & pendant que je cours
» à son secours, il nous quitte brus-
» quement avec la dureté d'un barbare,
» sans daigner recevoir nos derniers
» embrassemens, & sans nous donner,
» dans une si grande affliction, la plus
» légère marque de compassion pour
» nos malheurs. Il sort de Rome, seul,
» sans domestiques, sans argent, sans
» nous dire seulement de quel côté il
» tournoit ses pas. Depuis qu'il nous a
» abandonnées, il ne s'est point informé
» de sa famille, & ne nous a point
» donné de ses nouvelles; ensorte qu'il
» semble que dans la haîne générale
» qu'il fait paroître contre sa patrie, sa
» mère & sa femme soient ses plus
» grands ennemis.

» Quel succès pouvez-vous donc espé-
» rer de nos prières auprès d'un homme
» si implacable? Deux femmes pour-
» ront-elles fléchir ce cœur si dur, que

» les miniſtres même de la religion » n'ont pu adoucir? Et après tout, que » lui dirai-je? que puis-je honnêtement » exiger de lui? Qu'il pardonne à des » citoyens ingrats qui l'ont traité comme » un homme noirci des plus grands cri- » mes? qu'il ait pitié d'une populace » furieuſe qui n'en a point eu de ſon » innocence? & qu'il trahiſſe une na- » tion, qui non-ſeulement lui a ouvert » un aſyle, mais même qui l'a préféré » à ſes plus illuſtres citoyens dans le » commandement des armées? De quel » front oſerai-je lui propoſer d'aban- » donner de ſi généreux protecteurs, » pour ſe livrer de nouveau à ſes plus cruels » ennemis? Une mère & une femme » Romaines peuvent-elles exiger avec » bienſéance d'un fils & d'un mari, des » choſes qui le déshonoreroient devant » les dieux & devant les hommes? Triſte » ſituation où il ne nous eſt pas même » permis de haïr le plus redoutable en- » nemi de notre patrie! Abandonnez- » nous donc à nos malheureuſes deſti- » nées; laiſſez-nous enſevelies dans notre » juſte douleur. »

Valérie & les autres femmes qui l'accompagnoient, ne lui répondirent que par leurs larmes; les unes embraſſent ſes genoux, d'autres ſupplient Volumnie

de joindre ses prières aux leurs ; toutes conjurent Véturie de ne pas refuser ce dernier secours à sa patrie. La mère de Coriolan, vaincue par des prières si pressantes, leur promit de se charger de cette nouvelle députation, si le sénat y consentoit. Valérie en donna avis aux consuls, qui en firent la proposition en plein sénat. On agita long-temps cette affaire : les uns s'y opposoient, dans la crainte que Coriolan ne retînt toutes ces femmes qui étoient des premières maisons de Rome, & qu'il ne s'en servît ensuite pour s'en faire ouvrir les portes sans tirer l'épée. Quelques-uns proposoient même de s'assurer de sa mère, de sa femme & de ses enfans, comme d'autant d'ôtages qui pourroient le porter à quelque ménagement. Mais le plus grand nombre approuva cette députation, en disant que les dieux, qui avoient inspiré ce pieux dessein à Valérie, le feroient réussir, & qu'on n'avoit rien à craindre du caractère de Coriolan, fier à la vérité, dur & inflexible, mais incapable de violer le droit des gens.

Cet avis l'emporta, & le lendemain tout ce qu'il y avoit de plus illustre parmi les femmes Romaines, se rendit chez Véturie. On les fit monter aussitôt dans des chariots que les consuls leur

leur avoient fait préparer, & elles prirent sans escorte le chemin du camp ennemi.

Coriolan ayant apperçu cette longue file de coches & de chariots, les envoya reconnoître. On lui rapporta, peu de temps après, que c'étoit sa mère, sa femme & un grand nombre d'autres femmes qui venoient droit au camp. Il fut d'abord surpris que des femmes Romaines, élevées dans cette austère retraite qui leur faisoit tant d'honneur, eussent pu se résoudre à venir sans escorte dans une armée ennemie, parmi les soldats où règne ordinairement tant de licence. Il jugea bien, par cette députation d'une espèce si nouvelle, quelles pouvoient être les vues des Romains : il comprit que c'étoit la dernière ressource que le sénat employoit pour le fléchir. Il résolut de les recevoir avec le même respect qu'il avoit rendu aux ministres de la religion, c'est-à-dire, d'avoir pour des femmes si respectables, tous les égards qui leur étoient dûs, & de ne leur accorder au fond, aucune de leurs demandes. Mais il comptoit sur une dureté dont il ne fut point capable ; & il n'eut pas plutôt reconnu sa mère & sa femme à la tête de cette troupe de Romaines, que saisi & ému par la vue de personnes si chères, il

courut avec précipitation les embrasser. Les uns & les autres n'exprimèrent d'abord la joie qu'ils avoient de se revoir, que par leurs larmes; mais après qu'on eut donné quelque temps à ces premiers mouvemens de la nature, Véturie voulant entrer en matière, Coriolan, pour ne se pas rendre suspect aux Volsques, fit appeler les principaux officiers de son armée, afin qu'ils fussent témoins de ce qui se passeroit dans cette négociation. Ils ne furent pas plutôt arrivés, que Véturie prenant la parole, pour engager son fils à avoir plus d'égards à la prière qu'elle venoit faire, lui dit que toutes ces femmes Romaines qu'il connoissoit, & qui étoient des premières familles de la république, n'avoient rien oublié depuis son absence pour la consoler, & Volumnie sa femme. Que touchées des malheurs de la guerre, & craignant les suites funestes du siége de Rome, elles venoient lui demander de nouveau la paix. Qu'elle le conjuroit, au nom des dieux, de la procurer à sa patrie, & de tourner ailleurs l'effort de ses armes.

Coriolan lui répondit, qu'il offenseroit ces mêmes dieux, qu'il avoit pris à témoins de la foi qu'il avoit donnée aux Volsques, s'il lui accordoit une de-

mande si injuste. Qu'il étoit incapable de trahir les intérêts de ceux qui, après lui avoir donné un rang honorable dans leur sénat, venoient encore de lui confier le commandement de leur armée. Qu'il avoit trouvé dans Antium plus d'honneurs & de biens, qu'il n'en avoit perdu à Rome par l'ingratitude de ses concitoyens ; & qu'il ne manqueroit rien à sa félicité si elle vouloit bien la partager avec lui, s'associer à sa fortune, & venir jouir parmi les Volsques des honneurs qu'on rendroit à la mère de leur général.

Les officiers Volsques, qui assistoient à cette conférence, témoignèrent par leurs applaudissemens combien une pareille réponse leur étoit agréable ; mais Véturie, sans entrer dans une comparaison de Rome avec Antium, qui les auroit peut-être offensés, se contenta de dire à son fils qu'elle n'exigeroit jamais rien de lui qui pût intéresser son honneur ; mais qu'il pouvoit, sans manquer à ce qu'il devoit aux Volsques, ménager une paix qui fût également avantageuse aux deux nations. « Et pou- » vez-vous, mon fils, ajouta-t-elle en » élevant sa voix, refuser une propo- » tion si équitable, à moins que vous » ne vouliez préférer une vengeance

» cruelle & opiniâtre, aux prières & aux » larmes de votre mère ? Songez que » votre réponse va décider de ma gloire » & même de ma vie. Si je remporte » à Rome l'espérance d'une paix pro» chaine, si j'y rentre avec les assu» rances de votre réconciliation, avec » quels transports de joie ne serai-je » pas reçue par nos concitoyens? Le peu » de jours que les dieux me destinent » encore à passer sur la terre, seront en» vironnés de gloire & d'honneurs. Mon » bonheur ne finira pas même avec cette » vie mortelle ; s'il est vrai qu'il y ait » différens lieux pour nos ames après la » mort, je n'ai rien à craindre de ces » endroits obscurs & ténébreux où sont » relégués les méchans ; les champs ély» sées, ce séjour délicieux destiné pour » les gens de bien, ne suffiront pas » même pour ma récompense. Après » avoir sauvé Rome, cette ville si chère » à Jupiter, j'ose espérer une place dans » cette région pure & sublime de l'air, » qu'on dit être habitée par les enfans » des dieux. Mais je m'abandonne trop » à des idées si flatteuses. Que devien» drai-je si tu persistes dans cette haîne » implacable dont nous n'avons que trop » ressenti les effets ? Nos Colonies chas» sées par tes armes, de la plupart des

» villes qui reconnoiſſoient l'empire de » Rome ; tes ſoldats furieux répandus » dans la campagne, & portant le fer » & le feu de tous côtés, ne devroient-» ils pas avoir aſſouvi ta vengeance ? » As-tu bien eu le courage de venir » piller cette terre qui t'a vu naître, & » qui t'a nourri ſi long-temps ? De ſi » loin que tu as pu appercevoir Rome, » ne t'eſt-il point venu dans l'eſprit, » que tes dieux, ta maiſon, ta mère, » ta femme & tes enfans étoient ren-» fermés dans ſes murailles ? Crois-tu » que couverte de la honte d'un refus » injurieux, j'attende paiſiblement que » tes armes aient décidé de notre deſ-» tinée ? Une femme Romaine ſait mou-» rir quand il le faut ; & ſi je ne te » puis fléchir, apprends que j'ai réſolu » de me donner la mort en ta préſence : » tu n'iras à Rome qu'en paſſant ſur le » corps de celle qui t'a donné la vie, » & ſi un ſpectacle auſſi funeſte n'eſt » pas capable d'arrêter ta fureur, ſonge » au moins qu'en voulant mettre Rome » aux fers, ta femme & tes enfans ne » peuvent éviter la mort, ou une prompte » ſervitude. »

Coriolan, agité de différentes paſſions, paroiſſoit interdit : la haîne & le deſir de la vengeance balançoient dans ſon

cœur l'impression qu'y faisoit, malgré lui, un discours si touchant. Véturie, qui le voyoit ébranlé, mais qui craignoit que la colère ne l'emportât sur la pitié: « Pourquoi ne me réponds-tu point, » mon fils, lui dit-elle? Méconnois-» tu ta mère? As-tu oublié les soins que » j'ai pris de ton enfance? Et toi, qui » ne fais la guerre que pour te venger » de l'ingratitude de tes concitoyens, » peux-tu, sans te noircir du même » crime que tu veux punir, refuser la » première grace que je t'aie jamais de-» mandée? Si j'exigeois que tu trahisses » les Volsques qui t'ont reçu si géné-» reusement, tu aurois un juste sujet » de rejetter une pareille proposition. » Mais Véturie est incapable de propo-» ser rien de lâche à son fils, & ta » gloire m'est encore plus chère que ma » vie. Je demande seulement que tu » éloignes tes troupes des murailles de » Rome: accorde-nous une trève d'un » an, pendant lequel temps on puisse » travailler à établir une paix solide. Je » t'en conjure, mon fils, par Jupiter » tout bon & tout puissant, qui préside » au capitole, par les mânes de ton père » & de tes ancêtres. Si mes prières & » mes larmes ne sont pas capables de » te fléchir, vois ta mère à tes pieds

» qui te demande le ſalut de ſa patrie. » En diſant ces mots, & fondant en larmes, elle lui embraſſe les genoux : ſa femme & ſes enfans en font autant ; & toutes les femmes Romaines, qui les accompagnoient, demandent grace par leurs larmes & par leurs cris.

Coriolan tranſporté & comme hors de lui de voir Véturie à ſes pieds, s'écrie : » Ah ! ma mère, que faites-vous ? » & en lui ſerrant tendrement la main en la relevant : « Rome eſt ſauvée, lui » dit-il, mais votre fils eſt perdu ; » prévoyant bien que les Volſques ne lui pardonneroient pas la déférence qu'il alloit avoir pour ſes prières. Il la prit enſuite en particulier avec ſa femme, & il convint avec elles qu'il tâcheroit de faire conſentir les principaux officiers de ſon armée à lever le blocus ; qu'il emploieroit tout ſon crédit & tous ſes ſoins pour obtenir la paix de la communauté des Volſques ; & que s'il n'y pouvoit réuſſir, & que les ſuccès précédens les rendîſſent trop opiniâtres, il ſe démettroit du commandement, pour ſe retirer dans quelque ville neutre ; que ſes amis pourroient alors négocier ſon rappel & ſon retour à Rome. Il ſe ſépara enſuite de ſa mère & de ſa femme après les avoir tendrement embraſſées,

& ne ſongea plus qu'à procurer une paix honorable à ſa patrie.

Il aſſembla le lendemain le conſeil de guerre ; il y repréſenta la difficulté de former le ſiége d'une place où il y avoit une armée redoutable pour garniſon, & autant de ſoldats qu'il s'y trouvoit d'habitans ; & il conclut à ſe retirer. Perſonne ne contredit ſon avis, quoiqu'après ce qui s'étoit paſſé on ne pût pas ignorer les motifs de ſa retraite. L'armée ſe mit en marche ; & les Volſques, plus touchés de ce reſpect filial qu'il avoit fait paroître pour ſa mère, que de leurs propres intérêts, ſe retirèrent chacun dans leurs cantons.

Mais Tullus, ce général qui l'avoit reçu d'abord avec tant d'humanité, jaloux du crédit qu'il avoit acquis parmi les ſoldats, ſaiſit cette occaſion pour le perdre ; & ne le vit pas plutôt de retour dans la ville d'Antium, qu'il publia hautement que ce banni avoit trahi les intérêts des Volſques. Coriolan, pour ſe diſculper, demanda à rendre raiſon de ſa conduite devant le conſeil général de la nation ; mais Tullus, qui ne redoutoit pas moins ſon éloquence que ſa valeur, excita un tumulte, à la faveur duquel ſes partiſans ſe jetèrent ſur le Romain & le poignardèrent : fort

funeſte

funeste & presque inévitable pour tous ceux qui ont le malheur de prendre les armes contre leur patrie.

Telle fut la fin de ce grand homme, trop fier à la vérité pour un républicain, mais qui, par ses grandes qualités & ses services, méritoit un meilleur traitement des Volsques & des Romains. Quand on apprit sa mort à Rome, le peuple n'en témoigna ni joie ni douleur; & peut-être qu'il ne fut pas fâché que les Volsques l'eussent tiré de l'embarras de rappeler un patricien qu'il ne craignoit plus, & qu'il haïssoit encore.

Fin du second Livre.



LIVRE III.

Sp. Cassius Viscellinus, patricien, conçoit l'espérance de se faire couronner roi de Rome, à la faveur des divisions qui règnent dans la ville. Pour mettre le peuple dans ses intérêts, il propose dans le sénat de faire faire le dénombrement des terres conquises, afin de les partager également entre tous les citoyens. C'est ce qu'on a appelé la loi agraire. Virginius, collègue de Cassius dans le consulat, & C. Rabuleïus, tribun du peuple, contribuent également à empêcher l'exécution de la proposition du consul. Arrêt du sénat qui autorise Q. Fabius & C. Cornélius, consuls désignés, à nommer des commissaires pour le partage des terres. Cassius condamné à mort. Ménénius fils d'Agrippa, & Sp. Servilius sont mis en justice par les tribuns, pour s'être opposés, pendant leur consulat, à la nomination de ces commissaires. Le premier est condamné à une amende, & s'enferme dans sa maison où il se laisse mourir de faim : le second dissipe le danger par sa fermeté. Volero; loi qu'il propose pour les assem-

blées par tribus. Cette loi passe malgré Appius. Les tribuns, de concert avec les consuls, demandent l'exécution de l'arrêt du sénat pour le partage des terres conquises. Appius empêche l'effet de cette demande. La mort de ce consulaire donne moyen aux tribuns de poursuivre cette affaire, mais sans succès.

CETTE haîne du peuple pour tout ce qui portoit le nom de patricien, ne venoit que de la jalousie du gouvernement. Mais comme il n'en avoit encore coûté au sénat que l'établissement des tribuns & l'exil d'un particulier, les républicains zélés n'étoient pas fâchés de cette opposition d'intérêts, qui, en balançant également le crédit des grands & l'autorité du peuple, ne servoit qu'à maintenir la liberté publique. Telle étoit la disposition des esprits, lorsqu'un patricien ambitieux crut qu'en poussant plus loin la division, & en se mettant à la tête d'un des partis, il pourroit les détruire tous deux, & jeter sur leurs ruines les fondemens de sa propre élévation.

Ce patricien s'appeloit Sp. Cassius Viscellinus; il avoit commandé les armées, obtenu l'honneur du triomphe, & étoit actuellement consul pour la troi- An de Rome 267. 268.

sième fois. Mais c'étoit un homme naturellement vain & plein d'ostentation, qui exagéroit ses services, méprisoit ceux des autres, & rappeloit à lui seul toute la gloire des bons succès. Dévoré d'ambition, il osa aspirer à la royauté si solemnellement proscrite par les lois; & dans le dessein secret qu'il avoit formé depuis long-temps de la rétablir en sa personne, il ne balança point sur le parti qu'il avoit à prendre. Il résolut de gagner d'abord l'affection du peuple, qui se livre toujours aveuglément à ceux qui le savent tromper sous le prétexte spécieux de favoriser ses intérêts.

Sa partialité éclata ouvertement pendant son second consulat, dans le temps qu'il s'agissoit de l'établissement des tribuns. On pouvoit à la vérité attribuer ses ménagemens politiques au desir de voir le peuple réuni avec le sénat; mais la conduite équivoque qu'il venoit de tenir actuellement, tant à l'égard des Herniques, que du peuple Romain, persuada entièrement le sénat, qu'il avoit d'autres vues & d'autres intérêts que ceux de la république.

Les Herniques, ou Herniciens, étoient de ces petits peuples voisins de Rome, que nous avons dit qui habitoient proche du *Latium*. Depuis la mort de Coriolan

ils s'étoient ligués avec les Volsques contre les Romains. Aquilius, qui étoit alors consul avec T. Sicinius, les avoit défaits. Cassius qui lui succéda dans le consulat & dans la conduite de cette guerre, les réduisit, par la seule terreur de ses armes, à demander la paix : ils s'adressèrent au sénat qui renvoya l'affaire au consul. Cassius, se prévalant de cette commission, & sans communiquer au sénat les articles du traité, accorda la paix aux Herniques, & leur laissa le tiers de leur territoire. Il leur donna, par le même traité, le titre si recherché d'*alliés* & de *citoyens* de Rome; en sorte qu'il traita des vaincus aussi favorablement que s'ils avoient été victorieux. Pour se faire des partisans au-dedans & au-dehors de l'état, il destina aux Latins la moitié de ce qui restoit des terres des Herniques, & réserva le surplus pour de pauvres plébéiens de Rome. Il tenta même de retirer des mains de quelques particuliers, des terres qu'il disoit appartenir au public, & qu'il vouloit encore distribuer à de pauvres citoyens. Il avoit demandé auparavant les honneurs du triomphe avec autant de confiance que s'il eût remporté une glorieuse victoire; & il avoit obtenu par son crédit un honneur qu'on n'accordoit jamais qu'à

An de Rome 266, 267 ou 268. D. H. l. 8. Tit. Liv. Dec. 1. l. 2.

Ibid.

des généraux qui avoient remporté une victoire importante, & qui avoient laissé au moins cinq mille des ennemis sur la place.

Le lendemain de son triomphe, il rendit compte, suivant l'usage, dans une assemblée du peuple, de ce qu'il avoit exécuté de glorieux & d'utile à la république pendant la campagne. Comme ses exploits ne lui fournissoient rien
D. H. ibid. d'assez brillant, il se jeta sur ses services précédens. Il représenta que dans son premier consulat il avoit vaincu les Sabins; que son second consulat avoit été illustré par la part qu'il avoit eue à l'érection du tribunat; qu'il venoit dans la troisième d'incorporer les Herniques dans la république; & qu'il se proposoit, avant la fin de son consulat, de rendre la condition des plébéiens si heureuse, qu'ils n'envieroient plus celle des patriciens. Il ajouta, qu'il se flattoit que le Peuple Romain ne pourroit disconvenir qu'il n'avoit jamais reçu tant de bienfaits d'un seul de ses citoyens.

Ce discours fut écouté avec plaisir par le peuple, toujours avide de nouveautés. Le sénat au contraire, qui redoutoit l'esprit de Cassius, n'étoit pas sans inquiétude. Tout le monde dans Rome, par différens motifs, at-

tendoit avec impatience l'éclairciſſement de ces promeſſes ſi magnifiques. Caſſius s'étendit enſuite ſur les louanges du peuple. Il repréſenta que Rome lui étoit redevable non-ſeulement de la liberté, mais encore de l'empire qu'elle avoit acquis ſur une partie de ſes voiſins; qu'il lui paroiſſoit très-injuſte qu'un peuple ſi courageux, & qui expoſoit tous les jours ſa vie pour étendre les bornes de la République, languît dans une honteuſe pauvreté, pendant que le ſénat, les patriciens & tout le corps de la nobleſſe, jouiſſoient ſeuls du fruit de ſes conquêtes. Et pour développer le fond de ſes intentions, il ajouta, qu'il étoit d'avis, pour rapprocher de pauvres citoyens de la condition des riches, & pour leur donner le moyen de ſubſiſter, de faire faire un dénombrement exact de toutes les terres qu'on avoit enlevées aux ennemis, & dont les patriciens s'étoient emparés; qu'il falloit en faire un nouveau partage, ſans aucun égard pour ceux qui, ſous différens prétextes, ſe les étoient appropriées; que ce partage mettroit les pauvres plébéiens en état de pouvoir nourrir des enfans utiles à l'Etat; & qu'il n'y avoit même qu'un partage ſi équitable qui pût rétablir l'union & l'égalité qui devoient être

entre les citoyens d'une même République. Ce fut alors, dit Tite-Live, que la loi Agraire fut proposée pour la première fois.

Dec. 1.l. 2.

Il seroit difficile d'exprimer la surprise, l'indignation & la colère du sénat, à l'ouverture d'une pareille proposition : mais pour bien comprendre à quel point elle étoit ruineuse à l'égard des grands, & tout l'appât qu'elle devoit avoir pour le peuple, je ne puis, ce me semble, me dispenser de rappeler en partie ce que j'ai déja dit au sujet de ces terres publiques. Quand les Romains avoient eu quelque avantage considérable sur leurs voisins, ils ne leur accordoient jamais la paix, qu'ils ne leur enlevassent une partie de leur territoire, qui étoit aussi-tôt incorporé dans celui de Rome. C'étoit l'objet le plus ordinaire de la guerre, & le principal fruit qu'on envisageoit dans la victoire. On sait, & je l'ai déja dit, qu'une partie de ces terres de conquêtes se vendoit pour indemniser l'Etat des frais de la guerre. On en distribuoit gratuitement une autre portion à de pauvres plébéiens nouvellement établis à Rome, qui se trouvoient sans aucuns fonds de bien propre : quelquefois on en donnoit quelques cantons à *cens* & par forme d'inféodation, & les déten-

teurs en payoient les redevances en argent, en fruits ou en grains, qui se vendoient au profit du trésor public. Enfin, comme la principale richesse des Romains consistoit en ces temps-là en bestiaux & en nourriture, on laissoit en communes, & pour servir de pâturages, ce qui restoit de ces terres conquises.

Cette disposition bannissoit la pauvreté de la République, & attachoit ses citoyens à sa défense. Mais des patriciens avides enlevèrent ces différens secours au petit peuple. Des terres d'une vaste étendue, & qui devoient fournir à la subsistance de tout l'Etat, devinrent insensiblement le patrimoine de quelques particuliers. Si on vendoit quelque partie, pour indemniser l'Etat des frais de la guerre, les sénateurs, seuls riches en ce tems-là, maîtres & arbitres des adjudications, se les faisoient adjuger à vil prix; ensorte que le trésor public n'en tiroit presque aucun profit. C'étoit par la même autorité qu'ils prenoient, sous leurs noms, ou sous des noms empruntés, les terres qu'on devoit donner à *cens* aux pauvres plébéiens pour les aider à élever leurs enfans. Souvent, par des prêts intéressés & des usures accumulées, ils s'étoient fait céder les petits héritages que le peuple avoit reçus

de ses ancêtres. Enfin, les riches, en reculant peu-à-peu les bornes de leurs terres, y avoient absorbé & confondu la plupart des communes; ensorte que ni l'Etat en général, ni les plébéiens en particulier, ne tiroient presque plus aucun avantage de ces terres étrangères. Les patriciens, qui s'en étoient emparés, les avoient enfermées de murailles : on avoit elevé dessus des bâtimens; des troupes d'esclaves, faits des prisonniers de guerre, les cultivoient pour le compte des grands de Rome, & déja une longue prescription couvroit ces usurpations. Les sénateurs & les patriciens n'avoient guères d'autres biens que ces terres du public, qui étoient passées successivement en différentes familles par succession, par partage, ou par ventes.

Quelque apparence d'équité qu'eût la proposition de Cassius, on ne pouvoit en faire une loi, sans ruiner tout d'un coup le sénat & la principale noblesse, & sans exciter une infinité de procès de garantie parmi toutes les familles de Rome : aussi la plupart des sénateurs s'élevèrent contre lui avec beaucoup d'animosité. Sans respecter sa dignité, ils lui reprochèrent publiquement son orgueil, son ambition, & l'envie qu'il avoit d'exciter des troubles dans

la République. Ils disoient hautement que Cassius agissoit moins comme un consul, que comme un tribun séditieux.

Cassius s'étoit bien attendu de trouver une opposition générale à sa proposition, de la part des Grands de Rome; mais, comme il se flattoit que le peuple toujours avide de choses nouvelles, & séduit par l'espérance du partage des terres, se déclareroit en sa faveur, il convoqua une nouvelle assemblée; & parmi beaucoup de choses qu'il dit, au mépris de la noblesse & en faveur du peuple, il ajouta, qu'il ne tiendroit qu'à ce dernier ordre de la République de se tirer tout d'un coup de la misère dans laquelle l'avoit réduit l'avarice des patriciens; qu'il n'y avoit, pour cela, qu'à faire une loi solemnelle du partage des terres de conquêtes, & dont il leur avoit proposé en partie le modèle dans ce qu'il destinoit de faire des terres des Herniques; qu'il falloit même faire rendre aux pauvres plébéiens l'argent dont ils avoient payé le bled que le Roi de Sicile avoit envoyé gratuitement à Rome; & que, par des lois si équitables, le peuple banniroit pour toujours la pauvreté, la jalousie & la discorde.

Le peuple reçut d'abord ces proposi-

tions avec de grands applaudissemens; mais la plupart des tribuns, qui ne pouvoient voir sans jalousie qu'un patricien & un consul entreprît à leur préjudice de s'attirer la confiance de la multitude, gardoient un profond silence, qui empêchoit leurs partisans & les principaux de chaque tribu, de se déclarer ouvertement pour la loi. Ce n'est pas que les uns & les autres n'en reconnussent tout l'avantage pour le parti du peuple, comme on le verra dans la suite; mais ils ne vouloient pas que ce peuple en eût obligation à un patricien, ni qu'un consul fût reconnu pour auteur de la loi. Ainsi, sans l'approuver ni la combattre ouvertement, ils attendoient une autre conjoncture, où ils pussent avoir aux yeux du peuple le mérite de l'avoir fait recevoir.

Virginius, collègue de Cassius pour le consulat, ne l'attaqua pas directement; il feignit au contraire d'en reconnoître la justice en général; mais pour en éluder la publication, il blâmoit hautement l'usage qu'en vouloit faire Cassius, qui, par ce partage infidèle, réduisoit les victorieux & les souverains à une égalité honteuse avec les sujets & les vaincus. Il laissoit échapper en même-temps des soupçons contre son collègue, comme

si par cette disposition si extraordinaire, & proposée en faveur d'anciens ennemis, il eût cherché à s'en faire des créatures, au préjudice même de l'Etat. » Pourquoi : » s'écrioit il, rendre aux Herniques la » troisième partie d'un territoire si lé- » gitimement conquis ? Quelle peut-être » sa vue en voulant donner aux Latins » la meilleur partie de ce qui reste, si » ce n'est de frayer un chemin à la ty- » rannie ? Rome doit craindre que ces » peuples, toujours jaloux de sa gran- » deur, malgré leur nouvelle alliance, » ne mettent un jour à leur tête Cassius » comme un autre Coriolan, & n'en- » treprennent, sous sa conduite, de se » rendre maîtres du Gouvernement. »

Cette comparaison avec Coriolan, qui rappeloit au peuple le souvenir d'un patricien dont la mémoire lui étoit si odieuse, refroidit cette première ardeur pour la réception de cette loi. Les tribuns même laissèrent entrevoir que l'auteur leur en étoit suspect. Cassius, s'appercevant que son parti s'affoiblissoit, fit venir secretement à Rome un grand nombre de Latins & d'Herniques, auxquels il fit dire qu'en qualité de citoyens Romains, ils avoient intérêt de se trouver aux premières assemblées, pour y défendre leurs droits, & faire paf-

ſer la loi du partage des terres de conquêtes, qu'il avoit propoſée en leur faveur.

On vit arriver auſſi-tôt à Rome un grand nombre de ces peuples. Il étoit indifférent à Caſſius qu'on reçût la loi, & il ne l'avoit propoſée que dans le deſſein d'exciter une ſédition, & de ſe pouvoir mettre à la tête d'un parti qui le rendît maître du gouvernement. La froideur qu'avoient témoignée les tribuns déconcertoit ſes vues. Pour engager le peuple à ſe joindre à lui, il ne marchoit plus dans la ville qu'eſcorté d'une foule de Latins & d'Herniques. Virginius, voulant affoiblir ce parti, fit publier une ordonnance qui preſcrivoit à tous les alliés qui n'étoient pas actuellement domiciliés dansRome, d'en ſortir inceſſamment. Caſſius s'oppoſa à cet édit; & un hérault, par ſon ordre, en publia un autre tout contraire, qui permettoit d'y reſter à tous ceux qui étoient cenſés citoyens. Cette oppoſi-
D. H. l. 8. tion excita de nouveaux troubles dans la ville: les deux magiſtrats vouloient être également obéis: leurs licteurs étoient tous les jours aux priſes; & cette concurrence entre deux partis qui ſe fortifioient continuellement, alloit dégénérer en une guerre civile, lorſqu'un des tribuns du peuple, appelé C.

Rabuleïus, entreprit de rétablir le calme dans la république, & en tribun habile, d'en tirer tout l'avantage en faveur du peuple.

Il remontra, dans une assemblée publique, qu'il étoit aisé de concilier les avis des deux consuls; que l'un & l'autre convenoient de la justice du partage des terres des Herniques en faveur du peuple Romain; que ces deux magistrats n'étoient opposés, qu'en ce que Cassius vouloit admettre dans ce même partage les Herniques & les Latins alliés de la République; ainsi, qu'il étoit d'avis de commencer par faire justice aux Romains, selon qu'ils en convenoient l'un & l'autre; & qu'à l'égard de la proposition que Cassius faisoit en faveur des alliés, & à laquelle son collègue s'opposoit, il falloit en remettre la décision à un autre tems: que pour toutes les autres terres de conquêtes, & qui composoient la plus grande partie du territoire de Rome, le sénat & le peuple en délibéreroient à loisir, selon l'importance d'une si grande affaire, & comme il conviendroit au bien commun de la République.

Sous les apparences d'un avis si équitable & si modéré, le tribun cachoit le dessein de pousser plus vivement l'af-

faire du partage, quand il l'auroit tirée des mains de Cassius. Il fut cause que l'assemblée se sépara sans qu'il y eût rien de statué au sujet du partage général de toutes les terres de conquêtes. Cassius, honteux du mauvais succès de ses desseins, se cacha dans sa maison, d'où il ne sortit plus, sous prétexte de maladie.

Cependant le sénat, qui avoit pénétré les desseins secrets de Rabuleïus, prévit bien que l'affaire du partage des terres n'étoit que différée. Il s'assembla extraordinairement, pour prévenir de bonne heure tout ce que les tribuns pourroient entreprendre à ce sujet. On ouvrit différens avis : celui d'Appius, ce défenseur intrépide des lois, fut, que pour empêcher les justes plaintes du peuple, le sénat devoit nommer dix commissaires, qui seroient chargés de faire une recherche exacte de ces terres, qui originairement appartenoient au public : qu'il en falloit vendre une partie au profit du trésor ; en distribuer une autre aux plus pauvres citoyens qui n'avoient aucun fonds de terre ; rétablir les communes, & placer par-tout des bornes, dont le défaut avoit causé l'abus qui s'étoit introduit : qu'à l'égard du reste de ces terres, il ne les falloit louer

que

que pour cinq ans, en porter le loyer à sa juste valeur, & en employer le produit à fournir du bled, & la solde aux plébéiens qui alloient en campagne : que ce réglement les empêcheroit de songer davantage au partage des terres ; & que certainement ils préféreroient à un morceau de terre, qu'ils seroient obligés de cultiver, du grain, de l'argent & une subsistance assurée pendant toute la campagne ; & qu'il ne savoit point de moyen plus sûr pour réformer d'anciens abus, que de rétablir les choses dans l'esprit de leur première institution.

A. Sempronius Atratinus, personnage révéré dans le sénat, approuva hautement l'avis d'Appius : il y ajouta seulement qu'il falloit faire entendre aux alliés, & à ces peuples qui venoient d'être faits citoyens de Rome, qu'il n'étoit pas juste qu'ils entrassent en partage des terres que les Romains avoient conquises avant leur alliance ; que chaque nation, quoiqu'alliée, pouvoit disposer comme elle le jugeroit à propos de son territoire & de ses conquêtes ; qu'à l'égard des terres dont on se rendroit maître à forces communes, la République, dans le partage qui en seroit fait, auroit égard au secours qu'elle auroit tiré de ses alliés.

L'avis de ces deux sénateurs forma le sénatus-consulte : mais comme ces terres de conquêtes faisoient tout le bien des premiers de Rome, la plupart des sénateurs que le réglement alloit ruiner, ajoutèrent au sénatus-consulte, & pour en éloigner l'exécution, qu'attendu que le consulât de Cassius & de Virginius étoit près d'expirer, leurs successeurs immédiats Quintus Fabius & Servius Cornelius, consuls désignés, seroient autorisés pour nommer les décemvirs, qui devoient régler l'affaire du partage des terres ; & ces mêmes sénateurs résolurent entre eux de mettre alors Cassius en justice, & de lui faire son procès, pour intimider tous ceux qui à l'avenir seroient tentés de remuer cette affaire.

An de Rome 268. Quelques Auteurs ont prétendu que, sitôt que les deux nouveaux consuls eurent pris possession de leur dignité, ce fut le père même de Cassius qui le dénonça au sénat comme ayant voulu se rendre le tyran de sa patrie, & que ce sévère Romain, comme un autre Brutus, en ayant fait voir les preuves en plein sénat, avoit ramené son fils en sa maison, où il l'avoit fait mourir en présence de toute sa famille. Mais D. H. l. 8. Denys d'Halicarnasse nous apprend que

ce furent Ceſon Fabius, frère du premier conſul, & Valerius, petit-fils ou neveu de Publicola, tous deux queſteurs, qui ſe rendirent parties dans cette affaire, & qui ayant convoqué l'aſſemblée du peuple, ſuivant le pouvoir attaché à leurs charges, accuſèrent Caſſius d'avoir introduit des forces étrangères dans la ville, pour opprimer la liberté de ſes concitoyens.

Caſſius parut dans l'aſſemblée, vêtu de deuil, & dans un habit conforme à ſa fortune. Il repréſenta au peuple, pour l'intéreſſer dans ſa défenſe, que c'étoit lui-même que le ſénat attaquoit en ſa perſonne, & qu'il n'étoit odieux aux patriciens que parce qu'il avoit propoſé de les obliger à partager avec le peuple toutes les terres dont ils s'étoient emparés. Mais ce peuple généreux, qui dans ſa miſère trouvoit la ſervitude encore plus inſupportable que la pauvreté, n'écouta qu'avec une indignation générale tout ce qui venoit de la part d'un homme ſi ſuſpect. Caſſius ſe vit en même-tems abandonné du peuple, & pourſuivi par le ſénat, & il fut condamné par les ſuffrages de tous ſes concitoyens. L'exemple récent de Coriolan, qui avoit rendu ſon exil ſi redoutable, fut cauſe qu'on le condamna à mort.

Ce conſulaire, qui avoit été honoré de deux triomphes, fut précipité du haut de la roche Tarpéienne; & les patriciens eurent la ſatisfaction de faire périr par les mains mêmes des plébéiens, un partiſan déclaré des intérêts du peuple.

Un coup ſi hardi étourdit la multitude; on fut quelque tems ſans entendre parler de la recherche des terres publiques : l'exécution du ſénatus-conſulte, & la nomination des décemvirs, demeurèrent ſuſpendues. Cette grande affaire devint comme un de ces myſteres du gouvernement, où perſonne n'oſeroit toucher. Le peuple intimidé garda un profond ſilence pendant quelque tems; mais ſes beſoins firent renaître inſenſiblement ſes plaintes. Le petit peuple commença à regretter Caſſius; il ſe reprochoit ſa mort; & par une reconnoiſſance tardive, peu différente de l'ingratitude, il donnoit des louanges inutiles à la mémoire d'un homme que lui-même avoit fait périr.

Le ſénat, craignant qu'il ne ſe trouvât un autre Caſſius dans le conſulat, prit des précautions pour ne remettre cette ſuprême dignité qu'à des patriciens dont il fût bien aſſuré; & il étoit maître, en quelque manière de cette eſpèce d'élection, qui ne ſe faiſoit que par l'aſ-

semblée des centuries, où les patriciens avoient le plus grand nombre de suffrages. C'est ainsi que Lucius Emilius & Ceson Fabius, M. Fabius & Lucius Valerius, parvinrent successivement au consulat. Dans le dessein que le Sénat avoit formé de laisser tomber le sénatus-consulte, il ne crut point pouvoir mieux confier ce secret qu'à Fabius Ceson & à Lucius Valerius, les accusateurs de Cassius, & qui l'avoient précipité eux-mêmes, pour-ainsi-dire, du haut de la roche Tarpéienne. Le peuple sentit bien l'artifice : il s'apperçut qu'on ne mettoit dans le consulat que des patriciens qu'on étoit bien assuré qui ne nommeroient jamais les décemvirs, qui devoient procéder au partage des terres.

An de Rome 269 - 270.

Dans ces circonstances, la guerre, presque continuelle, s'étant rallumée, & les deux consuls, Marcus Fabius & Lucius Valerius, qui étoient en exercice, ayant demandé quelques recrues, pour rendre les légions complettes, un tribun, appelé C. Ménius, s'y opposa, & protesta publiquement qu'il ne souffriroit point qu'aucun plébéien donnât son nom pour se faire enrôler, que les consuls auparavant n'eussent apporté le sénatus-consulte en pleine assemblée du peuple, & qu'ils n'eussent nommé

D. H. l. 8. les commissaires qui le devoient mettre à exécution. Les consuls, pour se tirer de cet embarras, & pour lever l'opposition du tribun, firent porter leur tribunal hors de Rome, à une distance qui n'étoit plus de la jurisdiction des tribuns, dont le pouvoir & les fonctions étoient renfermés dans les murailles de la ville. Les consuls s'y étant rendus, envoyèrent citer les plébéiens qui devoient marcher en campagne. Ceux-ci, se reposant sur l'opposition du tribun, ne comparurent point, & ils ne craignoient pas, tant qu'elle subsisteroit, que les consuls les fissent arrêter. Mais ces magistrats prirent une autre route pour se faire obéir; & sans rentrer dans Rome, afin de ne pas se trouver en concurrence avec les tribuns, ils envoyèrent abattre les maisons de campagne, & couper les arbres des premiers plébéiens, qui avoient refusé de comparoître après la citation.

Tit. Liv. d. 1. l. 2.

Cettte exécution militaire fit rentrer le peuple dans son devoir; on le vit accourir aussi-tôt, & se présenter devant les consuls pour recevoir leurs ordres. Chacun prit les armes; on marcha aux ennemis; la guerre se fit sans aucun succès considérable, & les consuls retinrent les soldats le plus long-tems

qu'ils purent en campagne, & sous leurs enseignes, pour éviter de nouvelles séditions.

Mais quand on fut de retour, & qu'il fallut procéder à l'élection de nouveaux consuls, la discorde se renouvela avec plus de fureur que jamais. Les principaux du sénat, qui étoient les plus intéressés dans la recherche des terres publiques, destinoient cette dignité à Appius Claudius, fils de celui dont nous avons parlé. Il avoit hérité de son père des biens considérables, un grand nombre de cliens, & sur-tout cette hauteur & cette fermeté qui l'avoient rendu si odieux à la multitude. Aussi le peuple ne vouloit point en entendre parler, & il demandoit quelques-uns de ces anciens sénateurs, qui lui avoient paru les plus favorables. Chaque parti demeuroit attaché opiniâtrement à la résolution qu'il avoit prise. Le sénat se flattoit d'emporter cette affaire de hauteur, par le moyen d'une assemblée qui seroit faite par centuries. Les consuls la convoquèrent à l'ordinaire, & suivant le droit qui étoit attaché à leur dignité; mais le peuple excité par ses tribuns, fit tant de bruit, & il y eut des contestations & des disputes si aigres & si violentes, qu'on ne put ce jour-là

procéder à l'élection. C'étoit le dessein secret des tribuns, qui, par une entreprise toute nouvelle, convoquèrent le lendemain une seconde assemblée. Les consuls & le sénat en corps, ne manquèrent pas de s'y trouver, & ils demandèrent aux tribuns, par quelle autorité ils s'ingéroient de vouloir présider à l'élection des consuls. Ceux-ci leur répondirent, que l'intérêt du peuple les obligeoit à ne pas souffrir qu'on lui donnât des tyrans pour magistrats; & que si le sénat ne choisissoit des gens de bien, ils sauroient bien s'opposer à toute élection qui seroit préjudiciable au peuple.

Quelques sénateurs, irrité de cette audace, vouloient que le premier consul nommât un dictateur, qui, par le pouvoir suprême & absolu de sa dignité, punît sévérement les auteurs de ces nouveautés. Mais comme on avoit lieu de craindre que le peuple ne se révoltât ouvertement, les meilleures têtes du sénat, & les plus sages, ne crurent pas devoir, dans une pareille conjoncture, commettre l'autorité souveraine contre tout un peuple en fureur. On prit un parti plus modéré. Le sénat se contenta de créer un *entre-Roi*, comme nous en avons vu sous les Rois pendant la vacance du trône. Cette Magistrature passagère

passagère fut déférée à A. Sempronius Atratinus, qui la remit à Sep. Largius. An de Rom. 271.
Ce magistrat avoit naturellement un esprit de conciliation; & comme il craignoit apparemment que si le sénat s'obstinoit à vouloir porter Appius au consulat, l'opposition des tribuns & du peuple n'excitât à la fin une sédition, il crut qu'il étoit de l'intérêt de la République de remettre l'élection d'Appius à des tems plus tranquilles & plus favorables; & il ménagea si adroitement l'un & l'autre parti, qu'il les obligea de part & d'autre à relâcher quelque chose de leurs prétentions. On convint que l'élection se feroit toujours à l'ordinaire, & par les suffrages des centuries; & les deux partis s'accordèrent sur le choix des consuls.

L'union étant rétablie à ces conditions, on procéda, seulement pour la forme, à l'élection de ces magistrats. Les tribuns firent tomber cette dignité à C. Julius Iulus, que tout le monde savoit être partisan du peuple & esclave des tribuns. Les patriciens nommèrent pour son collègue Q. Fabius Vibulanus, d'une maison illustrée par des consulats presque continuels, & qui, sans avoir jamais offensé le peuple, n'avoit pas

laissé de défendre, dans toutes les occasions, les droits & la dignité du sénat.

Le peuple se flattoit, ayant un consul à sa dévotion, de faire nommer les commissaires & de procurer enfin le partage des terres. Mais ce fut alors qu'on reconnut la différence qu'il y a entre ceux qui ne s'élèvent aux premières dignités qu'à force de bassesses, & ces hommes généreux, que le mérite, autant que la naissance, y place naturellement. Ce Julius voulut, à la vérité, tenter de faire publier le sénatus-consulte, mais à peine osa-t-il soutenir son sentiment contre celui de Fabius. Le consul du sénat, s'il est permis de parler ainsi, avoit pris une si grande supériorité sur celui du peuple, quoique leurs dignités fussent égales, qu'il sembloit qu'il n'y en eût qu'un cette année dans la République. Fabius l'obligea de sortir de Rome avec lui, & de marcher contre les Eques & les Véiens. C'étoient des peuples de la Toscane qui avoient fait quelques courses sur les terres des Romains : on usa de représailles, & cette expédition se termina par le pillage de la campagne.

Ces petites guerres étoient la ressource ordinaire des consuls, qui, pour faire diversion aux plaintes ordinaires du peu-

ple, le tiroient de Rome sous ce prétexte, & portoient la guerre au-dehors, dans la vue de faire trouver à leurs soldats, aux dépens de l'ennemi, une subsistance qui leur fît oublier leurs anciennes prétentions. Mais ces guerres continuelles les rendoient encore plus féroces; & la paix faisoit renaître dans des courages si fiers, la discorde que la guerre n'avoit que suspendue.

On la vit éclater de nouveau au sujet de l'élection des consuls. Le peuple, réduit à ne pouvoir choisir que des nobles, eût bien souhaité du moins que les suffrages ne fussent tombés que sur ceux de cet ordre qui paroissoient plébéiens d'inclination. On disoit même tout haut dans les assemblées, que c'étoit bien assez que le peuple souffrît qu'on tirât les deux consuls du corps des patriciens, sans qu'on leur donnât encore ceux qui étoient les plus opposés au partage des terres. Le sénat au contraire, ne destinoit cette dignité qu'à ceux en qui il trouvoit plus de courage & de fermeté; chaque parti soutenoit ses prétentions avec une égale vivacité: l'affaire enfin s'accommoda. On convint de se régler sur la manière dont on en avoit usé dans la dernière élection. Le peuple nomma encore son consul, quoique tou-

An de Rome 262. Tit. Liv. l. 2. D. H. in principio l. 9. Zonaras. l. 2. Val. Max. l. 5. c. 3.

jours pris parmi les patriciens : ce fut Sp. Furius ; & le sénat choisit Ceso Fabius, celui même qui, pendant sa questure, avoit fait périr Cassius. Il étoit question de continuer la guerre contre les Eques & les Toscans, qui renouveloient leurs incursions. Les nouveaux consuls voulurent faire prendre les armes au peuple ; mais un tribun, appellé Sp. Icilius, s'y opposa hautement. Il dit qu'il formeroit la même opposition à tous les décrets qui émaneroient du sénat, sur quelque affaire que ce fût, jusqu'à ce qu'on eût apporté dans l'assemblée du peuple le sénatus-consulte, & nommé en conséquence des commissaires. Qu'il lui étoit indifférent que les ennemis ravageassent la campagne, ou que des usurpateurs en restassent propriétaires. Cependant les Eques & les Véiens mettoient tout à feu & à sang dans le territoire de Rome, sans que le sénat pût trouver des troupes à leur opposer, par l'opiniâtreté du tribun, qui arrêtoit toutes les levées. Dans cet embarras, Appius, dont nous venons de parler, ouvrit un avis dont le succès fut heureux. Il représenta que la puissance du tribunat n'étoit redoutable que par l'union des tribuns, & que si l'opposition d'un seul tribun pouvoit suspendre l'exécution d'un arrêt

Dec. 1. l. 2. Tit. Liv.

du sénat, elle avoit le même effet à l'égard des délibérations de ses collègues. Qu'il n'étoit pas impossible qu'il n'y eût de la jalousie entr'eux; qu'il falloit tâcher d'y introduire de la division, & travailler secrettement à engager quelqu'un qui entrât dans les intérêts du sénat. Ce conseil fut approuvé & suivi; les sénateurs s'attachèrent à gagner l'amitié des tribuns, & ils réussirent. Quatre de ce collége déclarèrent, dans une assemblée publique, qu'ils ne pouvoient souffrir que les ennemis, à la faveur des divisions qui régnoient dans la ville, ravageassent impunément la campagne. Icilius eut le chagrin & la honte de voir lever son opposition; le peuple prit les armes, & suivit les consuls à la guerre. Ce fut, pendant plusieurs années, comme une alternative de troubles dans la ville, & de guerres en campagne, sans que le peuple pût venir à bout de la publication de la loi. Il s'en prenoit aux consuls; & pour s'en venger, on vit des soldats qui n'eurent point de honte, au retour de l'armée, de servir d'accusateurs ou de témoins contre leurs Généraux, comme s'ils eussent manqué de courage ou de capacité dans la conduite de l'armée.

A peine un consul étoit sorti de

charge, qu'il se voyoit traduit devant l'assemblée du peuple, c'est-à-dire devant un tribunal où il avoit ses plus
An de Rome cruels ennemis pour juges. C'est ainsi
277. que Ménénius, fils d'Agrippa, se vit accusé, sous prétexte que, durant son consulat, les ennemis avoit emporté le
D. H. l. 9. fort de Cremere. Les tribuns Q. Considius & T. Genitius demandèrent hautement sa mort; mais le Sénat & tous ses amis sollicitèrent si vivement en sa faveur, qu'il ne fut condamné qu'à une amende qui montoit à deux mille *asses*, c'est-à-dire, environ vingt écus de notre monnoie : somme modique si on la considère par rapport au temps où nous écrivons, mais qui étoit très-considérable dans un siècle & une République, où les premiers magistrats vivoient du travail de leurs mains. On peut dire même que cette amende étoit excessive à l'égard de Ménénius, à qui son père n'avoit laissé d'autre patrimoine que sa gloire & sa pauvreté. Ses amis lui offrirent généreusement de payer pour lui la somme à laquelle il avoit été condamné, mais il ne le voulut pas souffrir; & pénétré de l'injustice & de l'ingratitude de ses concitoyens, il s'enferma dans sa maison, où il se laissa mourir de faim & de douleur.

On attaqua ensuite un autre consulaire appellé Spirius Servilius, qui avoit succédé à Ménénius au consulat. On lui faisoit un crime d'un combat, où, après avoir défait les Toscans, il avoit perdu quelques troupes en poursuivant les ennemis avec plus de courage que de prudence. Mais ce n'étoit qu'un prétexte; & une victoire qu'il avoit remportée, faisoit son apologie. Le véritable crime de l'un & l'autre consulaire, étoit de n'avoir jamais voulu, pendant leur consulat, nommer les commissaires qui devoient faire le partage des terres. An de Rome 278.

Servilius, qui n'ignoroit pas cette disposition des esprits à son égard, n'eut recours ni aux prières, ni au crédit de ses amis pour échapper à la colère du peuple. Il se présenta, pour-ainsi-dire, de front au péril; & sans changer d'habit ni de contenance, il se rendit à l'assemblée du peuple, où il avoit été cité; & adressant la parole à la multitude: » Si on m'a fait venir ici, » lui dit-il, pour me demander compte » de ce qui s'est passé dans la dernière » bataille où je commandois, je suis » prêt à vous en instruire; mais si ce » n'est qu'un prétexte pour me faire » périr, comme je le soupçonne, épar» gnez-moi des paroles inutiles; voilà

» mon corps & ma vie que je vous » abandonne, vous pouvez en disposer. »

Quelques-uns des plus modérés d'entre le peuple, lui ayant crié qu'il prît courage, qu'il continuât sa défense : » Puisque j'ai affaire à des juges & non » pas à des ennemis, ajouta-t-il, je » vous dirai, Romains, que j'ai été » fait consul avec Virginius, dans un » temps où les ennemis étoient maîtres » de la campagne, & où la dissension » & la famine étoient dans la ville. » C'est dans une conjoncture si fâcheuse » que j'ai été appelé au gouvernement » de l'Etat. J'ai marché aux ennemis, » que j'ai défaits en deux batailles, » & que j'ai contraints de se renfermer » dans leurs places ; & pendant qu'ils » s'y tenoient comme cachés par la » terreur de vos armes, j'ai ravagé à » mon tour leur territoire ; j'en ai tiré » une quantité prodigieuse de grains, » que j'ai fait apporter à Rome, où » j'ai rétabli l'abondance. Quelle faute » ai-je commise jusqu'ici ? me veut-on » faire un crime d'avoir remporté deux » victoires? Mais j'ai, dit-on, perdu » beaucoup de monde dans le dernier » combat. Peut-on donc livrer des batailles contre une nation aguerrie, » qui se défend courageusement, sans

» qu'il y ait de part & d'autre du ſang » répandu ? Quelle Divinité s'eſt engagée envers le peuple Romain, de lui » faire remporter des victoires ſans aucune perte ? Ignorez-vous que la gloire » ne s'acquiert que par de grands périls ? » J'en ſuis venu aux mains avec des » troupes plus nombreuſes que celles » que vous m'aviez confiées ; je n'ai » pas laiſſé, après un combat opiniâtre, » de les enfoncer. J'ai mis en déroute » leurs légions, qui, à la fin, ont pris » la fuite. Pouvois-je me refuſer à la » victoire qui marchoit devant moi ? » Etoit-il même en mon povoir de retenir » vos ſoldats, que leur courage em- » portoit, & qui pourſuivoient avec » ardeur un ennemi effrayé ? Si j'avois » fait ſonner la retraite, ſi j'avois ra- » mené nos ſoldats dans leur camp ; » vos tribuns ne m'accuſeroient-ils pas » aujourd'hui d'intelligence avec les » ennemis ? Si vos ennemis ſe ſont » ralliés, s'ils ont été ſoutenus par un » corps de troupes qui s'avançoit à leurs » ſecours ; enfin s'il a fallu recommencer » tout de nouveau le combat, & ſi » dans cette dernière action j'ai perdu » quelques ſoldats, n'eſt-ce pas le ſort » ordinaire de la guerre ? Trouverez- » vous des généraux qui veuillent ſe

» charger du commandement de vos
» armées, à condition de ramener à Rome
» tous les soldats qui en seroient sortis
» sous leur conduite? N'examinez donc
» point si à la fin d'une bataille j'ai
» perdu quelques soldats ; mais jugez
» de ma conduite par ma victoire, &
« par les suites de la victoire. S'il est
» vrai que j'ai chassé les ennemis de
» votre territoire, que je leur ai tué
» beaucoup de monde dans deux com-
» bats, que j'ai forcé le débris de leurs
» armées de s'enfermer dans leurs places,
» que j'ai enrichi Rome & vos soldats
» du butin qu'ils ont fait dans le pays
» ennemi ; que vos Tribuns s'élèvent,
» & qu'ils me reprochent en quoi j'ai
» manqué contre les devoirs d'un bon
» général. Mais ce n'est pas ce que je
» crains ; ces accusations ne servent que
» de prétexte pour pouvoir exercer im-
» punément leur haine & leur animosité
» contre le sénat & contre l'ordre des
» patriciens. Mon véritable crime,
» aussi-bien que celui de l'illustre Mé-
» nénius, c'est de n'avoir pas nommé,
» l'un & l'autre, pendant nos consulats,
» ces décemvirs après lesquels vous sou-
» pirez depuis si long-tems. Mais le
» pouvions-nous faire dans l'agitation
» & le tumulte des armes, & pendant

» que les ennemis étoient à nos portes
» & la division dans la ville ? Et quand
» nous l'aurions pu, sachez, Romains,
» que Servilius n'auroit jamais autorisé
» une loi qu'on ne peut observer sans
» exciter un trouble général dans toutes
» les familles, sans causer une infinité
» de procès, & sans ruiner les premières
» maisons de la République, & qui
» en sont le plus ferme soutien. Faut-il
» que vous ne demandiez jamais rien
» au sénat, qui ne soit préjudiciable au
» bien commun de la patrie, & que
» vous ne le demandiez que par des
» séditions ? Si un sénateur ose vous
» représenter l'injustice de vos préten-
» tions, si un consul ne parle pas le
» langage séditieux de vos tribuns, s'il
» défend avec courage la souveraine
» puissance dont il est revêtu, on crie
» au tyran. A peine est-il sorti de charge,
» qu'il se trouve accablé d'accusations.
» C'est ainsi que par votre injustice
» plébiscite vous avez ôté la vie à Mé-
» nénius, aussi grand capitaine que bon
» citoyen. Ne devriez-vous pas mourir de
» honte d'avoir persécuté si cruellement
» le fils de ce Ménénius Agrippa, à
» qui vous devez vos tribuns, & ce
» pouvoir qui vous rend à présent si
» furieux ? On trouvera peut-être que je

» vous parle avec trop de liberté dans » l'état présent de ma fortune ; mais » je ne crains point la mort ; condamnez-moi si vous l'osez : la vie ne » peut-être qu'à charge à un général qui est réduit à se justifier de ses » victoires : après tout, un sort pareil » à celui de Ménénius ne peut me » déshonorer. »

An de Rome 278. Tit. Liv. l. 2. D. H. l. 9.

Ce généreux patricien dissipa le péril par sa fermeté ; & le peuple, honteux de la mort de Ménénius, n'osa condamner Servilius, qui fut absous par la plus grande partie des suffrages. Le salut de ce consulaire, qui venoit d'échapper à la fureur des tribuns, ne leur fit rien relâcher de leurs prétentions au sujet du partage des terres. Ils continuèrent à infecter la multitude par le poison ordinaire de leurs harangues séditieuses ; enfin un de ces tribuns, appellé Cn.

D. H. l. 9.

Genutius, homme hardi, entreprenant, & qui n'étoit pas sans éloquence, somma publiquement L. Emilius Mammercus, & Vop. Julius, tous deux consuls de cette année, de nommer incessamment les commissaires qui, suivant le sénatus-consulte, devoient procéder au partage des terres, & y faire poser des bornes qui pussent arrêter les usurpations.

An de Rome 280.

Les deux consuls, pour éluder ses poursuites, se défendirent d'abord de prendre connoissance d'une affaire qui s'étoit passée long-temps avant leur consulat; & pour donner une apparence de justice à un refus qui n'étoit fondé que sur l'intérêt de leur corps, ils ajoutoient que ce sénatus-consulte étoit péri par l'inexécution; & que personne n'ignoroit qu'il y avoit cette différence entre les loix & de simples décrets du sénat; que les unes étoient perpétuelles & inviolables, au lieu que les sénatus-consultes n'avoient pas plus de durée que le temps de la magistrature de celui à qui on en avoit renvoyé l'exécution.

Le tribun, sans s'arrêter à cette distinction, eût bien voulu pouvoir attaquer directement les magistrats; mais comme il prévit qu'il ne lui seroit pas aisé de faire périr deux consuls, pendant qu'ils seroient revêtus de la souveraine puissance, il s'adressa à A. Manlius, & à L. Furius, qui ne faisoient que sortir de charge. Il les cita devant l'assemblée du peuple, & il les accusa de n'avoir pas voulu nommer les commissaires, dans le dessein de priver des pauvres citoyens & des braves soldats de la part qui leur étoit si légitimement acquise dans les terres de conquête. Ce tribun furieux

exhorta le peuple à se faire justice lui-même, & ajouta que ce ne seroit que par la punition de ces grands coupables, & par la crainte d'un pareil supplice, qu'on pourroit réduire leurs successeurs à exécuter enfin le sénatus-consulte ; & après avoir fait des sermens horribles qu'il poursuivroit cette affaire jusqu'à la mort, il marqua le jour que le peuple en devoit prendre connoissance. Cette accusation & ces menaces violentes épouvantèrent les patriciens. Ils voyoient, avec autant de colère que de douleur, que les tribuns en vouloient également à leurs biens & à leurs vies, & qu'il sembloit qu'il y eût une conjuration formée pour se défaire de tous les sénateurs les uns après les autres. Chacun se reprochoit sa patience & sa modération : on tint différens conseils particuliers, mais dont le résultat demeura enseveli sous un profond secret. Cependant le peuple, qui triomphoit d'avance, se vantoit insolemment que malgré tous les artifices du sénat, la loi du partage des terres passeroit à la fin ; qu'elle seroit même scellée par le sang de ceux qui s'y étoient opposés, & que la mort de Cassius ne demeureroit pas sans être vengée. Le sénat dissimuloit sa crainte & son ressentiment. Mais la veille qu'on

D. H. l. 9. Id. Ibid.

devoit juger cette grande affaire, Genutius fut trouvé mort dans son lit, sans qu'il parût aucune marque qu'il eût été empoisonné, ou qu'on lui eût fait violence. On apporta son corps dans la place; & le petit peuple, dont l'esprit se tourne aisément du côté de la superstition, crut que les dieux désapprouvoient son entreprise, quoique les plus habiles se doutassent bien que quelques patriciens avoient servi de ministres à la divinité. Cependant ce sentiment de religion, qui s'étoit emparé des esprits de la multitude, leur inspira un grand respect pour le sénat, en faveur duquel il sembloit que le ciel se fût déclaré d'une manière si visible. On ne parla plus pendant quelque temps du partage des terres : les tribuns étoient confus, & le sénat auroit repris toute son autorité, si dans cette révolution, il n'eût pas voulu la pousser trop loin.

Il étoit question de lever des troupes & d'enrôler des légions pour marcher contre l'ennemi. Les consuls, escortés de leurs licteurs, tinrent à l'ordinaire leur tribunal dans la place; & pour faire sentir au peuple leur puissance, ils condamnoient à l'amende ou au fouet, souvent sans aucun égard pour la justice, les citoyens qui ne se présentoient

pas aussi-tôt qu'ils avoient été appelés pour donner leurs noms. Une conduite si sévère commença à aliéner les esprits; & la manière injuste & violente dont les consuls voulurent enrôler, comme simple soldat, un plébéien qui avoit été centurion, acheva de faire éclater le mécontentement du peuple.

Ce plébéien appelé P. Volero, s'étoit distingué à la guerre par sa valeur, & passoit pour un bon officier. Cependant, au préjudice de ses services & des emplois qu'il avoit remplis, il fut cité pour se faire enregistrer en qualité de simple soldat. Il ne voulut pas obéir, & se plaignit publiquement que les consuls le vouloient déshonorer, parce qu'il étoit plébéien. Ces magistrats, sur son refus, envoyèrent un licteur pour l'arrêter: comme il faisoit de la résistance, ils ordonnèrent qu'on le battît de verges; supplice dont les généraux punissoient la désobéissance de leurs soldats. On voulut se saisir de sa personne; mais Volero, plein de courage & d'indignation, repousse le licteur, & le frappant d'un coup dans le visage, il demande en même temps la protection des tribuns. Comme ils paroissoient insensibles à ses cris: « J'en appelle au » peuple, dit-il, en adressant la parole » aux

Tit. Liv. Dec. 1. l. 2.
An de Rome 280.

Flor. l. 1. c. 22.

» aux consuls, puisque nos tribuns, intimidés par votre puissance, aiment » mieux qu'on maltraite à leurs yeux » un citoyen, que de s'exposer à être » étouffés dans leur lit comme Genu- » tius. » Se tournant ensuite vers le peuple, qui paroissoit indigné de la violence qu'on lui vouloit faire : « Assistez-moi, » mes compagnons, crioit-il ; nous » n'avons point d'autre ressource contre » une si grande tyrannie, que dans nos » forces. »

Le peuple, ému par ce discours, prend feu, se soulève, attaque les licteurs qui escortoient les consuls : on brise leurs faisceaux, on les écarte ; la majesté du consulat n'est pas capable d'arrêter la fureur du peuple ; & les consuls sont contraints de s'enfuir & de se cacher.

Le sénat s'assemble aussi-tôt, les consuls font leur rapport de la rebellion de Volero, & concluent à ce qu'il fût puni comme séditieux, & précipité du haut de la roche Tarpéienne. Les tribuns au contraire demandoient justice contre les consuls, & ils se plaignoient de ce que ces magistrats, au préjudice de la loi *Valeria*, & d'un appel devant l'assemblée du peuple Romain, avoient voulu faire fouetter ignominieusement un brave citoyen, comme si c'eût été

un vil esclave : nouveau sujet de dissension entre ces deux ordres de la République. Volero, qui redoutoit la puissance des consuls, demanda le tribunat, qu'il regardoit comme un asyle inviolable, où il seroit à couvert contre toutes les violences de ses ennemis. Pour obtenir cette charge, il se vanta dans une assemblée publique, que s'il étoit jamais revêtu de cette dignité, il sauroit bien empêcher à l'avenir que le peuple ne fût opprimé par la puissance du sénat.

Les plébéiens, qui faisoient toujours le plus grand nombre dans ces assemblées, charmés des espérances que leur donnoit Volero, lui accordèrent, tous, leurs suffrages. Il fut élu tribun malgré la brigue & la cabale des patriciens : il entra en exercice de cette magistrature sous le consulat de L. Pinarius &
An de Rome 281.
de P. Furius. Le peuple attentif à ses démarches, croyoit que pour se venger des deux consulaires qui l'avoient maltraité, il alloit les attaquer & les mettre en justice; mais il portoit plus loin ses vues. Il tourna tout son ressentiment contre le corps entier du sénat, & il entreprit de le priver de l'autorité qu'il avoit dans l'élection des tribuns.

Nous avons dit qu'il n'y avoit alors que deux manières de convoquer les

assemblées du peuple Romain, l'une par *curies*, & l'autre par *centuries*. Elles différoient en ce que dans les assemblées par curies on comptoit les voix par tête, ce qui rendoit le peuple plus puissant; au lieu que dans les assemblées par centuries, comme les plus riches composoient seuls plus de centuries que le peuple, tout l'avantage étoit de leur côté. Du reste, la forme de convoquer l'une & l'autre assemblée étoit égale : ce droit appartenoit au sénat; & comme il n'y avoit alors que des patriciens qui pussent être augures, c'étoient eux qui prenoient les auspices. Volero s'étant apperçu que l'autorité de ces augures & celle du sénat influoient beaucoup dans l'une & l'autre assemblée, entreprit de tirer de l'assemblée par curies l'élection qu'on faisoit des tribuns.

Il représenta au peuple, dans une assemblée générale, que le sénat & les patriciens étoient maîtres absolus du gouvernement; que les premières dignités de la République, les charges civiles, militaires, même celles du sacerdoce, étoient renfermées dans leur ordre; qu'outre ces avantages particuliers, ils avoient encore le privilége de déterminer par un sénatus-consulte, quand on devoit D. H l. 9.

tenir des assemblées, d'y présider, de faire précéder les délibérations par des auspices que les ministres de la religion, patriciens de naissance, interprétoient toujours suivant les vues & les intérêts de leur ordre ; & enfin qu'il falloit un nouveau sénatus-consulte pour confirmer ce qui s'y étoit passé. Qu'à la faveur de tant de droits qu'ils s'étoient attribués, ils n'avoient guères moins de pouvoir dans les assemblées qui se faisoient par *curies*, quoiqu'on y receuillît les voix par tête, que dans celles où les suffrages se comptoient seulement par centuries. Qu'il étoit temps de rompre tous ces liens que la politique du sénat avoit formés, pour enchaîner les suffrages des plébéiens. Qu'il demandoit que l'élection des tribuns se fît à l'avenir dans une assemblée par *tribus*, où tous les citoyens Romains, qui composoient alors les trente tribus, tant les habitans de la ville que ceux de la campagne, étoient également admis à donner leurs suffrages, & qui étoit dégagée de l'assujettissement aux sénatus-consultes, & de l'influence des *augures*.

Tous les plébéiens se déclarèrent avec chaleur pour une proposition qui, en les tirant eux & leurs magistrats de la

dépendance des consuls, augmentoit de nouveau la puissance du peuple, aux dépens de l'autorité du sénat. Les consuls, au contraire, le sénat & tout l'ordre des patriciens s'y opposoient de toutes leurs forces. Ils représentèrent dans différentes assemblées qui se tinrent à ce sujet, qu'une loi aussi dangereuse ne pouvoit être reçue qu'au mépris des dieux & de ce que la religion a de plus saint, & qu'elle alloit rompre ces liens qui attachoient les citoyens les uns aux autres, & ruiner la subordination si nécessaire pour entretenir la paix & l'union entre les différens ordres de l'état. Chaque parti soutenoit ses prétentions avec une égale animosité. C'étoit le sujet ordinaire de toutes les disputes entre ces deux ordres de la République. Il n'étoit plus question du partage des terres; les vues & les intérêts des grands & du peuple sembloient être fixées dans la décision de cette affaire, sans qu'on pût prévoir quel en seroit le succès.

Une peste affreuse, qui infecta la ville & la campagne, interrompit le cours des dissensions. Chacun étant appliqué à ses pertes particulières & à sa propre conservation, avoit moins d'attention pour les intérêts publics. Mais ce mal ayant été aussi court que vio-

lent, les tribuns reprirent auſſi-tôt leurs pourſuites pour faire recevoir la loi propoſée par Volero. Ce magiſtrat populaire étant prêt de ſortir de charge, le peuple, qui ne croyoit pas pouvoir réuſſir ſans ſon ſecours, le continua dans le tribunat pour l'année prochaine, malgré les brigues & l'oppoſition des patriciens.

Le ſénat crut qu'il falloit lui oppoſer un homme d'un caractère ferme, & incapable de ſe laiſſer épouvanter par les cris & les menaces du peuple. Il choiſit Appius Claudius & l'éleva au conſulat ſans ſa participation. On obſerva que bien loin de briguer cette ſuprême dignité, il n'avoit pas daigné ſeulement ſe préſenter dans l'aſſemblée le jour de l'élection. Il avoit hérité de ſon père ſon attachement inviolable pour les intérêts du ſénat; mais la fermeté héroïque du premier étoit dégénérée en dureté dans le fils. C'étoit un homme naturellement fier, quoique ſans ambition, qui menoit toutes les affaires avec hauteur, & qui ne vouloit rien devoir à la perſuaſion & à ces ménagemens délicats, ſi néceſſaires pour conduire un peuple libre. On lui donna pour collègue T. Quintius, d'un caractère tout oppoſé, naturellement doux, inſinuant,

An de Rome 782.
D. H. l. 9.

& qui avoit su se faire aimer du peuple, quoiqu'il fût considéré comme un des principaux chefs du parti de la noblesse. Le sénat l'avoit choisi exprès, dans l'espérance que ses conseils & son exemple pourroient adoucir ce qu'il y avoit de trop fier & de trop hautain dans les manières d'Appius.

Ces deux consuls étant entrés dans l'exercice de leurs charges, convoquèrent aussi-tôt le sénat. Il étoit question de trouver les moyens les plus convenables pour empêcher la publication de la loi de Volero.

Appius fut d'avis que, sous quelque prétexte dont on ne manque jamais entre voisins, on entreprît incessamment une nouvelle guerre. Il représenta que le sénat ayant à gouverner un peuple d'un génie inquiet, avide de nouveautés, & excité par des tribuns séditieux, l'expérience avoit fait voir qu'on n'auroit jamais la paix au-dedans de l'Etat, si on ne portoit la guerre au-dehors, & si on ne tiroit le peuple d'une ville où l'oisiveté entretenoit les murmures & l'esprit de rebellion.

Quintius fut d'un sentiment contraire : il dit qu'il lui paroissoit injuste de faire la guerre à des nations dont la République n'avoit point alors sujet de se

plaindre; que le peuple même s'appercevroit bientôt des vues secrettes du sénat, & que s'il refusoit de prendre les armes, il faudroit employer la force pour le réduire; ce qui ne manqueroit pas d'exciter une sédition, dans laquelle il étoit à craindre que la majesté du sénat ne fût compromise. Comme Quintius avoit ce mois-là les licteurs & la principale autorité, il fallut que son collègue se rendît à son avis, qui fut suivi par la plus grande partie du sénat.

Cependant Volero voulant venir à bout de ses premiers desseins, ne fut pas plutôt entré dans son second tribunat, qu'il proposa de nouveau la loi pour une assemblée du peuple par tribus. Il ajouta, de concert avec ses collègues, qu'il demandoit en faveur du peuple que l'élection des édiles s'y fît comme celles des tribuns, & qu'on y rapportât toutes les affaires dont le Peuple avoit droit de prendre connoissance : ce qui vouloit dire qu'il ne prétendoit pas moins, que de faire passer du sénat au peuple toute l'autorité du gouvernement. On assembla de nouveau le sénat sur des propositions si extraordinaires. Quintius naturellement doux & républicain, sans être populaire, vouloit qu'on relâchât quelque chose en faveur d'un peuple courageux,

&

& dont la République, disoit-il, tiroit tous les jours des services importans. Mais Appius, fier & sévère, soutenoit qu'on trahissoit les intérêts du sénat par une indulgence qui marquoit moins de bonté, que la foiblesse du gouvernement. Que les tribuns, après les avoir dépouillés de leur autorité, croiroient encore leur faire grace s'ils leur laissoient seulement les marques de leur dignité. Il conclut qu'après tant de discours inutiles qui s'étoient faits sur le même sujet, il n'y avoit plus qu'un coup d'autorité qui pût réprimer les entreprises séditieuses des tribuns. Que les patriciens, suivis de leurs cliens, devoient prendre les armes, écarter le peuple de place, & charger sans distinction tous ceux qui se rendroient les protecteurs d'une loi si pernicieuse. Cet avis fut rejeté comme trop violent, & même dangereux. Le sénat prit un parti plus modéré : il fit demander aux tribuns qu'on bannît des assemblées publiques ces disputes & ces contestations tumultueuses, au travers desquelles il étoit difficile de démêler la justice & la raison; que les consuls pussent paisiblement, & sans être interrompus, représenter au peuple les véritables intérêts de la République, & qu'on prendroit ensuite, de concert,

des résolutions conformes au bien commun du peuple & du sénat.

Les tribuns n'osèrent refuser une proposition si équitable. Quintius monta à la tribune aux harangues; il parla d'une manière si vive & si touchante des avantages de la paix, & des malheurs qui suivoient des divisions & du changement des lois, que si Appius n'eût pas pris la parole immédiatement après lui, le peuple paroissoit disposé à rejeter la proposition de Volero.

Mais ce consul, qui ne connoissoit de manières de traiter avec les hommes, que celles de la hauteur, au lieu de profiter de l'impression que le discours de son collègue venoit de faire sur l'esprit des auditeurs, s'emporta à des invectives qui eurent le même effet que les harangues séditieuses des tribuns, & qui ne servirent qu'à irriter de nouveau les plébéiens, & à les éloigner du sénat. Il leur reprocha d'une manière désagréable au sénat même, & odieuse au peuple, sa première désertion sur le Mont Sacré, & l'érection du tribunat, qu'il disoit n'avoir été arrachée du sénat, que par une révolte déclarée & les menaces d'une guerre civile. Qu'il ne falloit pas s'étonner si d'un tribunal formé par des séditieux, il n'en sortoit

que des tumultes & des discordes, qui ne prendroient fin que par la ruine entière de la république. Qu'on ne reconnoissoit déja plus aucune trace de l'ancien gouvernement. Que les lois les plus saintes étoient abolies, la puissance consulaire méprisée, & la dignité du sénat avilie. Qu'on portoit l'impudence jusqu'à vouloir exclure de l'élection des tribuns les sénatus-consultes & les auspices, c'est-à-dire tout ce que la religion & l'état avoient de plus sacré & de plus respectable. Que bientôt on aboliroit le sénat, dont ont diminuoit tous les jours l'autorité, pour élever sur ses ruines un conseil suprême, composé des tribuns du peuple. Qu'il prioit les dieux de lui ôter la vie avant que d'être spectateur d'une si étrange révolution. » Et afin, » dit-il, en se tournant vers le peuple, » de vous faire connoître mes sentimens, » je déclare que je m'opposerai toujours » constamment à la publication d'une » loi si injuste, & j'espère qu'avant que » vos tribuns soient venus à bout de la » publier, je vous ferai sentir quelle » est l'étendue du pouvoir d'un consul. »

Ce ne fut qu'en frémissant de colère & d'indignation que le peuple entendit un discours si injurieux. Le premier des tribuns, appelé Lectorius, qui passoit

D. H. ibid. Tit. Liv. Dec. 1. l. 2.

pour un des plus braves soldats de la république, lui répondit, que personne n'ignoroit qu'il sortoit d'une maison où l'orgueil & l'inhumanité étoient héréditaires; que son père avoit été le plus cruel ennemi du peuple, & que lui-même en étoit moins le consul que le tyran. Mais qu'il lui déclaroit à son tour, que malgré sa dignité & sa puissance de consul, les élections des tribuns & celles des édiles se feroient dans la suite par les comices des tribus. Il jura par tout ce qu'il y avoit de plus sacré, qu'il perdroit la vie, ou que dans le jour même il feroit recevoir la loi. Il commanda en même temps au consul de sortir de l'assemblée, pour ne pas apporter de trouble quand on recueilleroit les suffrages.

D. H. ibid. l. 9. Appius se moqua de son ordre, & il lui cria que, quoique tribun, il devoit savoir qu'il n'étoit qu'un homme privé, sans véritable magistrature, & dont tout le pouvoir se renfermoit à former une opposition aux décrets du sénat, qui pouvoient être préjudiciables aux plébéiens. Là-dessus, appelant auprès de lui ses parens, ses amis & ses cliens, qui étoient en grand nombre, il se mit en état d'opposer la force à la violence. Lectorius ayant conféré tumultuairement avec ses

collègues, fit publier par un hérault que le collègue des tribuns ordonnoit que le consul fût conduit en prison : & aussi tôt un officier de ce tribun eut la hardiesse de vouloir arrêter le premier magistrat de la république. Mais les sénateurs, les patriciens, & cette foule de cliens qui étoient attachés à Appius, le mirent au milieu d'eux, & repoussèrent l'officier. Lectorius transporté de colère, s'avança lui-même pour le soutenir, & implora le secours du peuple. La multitude se soulève ; les plus mutins se joignent au tribun ; on n'entend plus que des cris confus que produit une animosité réciproque : bientôt on passe des injures aux coups ; & comme il étoit défendu en ces temps-là de porter des armes dans la ville, chaque parti s'en fait des bancs ou des pierres qu'il rencontre. Il y a bien de l'apparence que cette émotion ne se seroit pas à la fin terminée sans qu'il y eût eu beaucoup de sang de répandu, si Quintius n'eût engagé quelques consulaires & d'anciens sénateurs à arracher Appius de ce tumulte, pendant qu'il travailleroit à adoucir les tribuns. Mais la nuit qui survint, obligea plus que tout le reste les deux partis également irrités l'un contre l'autre, à se séparer.

Le tumulte recommença le lendemain. Le peuple, animé par ses tribuns, & sur-tout par Lectorius qui avoit été blessé la veille, s'empare du capitole, s'y cantonne, & semble vouloir commencer une guerre ouverte. Le sénat de son côté s'assemble, tant pour trouver les moyens d'appaiser la sédition, que pour concilier les deux consuls, dont le premier, comme plus modéré, vouloit qu'on relâchât quelque chose en faveur du peuple, au lieu qu'Appius protestoit qu'il mourroit plutôt que de consentir qu'on cédât rien à des séditieux. Ce désordre continua plusieurs jours. Quintius, qui n'étoit pas désagréable à la multitude, aborde les tribuns, les caresse, & les conjure de donner leurs ressentimens particuliers au bien public, & de vouloir rétablir dans la ville la paix & la concorde. Les tribuns lui répondirent que c'étoit à son collègue qu'il devoit s'adresser, & que lui seul étoit cause de la division qui se trouvoit dans la république. Qu'ils ne croyoient pas exiger une chose injuste, en demandant que l'élection des tribuns se fît seulement dans une assemblée par tribus. Que cela n'en excluoit ni les sénateurs, ni les patriciens, ni les chevaliers, qui tous étoient inscrits

dans quelqu'une des trente tribus, & qui pourroient toujours intervenir dans les assemblées par tribus, comme citoyens particuliers. Que le peuple souhaitoit seulement qu'ils n'y présidassent point, mais que cet honneur fût déféré à ses magistrats particuliers. Qu'il n'y avoit qu'à établir une loi si équitable, & qu'on verroit bientôt le calme rétabli dans la ville, sans cependant qu'ils prétendissent se désister de poursuivre dans la suite Appius, pour avoir blessé Lectorius, dont la personne étoit sacrée.

Quintius leur répartit avec beaucoup de douceur, que dans le désordre qui étoit arrivé, on ne pouvoit pas attribuer la blessure du tribun à Appius plutôt qu'à un autre; qu'il leur conseilloit même de sacrifier ce ressentiment particulier au bien de la paix, & d'en faire une honnêteté au sénat. Il prit de-là occasion de leur insinuer, qu'il ne croyoit pas impossible que le sénat, par sa bonté ordinaire, ne se relâchât en faveur du peuple au sujet de la loi, s'il s'en remettoit absolument à sa décision; que c'étoit peut-être la voie la plus sûre pour réussir: au lieu que si le peuple prétendoit l'emporter par la force, il se trouveroit toujours un grand nombre de jeunes sénateurs & de patri-

ciens qui se feroient un honneur de lui résister.

Les tribuns, qui connoissoient la prudence de Quintius, sentirent bien qu'un homme aussi habile n'auroit pas fait de pareilles avances, s'il n'eût été bien assuré de la disposition du sénat; & comme il n'étoit plus question que de sauver, par une déférence apparente, l'honneur de cette compagnie, les tribuns contens de gagner le fonds de l'affaire, ne chicanèrent point sur la forme: ils assurèrent Quintius que le peuple l'avoueroit de tout ce qu'il diroit de sa part au sénat. Les tribuns prirent d'autant plus volontiers ce parti, qu'ils n'engageoient point leurs successeurs, qui pourroient reprendre l'année suivante la poursuite de la loi, si les délibérations du sénat n'étoient pas favorables au peuple.

Quintius ayant quitté les tribuns, convoqua le sénat, auquel il fit rapport de leurs dispositions. Il demanda ensuite l'avis des consulaires, en commençant par P. Valerius Publicola. Ce sénateur dit que la blessure du tribun n'ayant point été l'effet d'une querelle personnelle entre Appius & Lectorius, il croyoit qu'on en devoit ensevelir le ressentiment dans l'oubli même du tu-

multe qui en avoit été la cause : mais qu'à l'égard du fonds de la question, qui étoit de savoir si le sénat étoit en droit de délibérer sur la loi, avant qu'elle fût proposée au peuple, & si l'on devoit permettre qu'il se tînt des assemblées pour l'élection des tribuns sans sénatus-consulte & sans auspices, il s'en remettoit en son particulier à ce qui seroit décidé à la pluralité des voix.

Ce consulaire ne jugea point à propos de s'expliquer le premier sur une matière si délicate, apparemment par considération pour le peuple, que les patriciens & les sénateurs de la famille de Valeria, depuis Valerius Publicola, à son exemple, ménageoient avec de grands égards. L'affaire ne laissa pas d'être agitée avec beaucoup de chaleur; mais Quintius, naturellement persuasif, ménagea les esprits avec tant d'adresse, qu'il détermina enfin le sénat à relâcher encore au peuple cette partie de son autorité. Appius s'y opposa de toute sa force; il appeloit les dieux & les hommes à témoins, que la république étoit trahie, & qu'on alloit recevoir une loi plus préjudiciable à l'autorité légitime du sénat, que celles qu'on avoit publiées sur le Mont Sacré. Mais il ne put ébranler la résolution des anciens sénateurs : ils n'ignoroient pas

que si le consul ne dépendoit que du sénat, chaque sénateur au contraire étoit, pour-ainsi-dire en la puissance du peuple, qui, depuis l'affaire de Coriolan, s'étoit mis en possession de faire faire le procès aux patriciens. Ainsi, ou l'amour de la paix, ou la crainte du ressentiment des tribuns, ramenèrent insensiblement la plûpart des suffrages à l'avis de Quintius. La loi fut publiée du consentement des deux ordres, & on élut pour la première fois des tribuns, dans une assemblée convoquée par tribus. Pisson l'historien, au rapport de Tite-Live, prétend qu'on élut cinq tribuns; qu'on n'en avoit créé que deux sur le Mont Sacré, auxquels on en ajouta trois autres dans cette occasion. Quoi qu'il en soit, Appius, encore plus indigné contre le sénat même que contre le peuple, disoit que c'étoit une chose bien honteuse que le sénat l'eût abandonné dans une entreprise où il l'avoit engagé, en l'élevant à une dignité qu'il ne demandoit pas. Cependant il ne s'en servit depuis, que pour faire sentir aux plébéiens que la victoire que leurs tribuns venoient de remporter sur le sénat, ne lui avoit pas abaissé le courage.

An de Rome 282. D. H. l. 9. Tit. Liv. D. 1. l. 2.

Les Eques & les Volsques, durant ces divisions, avoient fait à leur ordinaire, des incursions sur les terres de la répu-

blique. Les légions n'étoient composées que de plébéiens, bourgeois l'hiver, & soldats l'été & en campagne. Les deux consuls les partagèrent entr'eux : Quintius marcha contre les Eques, & Appius commanda l'armée destinée contre les Volsques. Ce général se voyant hors de Rome, avec cette autorité absolue que donne le commandement militaire, fit observer la discipline avec une sévérité, que les soldats regardèrent moins comme un ordre nécessaire, que comme une vengeance du passé. La dureté du commandement irrita les esprits : centurions & soldats, chacun murmuroit contre les ordres du général. Il se fit une espèce de conjuration moins contre sa vie que contre sa gloire : les soldats, pour l'empêcher de vaincre & de recevoir ensuite les honneurs du triomphe, résolurent de concert de ne point s'opposer aux entreprises des ennemis. Les Volsques ayant présenté la bataille, & Appius ayant tiré son armée du camp pour les combattre, les Romains, à l'approche de l'ennemi, jetèrent leurs armes, s'enfuirent honteusement, & ne crurent point acheter trop cher l'affront qu'ils faisoient à leur général, s'il ne leur en coûtoit que la perte de leur propre honneur.

Appius au désespoir, court de tous

côtés pour les rallier, & il menace inutilement; les uns s'écartent pour ne pas recevoir ses ordres; d'autres, sans être blessés, lui montrent des bandages qu'ils avoient mis exprès sur des parties saines de leurs corps : ils demandent qu'on les ramène dans le camp pour se faire panser, & tous s'y jettent en foule sans en attendre l'ordre. Les Volsques profitent de ce désordre, & après avoir taillé en pièces ceux qui se retiroient les derniers, ils attaquent les retranchemens. Pour lors les soldats, qui craignoient que l'ennemi ne pénétrât dans le camp, font face sur les retranchemens, combattent avec courage, & repoussent les Volsques sans les poursuivre, contens d'avoir fait voir à leur général qu'ils eussent pû vaincre s'ils avoient voulu.

Appius, encore plus irrité de ce nouvel outrage que de leur fuite, voulut le lendemain assembler son armée, & se placer dans le tribunal pour faire une justice exemplaire des séditieux. Mais les soldats méprisèrent le signal qui les appeloit à l'assemblée. Ils demandoient à haute voix à leurs officiers, qu'ils les tirassent de dessus les terres de l'ennemi, où ils ne pouvoient manquer d'être défaits. Ces officiers, qui ne voyoient

ns ni discipline ni obéissance dans l'ar-
ıée, conseillèrent au général de ne pas
ɔmmettre son autorité contre des es-
:its mutinés. Appius, outré de cette
:volte, abandonna son camp : mais
ɔmme il étoit en marche, les Volf-
ues, avertis par quelques transfuges,
inrent charger avec de grands cris ceux
ui faisoient l'arrière-garde. La terreur
: répand par-tout, & passe jusques aux
ɔrps les plus avancés; chacun jette ses
:mes; ceux qui portoient les enseignes
:s abandonnent; ce n'est plus comme
ans la première occasion une fuite si-
ıulée; tout se débande & s'écarte, &
s ne se rallient qu'après être arrivés sur
:s terres de la république.

Appius les ayant fait camper dans un
ndroit qui couvroit le pays, & où il
e pouvoit être forcé de combattre mal-
ré lui, convoqua une seconde fois l'as-
:mblée. Etant monté sur son tribunal,
reprocha aux soldats qui l'environ-
oient leur lâcheté & leur perfidie, en-
ɔre plus criminelle que le défaut de
ɔurage. Il demande aux uns ce qu'ils
nt fait de leurs armes, & à ceux qui
ortoient les enseignes, s'ils les avoient
vrées aux ennemis. S'abandonnant à
ı sévérité naturelle, qui étoit encore
ugmentée par le juste ressentiment de

leur désertion, il fait décimer les soldats, & couper la tête aux centurions & aux autres officiers qui avoient abandonné leur poste. Comme le temps des comices pour l'élection des consuls de l'année suivante approchoit, il ramena à Rome le débris de son armée, qui n'y rentra qu'avec la honte du châtiment sur le visage, & un violent desir de la vengeance dans le cœur.

Appius irrita le peuple, & s'attira sa haine tout de nouveau, par l'opposition qu'il forma aux instances que les tribuns de cette année renouveloient en faveur de la loi *Agraire*. Ces magistrats du peuple n'étoient pas plutôt parvenus au tribunat, qu'ils ne cherchoient qu'à se distinguer par des propositions qui flattent la multitude. Les uns inventoient de nouvelles lois ; d'autres reprenoient la poursuite de celles qui n'avoient point encore été reçues ; & tous n'avoient pour objet que de partager avec le sénat & les patriciens les biens, les dignités & les magistratures de la république.

An de Rome 283. Ce fut sous le consulat de L. Valerius & de T. Emilius, qui venoient de succéder dans cette dignité à Quintius & à Appius, que C. Sicinius, tribun du peuple, & petit-fils de ce Sici-

us Bellutus, le chef de la ſédition
ır le Mont Sacré, fit renaître avec ſes
ɔllègues l'ancienne diſpute au ſujet du
artage de ces terres publiques, dont
s patriciens & les plus riches habi-
ıns de Rome étoient en poſſeſſion.

L'affaire dépendoit en quelque ma- D. H. l. 9.
ière des conſuls, qui, par le ſénatus-
ɔnſulte rendu ſous le conſulat de Caſ-
us & de Virginius, étoient autoriſés
nommer les commiſſaires qui devoient
rocéder à la recherche du partage de
es terres. Les tribuns eurent l'adreſſe
e mettre dans leurs intérêts ces deux
remiers magiſtrats de la république.
milius leur promit d'appuyer leurs pré-
:ntions : ce conſul prit un parti ſi ex-
aordinaire par un ſentiment de ven-
eance contre le ſénat, qui avoit refuſé
es honneurs du triomphe à ſon père,
evenu victorieux d'une guerre contre
es Eques. Valerius de ſon côté ne fut
as fâché de trouver une occaſion d'a-
oucir le peuple, qui ne pouvoit plus
ıi pardonner la mort de Caſſius, dont
s'étoit rendu accuſateur pendant ſa
ueſture.

Les tribuns, aſſurés des deux con-
uls, portèrent enſuite l'affaire au ſénat.
ls parlèrent avec beaucoup de modé-
ation, & ils demandèrent avec les prières

les plus soumises, qu'il plût enfin à la compagnie de faire justice au peuple, & que les consuls ne différassent plus à nommer les décemvirs qui devoient régler le partage des terres. Les deux consuls firent comprendre par leur silence qu'ils ne s'y opposoient point. Valerius, comme premier consul, demanda ensuite l'avis de la compagnie, & il commença par Emilius, père de son collègue. Cet ancien sénateur se déclara en faveur du peuple : il dit que rien ne lui paroissoit plus injuste, que de voir des particuliers enrichis seuls des dépouilles des ennemis, pendant que le reste des citoyens gémissoit dans l'indigence & dans la misère, que les pauvres plébéiens craignoient d'avoir des enfans auxquels ils ne pouvoient laisser que leur propre misère en héritage; qu'au lieu de cultiver chacun la portion de terre qui leur appartenoit, ils étoient contraints pour vivre, de travailler comme des esclaves dans les terres des patriciens, & que cette vie servile étoit peu propre à former le courage d'un Romain. « Ainsi, dit ce vieillard, » je suis d'avis que nos consuls nomment des décemvirs qui procédent au » partage des terres, qui, étant pu- » bliques & communes, doivent tourner

D. H. ibid.

ner

ner également au profit de tous les particuliers. »

Appius s'opposa à cet avis avec au-
ınt de hauteur que s'il eût été un troi-
ème consul, ou même qu'il eût été
əvêtu d'une dictature perpétuelle. Il ré-
ondit à Emilius, que le peuple ne
ouvoit se prendre de sa misère qu'à
ı propre intempérance; qu'il avoit eu
es terres en partage dès la fondation
e Rome; que plus d'une fois les con-
ıls lui avoient abandonné le butin qu'on
voit fait sur les terres des ennemis,
: que si on faisoit une recherche exacte,
n trouveroit que ceux qui avoient eu
lus de part à ces dépouilles étrangères,
toient les plus pauvres; que tant que
es plébéiens croupiroient dans la dé-
auche & dans l'oisiveté, il n'étoit pas
ı pouvoir de la république de les enri-
ıir; qu'il s'étoit passé plus de quinze
ɔnsulats depuis qu'on avoit rendu le
:natus-consulte pour le partage des
:rres, sans qu'aucun des magistrats
récédens eussent songé seulement à le
ıettre à exécution, parce qu'ils n'igno-
ɔient pas que le sénat, par un pareil
rêt, n'avoit eu en vue que d'appaiser
sédition, pour donner le temps au
euple de reconnoître l'injustice & même
impossibilité de ces prétentions; & que

D. H. l. I. d'ailleurs ces anciens consuls savoient bien que le sénatus-consulte étoit péri par la prescription, & qu'ils n'avoient garde de se charger d'une commission en vertu d'un pouvoir expiré; qu'il n'y avoit pas plus à craindre des consuls en charge, trop habiles & trop éclairés, pour entreprendre une pareille affaire sans le concours & l'autorité du sénat. « Mais afin de vous faire voir, » ajouta Appius, qu'en rejetant un acte » prescrit, je ne prétends pas soutenir » des usurpateurs, je déclare que mon » avis est que sans faire mention davantage du partage des terres, on réunisse au profit du domaine public les » terres de tous ceux qui n'en pourront » pas justifier l'acquisition & les bornes » par des titres légitimes. »

Quelque équitable que fût cet avis, ni les grands ni le peuple ne pouvoient goûter un sentiment qui alloit à dépouiller les riches, sans que les pauvres en profitassent. Mais comme après tout il rejetoit le partage des terres, & que la recherche proposée contre les injustes possesseurs, paroissoit encore bien éloignée, la plupart des sénateurs donnèrent encore de grandes louanges à Appius. Les tribuns au contraire, outré de trouver réunies en la personne seule de ce

onsulaire, la haine & l'émulation de tous les patriciens, résolurent de le faire périr; & pour cet effet ils le citèrent devant le peuple comme l'ennemi déclaré de la liberté publique.

C'étoit le crime ordinaire de ceux qui n'en avoient point, & qu'on vouloit pourtant perdre. Le sénat s'intéressa dans cette affaire comme dans la sienne propre; & il regardoit Appius comme l'intrépide défenseur de ses droits. La plupart vouloient solliciter la multitude en sa faveur; mais il s'y opposa avec son courage & sa fermeté ordinaire. Il ne changea ni d'habit ni de langage; & le jour de l'assemblée il parut au milieu de ses accusateurs avec la même dignité que s'il eût été leur juge. Les tribuns lui reprochèrent la dureté de son consulat, l'inhumanité avec laquelle il avoit fait mourir un plus grand nombre de soldats par la main du bourreau, que les ennemis n'en avoient tué dans la chaleur du combat. Pour rendre ce consulaire encore plus odieux, ils lui faisoient un crime nouveau de la conduite sévère de son père, mais il répondit à ces différens chefs d'accusation avec tant de force, que le peuple étonné & confus, n'osa le condamner. Les tribuns, qui craignoient

qu'il ne fût absous, firent remettre le jugement à une autre assemblée, sous prétexte que la nuit approchoit, & qu'il ne restoit pas assez de temps pour recueillir les suffrages. Pendant ces délais, Appius qui jugea bien qu'il n'échapperoit point à la fin à la haine implacable de ces magistrats, finit volontairement sa vie. Son fils fit apporter son corps dans la place, & se présenta, suivant l'usage, pour faire son oraison funèbre. Les tribuns, ennemis de sa mémoire, voulurent s'y opposer, sous prétexte que son père étoit censé entre les criminels par l'accusation dont il n'avoit pas été absous avant sa mort. Mais le peuple, plus généreux, leva l'opposition, & il entendit sans peine les louanges d'un ennemi qu'il n'avoit pu s'empêcher d'estimer, & qu'il ne craignoit plus.

Les tribuns reprirent ensuite l'affaire de la loi *Agraria*, que le procès d'Appius avoit comme suspendue. La mort de ce grand homme sembloit devoir intimider tous ceux qui seroient tentés de s'opposer à la publication de la loi; mais, comme la fortune de la plupart des sénateurs en dépendoit, & que plusieurs riches plébéiens avoient acquis différens cantons de ces terres publiques,

: parti des patriciens se fortifia ; celui
u peuple s'affoiblit ; la poursuite des
:ibuns en fut rallentie, & les proprié-
ires demeurèrent toujours en possession
e ces terres, malgré les prétentions
: les plaintes du petit peuple. Les An de Rome 284.
omains, l'année suivante, & sous
: consulat d'Aulus Virginius & de
Iumicius, furent occupés dans des
uerres, ou plutôt dans des courses &
es incursions contre les Eques, les
Volsques & les Sabins ; mais au retour
e la campagne, on vit renaître les
ivisions ordinaires.

• La multitude, qui se croyoit oppri-
née par le crédit des grands, pour en
narquer son ressentiment, s'absenta de
outes les assemblées qui se faisoient par
enturies, &. où les consuls & le sénat
résidoient. Il sembloit que les plébéiens
oulussent se séparer encore une fois
lu corps de la république : on n'en vit
ucun à l'élection des consuls pour
'année suivante ; & ce qui n'étoit jamais An de Rome 285.
rrivé, T. Quintius & Q. Servilius fu-
ent élevés à cette dignité par les suf-
rages seuls du sénat, des patriciens
& de leurs cliens, qui, malgré ces
livisions, suivoient toujours le parti de
eurs patrons.

Ces deux consuls, pour empêcher

que la division n'allât plus loin, occupèrent le peuple pendant toute l'année en différentes guerres contre les Eques & les Volsques. T. Quintius enleva à ces derniers la ville d'Antium & tout son territoire. Le pillage & le butin adoucirent les esprits de la multitude ; & le soldat, de retour à Rome, n'osoit se plaindre de ses généraux, sous lesquels il venoit d'acquérir des biens & de la gloire.

Mais les plaintes & les dissensions recommencèrent sous le consulat de Tib. Emilius & de Q. Fabius. Nous avons vu qu'Emilius, pendant son premier consulat, s'étoit déclaré pour le partage des terres ; les tribuns & les partisans de la loi *Agraria* reprirent de nouvelles espérances sous son second consulat : l'affaire fut agitée dans le sénat ; Emilius n'avoit point changé de sentiment. Ce consul, toujours favorable au peuple, soutenoit qu'il étoit impossible de maintenir la paix & l'union entre les citoyens d'un état libre, si, par le bénéfice de la loi, on ne rapprochoit la condition des pauvres de celle des riches, & qu'on ne partageât par portions égales les terres conquises sur les ennemis. Mais ce partage, si intéressant pour les plébéiens, souffroit de grandes difficul-

és. Il falloit pour cela reconnoître & tablir une juste distinction entre l'ancien patrimoine de chaque particulier, & ce qu'il y avoit joint des terres publiques ; il falloit même étendre cette distinction contre les cantons que les patriciens avoient achetés du domaine public, & ceux qu'ils n'avoient pris d'abord qu'à titre de cens, sous leurs noms, ou sous des noms empruntés, & qu'ils avoient depuis confondus, avec une partie des communes, dans leur patrimoine. Une longue prescription déroboit aux recherches les plus exactes la connoissance de ces différentes usurpations. Les patriciens avoient depuis partagé ces terres entre leurs enfans comme leur patrimoine ; & ces terres, devenues héréditaires, étoient passées en différentes maisons à titre d'hérédité, par vente & par acquisition. De riches plébéiens en possédoient même depuis quelques temps une partie qu'ils avoient acquise de bonne foi ; ensorte qu'il ne sembloit pas qu'on pût toucher à cette affaire, sans causer un trouble général dans la république.

Emilius, sans avoir égard à des inconvéniens si dignes de considération, insistoit toujours opiniâtrément en faveur de la publication de la loi. Il vouloit

avoir le mérite aux yeux du peuple de l'avoir fait recevoir pendant son consulat : & il étoit soutenu par d'anciens sénateurs, qui regardoient la médiocrité de la fortune des particuliers, & l'égalité des biens, comme les plus fermes soutiens de la liberté publique. Mais le plus grand nombre, & ceux sur-tout qui possédoient ces terres publiques, se plaignoient qu'Emilius, pour se rendre agréable au peuple, voulût lui faire des libéralités du bien de la noblesse. On en vint jusqu'aux invectives & aux injures; plusieurs lui reprochèrent qu'il agissoit moins en consul qu'en tribun séditieux, & on vit avec étonnement des sénateurs manquer de respect pour le chef du sénat & pour le souverain magistrat de la république. Fabius, son collègue, pour prévenir les suites de ses divisions, ouvrit un avis qui ne déplut ni à l'un ni à l'autre.

Tit. Liv. dec. 1. l. 3.

La plus grande partie des habitans de la ville d'*Antium* avoient péri dans la dernière guerre. Fabius, pour adoucir le peuple Romain, que sa misère & les harangues séditieuses des tribuns rendoient furieux, proposa d'envoyer une partie des plus pauvres citoyens de Rome, en forme de colonie, dans Antium, & de partager entre eux des terres

:erres voisines, qu'on avoit enlevées
ıux Volsques. Cet avis fut d'abord reçu
ıvec de grands applaudissemens par le
ɔetit peuple, toujours avide de la nou-
/eauté. On nomma aussi-tôt, pour faire
'établissement de cette colonie, T.
Quintius, A. Virginius, & P. Furius.
Mais quand il fut question de donner
:on nom à ces triumvirs, il y eut peu
le plébéiens qui se présentassent : Ro-
ne avoit trop de charmes pour ses ha-
ɔitans, personne n'en vouloit sortir. Les
eux, les spectacles, les assemblées publi-
ques, l'agitation des affaires, la part que
e peuple prenoit dans le gouvernement,
out y retenoit un citoyen, quelque
ɔauvre qu'il fût. On regardoit une
olonie, comme un honnête exil, &
es plus misérables plébéiens aimèrent
nieux, dans cette occasion, vivre à Ro-
ne dans l'indigence, & y attendre le
ɔartage si incertain des terres publiques,
lont on les flattoit depuis si long-temps,
ןue d'en posséder actuellement dans une
iche colonie; ensorte que les triumvirs,
ɔour remplir le nombre destiné pour
ı colonie, furent obligés de recevoir
les étrangers & des aventuriers, qui
e présentèrent pour y aller habiter.
.'unique avantage qu'on tira de cet éta-
lissement, fut que ceux du peuple,

qui refusèrent d'y être compris, n'osèrent relever l'affaire du partage des terres.

D. H. l. 9.

Une peste affreuse désola en ce tems-là la ville & la campagne. Un nombre infini de peuple, plusieurs sénateurs, & les deux consuls même, P. Servilius & L. Æbutius, en moururent. Les Volsques & les Eques croyant remporter de grands avantages sur les Romains, s'ils les attaquoient dans de telles conjonctures, recommencèrent la guerre, sous le consulat de L. Lucratius Tricipitinus, & T. Veturius Geminus. Ces deux magistrats ne furent pas plutôt élevés à cette dignité, qu'ils se mirent en état de s'opposer aux courses des ennemis. Mais comme ils ne pouvoient pas tirer beaucoup de secours d'une ville où la peste venoit de faire de si grands ravages, ils appelèrent à leur secours les Latins & les Herniques, alliés au peuple Romain. Ils se mirent à leur tête, combattirent avec tant de courage, que les ennemis furent défaits en trois batailles différentes.

Orof. l. 11. c. 12.

An de Rome 290.

An de Rome 290, 291.

Tit. Liv. l. 3.

Fin du troisième Livre.

LIVRE IV.

Le tribun C. Térentillus Arsa propose qu'on établisse, du consentement du peuple, un corps de loix pour servir de règle à l'administration de la justice. Ceson qui s'y oppose, est obligé de s'enfuir en Toscane, pour se soustraire au jugement du peuple. Les tribuns forment le dessein de faire périr tous les sénateurs & patriciens qui leur étoient odieux. Le consul Claudius rend leurs projets inutiles. Appius Herdonius s'empare du Capitole. Les Romains l'attaquent, & l'obligent à se tuer. Quintius Cincinnatus est tiré de la charrue pour commander les armées en qualité de consul. Il refuse un second consulat, & retourne cultiver son petit héritage. Il est rappelé pour aller, en qualité de dictateur, délivrer un consul, que les ennemis tenoient enfermé avec toute son armée. Il délivre le consul & ses soldats, défait les ennemis, & rentre triomphant dans Rome. Quintius Ceson son fils, est rappelé de son exil. Le sénat accorde au peuple le pouvoir d'élire dix tribuns au lieu de cinq, à condition qu'il abandonnera

le projet de la loi Terentilla. Le mont Aventin cédé au peuple par un sénatus-consulte. T. Romilius & C. Veturius, consuls, remportent une victoire complète sur les ennemis. Le peuple, à la persuasion de Siccius, leur refuse l'honneur du triomphe, & même les condamne à une amende, parce qu'ils s'étoient opposés à la publication de la loi Agraire.

PENDANT que les deux consuls étoient en campagne, un tribun du peuple, appellé C. Térentillus Arsa, entreprit de signaler son avénement au tribunat par de nouvelles propositions. Ce tribun, ayant reconnu que le sénat & les consuls arrêtoient toujours par leur autorité la publication de la plupart des lois que proposoient ses collègues, chercha différens moyens d'affoiblir & de diminuer une puissance, qui étoit l'objet perpétuel de l'envie & de l'émulation des tribuns. Il demanda en pleine assemblée qu'on mît des bornes à l'autorité absolue des D. H. l. 10. consuls, & en même-temps qu'on établît, du consentement du peuple, des lois fixes & constantes qui servissent de règles au sénat dans les jugemens qu'il rendoit au sujet des procès qui naissoient entre les particuliers.

Pour juger de l'importance de cette seconde proposition, peut-être qu'il ne sera pas inutile d'observer ici que Rome n'avoit point encore de lois, ni une forme constante d'administrer la justice. La volonté seule de ses anciens rois avoit tenu lieu de la loi pendant leurs règnes; les consuls & le sénat, en succédant à leur puissance, succédèrent à ce droit souverain de rendre la justice; & ils régloient leurs arrêts par les principes de l'équité naturelle, ou par d'anciens usages, ou enfin par les premières lois de Romulus & de ses successeurs, dont on trouvoit encore de légers vestiges dans les livres sacrés, dont les seuls patriciens étoient dépositaires. Le peuple en étoit instruit: la plupart occupés hors de Rome à la guerre, ou établis à la campagne, ne venoient guères à la ville que les jours de marchés pour leurs affaires domestiques, ou pour se trouver aux comices & aux assemblées publiques, qui ne se tenoient que ces jours-là. Ils se remettoient de tous leurs différends au jugement des consuls, qui, à l'égard du peuple, faisoient un mystère de ces premiers élémens de leur jurisprudence.

La mort d'un grand nombre de patriciens, que la peste avoit enlevés, & l'absence des deux consuls, qui étoient ac-

tuellement à la tête des armées, parut une conjoncture favorable à Térentillus, pour introduire quelque changement dans le gouvernement. Il représenta au peuple, que les magistrats patriciens étoient arbitres absolus de la fortune; que dans les différends qui naissoient entre un patricien & un plébéien, le dernier étoit toujours sûr de succomber; que dans la perte de son procès, il ne lui restoit pas même la consolation de pouvoir connoître s'il avoit été bien ou mal jugé; & il conclut à ce qu'on établît incessamment des lois connues de tout le monde, qui servissent de réglement aux magistrats dans leurs jugemens, & aux parties, de preuves de l'équité ou de l'injustice de leur cause.

Il se déchaîna ensuite ouvertement contre la puissance des consuls. Il dit qu'on avoit attaché à cette dignité une autorité & un pouvoir insupportables dans une ville libre; que les deux consuls étoient revêtus de la puissance souveraine, dont jouissoient les anciens rois de Rome; qu'ils avoient, comme ces princes, une robe bordée de pourpre, la chaire curule ou d'ivoire, des gardes & des licteurs; que dans la ville ils rendoient la justice, & que ces magistrats, en même-temps qu'ils se croyoient eux-

Tit. Liv. l. 3. Dec. 1.

mêmes au-dessus des lois, en vengeoient l'inobservation sur leurs inférieurs & sur le peuple, par les plus cruels supplices : qu'en campagne, & à la tête des armées, ils faisoient toujours la guerre avec une autorité absolue, & même quelquefois la paix, sans consulter le sénat auquel ils se contentoient, pour la forme, de rendre compte ensuite de leur administration. Qu'ainsi ils avoient toute l'autorité des rois, & qu'il ne leur en manquoit que le titre. Mais que, pour empêcher que leur domination ne dégénérât à la fin en une tyrannie perpétuelle, il demandoit qu'on établît cinq hommes des plus gens de bien de la république, qui fussent autorisés à restreindre dans de justes bornes une puissance si excessive, ensorte que les consuls à l'avenir n'eussent d'autorité sur leurs concitoyens, que celle que les citoyens eux-mêmes auroient bien voulu leur accorder.

Des propositions si hardies surprirent & étonnèrent les sénateurs. Ils reconnurent alors, mais trop tard, la vérité de ce que les deux Appius avoient prédit tant de fois, que le peuple, après avoir essayé la foiblesse du sénat, par tant de lois qu'il en avoit extorquées en sa faveur, attaqueroit enfin ouvertement son autorité dans celle des consuls, qui en Tit. Liv. l. 3. D. H. l. 10.

étoit le plus ferme soutien. Heureusement pour cette compagnie, Quintius Fabius, en l'absence des consuls, étoit alors gouverneur de Rome. C'étoit un consulaire d'un esprit ferme, plein de résolution, & inviolablement attaché aux lois & à la forme du gouvernement de la république.

Ce courageux magistrat, voyant que les propositions hardies du tribun alloient à détruire la dignité consulaire, dépêcha secrettement différens couriers aux deux consuls, pour leur donner avis de ce qui se passoit, & pour les conjurer de revenir à Rome en diligence. Il assembla ensuite le sénat, & il représenta qu'on s'étoit contenté jusqu'alors dans Rome de suivre dans les jugemens le droit naturel, & les seuls principes de l'équité & du bon sens. Que la multitude des lois ne serviroit qu'à obscurcir la vérité, & qu'il prévoyoit avec douleur tous les malheurs qui naîtroient dans la république, de cette forme judiciaire que Térentillus y vouloit introduire. Il insinuoit ensuite que quand même ces changemens seroient trouvés nécessaires, il n'étoit ni de l'honneur ni de la justice des citoyens qui étoient alors à Rome, d'entreprendre d'en décider, en l'absence des deux consuls, &

cette partie du peuple qui compo-it leurs armées. Qu'ils ſeroient en :oir de ſe plaindre, à leur retour, u'on eût précipité la déciſion d'une ffaire de cette conſéquence, qui, in-éreſſant tous les particuliers, ne devoit tre décidée que dans une aſſemblée ;énéral du peuple Romain. Que les con-.uls même, comme chefs de la républi-que, proteſteroient contre tout ce qui auroit été arrêté ſans leur participation; au lieu que quand ces deux ſouverains ma-giſtrats ſe trouveroient à la tête du ſénat, & que tout le peuple ſeroit de retour, on prendroit de concert des meſures conformes au bien de l'état & au ſalut de la patrie. Fabius s'éleva enſuite avec beaucoup de force contre l'auteur de ces nouvelles propoſitions. Il dit que Té-rentillus ſe prévaloit de l'éloignement des conſuls, pour attaquer la république; que ſi l'année précédente, & pendant que la peſte & la guerre déſoloient la ville de Rome & ſon territoire, les dieux en colère euſſent permis que ce tribun ſéditieux eut été en charge, la république n'eût jamais pu réſiſter à de ſi grands fléaux, & qu'il ne falloit pas douter qu'on n'eût vu alors Térentillus à la tête des Eques & des Volſques ruiner Rome, ou du moins changer la

forme du gouvernement, quoique fondé par leurs ancêtres sur de si heureux auspices. Ensuite prenant des manières plus adoucies, il adressa la parole aux autres tribuns, & les conjura, par le salut de la patrie, de ne rien innover jusqu'au retour des consuls.

La plupart des tribuns se rendirent à ses prières & à des raisons si solides, & n'insistèrent plus sur la première demande de Térentillus, qui regardoit la limitation du pouvoir des consuls. Peut-être aussi que ce fut l'espérance de parvenir eux-mêmes un jour à la dignité du consulat, qui leur ôta le dessein d'en diminuer l'autorité. Mais ils persistèrent à demander qu'on choisît dans le sénat & parmi le peuple, des personnes capables de composer un corps de lois pour établir une forme constante dans la manière de rendre justice aux citoyens. Cependant, sur les instances de Fabius, ils consentirent à suspendre la poursuite des affaires, & les consuls à leur retour trouvèrent la ville tranquille; mais ce calme ne dura pas long-temps. Les Herniques, alors alliés du peuple Romain, firent savoir que les Eques & les Volsques leurs voisins, armoient secrettement, & que la nouvelle colonie d'Antium étoit entrée dans cette ligue. Nous

avons vu plus haut, que comme il ne s'étoit pas présenté un assez grand nombre de citoyens Romains, pour remplir cette colonie, on y avoit suppléé par des gens ramassés de différens endroits, Latins, Herniques & Toscans; il s'y étoit même glissé des Volsques. Ces aventuriers, en plus grand nombre que les Romains, s'étoient rendus les plus puissans dans les conseils. Ils entretenoient secrettement des intelligences avec les ennemis de Rome; & quoiqu'ils ne se fussent pas encore déclarés ouvertemenr contre la république, on ne laissoit pas d'avoir leur fidélité pour suspecte.

Cependant le sénat qui ne vouloit pas être surpris, ordonna que les deux consuls feroient des levées incessamment: ce qui s'appelloit parmi les Romains *faire le choix*, parce que tous les citoyens étant soldats, les consuls, quand il survenoit une guerre, étoient en droit de choisir ceux qui leur paroissoient en état de servir. Ces deux magistrats ayant fait placer leur tribunal dans la place, citèrent ceux qu'ils vouloient mener en campagne. Mais les tribuns s'y opposèrent: ils firent renaître les propositions de Térentillus pour l'établissement d'un corps de lois; & Virginius, le plus emporté de

ces tribuns, crioit dans la place, que cette guerre prétendue n'étoit qu'un artifice du sénat, pour tirer le peuple hors de Rome, & l'empêcher, sous ce prétexte, de donner ses suffrages au sujet d'une affaire si importante pour tous les particuliers.

Ces contestations furent très-vives, & excitèrent de nouveaux tumultes. On ne voyoit plus ni obéissance dans le peuple, ni autorité dans les consuls. Tout se décidoit par la force; & quand ces premiers magistrats de la république entreprenoient de faire arrêter un plébéien qui refusoit de marcher à la guerre, les tribuns l'enlevoient aussi-tôt aux licteurs, & le remettoient en liberté. Les consuls, craignant de commettre davantage leur dignité, se retirèrent de la place; & comme les avis des Herniques ne s'étoient pas trouvés vrais, & que les ennemis n'entreprenoient rien, ils s'abstinrent pendant quelque temps de se trouver dans ces assemblées tumultueuses, dans lesquelles les plus violens & les plus emportés avoient le plus d'autorité. On ne parloit au peuple que de la nécessité où il étoit d'obliger les consuls à régler leurs jugemens par un corps de lois connues & publiques. Mais le sénat, sous prétexte de conserver d'anciens usages, ne pou-

voit se résoudre à renoncer à cette manière arbitraire de rendre ses arrêts.

Il y eut cette année des tremblemens de terre, & il parut en l'air des exhalaisons enflammées. Ces phénomènes purement naturels, mais que le petit peuple ne manqua pas de regarder comme les précurseurs de nouvelles calamités, firent oublier cette affaire pour quelque temps. On ne s'occupoit que de sinistres présages, qui se multiplioient à la faveur de la peur & de la superstition. Les uns avoient vu des spectres qui changeoient à tous momens de formes; d'autres avoient entendu la nuit des voix extraordinaires. Des historiens célèbres n'ont fait difficulté de nous rapporter, sur la foi de ces visionnaires, qu'il avoit plu de la chair crue, & que pendant qu'elle tomboit comme des flocons de neige, des oiseaux carnaciers en prenoient en l'air différens morceaux. On eut recours aussi-tôt aux oracles; on consulta les livres des Sybilles. Les dépositaires de ces livres sacrés, tous patriciens, publièrent que Rome étoit menacée de voir des ennemis redoutables assiéger la ville, à la faveur des divisions qui y régnoient. Cette prédiction paroissoit copiée d'après ce qui venoit d'arriver dans l'entreprise de Coriolan. Je ne sais si les tribuns ne

An de Rome 294.

Tit. Liv. l. 3.
D. H. l. 10.

ſoupçonnèrent pas les miniſtres de la religion d'avoir ajuſté leur réponſe aux vues & aux intérêts du ſénat. Mais la populace, qui regardoit le paſſé comme caution de l'avenir, & qui redoutoit de voir un nouveau Coriolan aux portes de Rome, obligea les tribuns à conférer avec le ſénat, pour tâcher de trouver le moyen de finir leurs diviſions. On s'aſſembla pluſieurs fois, mais toujours inutilement. Aucun des deux partis ne vouloit rien relâcher de ſes prétentions. Enfin le temps ayant diſſipé cette frayeur, que les Prêtres avoient tâché d'inſpirer au peuple, les tribuns s'aſſemblèrent de nouveau; & ſans conſulter le ſénat, ils préſentèrent à la multitude un projet plus développé de la loi de Térentillus.

Cette loi portoit, que le peuple nommeroit inceſſamment cinq commiſſaires, qui ſeroient choiſis entre les perſonnes les plus ſages & les plus éclairées du ſénat. Que ces commiſſaires ſeroient autoriſés, pour recueillir & former un corps de lois civiles, tant par rapport aux affaires publiques, qu'à l'égard des différends qui ſurvenoient entre les particuliers; qu'ils en feroient leur rapport dans une aſſemblée du peuple, & qu'ils les afficheroient dans la place publique,

afin que chacun en pût prendre connoiſſance, & en dire ſon avis. Les tribuns, ayant propoſé ce projet, déclarèrent qu'ils en remettoient la publication au troiſième jour de marché, afin que ceux qui voudroient s'y oppoſer, puſſent librement repréſenter au peuple les raiſons de leur oppoſition.

Pluſieurs ſénateurs s'élevèrent auſſitôt contre cette nouvelle propoſition. Ce fut le ſujet de beaucoup de diſputes, qui ne ſervoient qu'à traîner les choſes en longueur. A la fin les tribuns tentèrent d'emporter l'affaire de hauteur. Ils convoquèrent pour cela une nouvelle aſſemblée, où tout le ſénat ſe trouva. Les premiers de ce corps repréſentèrent au peuple, malgré les tribuns, qu'il étoit inoui que, ſans ſénatus-conſulte, ſans prendre les auſpices, & ſans conſulter ni les dieux ni les premiers hommes de la république, une partie des citoyens, & la partie la moins conſidérable, entreprît de faire des lois qui devoient être communes à tous les ordres de l'état. Ils firent goûter leurs raiſons à ceux des plébéiens qui leur paroiſſoient les plus raiſonnables. La plus vile populace, au contraire, prévenue par ſes tribuns, demandoit avec de

grands cris ; qu'on délivrât les bulletins, & qu'on recueillît les suffrages ; mais les plus jeunes sénateurs & les patriciens firent échouer ce projet. Quintius Cincinnatus, personnage illustre & consulaire, étoit à leur tête : il se jette dans la foule, frappe & écarte tout ce qui se présentoit devant lui : & à la faveur de ce tumulte, qu'il avoit excité exprès, il dissipe l'assemblée, malgré les tribuns, qui firent inutilement ce qu'ils purent pour la retenir.

An de Rome 292.

Les sénateurs & les patriciens donnèrent à Ceson des louanges, qui ne servirent encore qu'à exciter davantage son audace & son animosité contre le peuple. C'étoit un jeune homme d'une figure agréable, d'une taille avantageuse, & d'une force de corps extraordinaire : naturellement fier, hardi & intrépide, il ne connoissoit point le péril, & il s'étoit déjà distingué à la guerre par des actions d'une valeur surprenante. Comme il n'avoit pas moins d'éloquence que de courage, & qu'il étoit toujours le premier à répondre aux harangues séditieuses des tribuns, ces magistrats, outrés de trouver en lui seul l'animosité de tous les patriciens, conjurèrent sa perte. Après être convenus

convenus entre eux des chefs d'accusation, A. Virginius le fit citer devant l'aſſemblée du peuple.

Tant que Ceſon s'étoit trouvé dans la chaleur des diſputes, ſoutenu par les applaudiſſemens du ſénat, qui flattoient ſa vanité, il avoit toujours fait paroître beaucoup de fermeté & de conſtance. Mais tout ſon courage l'abandonna la veille de ſon jugement. L'exemple de Coriolan fit alors une vive impreſſion ſur ſon eſprit. On le vit timide, effrayé, ſe reprochant le paſſé, redoutant l'avenir, & tout prêt à changer honteuſement de parti. Il prit des habits de deuil; & avec une contenance triſte & humiliée, il rechérchoit avec baſſeſſe la faveur des moindres plébéiens.

Le lendemain & le jour même qu'on devoit traiter de ſon affaire, il n'oſa paroître devant le peuple. Il fallut que ſon père, accompagné de ſes parens & de ſes amis, ſe préſentât pour lui. A. Virginius commença ſon accuſation par les reproches qu'il fit à Ceſon de ſon humeur impérieuſe, de ſon manque de reſpect pour les aſſemblées du peuple, & des violences qu'il avoit exercées contre les particuliers. « Et » que deviendra notre liberté, s'écrioit

» Virginius, quand les patriciens auront élevé au consulat ce jeune ambitieux, qui, n'étant encore que personne privée, cause déjà de justes alarmes à sa patrie, par sa violence & son audace? » Il produisit ensuite tous les plébéiens que Ceson avoit maltraités, & qui demandoient justice. Ses parens, ses amis, ne s'amusèrent point à le vouloir disculper de ces prétendues violences; ils ne répondirent aux invectives du tribun que par les louanges de l'accusé. Les uns rapportèrent tous les combats où il s'étoit signalé; d'autres nommoient les citoyens auxquels, dans des batailles, il avoit sauvé la vie. T. Quintius Capitolinus, qui avoit été trois fois consul, dit qu'il l'avoit mené à la guerre; qu'à ses yeux il étoit sorti vainqueur de plusieurs combats singuliers qu'il avoit soutenus contre les plus braves des ennemis, & qu'il l'avoit toujours regardé comme le premier soldat de son armée. Lucretius, qui avoit été consul l'année précédente, ajoutoit qu'il étoit de l'intérêt de la république de conserver un citoyen si accompli, & que l'âge, en augmentant sa prudence, emporteroit chaque jour quelque chose de ce caractère impétueux qui le rendoit odieux à la multitude.

Ti.t Liv. .3. c. 12. D. H. L 10.

L. Quintius Cincinnatus son père, l'homme de son siécle le plus estimé par sa capacité dans le gouvernement de l'état & dans le commandement des armées, se contenta de prier le peuple de pardonner au fils, en faveur d'un père qui n'avoit jamais offensé aucun citoyen. Le respect & la vénération qu'on avoit pour cet illustre vieillard, commençoient à adoucir les esprits; mais Virginius, qui avoit résolu de perdre Ceson, répondit à Cincinnatus, que son fils étoit d'autant plus coupable, qu'il n'avoit pas su profiter des exemples d'un père comme lui. Qu'il nourrissoit dans sa maison le tyran de sa patrie, & que les grands exemples de ses ancêtres devoient lui avoir appris à préférer la liberté publique à ses propres enfans. « Et afin, dit ce tribun en se tournant vers le peuple, » qu'il ne paroisse pas que je veuille » en imposer, je consens, si on le veut, » qu'on ne parle point ici, ni des discours injurieux que Ceson a tenus » dans nos assemblées contre le peuple, » ni des violences qu'il a exercées contre » de meilleurs citoyens que lui; mais je » demande que M. Volscius, mon col- » lègue, soit entendu sur des plaintes » particulières qu'il a à faire contre lui;

» & j'espère que le peuple ne laissera » pas sans vengeance un de ses magis- » trats si cruellement outragé. » Pour lors Volscius se levant pour jouer le rôle qu'il avoit concerté avec son collègue : « J'aurois souhaité, dit-il en » adressant la parole au peuple, avoir » pu porter plus tôt mes plaintes de » la mort d'un frère très-cher, que » Ceson a tué dans mes bras; mais la » crainte des violences ordinaires du » même Ceson, & le crédit de sa fa- » mille, ne m'ont que trop fait com- » prendre ce que j'avois à craindre moi- » même d'une pareille poursuite. Si je » ne viens plus assez à temps pour me » rendre son accusateur, du moins ne » pourra-t-on pas rejeter le triste té- » moignage que je rendrai de sa cruauté » & de sa tyrannie. »

» Ce fut, continua ce fourbe, sous » le consulat de L. Æbutius & de P. » Servilius, que revenant un soir, mon » frère & moi, chez un de nos amis, » nous rencontrâmes, proche le quar- » tier où logent les femmes publiques, » Ceson plein de vin, & accompagné, » à son ordinaire de plusieurs jeunes » patriciens insolens comme lui, & qui » venoient apparemment de faire la dé- » bauche ensemble dans ces maisons de

» prostitution. Ils nous attaquèrent d'a-
» bord par des railleries piquantes, &
» par des injures que je crus devoir dissi-
» muler : mais mon frère, moins pa-
» tient que moi, leur ayant répondu,
» comme un homme libre & plein de
» courage devoit faire, Ceson tomba
» aussi-tôt sur lui ; & se prévalant de
» ses forces, il lui donna tant de coups
» de poings & de pieds, qu'il l'assomma
» à mes yeux & dans mes bras, sans
» que je pusse opposer à une si grande
» violence, d'autres armes que des cris
» & des prières inutiles. Je ne pus en
» porter mes plaintes aux deux consuls,
» qui moururent de la peste la même an-
» née. L. Lucretius & T. Veturius, leurs
» successeurs, furent long-temps en
» campagne. Ce ne fut qu'à leur re-
» tour que je songeai à former mon ac-
» tion : mais Ceson ayant appris mon
» dessein, me surprit un soir à l'écart,
» & il me donna tant de coups, que
» je fus obligé, pour éviter un sort
» pareil à celui de mon frère, de lui
» promettre de ne parler jamais de l'une
» & de l'autre violence. »

Le peuple fut si ému par ce récit, que, sans approfondir la vérité du fait, il alloit condamner sur-le-champ Ceson à perdre la vie ; mais A. Virgi-

nius, qui conduisoit toute cette fourberie, voulut la revêtir des apparences de la justice, & faire périr l'accusé par les formes ordinaires. Il demanda qu'attendu que Volscius n'avoit pas ses témoins présens, Ceson fût arrêté & mis en prison, jusqu'à ce que son crime eût été avéré. T. Quintius son parent, représenta qu'il étoit inoui dans la république, que sur une simple accusation on commençât par arrêter un citoyen peut-être innocent; & que cette nouvelle forme de procédure donnoit atteinte à la liberté publique. Mais le tribun soutint que cette précaution étoit nécessaire pour empêcher qu'un aussi grand criminel n'échappât à la justice du peuple. On agita de part & d'autre cette question avec beaucoup de chaleur & d'animosité. Enfin il fut arrêté que l'accusé demeureroit en liberté, mais sous la caution de dix citoyens, qui s'obligèrent de le représenter le jour qu'il devoit être jugé, ou de payer une amende dont les tribuns convinrent ensuite avec le sénat. Ceson, quoique innocent, n'osa s'abandonner au jugement du peuple, il sorti de Rome la nuit, s'enfuit & se retira en Toscane. Les tribuns, ayant appris sa fuite, exigèrent l'amende avec tant de rigueur &

de dureté, que Quintius, père de Ceſon, après avoir vendu la meilleure partie de ſon bien, fut contraint de ſe reléguer dans une méchante chaumiere qui étoit au-delà du Tibre; & on vit cet auguſte conſulaire réduit à cultiver de ſes propres mains cinq ou ſix arpens de terre, qui compoſoient alors tout ſon bien, & qu'on appella depuis de ſon nom, *les Prés Quintiers*. D. H. l. 10.

Après l'exil de Ceſon, les deux tribuns ſe crurent victorieux du ſénat, & ſe flattoient de voir la loi bientôt établie: mais comme cette affaire regardoit preſque tous les grands, la nobleſſe s'unit encore plus étroitement depuis la diſgrace du fils de Quintius; & ſi-tôt qu'on propoſoit la publication d'un corps de droit, on voyoit s'élever, pour-ainſi-dire, mille Ceſons, qui tous s'y oppoſoient avec la même intrépidité. Le tems d'élire de nouveaux conſuls étant arrivé, le ſénat & les patriciens de concert, firent tomber cette dignité à C. Claudius, frère d'Appius dernier mort; parce que, ſans avoir rien de ſa dureté & de ſes manières hautaines, il n'étoit pas moins attaché aux intérêts de ſon ordre. On lui donna pour collègue P. Valerius, qui, entrant dans ſon ſecond An de Rom 293.

consulat, fut nommé pour premier consul dans cette élection.

Les tribuns s'apperçurent bien, par ce concert de toute la noblesse, que quand même par différentes accusations ils feroient périr tous les ans quelque patricien, ils ne viendroient pas à bout d'un corps où il y avoit autant d'union que de pouvoir. Ainsi, sans s'arrêter davantage à persécuter & à mettre en justice ceux des patriciens qui se signaloient davantage par leur opposition à la loi, ils formèrent secrètement l'affreux dessein de faire périr tout d'un coup la meilleure partie du sénat, & d'envelopper dans leur ruine tous les patriciens qui leur étoient odieux & suspects par leur crédit ou par leurs richesses. Pour faire réussir un si détestable projet, leurs émissaires répandirent d'abord parmi le petit peuple des bruits sourds, qu'il se formoit secrètement de grands desseins contre sa liberté. Ces bruits vagues & incertains, passant de bouche en bouche, se chargeoient de nouvelles circonstances toutes plus funestes les unes que les autres, & qui remplirent à la fin la ville d'inquiétude, de trouble & de défiance.

Les tribuns, voyant les esprits prévenus, & dans cette agitation si propre à recevoir la première impression,

se

ſe firent rendre une lettre en public. Ils étoient dans leur tribunal, lorſqu'un inconnu la leur préſenta devant tout le peuple : puis il ſe perdit à l'inſtant dans la foule. Les tribuns liſoient enſemble & tout bas cette lettre qu'ils avoient eux-même concertée ; & en liſant ils affectoient un air d'étonnement & de ſurpriſe, pour exciter la curioſité & l'inquiétude du peuple. Ils ſe levèrent enſuite, & ayant fait faire ſilence par un héraut, Virginius adreſſant la parole à l'aſſemblée : » Le peuple Romain, » dit-il, d'un air conſterné, eſt menacé » de la plus grande calamité qui lui » puiſſe arriver ; & ſi les Dieux, pro- » tecteurs de l'innocence, n'euſſent dé- » couvert les méchans deſſeins de nos » ennemis, nous étions tous perdus. » Il ajouta qu'il falloit que les conſuls en fuſſent inſtruits, & qu'il leur rendroit compte enſuite de ce qui auroit été ré-ſolu dans le ſénat. D. H. l. 10.

Pendant que ces magiſtrats vont trouver les conſuls, leurs émiſſaires, répandus dans l'aſſemblée, publioient, de concert avec eux, différens bruits, qui n'avoient pour objet que de rendre les patriciens plus odieux à la multitude. Les uns diſoient en général, qu'il y avoit long-temps qu'on ſe doutoit bien qu'il ſe

tramoit de mauvais desseins contre la liberté du peuple ; d'autres, comme mieux instruits, assuroient que les Eques & les Volsques, de concert avec les patriciens, devoient mettre Ceson à leur tête, comme un autre Coriolan, & que soutenu de leurs forces, il devoit rentrer dans Rome pour se venger de ses ennemis, abolir le tribunat, & rétablir le gouvernement sur ses anciens fondement, & qu'on rendroit ensuite aux Eques & aux Volsques, en reconnoissance de leurs secours, les villes & les terres qu'on leur avoit enlevées. Quelques-uns disoient même qu'il n'étoit pas bien sûr que Ceson fût sorti de Rome ; qu'ils avoient entendu dire qu'il étoit caché chez un des consuls ; que son dessein étoit d'assassiner une nuit les tribuns dans leurs maisons ; que tous les jeunes patriciens entroient dans cette conjuration, & que la lettre que les tribuns venoient de recevoir, en contenoit peut-être l'avis & les preuves. Enfin, ces créatures des tribuns ne faisoient exprès que de facheux préjugés de cette lettre mystérieuse, pour entretenir toujours les esprits dans la prévention & dans la haine contre le sénat & les patriciens.

Les tribuns étant arrivés au sénat, Virginius, qui portoit la parole, l'a-

dressant aux consuls & à tous les sénateurs : » Il y a déjà quelque temps, » pères conscrits, leur dit-il, qu'il s'est » répandu dans cette ville des bruits » sourds d'une conspiration contre la » liberté du peuple ; mais comme ils » étoient sans auteur, nous les avons » regardés comme de vains discours en- » fantés par la peur & l'oisiveté. Depuis » ce temps-là des avis mieux circons- » tanciés nous sont venus ; mais comme » ils étoient encore sans nom d'auteur, » nous n'avions pas cru que cela méritât » de vous être rapporté. Cependant, » pour ne rien négliger dans une affaire » de cette conséquence, nous avions » fait secrètement des perquisitions, & » il nous étoit revenu assez d'indices » d'une conspiration, mais sans en avoir » encore pu découvrir l'objet, le chef » & les complices. Il n'y a pas deux » heures que nous avons enfin percé » cet affreux mystère. Une lettre que » nous venons de recevoir dans notre » tribunal, nous apprend qu'il y a une » conjuration, & nous découvre le des- » sein des conjurés. Les premiers indices » qu'on avoit découverts, se trouvent » conformes à la lettre d'avis. Dans un » péril si éminent, où le temps qu'on » emploieroit à délibérer sur la punition

» du crime seroit presque aussi criminel
» que le crime même, nous sommes
» accourus en diligence, suivant notre
» devoir, pour vous en donner avis, &
» pour vous révéler des projets que vous
» ne pourrez entendre sans horreur. »

» Sachez, pères conscrits, que nous
» avons reçu une lettre, dans laquelle
» on nous avertit que des personnes
» distinguées par leur naissance & leur
» dignité, que des sénateurs & des che-
» valiers, que le temps ne nous permet
» pas de nommer, ont résolu d'abolir
» absolument le tribunat, tous les privi-
» léges du peuple : que pour faire réussir
» des desseins si détestables, ils sont
» convenus que Quintius Ceson, à la
» tête d'un corps d'Eques & de Volsques,
» s'approcheroit, secrètement & de
» nuit, d'une des portes de Rome, que
» ses complices lui tiendroient ouverte;
» qu'on l'introduiroit sans bruit dans
» la ville, & que les principaux conjurés,
» partagés en différentes bandes, iroient,
» à la faveur des ténèbres, surprendre
» & attaquer chacun les maisons des
» tribuns, & qu'on devoit nous égorger
» tous dans la même nuit avec les prin-
» cipaux du peuple, & ceux qui, dans
» les assemblées, faisoient paroître le plus
» de zèle pour la défense de la liberté. »

» Nous vous conjurons, pères conf-
» crits, de ne nous pas abandonner à
» la fureur de ces scélérats. Pour pré-
» venir leurs mauvais desseins, nous
» espérons que vous ne nous refuserez
» pas un sénatus-consulte, qui nous
» autorise d'informer nous-mêmes de
» cette conspiration, & d'en faire arrêter
» les chefs. Il est bien juste que les ma-
» gistrats du peuple prennent connois-
» sance par eux-mêmes de ce qui regarde
» le salut même de tout le peuple, &
» qu'on ne prétende point retarder à
» l'ordinaire, & par des discours étudiés,
» ni la délibération, ni l'arrêt que nous
» demandons. Tout retardement seroit
» dangereux; c'est peut-être cette nuit
» même que doit éclater une si furieuse
» conspiration, & il n'y a que des con-
» jurés qui puissent s'opposer à la re-
» cherche de la conjuration ».

Tous les sénateurs détestèrent une pareille entreprise; mais ils étoient partagés sur la réponse qu'on devoit faire à Virginius. Les plus timides craignoient qu'un refus ne fît soulever le peuple, & n'excitât une sédition. Ceux au contraire qui étoient d'un caractère plus ferme, représentoient qu'il n'étoit pas moins dangereux d'accorder un sénatus-consulte aux tribuns, que de donner des armes à

des furieux & à des phrénétiques qui les tourneroient aussi-tôt contre les principaux du sénat. Parmi ces différens avis, C. Claudius, un des consuls, se leva, & adressant la parole à Virginius, lui déclara qu'il ne s'opposoit point à l'information qu'il demandoit; qu'il consentoit même qu'on donnât la commission à des magistrats plébéiens; mais qu'il requéroit, avant toute chose, qu'on examinât si la conjuration étoit bien réelle : » Voyons donc, lui dit-il, de » qui est cette lettre si mystérieuse que » vous avez reçue dans votre tribunal; » quels sont les sénateurs & les cheva- » liers qui y sont nommés. Que ne les » nommez-vous vous-même? Il nous » reste encore assez de temps pour con- » noître ces grands coupables. Pourquoi » n'avez-vous pas au moins fait arrêter » le porteur d'une lettre anonyme, qui » renfermoit une accusation si atroce » contre les premières personnes de la » République? Je ne suis pas moins sur- » pris de ce que vous ne nous avez point » fait voir ce rapport admirable, qui se » trouve entre les indices qui vous ont » fait soupçonner qu'il y avoit une con- » juration, & la lettre qui vous en dé- » couvre les chefs & les complices. Est-il » possible que vous ayez pu vous persua-

» der que le sénat abandonneroit à votre » fureur nos plus illustres citoyens, sur » une simple lettre destituée de toute » espèce de preuve? »

» Oui, pères conscrits, les tribuns » s'en sont flattés, & la facilité avec » laquelle vous venez de souffrir qu'on » nous ait enlevé Ceson, a fait croire à » ces magistrats séditieux, que sous un » gouvernement si foible, ils pouvoient » tout oser. Voilà le fondement de ce » fantôme de conspiration, dont on » nous a voulu faire peur; & s'il y a » quelque péril à craindre pour l'état, » il ne peut venir que de ces flatteurs » du peuple, qui voulant passer pour » les défenseurs de la liberté publique, » en sont véritablement les ennemis. »

Ce discours, prononcé avec fermeté par un consul dont tout le monde connoissoit la pénétration & la probité, étourdit les tribuns. Ils sortirent du sénat couverts de confusion, & pleins de fureur. Le peuple les attendoit: ils se rendirent à l'assemblée, où ils se déchaînèrent également contre tout le sénat.

Mais C. Claudius les suivit; il monta le premier à la tribune aux harangues, animé de cette confiance que donne la vérité; il s'expliqua devant le peuple de la même manière qu'il venoit de faire

dans le sénat; & il parla avec tant de force & d'éloquence, que les plus gens de bien parmi le peuple demeurèrent convaincus, que ce plan secret d'une conjuration, dont les tribuns faisoient tant de bruit, n'étoit qu'un artifice dont ils se servoient pour pouvoir prendre leurs ennemis. Il n'y eut que la plus vile populace qui voulut toujours croire la réalité de cette conspiration imaginaire, qui servoit à repaître son animosité contre les patriciens; & les tribuns l'entretenoient avec soin dans une erreur qui leur donnoit lieu de se faire valoir.

Dans un Etat si rempli de troubles & d'agitations, Rome fut à la veille de passer sous une domination étrangère. Un Sabin seul forma un dessein si hardi: il s'appeloit Appius Herdonius. C'étoit un homme distingué dans sa nation par sa naissance, par ses richesses, & par un grand nombre de cliens, qui étoient attachés à sa fortune; d'ailleurs ambitieux, hardi, entreprenant, & qui crut qu'il n'étoit pas impossible de surprendre la ville, à la faveur des divisions qui régnoient entre le peuple & le sénat. Il se flattoit de faire soulever les esclaves, d'attirer à son parti tous les bannis, & même de faire déclarer le petit peuple en sa faveur, en le flattant de le rendre

arbitre des lois du gouvernement. Son dessein étoit, après avoir surpris Rome, de s'en faire le souverain, ou de livrer la ville à la communauté des Sabins en cas qu'il ne pût pas avec ses propres forces se maintenir dans son usurpation.

Il communiqua d'abord son dessein à ses amis particuliers. Plusieurs s'attachèrent à sa fortune, dans la vue de s'enrichir du pillage de Rome : ce fut par leur moyen qu'il rassembla jusqu'à quatre mille hommes, tant de ses cliens que d'un grand nombre d'esclaves fugitifs, de bannis & d'aventuriers ; auxquels il donna retraite sur ses terres. Il chargea ensuite quelques vaisseaux plats de ces troupes ; & se laissant aller la nuit au courant du Tibre, il aborda avant le jour du côté du Capitole. Il monta, sans être apperçu, sur la montagne, & à la faveur des ténèbres il s'empara du temple de Jupiter, & de la forteresse qui y étoit attachée. De-là, il se jette dans les maisons voisines, & coupe la gorge à tous ceux qui ne veulent pas se joindre à lui, pendant qu'une partie de ses soldats se retranche, & fait des coupures le long de la montagne. Les Romains qui échappent à la première fureur du Sabin, descendent dans la ville, & y portent l'épouvante & la terreur. L'a-

larme se répand de tous côtés ; les consuls, éveillés par le bruit, & qui ne redoutent pas moins l'ennemi domestique que l'étranger, ignorent si ce tumulte vient du dedans ou du dehors. On commence par mettre des corps-de-gardes dans la place & aux portes de la ville. La nuit se passe dans l'inquiétude : enfin, le jour fait connoître quel est le chef d'une entreprise si hardie & si surprenante.

Herdonius, du haut du capitole, arbore un chapeau au bout d'un javelot, comme le signal de la liberté, dans le dessein d'engager les esclaves, qui étoient en très-grand nombre dans la ville, à se rendre auprès de lui. Ses soldats, pour empêcher le peuple de prendre les armes, crient que leur général n'est venu à Rome que pour délivrer les habitans de la tyrannie du sénat, pour abolir les usures, & établir des lois qui fussent favorables au peuple. Les consuls, dès la pointe du jour, assemblèrent le sénat : il fut résolu de faire prendre les armes au peuple. Les tribuns déclarèrent qu'ils ne s'y opposeroient pas, pourvu qu'ils sussent quelle seroit la récompense du citoyen & du soldat. » Si vous nous voulez promettre par » serment, dirent-ils aux consuls, après

» qu'on aura repris le Capitole, de nommer les commissaires que nous demandons pour l'établissement d'un corps de lois, nous sommes prêts à marcher aux ennemis. Mais si vous êtes toujours inflexibles, nous saurons bien empêcher le peuple d'exposer sa vie, pour maintenir un gouvernement si dur & si tyrannique. »

Le sénat n'apprit qu'avec une vive indignation, que les tribuns missent à prix, pour-ainsi-dire, le salut de la ville & les services du peuple. On vit bien qu'ils vouloient se prévaloir de la conjoncture présente. C. Claudius étoit d'avis qu'on se passât plutôt du secours mercenaire du peuple, que de l'acheter à des conditions si odieuses. Il représenta que les patriciens seuls, avec leurs cliens, suffisoient pour chasser l'ennemi. Que si dans la suite on avoit besoin d'un plus grand nombre de troupes, on pourroit appeler les Latins & les autres alliés; & que dans une extrémité, il valoit encore mieux armer les esclaves, que de recevoir la loi des tribuns. Mais les sénateurs les plus âgés, & qui avoient le plus d'autorité dans la compagnie, voyant l'ennemi sur leurs têtes, & craignant qu'on introduisît dans la ville les Sabins, les Eques & les Volsques,

ce qui s'appeloit *Conjuration.* Quand le peuple tout armé eut fait ces sermens, les deux consuls, suivant l'usage, tirèrent au sort pour savoir celui qui devoit commander l'attaque. Cet emploi échut à Valerius, pendant que C. Claudius sortit de la ville à la tête d'un corps de troupes, pour empêcher qu'il ne vînt du secours à Herdonius, ou que les ennemis, pour faire diversion, n'attaquassent quelque autre quartier de la ville. Mais il ne parut point d'autres troupes en campagne qu'une légion que L. Mamilius, souverain magistrat de Tuscule, conduisoit lui-même au secours des Romains : Claudius la fit passer dans la ville. Valerius se mit à la tête des citoyens & des alliés, & marcha droit aux ennemis. Les Romains & les Tusculans combattirent avec une égale émulation. C'étoit à qui auroit la gloire d'emporter les premiers retranchemens. Herdonius soutint leurs efforts avec un courage déterminé : il étoit d'ailleurs favorisé par la supériorité du poste qu'il occupoit. On se battit long-temps avec beaucoup de fureur, & une opiniârreté égale. Le jour étoit bien avancé, sans qu'on pût encore distinguer de quel côté étoit l'avantage. Le consul Valerius voulant exciter ses soldats par son exemple

à faire un nouvel effort, fut tué à la tête de l'attaque. P. Volomnius, personnage consulaire, qui combattoit auprès de lui, fit couvrir son corps, pour dérober aux troupes la connoissance d'une si grande perte. Il les fit combattre ensuite avec tant de courage, que les Sabins furent contraints de lâcher pied, & les Romains emportèrent leurs retranchemens, avant qu'ils se fussent apperçus qu'ils combattoient sans général. Herdonius, après avoir perdu la plupart de ses soldats, en disputant le terrein pied à pied, se voyant sans ressource, & forcé par-tout, se fit tuer pour ne pas tomber vif entre les mains des Romains. Ce qui lui restoit de soldats se passèrent leurs épées au travers du corps : quelques uns se précipitèrent du haut de la montagne. Ceux que les Romains purent prendre en vie, furent traités comme des voleurs. On ne punit pas moins sévèrement les transfuges & les bannis qui s'étoient joints à Herdonius, & par cette victoire l'ennemi étranger fut chassé de la ville; mais le domestique y resta toujour le plus fort, & les tribuns prirent même occasion de cet avantage & des promesses du consul Valerius, pour renouveller leurs prétentions, & pour exciter de nouveaux troubles.

Ces magiſtrats du peuple, ou pour mieux dire, ces chefs éternels de toutes les ſéditions, ſommèrent Claudius de faire propoſer la loi, & de ſatisfaire par-là aux mânes de ſon collègue, qui s'y étoit engagé ſi ſolemnellement. Le conſul, pour ralentir leurs pourſuites, & gagner du temps, eut recours à différens prétextes. Tantôt il s'excuſoit de tenir l'aſſemblée, ſur la néceſſité de purifier le capitole & de faire des ſacrifices aux dieux; tantôt il amuſoit le peuple par des jeux & des ſpectacles. Enfin, ayant uſé tous ces prétextes, & ſe voyant preſſé par les tribuns, il déclara que la république, par la mort de Valerius, étant privée d'un de ſes chefs, il falloit, avant que de ſonger à établir aucune loi, procéder à l'élection d'un nouveau conſul; il déſigna le jour que devoient ſe tenir les comices des centuries. Le ſénat & tout le corps des patriciens, qui avoient un ſi grand intérêt de s'oppoſer à la réception de cette loi, réſolurent de ſubſtituer à Valerius quelque conſulaire dont le mérite impoſât au peuple, & qui fût en même temps faire échouer la propoſition des tribuns. Ils jetèrent les yeux dans ce deſſein ſur L. Quintius Cincinnatus, père de Ceſon, que le peuple venoit de bannir avec tant d'a-

nimosité; & ils prirent si bien leurs mesures, que le jour de l'élection étant arrivé, la première classe, composée de dix-huit centuries de cavalerie, & de quatre-vingt d'infanterie, lui donna sa voix. Ce concours unanime de toutes les centuries d'une classe qui surpassoit toutes les autres par le nombre de ses suffrages, lui assura cette dignité, & il fut déclaré consul en son absence & sans participation. Le peuple en fut surpris & effrayé : il vit bien qu'en lui donnant pour souverain magistrat un consul irrité de l'exil de son fils, on n'avoit en vue que d'éloigner la publication de la loi. Cependant les députés du sénat, sans s'arrêter au mécontentement du peuple, furent chercher Quintius à la campagne, où il s'étoit retiré depuis la disgrace de son fils, & où il cultivoit de ses mains, cinq ou six arpens de terre qui lui étoient restés des débris de sa fortune.

Ces députés le trouvèrent conduisant lui-même sa charrue. Ce fut en le saluant en qualité de consul, & en lui présentant le décret de son élection, qu'ils lui apprirent le sujet de leur voyage. Ce vénérable vieillard fut embarrassé sur le parti qu'il avoit à prendre. Comme il étoit sans ambition, il préféroit les

les douceurs de la vie champêtre à tout l'éclat de la dignité consulaire. Néanmoins l'amour de la patrie l'emportant sur celui de la retraite, il prit congé de sa femme; & lui recommandant le soin de leur ménage : » Je crains bien, » ma chère Racilia, lui dit-il, que nos » champs ne soient mal cultivés cette » année. » On le revêtit en même-temps d'une robe bordée de pourpre; & les licteurs, avec leurs faisceaux, se présentèrent pour l'escorter, & pour recevoir ses ordres. C'est ainsi que son mérite & les besoins de l'Etat le ramenèrent dans Rome, où il n'étoit point rentré depuis la disgrace de son fils. Il n'eut pas plutôt pris possession du consulat, qu'il se fit rendre compte de tout ce qui s'étoit passé dans l'invasion d'Herdonius. Prenant de-là occasion de convoquer l'assemblée du peuple, il monta à la tribune aux harangues; & sans se déclarer pour le sénat ni pour le peuple, il les réprimanda l'un & l'autre avec une égale sévérité. Il reprocha au sénat, que par cette facilité continuelle à se relâcher toujours sur toutes les prétentions des tribuns, il avoit entretenu l'insolence & la rebellion du peuple. Il dit qu'on ne trouveroit plus dans les sénateurs cet amour de la patrie & ce

désir de la gloire, qui sembloient être naturels à leur ordre; qu'une timide politique avoit pris la place de l'autorité légitime & de la fermeté, qui étoit si nécessaire dans le gouvernement. Il ajouta, qu'il régnoit dans Rome une licence effrénée; que la subordination & l'obéissance sembloient en être bannies; qu'on venoit de voir, à la honte du nom Romain, des séditieux mettre à prix le salut de leur ville, tout prêts à reconnoître Herdonius pour leur souverain, si on refusoit de changer la forme du gouvernement. » Voilà le » fruit, s'écria-t-il, de ces harangues » continuelles, dont le peuple se laisse » enivrer. Mais je saurai bien l'arracher » à ses séducteurs, qui règnent aujourd'hui dans Rome avec plus d'orgueil » & de tyrannie que n'ont jamais fait » les Tarquins. Sachez donc, peuple » Romain, que nous avons résolu, mon » collègue & moi, de porter la guerre » chez les Eques & chez les Volsques. » Nous vous déclarons même que nous » hivernerons en campagne, sans rentrer, pendant notre consulat, dans » une ville remplie de séditieux. Nous » commandons à tous ceux qui ont prêté » le serment militaire, de se trouver » demain avec leurs armes au lac Re-

» gille. Ce sera là le rendez-vous de
» toute l'armée. »

Les tribuns lui repartirent, d'un air moqueur, qu'il couroit risque d'aller à la guerre seul avec son collègue, & qu'ils ne souffriroient point qu'il se fît aucune levée. « Nous ne manquerons
» point de soldats, répondit Quintius;
» & nous avons encore sous nos ordres
» tous ceux qui, à la vue du capitole,
» ont pris les armes & juré solemnel-
» lement de ne les quitter que par la
» permission des consuls. Si, par vos
» conseils, ils refusent de nous obéir,
» les dieux, vengeurs du parjure, sau-
» ront bien les punir de leur désobéis-
» sance. »

Les tribuns, qui vouloient échapper à un engagement si positif, s'écrièrent que ce serment ne regardoit que la personne seule de Valerius, & qu'il étoit enseveli dans son tombeau. Mais le peuple plus simple, & qui ignoroit encore cet art pernicieux d'interpréter les lois de la religion à son avantage, rejeta une distinction si frivole. Chacun se disposa à prendre les armes, quoique avec chagrin. Ce qui augmentoit encore la répugnance, c'est qu'il s'étoit répandu un bruit, que les consuls avoient donné des ordres secrets aux augures

de se trouver de grand matin au bord du lac. On soupçonnoit qu'ils y vouloient tenir une assemblée générale, & qu'on pourroit bien casser tout ce qui avoit été fait dans les précédentes en faveur du peuple, sans qu'il pût alors se prévaloir du secours & de l'opposition de ses tribuns, dont l'autorité & les fonctions se bornoient à un mille de Rome; ensorte que s'ils se fussent trouvés dans cette assemblée, ils n'y auroient pas eu plus de considération que de simples plébéiens, & qu'ils auroient été également soumis à l'autorité des consuls.

Quintius, pour tenir le peuple en respect, publioit encore exprès qu'à son retour il ne convoqueroit point d'assemblée pour élire de nouveaux consuls, & qu'il étoit résolu de nommer un dictateur, afin que les séditieux apprissent par leur châtiment, que toutes les harangues des tribuns ne feroient pas capables de les mettre à couvert de la puissance & des jugemens sans appel du souverain magistrat.

Le peuple, qui jusqu'alors n'avoit fait la guerre que contre des ennemis voisins de Rome, accoutumé à revenir dans sa maison à la fin de chaque campagne, fut consterné d'un dessein qui

l'exposoit à passer l'hiver sous des tentes. Les tribuns n'étoient pas moins alarmés par la crainte d'une assemblée hors de Rome, où il se pouvoit prendre des résolutions contraires à leurs intérêts. Les uns & les autres, intimidés par la fermeté des consuls, eurent recours au sénat : les femmes & les enfans tout en larmes, conjurèrent les principaux sénateurs d'adoucir Quintius, & d'obtenir de ce sévère magistrat que leurs maris & leurs pères pussent revenir chez eux à la fin de la campagne. L'affaire fut mise dans une espèce de négociation. C'étoit le point où le consul, par cette sévérité affectée, mais nécessaire, avoit voulu amener les tribuns. Il se fit comme un traité provisionnel entre eux; Quintius promit de ne point armer & de ne point faire hiverner les troupes en campagne, s'il n'y étoit forcé par quelques nouvelles incursions des ennemis; & les tribuns de leur côté s'engagèrent à ne faire au peuple aucune proposition touchant l'établissement des lois nouvelles.

Quintius, au lieu de faire la guerre, employa tout le temps de son consulat à rendre justice aux particuliers. Il écoutoit tout le monde avec bonté; il examinoit avec attention le droit des

parties, & rendoit ensuite des jugemens si équitables, que le peuple, charmé de la douceur de son gouvernement, sembloit avoir oublié qu'il yeût des tribuns dans la république.

Malgré une conduite si pleine de modération & d'équité, Virginius, Volscius & les autres tribuns, employoient tous leurs soins pour se faire perpétuer dans le tribunat, sous prétexte que le peuple avoit besoin de leur zèle & de leur capacité pour faire recevoir la proposition de Térentillus. Le sénat, qui prévoyoit les abus qui pouvoient s'ensuivre de cette magistrature perpétuelle, fit une ordonnance qui défendoit qu'aucun citoyen concourût dans les élections deux ans de suite pour la même charge. Mais, malgré une constitution si nécessaire pour la conservation de la liberté, ces tribuns, accoutumés à la douceur du commandement, firent tant de brigues, qu'on les continua dans le même emploi pour la troisième fois. Le sénat, qui croyoit avoir tout à craindre de ces esprits séditieux, sans avoir égard au décret qu'il venoit de rendre, vouloit de son côté continuer aussi Quintius dans le consulat, mais ce grand homme s'y opposa hautement; il représenta avec beaucoup de gravité aux sé-

Val. Max. l. 4. c. 1.

nateurs le tort qu'ils se faisoient de vouloir violer eux-mêmes leurs propres ordonnances. Que rien ne marquoit davantage la foiblesse du gouvernement, que cette multitude de lois nouvelles qu'on proposoit tous les jours, & qu'on n'observoit pas: Que c'étoit par une conduite si constante qu'ils s'attiroient justement le mépris de la multitude. Le sénat, également touché de la sagesse & de la modération de Quintius, revint à son avis. On procéda à l'élection: Q. Fabius Vibulanus, & L. Cornelius Maluginensis, furent nommés consuls pour l'année suivante. A peine Quintius fut-il sorti de charge, qu'il retourna à sa campagne, pour y reprendre ses travaux & ses occupations ordinaires. An de Rome 264.

Après son départ, les amis de sa maison, & entre autres A. Cornelius & Q. Servilius, questeurs cette année, indignés de l'exil de Ceson, citèrent en jugement M. Volscius son accusateur, l'auteur & le ministre d'une si cruelle persécution. Ces deux questeurs, par le pouvoir attaché à leurs charges, convoquèrent l'assemblée du peuple. Ils produisirent différens témoins, dont les uns disoient avoir vu Ceson à l'armée le jour même que Volscius prétendoit qu'il avoit tué son frère dans Rome; d'autres Tit. Liv. Dec. 1. l. 3.

rapportoient que ce frère de Volſcius étoit mort d'une maladie de langueur, qui avoit duré quelques mois, & qu'il n'étoit point ſorti de ſa maiſon depuis qu'il étoit tombé malade. Ces faits & beaucoup d'autres étoient atteſtés par un ſi grand nombre de gens de bien, qu'on ne pouvoit plus douter de la malice & de la calomnie de Volſcius; mais les tribuns, collègues & complices de Volſcius, arrêtèrent ces pourſuites, ſous prétexte qu'ils ne vouloient pas ſouffrir qu'on prît les voix ſur aucune affaire, avant que le peuple eût donné ſes ſuffrages au ſujet des lois propoſées. Le ſénat ſe ſervit à ſon tour du même prétexte; & ſi-tôt qu'on parloit des cinq commiſſaires, que les tribuns demandoient, il faiſoit revivre l'affaire de Volſcius. Le conſulat de Fabius & de Cornelius ſe paſſa dans ces oppoſitions réciproques.

An de Rome 295. La guerre ſe ralluma ſous celui de C. Nautius & de L. Minutius leurs ſucceſſeurs; les Sabins & les Eques renouvelèrent leurs irruptions. Nautius marcha contre les Sabins, les battit & entra ſur leur territoire, où il mit tout à feu & à ſang. Minutius n'eut pas un ſi heureux ſuccès contre les Eques. Ce général timide, & qui ſongeoit moins

à

à vaincre qu'à n'être pas vaincu, se laissa pousser par les ennemis dans les défilés, où il avoit à dos, à droite & à gauche, des montagnes qui couvroient à la vérité son camp, mais aussi qui l'empêchoient d'en sortir. Ces lieux escarpés n'avoient qu'une issue; les Eques prévinrent les Romains & s'en emparèrent. Ils s'y fortifièrent ensuite de manière qu'ils ne pouvoient être forcés à combattre : ils tiroient facilement leurs vivres & les fourrages par leurs derrières, pendant que l'armée Romaine, enfermée dans les détroits de ces montagnes, manquoit de tout. Quelques cavaliers, qui à la faveur des ténèbres traversèrent le camp ennemi, en portèrent la nouvelle à Rome. Ils dirent que l'armée investie de tous côtés, & comme assiégée, seroit obligée, faute de vivres, de mettre les armes bas, si on ne lui donnoit un prompt secours. Quintius Fabius, gouverneur de la ville, dépêcha aussi-tôt un courier à l'autre consul, pour lui apprendre l'extrémité où se trouvoit son collègue. Nautius, ayant laissé son armée sous les ordres de ses lieutenans, partit secrettement, & se rendit en diligence à Rome. Il y arriva la nuit; & après avoir conféré sur-le-champ avec les principaux

du sénat, on convint qu'il falloit, dans cette occasion, avoir recours au remède dont on se servoit dans les plus grandes calamités, c'est-à-dire, à l'élection d'un dictateur. Le consul, selon le droit attaché au consulat, nomma L. Quintius Cincinnatus, & il s'en retourna aussitôt, avec la même diligence, se remettre à la tête de son armée. Le gouverneur de Rome envoya à Quintius le décret du consul : on trouva ce grand homme, comme la première fois, cultivant de ses propres mains son petit héritage. Les députés, en lui annonçant sa nouvelle dignité, lui présentèrent vingt-quatre licteurs armés de haches d'armes entrelacées dans leurs faisceaux, espèce de gardes des anciens rois de Rome, dont les consuls avoient retenu une partie, mais qui ne portoient des haches d'armes dans la ville, que devant le seul dictateur. Le sénat ayant appris que Quintius approchoit, lui envoya un bateau, dans lequel il passa le Tibre; ses trois enfans, ses amis & les premiers du sénat, furent le recevoir à la sortie du bateau, & le conduisirent jusqu'à sa maison. Le dictateur nomma le lendemain, pour général de la cavalerie, L. Tarquitius, patricien d'une rare valeur, mais qui,

An de Rome 295.

pour n'avoir pas eu le moyen d'acheter & de nourrir un cheval, n'avoit encore servi que dans l'infanterie. Ainsi, toute l'espérance de la république se trouvoit renfermée dans un vieillard qu'on venoit de tirer de la charrue, & dans un fantassin, à qui on confioit le commandement général de la cavalerie.

Mais ces hommes, qui se faisoient honneur de la pauvreté, n'en montroient pas moins de hauteur & de courage dans le commandement. Le dictateur fit fermer les boutiques, & ordonna à tous les habitans qui étoient encore en âge de porter les armes, de se rendre avant le coucher du soleil dans le champ de Mars, chacun avec douze pieux, & des vivres pour cinq jours. Il se mit ensuite à la tête de ces troupes, & arriva avant le jour assez près du camp ennemi. Il alla le reconnoître lui-même, autant que les ténèbres le pouvoient permettre. Ses soldats, par son ordre, poussèrent de grands cris, pour avertir le consul de l'arrivée du secours; ils se retranchèrent, & fortifièrent ces retranchemens par une palissade faite des pieux qu'ils avoient apportés de Rome, & ces retranchemens servoient en même temps à en-

voya des députés au conful, qui fans les entendre les renvoya au dictateur. Ces députés, s'étant préfentés à lui, malgré la chaleur de l'action, le conjurèrent d'arrêter l'impétuofité de fes foldats, & de ne pas mettre fa gloire à faire périr prefque toute une nation ; & ils offrirent d'abandonner leur camp, & de fe retirer fans bagage, fans habits & fans armes. Quintius leur répondit avec fierté, qu'il ne les eftimoit pas affez, pour croire que leur mort fût de quelque conféquence à la république ; qu'il leur laiffoit volontiers la vie ; mais qu'il vouloit que leur général & les principaux officiers reftaffent prifonniers de guerre, & que tous les foldats paffaffent fous le joug, finon qu'il alloit les faire tailler tous en pièces. Les Eques environnés de toutes parts, fe foumirent à toutes les conditions qu'il plut à un ennemi victorieux de leur impofer. On ficha deux javelines en terre, & une troifième fut attachée en travers fur la pointe des deux premières. Tous les Eques, nus & défarmés, pafsèrent fous le portique militaire ; efpèce d'infamie que les victorieux impofoient à des vaincus, qui ne pouvoient ni combattre ni fe retirer. On livra en même temps aux Ro-

D. H. l. 6. Tit. Liv. Dec. 1. l. 3. Val. Max. l. 2. c. 6.

mains le général & les officiers, qui furent réservés pour servir au triomphe du dictateur.

Quintius abandonna le pillage du camp ennemi à l'armée qu'il avoit amenée de Rome, sans en rien retenir pour lui, & sans vouloir souffrir que les troupes du consul qu'il venoit de dégager, y prissent part. « Soldats, leur dit-il » avec sévérité, vous qui avez été à » la veille de devenir la proie de nos » ennemis, vous ne partagerez point » leurs dépouilles. Puis se tournant vers » le consul : Et vous, Minutius, ajou- » ta-t-il, vous ne commanderez plus » en chef à ces légions, jusqu'à ce que » vous ayez fait paroître plus de cou- » rage & de capacité. » Ce châtiment militaire ne diminua rien du respect & de la reconnoissance de ces troupes pour leur libérateur ; & le consul & les soldats lui décernèrent une couronne d'or du poids d'une livre, comme à celui qui avoit sauvé la vie & l'honneur de ses concitoyens.

Le sénat ayant reçu les nouvelles de la victoire que le dictateur venoit de remporter, & le partage judicieux qu'il avoit fait des dépouilles des ennemis, honteux, pour-ainsi-dire, qu'un si grand capitaine, vieillît dans la pauvreté, lui

fit dire qu'il entendoit qu'il prît une part considérable dans le butin qu'il avoit fait sur les ennemis ; il voulut même lui adjuger une portion des terres conquises sur les Eques, avec le nombre d'esclaves & de bestiaux nécessaires pour les faire valoir. Mais Quintius crut devoir un plus grand exemple à sa patrie. Il préféra cette pauvreté, qu'il regardoit comme l'asyle & le soutien de la liberté, à toutes les richesses qu'on lui offroit : persuadé qu'il n'y a rien de plus libre & de plus indépendant qu'un citoyen qui, sans rien attendre des autres, tire toute sa subsistance de son propre fond ou de son travail.

Ce grand homme, en moins de quinze jours dégagea l'armée du consul, vainquit celle des ennemis, & rentra triomphant dans Rome. On menoit devant son char le général ennemi, & un grand nombre d'officiers chargés de chaînes, & qui faisoient le principal ornement de son triomphe. Les soldats Romains le suivoient, couverts de chapeaux de fleurs, & celébrant sa victoire par des chansons militaires. Il abdiqua ensuite la dictature le seizième jour qu'il en avoit été revêtu, quoiqu'il eût pu retenir cette dignité pendant six mois. Une telle modération augmenta encore

sa gloire & l'affection de ses concitoyens.

Les amis de sa maison se prévalant de cette conjoncture, obtinrent enfin qu'avant son abdication, on jugeât Volscius, l'accusateur de Quintius Ceson son fils. L'assemblée se tint à ce sujet : le délateur, convaincu de calomnie & de faux témoignage, fut condamné à un exil perpétuel. Ceson fut rappelé ; & les tribuns, qui voyoient que le peuple adoroit son père, n'osèrent s'opposer à un jugement si équitable. Quintius, content du retour de son fils, & couvert de gloire, s'arracha aux applaudissemens des Romains, & retourna s'ensevelir dans sa chaumine, où il reprit ses travaux ordinaires.

An de Rome 296. Il n'y fut pas long-temps : de nouveaux troubles, qu'excitèrent les tribuns du peuple au sujet de la publication de loi *Terentilla*, pour se venger du retour de Ceson, obligèrent le sénat de rappeler son père, pour l'opposer à ces Magistrats séditieux. Les Sabins & les Eques, sous le consulat de C. Horatius & de Q. Minutius, venoient de faire à leur ordinaire des courses jusqu'aux portes de Rome. Le sénat ordonna aussi-tôt que les deux consuls marcheroient incessamment contre les ennemis. La conduite de l'armée

destinée contre les Eques, échut par le sort à Horatius; & Minutius fut chargé du commandement de celle qu'on devoit opposer aux Sabins. Mais quand il fut question de faire prendre les armes au peuple, les tribuns s'y opposèrent, & ils protestèrent, à leur ordinaire, qu'ils ne souffriroient point qu'aucun plébéien donnât son nom pour aller à la guerre, qu'on n'eût procédé auparavant à l'élection des commissaires. Les consuls, qui voyoient avec douleur les ennemis ravager impunément le territoire de Rome, convoquèrent le sénat pour tâcher de faire lever ces oppositions. Quintius, qui étoit revenu de sa campagne, représenta, avec sa fermeté ordinaire, qu'au lieu de perdre le temps à disputer contre les tribuns, il falloit marcher incessamment aux ennemis; que si le peuple, toujours séduit par ses tribuns, persistoit dans sa désobéissance, il étoit d'avis que le sénat entier, les patriciens avec leurs amis & leurs cliens prissent les armes; que malgré les tribuns ils seroient suivis de tous les gens de bien qui aimoient sincèrement leur patrie; qu'il étoit prêt, quoique accablé d'années, à en donner le premier l'exemple, & qu'ils trou-

veroient dans le combat, ou une victoire glorieuse, ou une mort honorable.

Tout le sénat applaudit à un sentiment si généreux. Ces vénérables vieillards coururent dans leurs maisons prendre les armes; & suivis de leurs enfans, de leurs cliens & de leurs domestiques, ils se rendirent sur la place où le consul C. Horatius avoit convoqué l'assemblée. Le peuple y étoit accouru, & paroissoit touché d'un spectacle si nouveau. Le consul lui représenta que tant d'illustres personnages aimoient mieux s'exposer à une mort presque certaine, que de souffrir plus long-temps les ennemis aux portes de Rome, & qu'il exhortoit tous les bons citoyens de se joindre à eux pour venger la gloire du nom Romain. Mais Virginius, qui depuis cinq ans s'étoit fait continuer dans le tribunat, crioit avec beaucoup de véhémence qu'il ne souffriroit point que le peuple prît les armes, qu'on n'eût auparavant terminé l'affaire qui concernoit les lois. Le consul se tournant vers ce tribun avec un visage rempli d'indignation: « Il faut » convenir, lui dit-il, que vous faites » une action bien héroïque & digne de » votre conduite ordinaire, d'entretenir » éternellement la division entre le peu-

» ple & le ſénat : mais ne croyez pas que » vos cris & vos oppoſitions nous faſſent » abandonner la république fondée ſur » de ſi heureux auſpices. Sachez, Virginius, & vous autres tribuns, que ces » illuſtres vieillards, que vous voyez » courbés par le nombre des années » plutôt que ſous le poids de leurs armes, vont combattre généreuſement » contre les ennemis du nom Romain, » pendant que vous autres, intrépides » défenſeurs des droits du peuple, vous » demeurerez cachés derrière nos murailles, & que comme des femmes » timides, vous attendrez avec inquiétude l'événement de la guerre; ſi ce » n'eſt peut-être que vous vous flattiez, » après que le ſort journalier des armes » vous aura défait du ſénat & de la » nobleſſe Romaine, que les ennemis » victorieux, pour récompenſe de votre » lâcheté, vous laiſſeront jouir paiſiblement de la tyrannie que vous avez » uſurpée, & qu'ils ne voudront point » détruire Rome, quoiqu'ils y trouvent » par-tout des monumens & des trophées de leurs défaites.

» Mais quand même à votre conſidération ils l'épargneroient, ſachez » que nos femmes & nos enfans, après » avoir perdu leurs pères, leurs maris

» & tout ce qu'elles avoient de plus
» cher, auront assez de courage pour
» ne vouloir pas nous survivre, qu'el-
» les sont bien résolues de mettre le
» feu par-tout, & de s'ensevelir elles-
» mêmes sous les ruines de leur patrie.
» Tel est, Romains, ajouta le consul,
» le triste avenir que nous annoncent
» vos perpétuelles dissensions. »

Le peuple s'attendrit à un discours si touchant; tout le monde versoit des larmes. Le consul les voyant émus, & se laissant emporter lui-même à sa douleur : « N'avez-vous point de honte,
» ajouta-t-il, de voir ces illustres vieil-
» lards, ces sénateurs que vous appelez
» vos pères, se dévouer généreusement
» à une mort certaine pour un peuple
» rebelle & insolent? Méritez-vous le
» nom de Romains; & ne devriez-vous
» pas vous cacher, infidèles que vous
» êtes à votre patrie, déserteurs de ses
» armées, & plus ennemis de vos géné-
» raux que les Eques & que les Sabins? »

Virginius, s'appercevant que le discours du consul faisoit impression sur la multitude, crut devoir s'accommoder au temps; & prenant des manières plus radoucies : « Nous ne vous aban-
» donnerons jamais, pères conscrits,
» dit-il, & nous ne sommes pas capa-

» bles de trahir les intérêts de notre » patrie. Nous voulons vivre & mourir » avec vous : la mort ne nous peut être » que douce en combattant ſous de » ſi dignes chefs, pour la défenſe com- » mune de notre patrie. Il eſt vrai » que, citoyens du même état, ayant » tous contribué également, & au » prix de notre ſang, à établir la li- » berté, nous avons demandé des lois » ſupérieures à l'autorité du ſénat, & » qui en preſcriviſſent l'étendue & les » bornes. N'eſt-ce pas la conſtitution » eſſentielle de tout l'état républicain, » que perſonne n'y ſoit ſujet que de » la loi, & que la loi ſoit plus puiſſante » que les magiſtrats ? Cependant ſi vous » perſiſtez à vouloir retenir les ancien- » nes coutumes, je conſens en mon » particulier de ne vous en plus parler ; » je leverai même mon oppoſition, & » je ſuis prêt à exhorter le peuple à » prendre les armes & à vous ſuivre ; » pourvu que vous lui accordiez une » grace qui lui ſera utile, ſans être » préjudiciable à votre autorité. »

Le conſul lui répondit que ſi ſa demande étoit juſte, le peuple trouveroit toujours le ſénat diſpoſé à le favoriſer, & qu'il pouvoit expliquer avec confiance ſes intentions. Virginius, ayant conféré

un moment avec ses collègues, répartit qu'il souhaitoit de pouvoir s'expliquer dans le sénat. Les consuls s'y rendirent aussi-tôt. Virginius les suivit : il portoit avec lui le décret original qui avoit été fait pour la création des tribuns. Ayant été admis dans l'assemblée, il en fit la lecture avec permission des consuls, & ajouta : » Tout ce que le peuple vous » demande par ma bouche, pères cons- » crits, c'est qu'il vous plaise joindre » cinq tribuns aux premiers qui ont été » établis sur le mont Sacré, ensorte » que désormais les cinq premières clas- » ses aient chacune deux tribuns. » Virginius se retira ensuite pour laisser délibérer le sénat sur sa proposition. Caïus Claudius s'opposa hautement à cette nouvelle demande. Il représenta à l'assemblée qu'en ajoutant cinq tribuns aux cinq anciens, c'étoit multiplier le nombre de ses ennemis; qu'on alloit insensiblement former un second sénat, qui n'auroit pour objet que de ruiner l'autorité du premier. Mais Quintius envisagea cette affaire par un autre côté : il soutint au contraire qu'en multipliant le nombre des tribuns, il seroit plus aisé d'introduire parmi eux la division. Qu'ils s'en trouveroit toujours quelqu'un moins séditieux, qui, par

conſidération pour le ſénat, peut-être par des ſentimens de jalouſie, s'oppoſeroit aux entrepriſes des autres, ce qui ſuffiſoit pour en éluder l'effet. Qu'on devoit ſe tenir bienheureux qu'il renonçaſſent à ce prix aux lois nouvelles qu'ils demandoient avec tant d'inſtance; & que perſonne n'ignoroit qu'en matière de gouvernement, tout changement dans les lois ébranloit un état juſques dans ſes fondemens. L'avis de ce grand homme paſſa à la pluralité des voix. On fit rentrer Virginius : le premier conſul lui déclara que le ſénat lui accordoit ſa demande. Il fut lui faire valoir cette nouvelle grace en des termes convenables à la dignité du corps dont il étoit le chef; & le ſénat & le peuple, réunis dans un même ſentiment, concoururent également, quoique par des vues oppoſées, à l'augmentation du nombre des tribuns.

An de Rome 296.

Le ſénat ne fut pas long temps ſans éprouver que la complaiſance qu'il avoit eue pour les dernières demandes du peuple, ne ſervoit qu'à faire naître de nouvelles prétentions. En effet les tribuns, devenus encore plus audacieux par leur nombre, propoſèrent qu'on abandonnât au peuple le Mont Aventin, ou du moins la partie de cette montagne qui n'étoit point occupée par des pa-

D. H. l. 10. triciens. L. Icilius, chef du collége des tribuns, représenta que le fonds de cette montagne appartenoit à la république; que quelques patriciens en avoit à la vérité acheté des cantons, mais que d'autres s'étoient emparés par une pure usurpation des endroits qu'ils occupoient. Que ce qui restoit de ce terrain étant inculte & inhabité, il demandoit qu'on le donnât gratuitement au peuple, qui, devenant plus nombreux de jour en jour, ne trouvoit où se loger. Il proposoit en même-temps qu'on confirmât aux patriciens la possession des endroits dont ils justifieroient l'acquisition, & qu'on exclût ceux de cet ordre qui y auroient bâti sans titres valables, en leur rendant le prix des maisons qu'ils y auroient fait construire.

Il n'y avoit rien en apparence que de juste dans cette proposition, c'étoit d'ailleurs un petit objet : mais M. Valerius & Sp. Virginius, les consuls de cette année, craignant que de ce partage An de Rome 297. du Mont Aventin, le peuple ne s'en fît un droit pour renouveler ses anciennes prétentions au sujet des terres de conquêtes, différèrent de convoquer le sénat pour laisser tomber insensiblement cette nouvelle proposition. Icilius s'étant apperçu de cette affectation des consuls à éloigner

loigner toute convocation du sénat, par une entreprise qui n'avoit point l'exemple, leur envoya un appariteur pour leur commander de sa part de convoquer sur-le-champ le sénat, & de s'y rendre eux-mêmes sans retardement.

Les consuls, justement indignés de l'audace du tribun, & du manque de respect de l'appariteur, firent chasser honteusement ce porteur de message, qui essuya même par leur ordre quelques coups de bâton que lui donna un des licteurs des consuls. C'en fut assez pour exciter les harangues séditieuses du tribun, qui ne demandoit qu'un prétexte pour pouvoir se déchaîner contre le sénat. Il représenta au peuple que dans la personne de son appariteur, on avoit violé les droits sacrés du tribunat; il fit arrêter le licteur des consuls, & vouloit le faire mourir comme un sacrilège & comme un homme dévoué aux dieux infernaux. Les consuls, quoique les premiers magistrats de la république, ne purent l'arracher des mains de ceux qui étoient ses juges & ses parties.

Le sénat tâcha de gagner quelqu'un des tribuns qui pût s'opposer à cette fureur d'un de ses collègues : mais Icilius avoit pris les devants, & il avoit

représenté si vivement à tout le collége des tribuns que sa puissance & la force de leur charge consistoit dans leur union, qu'ils étoient convenus qu'aucun ne formeroit d'opposition à ce qui auroit été arrêté entre eux à la pluralité des voix; ainsi le malheureux licteur se voyoit à la veille de périr, pour avoir obéi trop ponctuellement aux ordres des consuls. Il fallut pour le sauver que le sénat entrât en composition avec les tribuns. Le licteur fut à la vérité mis en liberté; mais il fallut céder le Mont Aventin au peuple, par un sénatus-consulte : & ce qui fit une brèche considérable à l'autorité des consuls, c'est que les tribuns, à l'exemple d'Icilius, se maintinrent dans la possession de convoquer le sénat; eux qui, dans leur institution, n'osoient entrer dans un lieu si respectable, s'ils n'y étoient appelés, & qui attendoient sous un portique les ordres de la compagnie comme de simples officiers.

Ils n'en demeurèrent pas là; & Icilius, le plus hardi & le plus entreprenant des tribuns, ayant été continué dans cette magistrature pour l'année suivante, fit dessein d'assujettir les consuls mêmes sous son empire, & d'obliger ces premiers magistrats de la république, quoique revêtus de la sou-

veraine puissance, de subir le jugement de l'assemblée du peuple.

T. Romilius & C. Veturius, qui étoient consuls cette année, ayant reconnu que l'intérieur de l'état n'étoit jamais plus tranquille que quand on portoit ses armes au-dehors, résolurent de faire la guerre aux Eques & aux Sabins, pour se venger de leurs brigandages & de leurs irruptions continuelles. Il étoit question de lever des troupes & de faire sortir les légions de Rome. Les consuls, mais Romilius sur-tout, magistrat naturellement fier & sévère, levèrent ces troupes, & procédèrent à l'enrôlement des plébéiens avec une rigueur peu convenable à la disposition présente des esprits. Ils n'admettoient aucune excuse, & ils condamnoient à de grosses amendes ceux qui ne se présentoient pas aussi-tôt qu'ils étoient appelés. Romilius en fit même arrêter plusieurs, qui sous différens prétextes vouloient se dispenser de marcher cette année en campagne. Les tribuns ne manquèrent pas de prendre leur défense, & ils tentèrent d'enlever ces prisonniers des mains des licteurs. Les consuls s'avancèrent pour soutenir l'exécution de leur ordonnance : les tribuns irrités de leur opposition, & soutenus de la

An de Rome 298.

populace en furie, furent assez hardis pour vouloir arrêter les consuls mêmes, & pour commander aux édiles de les conduire dans les prisons publiques. Cet attentat contre les souverains magistrats de la république augmenta le tumulte ; les patriciens, indignés de l'audace & de l'insolence de ces tribuns, se jettent dans la foule, frappent indifféremment tout ce qui leur fait résistance, dissipent l'assemblée, & obligent les tribuns, après avoir été bien battus, à s'enfuir comme les autres. Ceux-ci, confus & irrités du mauvais succès de leur entreprise, convoquèrent l'assemblée pour le jour suivant, & ils eurent soin d'y faire venir la plupart des plébéiens de la campagne. L'assemblée fut nombreuse ; les tribuns se voyant les plus forts, firent citer les deux consuls, comme ils auroient pu faire de simples particuliers, & l'appariteur les somma de venir rendre compte devant l'assemblée du peuple de ce qui s'étoit passé dans la place le jour précédent ; les consuls rejetèrent la citation avec mépris. Pour lors les tribuns qui se flattoient que le sénat les obligeroit, comme Coriolan & Ceson, à reconnoître l'autorité de l'assemblée du peuple, & à se soumettre à son jugement, se rendirent

au palais. Après avoir été introduits dans le sénat, ils demandèrent justice de la violence qu'ils prétendoient que les consuls leur avoient faite. Ils ajoutèrent qu'on venoit dans leurs personnes de violer les lois sacrées du tribunat; qu'ils espéroient que le sénat ne laisseroit pas un si grand crime sans punition, & qu'ils requéroient avant toute chose, ou que les consuls se purgeassent par serment d'avoir eu part au dernier tumulte, ou, si un juste remords les empêchoit de faire ce serment, qu'ils fussent condamnés par un sénatus-consulte à se présenter devant l'assemblée du peuple, & à en subir le jugement. Romilius prit la parole, & leur reprocha avec beaucoup de hauteur, qu'eux seuls, en empêchant la levée des soldats, étoient les auteurs de ce tumulte; qu'ils avoient porté leur audace jusqu'à vouloir faire arrêter les consuls, les souverains magistrats de la république; qu'ils osoient encore les menacer en plein sénat de leur faire subir le jugement du peuple, eux qui n'y pouvoient pas traduire le dernier des patriciens sans un sénatus-consulte exprès. Mais qu'il leur déclaroit, que s'ils étoient assez hardis pour pousser plus loin une entreprise si odieuse, il feroit prendre

fur le champ les armes à tout le corps des patriciens ; qu'il fe rendroit à leur tête dans la place ; qu'il chargeroit tout ce qui fe préfenteroit devant lui, & que peut être il les feroit repentir d'avoir abufé de la patience du fénat, & d'avoir porté trop loin une audace qui n'avoit plus de bornes.

Ces difputes allèrent fi loin, que la nuit furvint avant que le fénat eût pu rien ftatuer fur cette affaire ; & la plupart des fénateurs ne furent pas fâchés que ces plaintes & ces reproches réciproques, euffent confumé le temps de l'affemblée, pour n'être point obligés de décider entre les confuls & les tribuns & fur-tout pour éviter par leur refus de fournir aux derniers le prétexte qu'ils cherchoient d'exciter une nouvelle fédition.

Ces tribuns, voyant bien que le fénat traîneroit l'affaire en longueur, convoquèrent le lendemain l'affemblée du peuple, auquel ils firent leur rapport de ce qui s'étoit paffé dans le fénat. Ils déclarèrent qu'il ne falloit point attendre de juftice d'un corps où leurs ennemis dominoient, & qu'ils alloient abdiquer le tribunat, & dépofer la magiftrature, fi le peuple ne prenoit des réfolutions pleines de vigueur, & fi néceffaires pour la confervation de leur dignité.

Les plus mutins parmi les plébéiens opinèrent à se retirer une seconde fois sur le mont Sacré, à s'y rendre tous en armes, & de-là commencer la guerre contre les patriciens. D'autres, en apparence plus modérés, mais qui étoient seulement retenus par la crainte d'une guerre civile, proposèrent que sans prendre les armes & sans solliciter plus long-temps un sénatus-consulte, le peuple, de sa seule autorité, fît le procès aux consuls, & les condamnât à une grosse amende. Enfin ceux qui n'avoient pas encore perdu entièrement tout le respect qui étoit dû aux premiers magistrats de la république, représentèrent qu'il étoit inoui qu'on eût jamais entrepris dans une assemblée du peuple de faire le procès aux deux consuls dans l'année même du consulat, & sur-tout sans la participation du sénat. Qu'une pareille démarche leur paroissoit bien hardie; qu'ils ne doutoient point qu'elle n'excitât de nouveaux tumultes, qui à la fin pourroient produire une guerre civile. Que le succès en étoit incertain; qu'il étoit même à craindre, si les patriciens avoient l'avantage, qu'ils ne ruinassent entièrement l'autorité du peuple pour se venger de ceux qui l'auroient voulu pousser trop loin. Qu'ainsi

ils étoient d'avis qu'on surſît toute procédure contre les conſuls, juſqu'à ce qu'ils fuſſent ſortis de charge; & qu'en attendant on pourſuivît ſeulement les particuliers qui avoient fait paroître plus de chaleur pour leurs intérêts.

De ces trois avis différens, les tribuns s'arrêtèrent au ſecond, qui leur paroiſſoit le plus ſûr & le plus prompt pour ſatisfaire leur reſſentiment; & ils indiquèrent une aſſemblée où le peuple à leur requiſition, devoit condamner les conſuls à l'amende. Mais les tribuns, s'étant apperçus, après que la première chaleur des eſprits fut appaiſée, que le peuple faiſoit paroître moins d'empreſſement pour une affaire qu'il regardoit comme particulière à ces magiſtrats, réſolurent, pour aſſurer mieux leur vengeance, de la différer, & même de la revêtir du prétexte ordinaire des intérêts du peuple, ſans y mêler le différend qu'ils avoient avec les conſuls. Ainſi le jour marqué pour l'aſſemblée étant arrivé, Icilius, qui portoit la parole pour ſes collègues, déclara que le collège des tribuns, à la prière & à la conſidération des plus gens de bien du ſénat, ſe déſiſtoit de l'action intentée contre les conſuls; mais qu'en abandonnant leurs intérêts propres, ils étoient incapables

incapables de négliger ceux du peuple. Qu'ils demandoient qu'on dressât un corps de lois qui fût rendu public ; qu'on procédât ensuite au partage des terres ; que le temps enfin étoit venu d'autoriser une loi si équitable proposée depuis long-temps, & dont la publication avoit toujours été éludée par les artifices des patriciens. Il exhorta en même-temps ceux des plébéiens qui s'intéressoient à cette affaire, d'en dire librement leur avis à l'assemblée.

Pour lors un plébéien, appelé L. Siccius ou Sicinius Dentatus, se présenta dans la tribune. C'étoit un vieillard encore de bonne mine, quoique âgé de près de soixante ans, & qui avoit une éloquence guerriere ; il parla lui même magnifiquement de sa propre valeur & de toutes les occasions où il s'étoit signalé. Il représenta d'abord qu'il y avoit quarante ans qu'il portoit les armes ; qu'il s'étoit trouvé dans six-vingts combats ; qu'il y avoit reçu quarante blessures, & toutes par-devant ; que dans une seule bataille il avoit été blessé en douze endroits différens ; qu'il avoit obtenu quatorze couronnes civiques, pour avoir sauvé la vie dans les combats à autant de citoyens ; qu'il avoit reçu trois couronnes murales ; pour être

monté le premier sur la brèche dans des places qu'on avoit emportées d'assaut ; que ses généraux lui avoient donné huit autres couronnes pour avoir retiré des mains des ennemis les étendards des légions ; qu'il conservoit dans sa maison quatre-vingts colliers d'or, plus de soixante brasselets, des javelots dorés, des armes magnifiques, & des harnois de chevaux, comme le témoignage & la récompense des victoires qu'il avoit remportées dans des combats singuliers, & qui s'étoient passés à la tête des armées. Que cependant on n'avoit eu aucun égard à toutes ces marques honorables de ses services, & que ni lui ni tant de braves soldats, qui aux dépens de leur sang avoient acquis à la république la meilleure partie de son territoire, n'en possédoient pas la moindre portion. Que leurs propres conquêtes étoient devenues la proie de quelques patriciens, qui n'avoient pour mérite que la noblesse de leur origine & la recommandation de leur nom. Qu'il n'y en avoit aucun qui pût justifier par titres la possession légitime de ces terres, à moins qu'ils ne regardassent les biens de l'état comme leur patrimoine, & les plébéiens comme de vils esclaves, indignes d'avoir part

à la fortune de la République. Mais qu'il étoit temps que ce peuple généreux se fît justice à lui-même, & qu'il devoit faire voir sur la place, & en autorisant sur-le-champ la loi du partage des terres, qu'il n'avoit pas moins de fermeté pour soutenir les propositions de ses tribuns, qu'il avoit montré de courage en campagne contre les ennemis de l'état.

Varro de linguâ lat. D. H. l. 10.

Icilius donna de grandes louanges à l'auteur de ce discours. Mais comme il affectoit de paroître exact observateur des lois, il lui représenta qu'on ne pouvoit avec justice refuser aux patriciens de les entendre sur les raisons qu'il leur plairoit d'alléguer contre la loi; & il remit l'assemblée au jour suivant.

Les deux consuls tinrent des conférences secrettes pendant une partie de la nuit avec les principaux du sénat, sur les mesures qu'on devoit prendre pour résister aux entreprises du tribun. Après différens avis, on convint d'employer d'abord les manières les plus insinuantes, & tout l'art de la parole, pour gagner le peuple, & le détourner de la publication de la loi; mais que si, animé par ses tribuns, il persistoit à vouloir donner ses suffrages, on s'y opposeroit hautement, & qu'on emploieroit même

les voies de fait. On fit dire à tous les patriciens qu'ils se trouvassent de grand matin dans la place avec leurs amis & leurs cliens, qu'une partie environnât la tribune aux harangues pour empêcher les tribuns de s'y rendre les plus forts ; & que le reste de la noblesse se dispersât par pelotons dans l'assemblée, pour s'opposer à la distribution des bulletins.

Les patriciens ne manquèrent pas de se trouver sur la place de grand matin, & ils occupèrent tous les postes dont on étoit convenu. Les consuls étant arrivés, les tribuns firent aussi-tôt publier par un héraut, que si quelque citoyen vouloit proposer des moyens solides d'opposition à la publication de la loi, il lui étoit permis de monter à la tribune aux harangues, & de représenter ses raisons au peuple. Plusieurs sénateurs s'y présentèrent successivement; mais si-tôt qu'ils commençoient à parler, une troupe insolente de petit peuple apostée par les tribuns, poussoit des cris confus qui empêchoient qu'on ne les pût entendre. Les consuls indignés de cette insolence, protestèrent hautement contre tout ce qui pourroit se passer dans une assemblée si tumultueuse. Pour lors les tribuns levant le masque, leur répondirent avec beaucoup de fierté, que

leur proteſtation n'empêcheroit point la publication de la loi ; qu'il y avoit trop long-temps qu'on amuſoit le peuple par de vains diſcours, dont la longueur affectée ne tendoit qu'à éloigner la déciſion de cette affaire, & qu'il falloit enfin que les ſuffrages de l'aſſemblée en décidaſſent ; & là-deſſus Icilius commanda qu'on ouvrît les urnes, & qu'on diſtribuât les bulletins au peuple. Les officiers s'étant mis en état d'exécuter ſes ordres, de jeunes patriciens des premières maiſons de la république, ayant pris ce commandement pour le ſignal dont ils étoient convenus ſecrettement entre eux, enlevèrent les urnes, & répandirent les bulletins. D'autres eſcortés de leur amis & de leurs cliens, ſe jettent dans la foule, pouſſent, frappent & écartent le peuple, & demeurent enfin les maîtres de la place. Les tribuns, outrés qu'on eût ainſi déconcerté leurs meſures, ſe retirèrent les derniers, mais ils convoquèrent l'aſſemblée pour le jour ſuivant ; & après s'être plaints qu'on eût violé ſi ouvertement la majeſté du peuple Romain, ils demandèrent qu'il leur fût permis d'informer contre les auteurs du tumulte, ce qui leur fut accordé ſur le champ.

Ils ne manquèrent point de témoins,

qui déposèrent unanimement que ce désordre avoit eté excité par la plupart des jeunes patriciens. Mais comme leur grand nombre leur servoit en quelque manière d'asyle, & qu'il n'y avoit pas moyen de comprendre dans l'information tous les patriciens de la république, les tribuns qui cherchoient des victimes à leur ressentiment dont la punition pût intimider le sénat, firent tomber l'accusation sur ceux qui étoient des familles *Posthumia*, *Sempronia* & *Clelia*.

D. H. l. 10. Tit. Liv. Dec. 1. l. 3.

On les cita devant l'assemblée prochaine du peuple; mais quoique ces jeunes patriciens se fissent honneur d'avoir empêché que la loi n'eût été publiée, le sénat ne fut pas d'avis qu'ils comparussent, ni que personne se chargeât de leur défense. Les plus habiles sénateurs se flattèrent qu'en les abandonnant au peuple, cette modération diminueroit son ressentiment, ou qu'ayant pour-ainsi-dire, exhalé toute sa colère par leur condamnation, cette vengeance lui feroit oublier la publication de la loi. Cependant le jour de l'assemblée étant arrivé, les esprits les plus violens parmi le peuple vouloient pousser cette affaire à toute rigueur; mais les plus sages, qui regardoient le silence du sénat comme un aveu tacite de la faute des accusés,

contens qu'il les abandonnât à la justice du peuple, furent seulement d'avis de les condamner à une amende; ce qui fut approuvé à la pluralité des voix. Le sénat ne s'y opposa point; on vendit même publiquement les biens des condamnés pour y satisfaire, & le prix en fut consacré à Cérès. Mais le sénat fit racheter ces biens de ses propres deniers par des personnes interposées. On les rendit quelque-temps après aux anciens propriétaires, & le sénat ne fut pas fâché qu'il n'en eût coûté que de l'argent pour arrêter la publication de la loi. Mais les tribuns ne prirent pas si aisément le change. Ils revinrent bientôt au partage des terres. C'étoit le sujet le plus ordinaire de leurs harangues.

Pendant que le peuple passoit les jours entiers sur la place à entendre ces déclamateurs, il arriva des couriers de *Tusculum*, qui dirent que les Eques s'étoient jetés sur le territoire de cette ville, alliée du peuple Romain, qu'ils mettoient tout à feu & à sang dans la campagne; qu'il étoit même à craindre qu'ils n'emportassent cette place, s'ils en formoient le siége; & les habitans demandoient du secours avec beaucoup d'instances. Le sénat ordonna aussi-tôt

que les consuls se mettroient en campagne avec les forces de la république. Les tribuns ne manquèrent pas de s'y opposer à leur ordinaire, & ils vouloient faire acheter leur consentement par la publication de la loi. Mais le peuple, plus généreux que ces magistrats, se ressouvenant du secours qu'il avoit reçu de *Tusculum* contre l'invasion d'Herdonius, offrit de bonne grace de prendre les armes. On leva promptement une armée, les deux consuls se mirent à la tête. Siccius Dentatus, ce plébéien qui venoit de haranguer si vivement en faveur de la loi *Agraria*, se présenta pour les suivre avec huit cents vétérans comme lui, qui avoient tous achevé le temps de service prescrit par les lois, mais qui dans cette occasion voulurent encore aller à la guerre, sous le commandement particulier de Siccius, qu'ils nommoient hautement l'*Achille* Romain.

L'armée Romaine s'avança jusqu'à Algide, qui étoit à seize milles de Rome, & rencontra les ennemis assez près de la ville d'*Antium*. Ils étoient retranchés sur le haut d'une montagne. Les Romains campèrent sur une éminence opposée ; ils se fortifièrent avec soin, & les généraux retinrent les soldats dans

le camp pour cacher leurs forces à l'ennemi. Les Eques prirent ces précautions pour un effet de la peur des consuls. Ils descendoient souvent dans la plaine, & ils venoient quelquefois jusques sur les bords des retranchemens du camp, reprocher aux Romains la timidité de leurs généraux. Les deux consuls, pour entretenir l'ennemi dans cette fausse confiance, tenoient toujours les portes du camp fermées. Mais un jour que Romilius commandoit en chef, & que c'étoit à lui à donner les ordres, ce consul, ayant apperçu que toute l'armée des Eques étoit sortie de son camp, & que la plupart des soldats dispersés & répandus dans la campagne, fourrageoient impunément jusqu'au pied de ses retranchemens, résolut de les charger dans la plaine, & de faire attaquer en même-temps le camp qu'ils avoient sur la montagne, afin qu'ils ne sussent point de quel côté étoit la véritable attaque. Dans cette vue, il fit appeler Siccius Dentatus, qui commandoit le corps de vétérans dont nous venons de parler; & soit par estime pour sa valeur, soit qu'il ne fût pas fâché d'exposer ce plébéien dans une occasion très-dangereuse, il le chargea de l'at-

taque du camp de l'ennemi : » Nous
» allons, lui dit-il, mon collègue & moi,
» marcher aux ennemis. Pendant que
» nous attirerons toutes les forces de no-
» tre côté, jetez-vous, avec le corps que
» vous commandez, dans cette gorge
» & ce chemin détourné qu'on décou-
» vre dans la montagne, & qui con-
» duit à leur camp. Pouffez jufqu'aux
» retranchemens, & tâchez de vous en
» rendre le maître. En faifant en même-
» temps deux attaques différentes, nous
» cauferons une diverfion utile, & qui,
» en partageant les forces de nos en-
» nemis, diminuera leur défenfe. » Sic-
cius lui répondit qu'il étoit prêt à obéir
aveuglément à fes ordres : » Mais fouf-
» frez, lui dit-il, que je vous repré-
» fente que l'exécution m'en paroît im-
» poffible, & en même-temps très-
» dangereufe. Croyez-vous, lui dit ce
» vieil officier, que les ennemis, en
» defcendant de la montagne & de leur
» camp ne fe foient pas affurés, par
» un bon corps d'infanterie, du feul
» chemin qui peut faciliter leur retraite?
» Puis-je feul forcer ce pofte avec les
» vétérans, & fans être foutenu par de
» plus grandes forces ? Une pareille
» entreprife n'eft propre qu'à nous faire

» périr tous. Huit cents hommes pourront-ils résister à l'armée entière des ennemis, qui nous prendra par-derrière, dans le même temps que nous aurons en tête ceux qui occupent le chemin de la montagne ? »

Le consul, irrité des remontrances de Siccius, lui répartit brusquement, que, sans se mêler de faire le général, il n'avoit qu'à obéir aux ordres qu'on lui donnoit, ou que s'il y trouvoit trop de péril, il en chargeroit d'autres officiers, qui, sans faire les capables, viendroient glorieusement à bout de cette entreprise. « Et vous, grand capitaine, ajouta le consul avec une raillerie piquante, » vous qui faites la guerre depuis quarante » ans, qui vous êtes trouvé à six-vingts » combats, & dont tout le corps est » couvert de blessures, retournez à Rome » sans avoir osé envisager l'ennemi, » & rapportez sur la place cette langue » si éloquente, & plus redoutable à » vos concitoyens, que votre épée ne l'est » aux Eques & aux ennemis de la patrie. »

L'officier, outré des reproches de son général, lui répondit fièrement qu'il voyoit bien qu'il vouloit faire périr un vieux soldat, ou le déshonorer ; mais que l'un étoit bien plus facile que l'autre ;

qu'il alloit marcher au camp ennemi, & qu'il l'emporteroit, ou qu'il se feroit tuer en chemin avec tous ses compagnons. Ces vétérans prirent ensuite congé des autres soldats, qui ne les virent partir que comme des gens qu'on envoyoit à la boucherie. Heureusement pour eux, ils étoient sous les ordres d'un vieil officier qui savoit faire la guerre. Siccius prit un grand détour, & ayant marché quelque temps, il découvrit dans l'éloignement, & sur des montagnes voisines, une grande forêt qui sembloit s'étendre jusqu'au camp ennemi. Il se pressa aussi-tôt de gagner ce bois : » Bon courage, mes compagnons, s'écrioit-il, en montant : ou je suis » bien trompé, ou j'apperçois une route » qui nous conduira plus sûrement au » camp des ennemis que celle que notre » général m'avoit prescrite. » Ce ne fut pas sans peine que ces vieux soldats, chargés de leurs armes, parvinrent jusqu'au sommet de cette montagne. Mais ils n'y furent pas plutôt arrivés, qu'ils reconnurent qu'ils étoient sur une hauteur qui dominoit sur le camp ennemi, & ils s'en approchèrent à la faveur des bois, sans avoir été apperçus par les sentinelles & les gardes avancées.

Pendant cette marche, les deux armées des Romains & des Eques, en étoient venues aux mains dans la plaine. On combattit long-temps de part & d'autre avec une valeur égale, ſans que la victoire ſe déclarât pour aucun parti. La plupart des ſoldats, que les Eques avoient laiſſés à la garde de leur camp, croyant n'avoir rien à craindre de leurs derrières, étoient accourus ſur le bord de la montagne pour voir la bataille. Pendant qu'ils s'étoient diſperſés pour jouir plus aiſément d'un ſi grand ſpectacle, Siccius, qui les obſervoit, profita de cette négligence. Il fond ſur le camp, ſurprend la garde, taille en pièces tout ce qui s'oppoſe à ſes efforts, fait le reſte priſonnier; & après avoir laiſſé quelques ſoldats pour la garde du camp, il tombe enſuite ſur ceux qui regardoient ſi paiſiblement le combat, & les emporte ſans peine. Quelques-uns dont l'éloignement favoriſa la fuite, ſe jetèrent dans ce chemin creux qui conduiſoit dans la plaine, & où les Eques avoient laiſſé quelques cohortes pour aſſurer leur retraite, comme Siccius l'avoit bien prévu. L'officier Romain, qui les pourſuivoit vivement, arrive preſque auſſi-tôt, les preſſe, les pouſſe & les ren-

verse sur ce corps-de-garde. Tous prennent la fuite ; le soldat effrayé ne s'apperçoit point du petit nombre des ennemis ; la peur les multiplie à ses yeux ; il va chercher sa sûreté dans le gros de l'armée, & il y porte la crainte & l'épouvante : Siccius arrive qui l'augmente. Les Eques, se voyant attaqués par-derrière, lâchent pied. Ce fut moins dans la fuite un combat qu'une déroute générale. Les uns veulent regagner la montagne, d'autres s'écartent dans la plaine, & ils rencontrent par-tout l'ennemi & la mort. La plupart furent taillés en pièces ; & il ne s'en sauva que ceux que les Romains voulurent bien faire prisonniers, ou qui échappèrent à la faveur de la nuit, qui survint durant le combat.

Pendant que les consuls achevoient de vaincre, & qu'ils poursuivoient les fuyards, Siccius, plein de ressentiment contre les généraux, forma le dessein de les priver des fruits & des honneurs de sa victoire. Il remonte seul avec sa troupe dans le camp ennemi, coupe la gorge aux prisonniers, tue les chevaux, met le feu aux tentes, aux armes & à tout le bagage, & ne laisse aucune de ces marques de la victoire, qu'on exigeoit des généraux quand ils

demandoient l'honneur du triomphe. Il marche ensuite en grande diligence, arrive à Rome avec sa cohorte, & rend compte aux tribuns de ce qui s'étoit passé. Le peuple, voyant ces vieillards seuls, & encore couverts du sang des ennemis, s'attroupe autour d'eux, & leur demande des nouvelles de l'armée. Siccius leur annonce la victoire qu'on venoit de remporter sur les Eques, & il se plaint en même-temps de l'inhumanité des consuls, qui sans nécessité, dit-il, & pour satisfaire seulement leur haine contre les plébéiens, avoient exposé huit cens vétérans à une mort qui paroissoit certaine. Il raconta ensuite par quel bonheur ils avoient échappé aux embûches que leur avoient tendues les consuls. « Cependant, ajouta-t-il, » nous avons pris le camp ennemi, & » taillé en pieces ceux qui le gardoient. » De-là nous nous sommes rendus maî- » tres des détroits de la montagne ; » nous en avons chassé les Eques, & » facilité par notre valeur la victoire » des consuls. Nous demandons, pour » toute récompense, qu'on ne décerne » point les honneurs du triomphe à des » généraux, qui ne se sont servis de » leur autorité, que pour faire périr sans

» néceſſité leurs propres concitoyens. »

Le peuple, qui n'étoit que trop indiſpoſé contre les patriciens, lui promit de ne conſentir jamais au triomphe des conſuls. Les ſoldats de ces généraux, à leur retour, entrèrent dans cette cabale, par reſſentiment de ce que les deux conſuls les avoient privés du butin qu'ils avoient fait vendre au profit de l'épargne, ſous prétexte qu'elle étoit épuiſée. Les conſuls, pour obtenir les honneurs du Triomphe, repréſentèrent en vain qu'ils avoient remporté une victoire complette, taillé en pièces l'armée ennemie, & fait ſept mille priſonniers. Le peuple, prévenu qu'ils avoient voulu faire périr les vétérans, leur refuſa avec opiniâtreté qu'on remerciât les dieux de leur victoire, & qu'ils puſſent rentrer dans la ville avec les ornemens du triomphe. Le ſénat, ſoit par des principes d'équité, ſoit par la crainte de quelques nouvelles ſéditions, ne jugea pas à propos de s'intéreſſer pour eux; & le peuple, qui regardoit cet affront comme une victoire qu'il remportoit ſur tout l'ordre des patriciens, déféra, dans les comices ſuivans, la qualité de tribun à Siccius.

Ces deux conſuls ne furent pas même plutôt

plutôt sortis de charge, que, sous le consulat de leurs successeurs, Sp. Tarpejus & A. Æternius, on les cita devant l'assemblée du peuple. C'étoit le sort ordinaire de ces magistrats. L'accusation rouloit sur l'affaire de Siccius, mais leur véritable crime étoit l'opposition constante, que l'un & l'autre avoient apportée à la publication de la loi *Agraria*. Le peuple les condamna tous deux à une amende, Romilius à dix milles *asses*, & Véturius à quinze mille. L'histoire ne nous a point appris la raison de la différence que le peuple mit dans ces deux amendes : ce fut peut-être parce que Veturius eut plus de part aux mauvais traitemens qu'avoit essuyé l'appariteur d'Icilius. Ce qui peut confirmer cette conjecture, c'est qu'on établit en même-temps une loi, du consentement de tous les ordres de l'état, par laquelle il étoit permis à un magistrat de condamner à une amende ceux qui auroient manqué de respect pour leur dignité : privilège réservé auparavant aux seuls consuls. Mais pour empêcher que quelques magistrats particuliers n'abusassent de cette nouvelle autorité, & ne la portassent trop loin, il étoit ordonné par la même loi, que

désormais la plus haute amende pour ces sortes de fautes ne pourroit excéder la valeur de deux bœufs ou de trente moutons, monnoies de cuivre, qui portoient ce nom de leur empreinte, & frappées sous le règne de Servius Tullius, sixième roi de Rome.

Fin du quatrième livre.



TABLE

TABLE

ALPHABETIQUE

Des Matières contenues en ce premier Volume.

A.

B.

C.

H.

I.

L.

M.

N.

P.

Q.

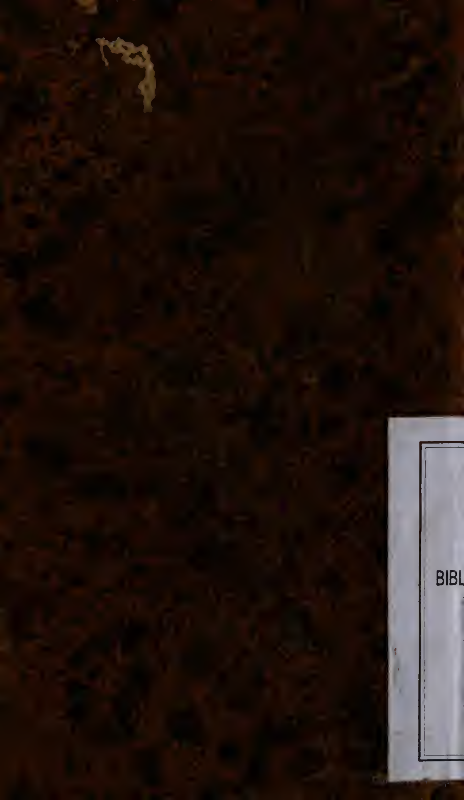
R.

Fin de la Table des Matières du Tome I.



De l'Imprim. de BELIN, rue St-Jacques, N°. 27. 1793.




BIBL